





HISTOIRE
DES PROGRÈS
DE LA
CIVILISATION
EN EUROPE.





HISTOIRE
DES PROGRÈS
DE LA
CIVILISATION
EN EUROPE.

IMPRIMERIE DE J.-B. GROS, SUCC. DE J. GRATIOT,
Rue du Foin Saint-Jacques, n° 18.

HISTOIRE
DES PROGRÈS
DE LA
CIVILISATION
EN EUROPE,

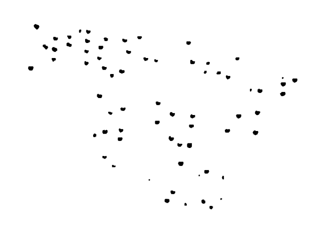
DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU XIX[e] SIÈCLE ;

PAR H. ROUX-FERRAND.

« S'il existe une science de prévoir les progrès de l'esprit humain, de les diriger, de les accélérer, l'histoire de ceux qu'elle a faits en doit être la base première. » (CONDORCET.)

TOME SIXIÈME.

PARIS,
CHEZ L. HACHETTE,
LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE,
RUE PIERRE SARRAZIN, No 12 ;
ET CHEZ PAULIN, RUE DE SEINE, N° 6.
1841.



HISTOIRE

DES

PROGRÈS DE LA CIVILISATION

EN EUROPE

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU 19e SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Nous avons laissé Henri IV, roi de Paris, mais loin encore d'avoir conquis tout son royaume : son autorité souveraine était méconnue dans la plupart des provinces de l'Est et du Midi. Il employa à les soumettre tout son talent comme guerrier et comme conciliateur. Il sut se faire des amis de ses ennemis les plus acharnés ; mais à leur tour les protestants murmurèrent. Est-ce donc, disaient-ils, pour voir la ligue récompensée que nous avons servi Henri avec fidélité? Les coups ont été pour nous, les honneurs seront-ils pour

eux?... Ces reproches arrivaient au cœur de Henri, mais il savait agir en roi et songer d'abord au repos de la France entière; aussi sacrifia-t-il beaucoup à l'union des deux partis : il y parvint avec peine, car ils étaient envenimés par tant de guerres, mais enfin il y parvint, et ce n'est pas un de ses moindres titres de gloire.

La première moitié de la vie politique de Henri avait été occupée à guerroyer; la seconde plus calme et non moins glorieuse fut consacrée au bonheur de la France. Que ne pouvons-nous, dans de longues pages, faire le tableau de cette cour si différente de celle de Catherine, retracer ces mots empreints de la plus touchante bonté, ces fréquentes saillies que l'excellent caractère du roi permettait auprès de lui, cette brusque franchise de Crillon, ces aventures chevaleresques qui faisaient si souvent gronder Sully.... Mais force nous est de nous en tenir aux faits. Au nombre de ces derniers se trouve le fameux édit de Nantes que le roi n'eut pas peu de peine à faire accepter au clergé et au parlement; en voici les principales dispositions.

Le roi accorde aux réformés un exercice public de leur culte dans toutes les villes désignées par l'édit de Poitiers sous la condition de n'y point troubler l'exercice de la religion catholique. Les

réformés sont tenus de se conformer aux rites extérieurs de l'Église romaine et même de payer les dîmes. Ils jouissent de tous les droits de citoyens, ils sont admis à tous les emplois, et même aux charges de judicature, avantage que leur refusait l'édit de Poitiers. Leurs malades sont reçus dans les hôpitaux, comme les catholiques. On forme dans chaque parlement une chambre composée en nombre égal de juges protestants, pour juger les réclamations des uns comme des autres. Le roi permet des assemblées générales de leurs députés. Il donne un traitement à leurs ministres. Enfin, il leur accorde plusieurs places de sûreté au nombre desquelles sont la Rochelle et Montauban, etc.

Parmi les faits importants se trouve aussi l'assemblée des notables où Henri prononça cette harangue d'une éloquence si naïve et si touchante : « Si je voulais acquérir le titre d'orateur, j'aurais appris quelque belle et longue harangue et la prononcerais avec gravité; mais, Messieurs, mon désir tend à deux plus glorieux titres, qui sont de m'appeler libérateur et restaurateur de cet État : pour à quoi parvenir je vous ai assemblés. Vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France, non-seule-

et toute sa confiance; la politique l'en détournait. Il eut cependant fini par succomber lorsque la mort de sa maîtresse vint, en l'accablant de douleur, mettre fin à ses incertitudes : Marie de Médicis devint reine de France. Le grand duc de Toscane, son oncle, lui donna une dot telle qu'on n'eût pu l'espérer d'aucune autre princesse de l'Europe, *huit cent mille écus!...* Un fils naquit l'an d'après à Henri, mais un bien vif chagrin devait succéder à cet heureux événement. Le maréchal de Biron trahît son maître, en fut généreusement pardonné, en profita pour le trahir de nouveau et le roi fut contraint de confirmer son arrêt de mort que le parlement avait prononcé.

Les derniers événements du règne de Henri présageaient bien des malheurs; cette conspiration de Biron fut suivie d'une autre. Les Espagnols, d'Épernon, une partie de la Cour, *la ligue*, en un mot, s'attachait à Marie de Médicis, et avait juré la mort de ce monarque, qui avait su concilier les esprits, calmer les têtes et s'attirer tous les cœurs. Un plan de fédération européenne, de paix perpétuelle occupait sa grande âme lorsque le poignard d'un nouveau fanatique vint couper la trame d'une vie si chère aux Français. Ravaillac l'assassina dans sa voiture au mi-

lieu des rues de Paris. On n'a jamais pu savoir s'il avait eu des complices. . . . . . .

A la nouvelle de cet attentat, la douleur du peuple éclata d'une manière immodérée. Les uns, dit Péréfixe, devenaient immobiles et pâmés de douleur; les autres couraient les rues tout éperdus, plusieurs embrassaient leurs amis sans leur dire autre chose, sinon : Ah! quel malheur! On voyait des femmes échevelées qui hurlaient et se lamentaient; ceux qui avaient plus d'appréhension pour l'avenir, et qui se souvenaient des horribles calamités des guerres passées, plaignaient les malheurs de la France, et disaient que ce funeste coup qui avait percé le cœur du roi, coupait la gorge à tous les Français. On raconte qu'il y en eut plusieurs qui en furent si vivement touchés qu'ils en moururent, quelques-uns tout sur-le-champ et les autres quelques jours après. Enfin il ne semblait pas que ce fût le deuil de la mort d'un homme seul, mais de la moitié de tous les hommes. On eût dit que chacun avait perdu toute sa famille, tout son bien et toutes ses espérances par la mort de ce grand roi[2].

Quel éloge ajouter à ces témoignages d'amour? Celui que ce grand malheur dut affliger le plus fut son ami, son digne ministre : « O mon Dieu! dit-il, en apprenant cette fatale nouvelle, ayez

compassion de lui, de nous et de l'État; c'en est fait s'il est mort : Dieu n'a permis un si cruel accident que pour déployer toute sa colère contre la France. Qu'elle va tomber en d'étranges mains[3]! » Sully n'avait pas tort : un roi sage et fort avait anéanti les factions, elles allaient renaître; un ministre économe avait payé les dettes et garni le trésor; on dissipa les épargnes après avoir renvoyé le ministre[4]. Altière et entêtée, irascible et violente, ambitieuse et vindicative, Marie de Médicis avait empoisonné les dernières années de son époux et n'était pas étrangère à sa mort, non qu'elle eût trempé dans le crime de Ravaillac; mais à en croire Sully et Mézerai, elle n'ignorait rien des complots que tramaient contre lui les odieux débris de la ligue.

Sa régence avilit la nation et la remplit de nouveaux troubles : l'Italien Concini et sa femme, êtres sans talents ni moralité avaient, depuis longtemps, sa confiance; le premier nommé par elle maréchal d'Ancre, lui fit commettre beaucoup de fautes, et de ces fautes qui se réparent peu, car elles aliènent le cœur du peuple.

Louis XIII, encore enfant, voulut aussi gouverner. Poussé par un favori presque aussi jeune que lui, il fit assassiner le maréchal, condamner sa femme à mort, et exila la reine mère à Blois,

où le vieux duc d'Épernon alla la trouver et la délivra. L'autorité ainsi divisée n'avait plus de force, tout était bouleversé, il manquait une tête à la France; Richelieu parut alors. La souplesse et la hardiesse de son génie devaient lui donner partout le premier rang. Un peu plus tard il entra au conseil et sut plaire au roi dont le caractère faible et nul voulait être despote et avait besoin d'un maître. Richelieu prit place parmi les conseillers comme un homme qui ne reconnaît ni collègues, ni égaux; tout céda sous le poids de cette volonté forte qui régit la France plus de dix-sept ans. Le père Joseph, capucin, intrigant adroit, et l'un des auteurs de la nouvelle fortune de Richelieu, fut son principal agent pendant sa longue domination.

Lorsqu'on connaît les principaux personnages d'une époque, il est facile avec un peu de réflexion, de savoir d'avance quelle sera, non la série des événements que le hasard décide souvent, mais la nature, l'esprit de ces événements : on voit ici un roi brave, mais faible et sans moyens, une femme entêtée et despote, un ministre plein de génie et plus despote encore, un capucin hypocrite son confident, son agent principal.... De là des mécontents, des troubles, des châtiments, du sang; de là une situation inté-

rieure difficile, une position brillante à l'extérieur qu'on laisse diriger d'ordinaire à celui qui le peut....

Richelieu commença par épouvanter les grands, qui le haïssaient, par des exemples terribles [5] et fit exiler de France Marie de Médicis, qui s'était déclarée contre son élévation. Il s'occupa ensuite des calvinistes auxquels il prit la Rochelle, défendue par les Anglais. Ils avaient déclaré cette place imprenable; le cardinal la prit, en faisant construire dans la mer une digue de quatre mille sept cent pieds de long, détruite et refaite trois fois. Après avoir aplani tous les obstacles à l'intérieur, il suivit avec constance un plan qui devait élever la France au rang des premières puissances.

Nous ne pouvons raconter ici comment Richelieu fit un traité avec la Hollande, déchirée alors par la division des *Gnomatiques* et des *Arméniens*, au sujet de la *Grâce* et du *libre arbitre*, comment il dirigea une expédition en Valteline pour la délivrer du joug de Rome et de Madrid, comment il termina la guerre d'Italie, abaissa la maison d'Autriche, etc. Laissons donc ces détails pour parler des deux événements de ce règne qui peuvent le plus, par leur importance et leur caractère, en faire connaître l'esprit. Je

veux parler de la conspiration de Cinq-Mars et du supplice d'Urbain Grandier.

Louis XIII ne pouvait se passer de deux êtres dévoués : l'un qui gérait pour lui les affaires du royaume, l'autre qui fit son unique étude de lui plaire, de l'égayer, de recevoir ses confidences : il avait trouvé un trésor en Richelieu pour le premier emploi, il ne se mêlait plus de rien... Quant au rôle de favori, il était rempli indifféremment par des courtisans ou des maîtresses. Mais l'ombrageux ministre ne leur laissait pas le temps de s'emparer de l'esprit du roi. Il avait déjà exilé le duc de Saint-Simon, relégué mademoiselle de Hautefort dans une de ses terres et jeté mademoiselle de Lafayette dans un couvent. Il éloignait jusqu'aux confesseurs... Ce fut lui qui choisit pour le roi un jeune courtisan, léger en apparence, mais bien autre au fond que ne le supposait Richelieu : c'était Cinq-Mars.

Malgré l'ennui que lui causait le roi dont la société était fort triste, il sut bientôt avoir sa confiance, et l'entendant se plaindre fréquemment du despotisme de son ministre, il ne tendit à rien moins qu'à le remplacer. Richelieu le sut, et une haine mortelle s'ensuivit. La haine de Richelieu était bien dangereuse, mais ce ministre s'apercevait de jour en jour que son crédit baissait, il

employa tous les moyens de le reconquérir, jusqu'à faire battre les Français pour se rendre plus nécessaire ; c'était en vain. Il en désespérait et songeait déjà à sa sûreté, lorsque sa fortune le servit encore. Il découvrit des relations secrètes de Cinq-Mars et de ses amis avec l'Espagne où ils devaient se réfugier en cas de revers. Il reprit avec cette découverte tout son ascendant sur le roi : il l'effraya, calomnia les intentions des conspirateurs, et leur tête tomba. Malade lui-même, il avait eu l'odieux courage de traîner Cinq-Mars et de Thou de Tarascon à Lyon, dans un bateau attaché au sien ; il les amenait, comme en triomphe, devant ses juges et à l'échafaud...

Il ne tarda pas à les suivre au tombeau : cette exécution avait été son dernier acte de souveraineté. A peine eût-il repu ses yeux de ce spectacle, qu'il repartit pour Paris où il arriva pour mourir, laissant le roi content d'être sorti de tutelle mais fort embarrassé d'être enfin le maître.

Sombre, malade, insupportable aux siens et à lui-même, haï de son frère, détesté de la reine qu'il sacrifiait comme les autres à Richelieu, trahi par ses confidents, presque seul au milieu d'une cour qui n'attendait que sa mort, Louis termina sa triste existence quelques mois après son ministre.

Marie de Médicis, dont le crédit avait succédé à celui de son ennemi tout puissant, était morte dans l'exil et l'indigence... Faibles et forts, vainqueurs et vaincus, bons et mauvais, tout meurt après avoir joué son rôle d'un instant, et cette leçon éternelle ne profite à aucun...

Le jugement d'Urbain Grandier avait précédé celui de Cinq-Mars ; il se lie moins à la haute politique, mais il sert mieux à faire connaître combien les lumières étaient encore peu avancées.

Assez mal noté dans l'esprit du clergé par sa vie un peu mondaine, son caractère altier et sa bienveillance pour les protestants, Grandier fut interdit pour cinq ans de ses fonctions sacerdotales ; il en appela et fut absous par le métropolitain, ainsi que par le tribunal de Poitiers. Rentré triomphant à Loudun, il désira être nommé directeur du couvent des Ursulines, composé de filles de qualité. Formellement refusé et supplanté par un chanoine, il exhala hautement son dépit. Peu de temps après, il se passa au couvent des aventures extraordinaires : des spectres y paraissaient toutes les nuits, les religieuses étaient agitées, hors d'elles, *possédées* enfin... La chose était sérieuse ; Grandier en fut accusé. Le conseiller Laubardemont, odieusement connu depuis quelqus temps, était alors à Loudun ; il

rendit compte à Richelieu *de ces horreurs*, et l'engagea à faire informer contre Grandier. Celui-ci fut arrêté, interrogé; le procès s'instruisit : des aventures scandaleuses furent le seul résultat de ces enquêtes, mais plusieurs femmes avaient déposé qu'il s'était introduit dans le couvent sans qu'on l'eût vu entrer, qu'il y jetait des roses dont l'odeur ensorcelait. L'une d'elles affirma qu'il lui avait proposé de la faire *princesse des magiciens*...

Grandier fut convaincu de sorcellerie, et, après sept mois d'enquêtes et de procédure, quatorze magistrats le déclarèrent atteint et convaincu de crime de *magie, maléfice et possession*, arrivée par son fait ès personnes d'aucunes religieuses Ursulines et autres séculières, et condamné à faire amende honorable, nue tête, et être son corps brûlé vif avec les pactes et caractères magiques restés au greffe, etc.

Cette horrible sentence fut exécutée. Elle le fut au milieu du XVIIe siècle, sous le ministère de Richelieu, le fondateur de l'Académie française......

Nous avons vu le cardinal Richelieu porter au loin la gloire de nos armes et son autorité, qu'il rendit si tyrannique à Louis et à sa noblesse; nous l'avons vu assassiner les grands par la main

de la justice et avilir la magistrature. Nous l'avons vu violer les anciennes lois qui ne secondaient pas ses desseins ; nous l'avons vu tout faire céder à sa volonté absolue et mourir ensuite. Qu'arriva-t-il ? les révoltes étouffées par sa main de fer, se multiplièrent après lui. Si Richelieu eût réellement aimé la France comme Saint-Louis, Louis XII et le bon Henri, il eût respecté les lois, en eût fait de nouvelles, et son génie eût servi à consolider la gloire et le bonheur de ses concitoyens ; sa récompense eût été l'amour du peuple et la reconnaissance de la postérité. Il préféra une autre voie ; peut-être y fut-il entraîné par les circonstances..... Mais revenons à son successeur et à celui de Louis XIII, puisque tout est fini pour ces derniers.

Le parlement avait donné la régence absolue à Anne d'Autriche, malgré les ordres de Louis dont il cassa le testament. Le cardinal Mazarin, créature de Richelieu, élevé à son école, mais loin d'avoir son énergie, devint ministre après lui. Astucieux et fourbe, il ne put cependant vaincre la haine des grands ; ces derniers avaient longtemps souffert, ils se voyaient libres ; aussi ne songeaient-ils à rien moins qu'à relever l'aristocratie abaissée par Richelieu, et à ramener la féodalité si le succès couronnait leurs efforts.

La guerre les occupa quelque temps : le jeune Condé et Turenne, les deux meilleurs capitaines du XVIIe siècle les attachèrent à leur fortune : Rocroy, Fribourg, Nordlingue, Lens furent témoins de la gloire des Français. Ces victoires amenèrent la paix à l'extérieur et la guerre civile au dedans : Mazarin et la reine, la noblesse et le parlement voulurent gouverner ; chacun flatta le peuple pour le mettre dans son parti. Le parlement avait souvent défendu ses droits, il s'attacha à lui et le défendit contre la cour et les ministres. On s'insulta, on s'aigrit, on se battit ; mais cette guerre n'avait plus le caractère de celles du XVIe siècle ; le fanatisme n'y était pour rien. Elle fut plus ridicule que sanglante. On plaisantait les armes à la main. Le cardinal de Retz se distingua par sa bravoure, son énergie toute populaire et son génie entreprenant. On vit se renouveler la fameuse journée des barricades lors de l'arrestation de deux conseillers au parlement. La reine et le jeune Louis, furent, ainsi que Mazarin, forcés de s'enfuir de la capitale. Le grand Condé les suivit et combattit pour eux ; mais rien ne semblait sérieux dans tout cela. Les couplets, les épigrammes se succédaient dans les deux camps, où l'on voyait des femmes diriger les plans d'attaque et de défense. Rien ne caractérise mieux cette sin-

gulière époque que la conduite de Turenne et de la Rochefoucauld abandonnant leur parti pour une passion romanesque. Ce dernier écrivait en parlant de madame Longueville qui tenait dans ses chaînes le héros et le sage :

« Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
« J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux Dieux ! »

Tous les partis se choquaient, négociaient, se trahissaient ; la guerre finit et recommença à plusieurs reprises. Condé ayant enfin ramené à Paris la cour triomphante, se livra au plaisir de la mépriser après l'avoir défendue. Il se moquait surtout de Mazarin, qu'il appelait *Mars*. Mazarin se vengea en l'envoyant au château de Vincennes. L'opinion publique força le ministre à rendre la liberté au vainqueur de Rocroy ; mais cet acte arbitraire avait aigri le grand homme : il sortit de France pour y rentrer avec les Espagnols, pendant que Mazarin, chassé par le parlement, y rentrait avec sept mille partisans. Cela devenait plus grave ; Louis XIV encore jeune, mais plein de génie et de confiance en ses forces, résolut de mettre un terme à cet état de choses. Il fit ce qu'avait fait Richelieu, il régna.

Mazarin fut momentanément éloigné des affai-

res; Condé se retira dans les Pays-Bas; la France fut enfin tranquille. Une longue et absolue domination allait succéder à cette période orageuse qui ressemble assez à une révolte de collége née en l'absence du chef.

Louis, encore sans expérience, sentit le besoin d'avoir un guide sans se donner un tuteur. Il rappela Mazarin qui, grâce à l'inconstance des Parisiens, rentra dans Paris comme en triomphe et vécut tout juste assez pour que le roi pût tenir seul ensuite les rênes du gouvernement, qu'il fut jaloux de ne partager avec personne[6]. Avec lui commence une ère nouvelle. Tout plie devant une autorité qu'il sait rendre respectable. L'administration, comme la cour, prend avec Louis XIV un caractère plus noble, plus sérieux; tout change avec le souverain; les esprits les plus ardents de la Fronde n'aspirent plus qu'à un regard du maître, et l'on voit réunis autour du trône, le cardinal de Retz, La Rochefoucauld et Condé devenus courtisans.

Suivons tour à tour Louis XIV à la tête de l'armée, au conseil, à la cour, au milieu de cette brillante escorte de grands hommes de tout genre qu'il sut decouvrir et élever. Avec Turenne et Condé, avec Luxembourg, Villars et Catinat on pouvait faire de grandes choses; aussi les vic-

toires se multiplièrent avec rapidité et firent bientôt du roi de France le plus puissant prince de l'Europe. La Flandre fut conquise en une seule campagne, et la Franche-Comté en trois semaines. Ce n'est pas tout de battre l'ennemi; une victoire coûte souvent aussi cher qu'une défaite. Colbert, alors premier ministre, avait su multiplier les ressources de l'État pour aider Louis à agrandir la France, et Louvois, ministre de la guerre, l'avait secondé de ses combinaisons savantes. Vauban l'aida à son tour à conserver ses conquêtes, par des fortifications dont il fut le premier inventeur.

L'ambition et les succès de Louis XIV effrayèrent une partie de l'Europe. Elle organisa une ligue contre le conquérant, et la Hollande s'opposa la première à son invasion dans le nord. Louis irrité arriva avec sa cour et des troupes magnifiquement équipées au milieu de ces hommes simples, étonnés de tant de luxe, et n'ayant à lui opposer que des forces bien inférieures, soutenues par l'amour de la patrie. Louis fut encore vainqueur. C'est là que s'effectua ce passage du Rhin si fameux dans l'histoire, tant célébré par les poëtes, et que les actions de nos troupes républicaines ou impériales ont fait regarder depuis lors comme un jeu d'enfant. Pendant ce temps,

l'amiral Duquesne soutenait, sur les mers, la gloire française, et Louis embellissait son royaume en l'agrandissant. C'était une chose véritablement admirable, de voir les ports de mer, auparavant déserts, ruinés, maintenant entourés d'ouvrages qui faisaient leur ornement et leur défense, couverts de navires et de matelots, et contenant déjà près de soixante grands vaisseaux qu'il pouvait armer en guerre. De nouvelles colonies, protégées par son pavillon, partaient de tous côtés pour l'Amérique, pour les Indes orientales, pour les côtes de l'Afrique. Pendant qu'en France, et sous ses yeux, des édifices immenses occupaient des milliers d'hommes, avec tous les arts que l'architecture entraîne après elle; et dans l'intérieur de sa cour et de sa capitale, des arts plus nobles et plus ingénieux donnaient à la France des plaisirs et une gloire dont les siècles précédents n'avaient pas eu même l'idée[7].

Le nom des généraux de Louis imprimait au loin la terreur; ses ministres étaient regardés comme des génies supérieurs aux conseillers des autres princes, et Louis était en Europe comme le seul roi.

Cependant les Hollandais réduits au désespoir, percèrent leurs digues, inondèrent leur pays et en chassèrent ainsi les Français, vaincus à leur tour

par cette résolution patriotique. Cet échec passager fut bientôt réparé par une seconde invasion dans la Franche-Comté qui, depuis lors, est restée à la France, et surtout par les succès de Turenne en Allemagne, succès plus glorieux encore s'ils n'eussent été souillés par des massacres inutiles et par l'incendie du Palatinat, où vingt-cinq villages devinrent la proie des flammes. Turenne ne survécut pas longtemps à sa nouvelle victoire, et Louis, en perdant ce héros, eut aussi le chagrin de voir s'éloigner le grand Condé. Cependant il n'en continua pas moins la guerre avec avantage contre l'Empire, l'Espagne et la Hollande. De plus, il bombarda Alger pour intimider les pirates et rassurer le commerce français; il bombarda Gênes pour la punir d'avoir soutenu Alger; il ne voulait plus connaître d'obstacles.

Luxembourg et Catinat avaient succédé à Turenne et à Condé. Le coup d'œil d'aigle de Louis XIV, qui fit une partie de sa puissance, avait su les distinguer parmi ses nombreux généraux, et les avait élevés au grade de maréchal, malgré son ministre Louvois. Une simple action sous les yeux de Louis avait suffi pour faire de Catinat, *enseigne aux gardes*, l'un des hommes les plus distingués du XVII[e] siècle. Il s'éleva par degrés, sans aucune brigue; philosophe au milieu

des grandeurs et de la guerre, les deux plus grands écueils de la modération, libre de tous préjugés et n'ayant point l'affectation de paraître trop les mépriser. La galanterie et le métier de courtisan furent ignorés de lui; il cultiva plus l'amitié, et en fut plus honnête homme. Il vécut aussi ennemi de l'intérêt que du faste, philosophe en tout, à sa mort, comme dans sa vie [8].

Fleurus, Steinkerque, Nerwinde dans les Pays-Bas, Staffarde et Marsaille dans la Savoie, retentissaient du cri de guerre de nos soldats vainqueurs sous ces deux chefs, pendant que Dugay-Trouin et Tourville triomphaient sur la Méditerranée et l'Océan. La paix, enfin signée à Riswick, vint mettre un terme à cet embrasement européen; mais le roi, forcé de la faire par l'épuisement de ses finances, ne la dicta plus en maître. L'astre de Louis commençait à pâlir.... Pourquoi suis-je forçé d'interrompre le récit de ses conquêtes pour le suivre dans le cœur de la France?

Animé contre les calvinistes par le clergé, les jésuites et la cour de Rome, par le chancelier Letellier et Louvois qui persécutaient en eux Colbert, leur protecteur, Louis XIV se prêta à toutes les mesures qui tendaient à les anéantir; mais ces mesures trop lentes aux yeux du fanatisme firent bientôt place à des violences et à des exécutions

qu'on appelait *des exemples salutaires*. Plus tard on envoya dans toutes les provinces des missionnaires chargés de convertir, et des dragons chargés de corriger les protestants opiniâtres : « Sa Majesté, écrivait Louvois, veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion ; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer les derniers, doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. »

C'était un étrange contraste que du sein d'une cour où régnaient la douceur des mœurs et tous les charmes de la société, il partît des ordres si durs et si impitoyables.

Ce n'est pas tout : vous vous rappelez cet édit de Nantes dicté par la bonté et la tolérance d'Henri IV. Il s'opposait à ces violences, il fut révoqué, et les protestants au lieu de se révolter comme au XVI[e] siècle, échappèrent au massacre qu'on leur préparait, en sortant du royaume sur tous les points peu gardés. Louvois qui voulait les traquer comme des bêtes fauves, s'était trompé en croyant qu'il suffirait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontières et toutes les côtes, contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. A l'intérieur, le catholicisme n'y gagna pas davantage : toute persécution fait des prosélytes

quand elle frappe dans la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblèrent partout pour chanter leurs psaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des assemblées. Nous verrons plus tard le Languedoc en feu par les funestes suites de cet édit.

Après la paix de Riswick, la France exténuée par tant de guerres, par la magnificence de son souverain et par d'innombrables constructions, se vit tout à coup en possession de l'Espagne, que le vieux Charles II laissa au petit-fils de Louis XIV. Un pareil coup de fortune étourdit le monarque, ranima son orgueil, et suscita de nouvelles guerres à la France..... L'Europe alarmée de cet accroissement de puissance, se ligua de nouveau contre lui, et cette fois, la lutte ne fut plus à l'avantage des Français. Eugène et Malboroug les battirent en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie; les ennemis pénétraient à Turin, à Toulon, en Espagne. Louis fut obligé de demander la paix et on la lui imposa trop dure pour son orgueil. La guerre continua, toujours malheureuse pour nos armes. Après la défaite de Villars à Malplaquet, le roi demanda encore la paix et ne fut pas écouté. Cette nouvelle humiliation donna aux armées le courage du désespoir : « Si je ne puis obtenir une paix équitable, dit

alors Louis XIV, je me mettrai à la tête de ma brave noblesse, et j'irai m'ensevelir sous les débris de mon trône. » Quelques succès changèrent un peu la face des affaires, et la victoire revint sous nos drapeaux à la grande et fameuse bataille de Denain, où Villars, en sauvant la monarchie, associa son nom à ceux des premiers capitaines de ce siècle. La paix fut signée alors, mais non plus telle qu'on voulait la faire subir à Louis ; elle fut glorieuse et plus utile à la France que celle de Riswick qui suivait tant de succès. La joie du monarque victorieux était bien troublée alors par la mort de plusieurs membres de sa famille et surtout par celle du vertueux élève de Fénelon, de ce duc de Bourgogne qui promettait un grand roi à la France. Elle était troublée aussi par de justes plaintes d'un peuple sacrifié depuis si long-temps à l'ambition et à la vanité de son souverain. Les impôts étaient excessifs et ne pouvaient être diminués; la cour même se plaignait. Le confesseur Letellier et madame de Maintenon étaient seuls contents du roi, dont l'esprit s'affaiblissait de jour en jour. Enfin, ce monarque qui, pendant quarante ans fatigua l'Europe de ses armes, éblouit la France de son éclat, mourut seul, abandonné à la pitié des domestiques et à la grossière joie de la populace qui insulta à son cercueil.

Nous avons peu parlé de madame de Maintenon, et cependant elle a joué dans l'histoire du XVII[e] siècle un rôle important : toujours sous le rideau, la veuve du vieux Scarron a su commander à Louis XIV. L'ambition avait été le mobile de sa vie; arriver à la gloire par la piété et la vertu était le but de toutes ses actions : aimée de Louis XIV, elle réussit à se faire épouser en secret, et lorsqu'elle eût atteint le comble de ses vœux, fatiguée de l'excès de son bonheur, elle écrivait à son frère : « Je n'en puis plus, je voudrais être morte. » D'Aubigné lui répondit ce mot si connu : « Vous avez donc parole d'épouser Dieu le père ! »

Louis XIV recevait ses ministres dans la chambre de sa femme, et prenait fort souvent son avis. S'il s'élevait une discussion un peu sérieuse, il disait, en se tournant vers elle : « Consultons la raison. » Cette femme extraordinaire ne s'écarta jamais du sentier de l'honneur; mais sa soumission à son confesseur et son empire sur Louis ont eu, dans les destinées de la France, une influence malheureuse sur tout ce qui touche à la religion ?

Avant de faire la peinture de ce siècle si célèbre dans les fastes de notre histoire, disons quelques mots de la guerre des Camisards : depuis la révocation de l'édit de Nantes, le calvinisme

était presque éteint en France ; et les restes de ce parti, dispersés dans les différentes provinces et obligés de se cacher, ne voyaient aucune ressource humaine qui pût les mettre en état de forcer Louis XIV à leur accorder les priviléges et la liberté de conscience dont ils avaient joui sous ses prédécesseurs ; il fallait, pour soutenir la foi de ces restes dispersés, des secours extraordinaires, des prodiges. Ils éclatèrent de toutes parts parmi les réformés. Pendant les quatre premières années qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, on entendit dans les airs, aux environs des lieux où il y avait eu autrefois des temples, des voix si parfaitement semblables aux chants des psaumes tels que les protestants les chantent, qu'on ne put les prendre pour autre chose. Les prodiges et les visions, dans un parti opprimé, annoncent presque toujours des prophètes destinés à soutenir la foi par l'esprit de la liberté ; ces prophètes annoncèrent l'extinction de la religion romaine et le triomphe du calvinisme[16], leur cri de guerre était : *Liberté de conscience et plus d'impôts.* Ce dernier mot est toujours celui qui fait le plus d'effet sur le peuple. Villars abaissa sa gloire à combattre ces fanatiques montagnards ; Montreul et Berwick lui succédèrent, et ne parvinrent guère mieux à les

soumettre : les persécutions les avaient fait naître, les persécutions les rendaient plus nombreux et plus forts.

Le parlement, depuis longtemps muet, se releva fièrement à la mort du monarque absolu ; il cassa son testament, et accorda au duc d'Orléans la régence, que cet acte donnait au duc du Maine. Le premier de ces princes avait promis au parlement de lui laisser le droit de remontrance, et ses membres ne résistèrent pas à une si douce perspective. Le duc d'Orléans pardonna à tous ses ennemis et sut se faire aimer du peuple, qui, peu de temps avant, l'accusait de la mort des héritiers de Louis. Il n'eut pas de peine à gagner la noblesse, qui attendait avec impatience qu'un nouveau règne, moins sévère, adoucît le rigorisme des mœurs. Madame de Maintenon se retira à Saint-Cyr, le père Letellier fut exilé, et la cour redevint ce qu'elle avait été sous Catherine, galante et dépravée. Le régent lui-même et sa fille, la duchesse de Berry, donnaient l'exemple de la débauche ; les courtisans, imitateurs par nature, et corrompus par système, s'empressèrent d'imiter le prince : guidés par l'odieux Dubois, son favori, ils secouèrent le masque, se vengèrent de longues années de contrainte, et Louis XV s'éleva au milieu de cette atmosphère empestée.

L'état des finances, déjà épuisées par le grand roi, présageait des malheurs pour l'avenir. On employa d'abord les anciens moyens, la refonte et l'altération des monnaies. Le régent, prodigue et plein de goût pour les spéculations brillantes, se livra à des aventuriers qui mirent dans le trésor un désordre irréparable. Nous ne parlerons pas de détails financiers, du *visa* des frères Pâris, du système de l'Écossais Law qui crut tout enrichir avec du papier, et acheva de ruiner la France; mais je dirai, pour terminer rapidement le tableau de cette époque, que la duchesse du Maine tramait sans cesse de nouveaux complots contre le duc d'Orléans, qui avait supplanté son timide époux; que la guerre était en Espagne et la peste en Provence[11]; que la Bretagne était sur le point de se soulever, et que le royaume enfin était dans une telle confusion, dans un tel bouleversement, que chacun, en s'endormant au sein des plaisirs et de l'agiotage de bourse qui les payait, croyait se réveiller sur un volcan. Cependant, et comme si le régent eût communiqué sa légèreté à la nation, elle s'abandonnait au charme d'une heureuse insouciance, laissait exiler ses défenseurs[12], souffrait à la tête des affaires des hommes vils, des fripons ou des sots[13], et ne se vengeait d'eux que par des épigrammes sanglantes. Accoutumés au

long despotisme de Richelieu et de Louis XIV, les Français ne voyaient pas encore la possibilité de secouer un joug honteux, de se faire rendre compte de la gestion des finances de l'État.

Le régent et son ministre moururent des suites de leurs excès au moment même où le roi atteignait sa majorité.

Le duc de Bourbon, personnage assez insignifiant et peu aimé du peuple, devint premier ministre. La marquise de Prie exerçait sur lui un empire absolu; elle gouverna la France. Ce siècle est celui des favorites : à madame de Maintenon et à la marquise de Prie vont succéder les Châteauroux, les Pompadour et les Dubarry; mais suivons l'histoire : la marquise, après avoir conseillé à son amant une nouvelle persécution contre les protestants, songea à marier le roi; elle rejeta plusieurs partis brillants, et choisit enfin Marie Lecksinka, fille du roi de Pologne, détrôné par la Russie, et dont l'alliance était peu politique. La reine, aimable et douce, ne put prendre assez d'ascendant sur le cœur de son époux pour lui faire renvoyer le cardinal de Fleury, son précepteur, ennemi juré du ministre et de la marquise de Prie; le jeune Louis XV, accoutumé à son précepteur, aimait en lui un vieillard qui, n'ayant

rien demandé jusque-là pour sa famille, inconnue à la cour, n'avait d'autre intérêt que celui de son pupille. Fleury lui plaisait par la douceur de son caractère, par les agréments de son esprit naturel et facile. Il l'emporta sur ses adversaires, et fut premier ministre.

Prudent et modéré, il sut concilier les esprits et conclure une paix durable. Il fut économe et désintéressé ; mais son administration se ressentit quelquefois de son grand âge. Il avait d'excellentes intentions, car il prenait pour modèle le vertueux Sully ; mais à soixante-quinze ans l'énergie manque pour concevoir de grandes choses et les mettre à exécution. Il eut cependant assez de fermeté pour résister au parlement, qui usait largement de ses droits de remontrances à l'occasion des jésuites et des libertés de l'Église gallicane. Le roi, poussé par son ministre, lui imposa silence sur ces matières et le renvoya dédaigneusement de Marly, où il avait osé troubler les plaisirs de la cour.

C'est à cette époque qu'eurent lieu les convulsions et les miracles au tombeau du diacre Pâris. Ce trait de l'histoire du XVIIIe siècle peint trop bien l'esprit de l'époque pour que je le laisse passer inaperçu. Le diacre Pâris, enthousiaste popularisé par ses aumônes, mourut en 1727, et l'on écrivit sa vie. Le peuple parisien demanda sa ca-

nonisation, et le tombeau du nouveau saint devint un atelier de miracles; l'un en revenait guéri, l'autre converti; presque tous y avaient des convulsions réelles, excitées par une imagination exaltée. Fleury fit fermer le cimetière; le parlement accueillit les plaintes du peuple, mais ne put rien contre cet ordre prudent. Les rieurs avaient pris le dessus. Le lendemain de la clôture du cimetière Saint-Médard, qui avait été témoin de ces scènes ridicules pendant plusieurs années, on vit sur la porte cette plaisante inscription :

De par le Roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Après avoir longtemps maintenu la paix, le vieux cardinal fut forcé de faire la guerre pour soutenir le malheureux Stanislas, beau-père du roi, repoussé de la souveraineté de Pologne et bien digne d'un meilleur sort. La guerre alors était le résultat d'intrigues diplomatiques, du plus ou moins de génie d'un ambassadeur, de la violation des lois de l'étiquette dans une cour étrangère, etc. Fleury sut conserver dans ses actes et ses négociations une dignité qu'on n'aurait pu attendre d'un vieillard. La France put surtout le bénir d'un genre de bienfait inconnu jusqu'alors, d'une diminution d'impôt au moment où les dépenses aug-

montaient. Il est vrai qu'on lui reprocha de n'avoir pas employé cet argent à accroître les forces de terre et de mer. Il avait réussi à donner la libre possession de la Lorraine à Stanislas, qui la gouvernait en bon père. C'est à ce dernier que les Lorrains doivent la jolie ville de Nancy.

Cependant les mœurs du roi, d'abord si pures, ne résistèrent pas à la dépravation de sa cour ; la reine, modèle de vertus, n'avait pour le fixer qu'un amour sincère devenu à charge à Louis. Il se décida enfin à déclarer une dame de Mailly maîtresse en titre. A cette favorite succéda la marquise de Vintimille, sa sœur ; et à cette dernière une troisième sœur, madame de Châteauroux.

Le pas était fait ; la cour, libre d'entraves, se livrait à tous les vices. Paris imita l'exemple de son roi, et la contagion gagna bientôt les provinces. Le vieux cardinal soupirait et n'osait adresser à son élève des remontrances inutiles ; la reine pleurait et se taisait.

Les événements militaires et politiques de ce long règne deviennent si multipliés qu'il nous serait difficile de les suivre. Moins heureux que dans les premières guerres, Fleury vit les armées battues sur plusieurs points ; la mort vint enfin l'enlever à la France, qui le regretta sincèrement. Il avait quatre-vingt-dix ans. Administrateur d'un

grand royaume pendant seize ans, il mourut pauvre ; il dépensait pour l'État son traitement et sa propre fortune...., Ces mots seuls sont un éloge bien rarement accordé à ses devanciers ; ses successeurs ne l'ont pas mérité davantage.

Louis XV voulut régner seul ; mais le fardeau, trop fort pour lui, fut accepté par sa maîtresse. Madame de Châteauroux composa et dirigea un ministère qui, sans le génie du maréchal de Saxe, qui réparait ses fautes, eût fait bien du mal en France. Le règne de cette favorite cessa à la première maladie du roi ; un confesseur prit sa place et rappela la reine. Le peuple eut la bonhomie de pleurer sur son souverain. C'était encore un bienfait de Fleury ; on donna à Louis XV le titre de *Bien-aimé* qui, avec plus de justice, eût dû être accordé au sage ministre.

Cependant Louis s'était mis à la tête des armées : madame de Châteauroux l'y avait d'abord suivi. La reine prit sa place, d'après l'ordre du confesseur ; mais ne tarda pas à la céder à une nouvelle favorite, la célèbre Pompadour.

Quelques succès en Flandre, des revers en Italie, des défaites sur mer, où les Anglais ont presque toujours eu l'avantage, et enfin un traité de paix signé à Aix-la-Chapelle, sont les événements les plus remarquables de cette période du règne de

Louis XV. Cette paix fut la source de nouvelles guerres : les armes françaises, victorieuses au Canada et dans le Hanovre, reculent, avec le reste de l'Europe, devant le génie du grand Frédéric. Mais laissons là les guerres, et revenons à la cour, où la marquise de Pompadour régnait alors sans rivale.

Aucune maîtresse du roi ne s'est élevée à une influence plus grande. « Elle avait compris, dit Lacretelle, que de toutes les craintes qui agissent sur un roi faible, indolent, égoïste, la plus active est celle de l'ennui. Elle n'était occupée qu'à imaginer pour lui des plaisirs et à les combiner sous mille formes nouvelles. Tout lui servait. » Quel tableau son règne nous présente ! Une femme quitte son mari pour être maîtresse d'un roi, et l'en dédommage par des emplois et de l'or. Parvenue au faîte du pouvoir, cette femme distribue les grâces autour d'elle ; c'est du fond d'un boudoir qu'elle gouverne la France ; les ministres, la fière noblesse et un clergé peu scrupuleux sont admis dans ce sanctuaire où la favorite les reçoit, voluptueusement couchée sur son ottomane. C'est là que le lieutenant de police et le commandant de Paris viennent recevoir leurs ordres... c'est là qu'on décide de la paix ou de la guerre[14] !

Depuis longtemps le parlement et la cour

étaient en guerre ouverte. Le roi se déclara contre le premier et la faveur populaire attachée à ce corps puissant se détourna du roi. On s'entretenait hautement de ses débauches, de ses prodigalités et de son asservissement, lorsqu'un fanatique le perça d'un coup de poignard au milieu de ses gardes. Cet événement, qui ne fut pas aussi sérieux qu'on l'avait cru d'abord, ne servit pas à réconcilier la cour, les jésuites et le parlement; ils se chargèrent d'accusations réciproques; cependant l'opinion que Damiens était un scélérat isolé, prévaut parmi les esprits les plus sages. Son supplice fut horrible : on lui brûla la main droite, ensuite il fut tenaillé, on versa du plomb fondu dans ses plaies, enfin on l'écartela; ses membres épars furent consumés dans un bûcher, et ses cendres jetées au vent....... Sa lente et horrible agonie força à la pitié des spectateurs qui étaient arrivés au lieu du supplice avec des sentiments bien différents.

De nouveaux revers vinrent ternir l'honneur français, relevé de temps à autre par des actions d'éclat, telles que la bataille de Berghem, gagnée par le maréchal de Broglie, le généreux dévouement du chevalier d'Assas, etc. [15]. L'abbé de Bernis, alors ministre, sut juger toute la profondeur du mal, et il eut le patriotisme de diriger ses

vues vers la paix ; mais la Pompadour en ordonna autrement.

Cette dernière et malheureuse guerre, qu'on nomma la guerre de sept ans, et qui fut entreprise pour satisfaire la vanité d'une favorite, n'avait pas éteint l'inimitié du parlement et du clergé. L'orage grondait sur les jésuites, il grondait de tous les points de l'Europe sur laquelle ils avaient si longtemps régné. Le duc de Choiseul, qui exerçait alors en France l'autorité d'un premier ministre, et qui releva un instant la gloire de son pays, songea à faire cesser une lutte qui affaiblissait l'autorité du trône ; la favorite, qui redoutait pour elle l'influence de cette société, le seconda. Le roi consentit à tout, et le parlement l'emporta. Les jésuites, chassés de France, comme ils l'avaient été de la Chine et de la plupart des cours de l'Europe, furent presque ruinés par les procès et la perte de leurs immenses propriétés. Rome s'indigna, le clergé intimidé se soumit. Mais là ne se bornaient pas les maux de la France : elle avait perdu gloire et richesses ; il ne restait des beaux temps de la monarchie que la magnificence de Versailles et les dépenses extravagantes. La dépravation la plus grande venait s'y joindre ; le duc de Choiseul soutenait seul, par son caractère et son génie, un

édifice prêt à crouler.... A la Pompadour qui ne perdit son empire sur le roi qu'avec la vie, succéda la méprisable Dubarry. Les Français s'en indignèrent, la cour se plaignit, mais l'esprit du courtisan résiste peu au vent de la faveur. La vile créature décorée du nom de comtesse, fut présentée par le roi à la noblesse, et en reçut l'accueil le plus flatteur... La reine était morte; elle n'eut pas cette nouvelle humiliation à dévorer. Le duc de Choiseul ne put s'abaisser à recevoir des ordres de l'orgueilleuse et insolente favorite; il fut exilé et remplacé bientôt par des Meaupeou, des Terray qui mirent le comble aux malheurs de la France.

L'esprit du roi s'affaiblissait de jour en jour. L'âge et les excès avaient tué ce prince si vertueux autrefois, et corrompu peu à peu par le pouvoir absolu, épreuve difficile pour un esprit d'une trempe faible. Dans ses derniers moments, il consentit au renvoi du parlement; les lettres de cachet se multiplièrent; trop de scènes abjectes se mêlaient à ces coups violents de l'autorité pour ne pas éveiller un mépris universel, une inquiétude, un malaise qui semblaient appeler une rébellion ouverte. Lorque la mort frappa Louis XV, ses obsèques furent troublées et son cadavre insulté par ce même peuple qui avait fait retentir

la capitale de cris de douleur à la maladie de Louis *le bien-aimé*.... Les longues années de son règne avaient permis à ce peuple d'oublier l'administration de Fleury; il ne voyait que son espoir trompé et des malheurs irréparables pour l'avenir !...

On a vu, dans les premiers temps de la monarchie, la couronne accordée au plus digne, c'est-à-dire au plus intrépide, au plus fort; et ce roi, nommé par l'armée, n'était encore qu'un simple chef militaire. La royauté devint ensuite plus puissante : longtemps combattue par une noblesse turbulente et peu éclairée, les souverains prirent enfin le dessus, grâce à l'affranchissement des communes et au caractère de Louis XI, qui leur ouvrit la route du despotisme. Depuis ce monarque jusqu'au grand roi du XVIIe siècle, les nobles n'aspirèrent plus qu'à être à la tête des affaires, sous le titre de ministres. Louis XIV avait établi, à son profit, la monarchie absolue; les mains débiles de ses successeurs ne purent la soutenir : le pouvoir sans limites dont ils avaient hérité fut exercé par des courtisans, des favoris, des femmes. Ces êtres inhabiles, incapables de bien, disposaient à leur gré de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes; de la liberté, par des lettres de cachet, en vertu desquelles on mettait, sans ju-

gement, son ennemi à la Bastille; des propriétés, par les confiscations, de l'argent par un impôt arbitraire.

Le parlement avait bien le droit de refuser l'impôt, mais on le forçait à tout approuver; la noblesse n'en payait pas; le clergé recevait la dîme. Mille autres coutumes, toutes au détriment du peuple, accablaient les Français, avilis par le despotisme et le malheur, lorsque le vertueux Louis XVI monta sur le trône. En opposition avec toute sa cour, il aima le peuple, et son cœur généreux voulut lui rendre le bonheur. De sages ministres succédèrent aux conseillers de son aïeul; Malesherbes, Turgot surtout, rêvèrent des améliorations immenses que nous ne devions obtenir qu'après la plus horrible tempête : on parla de supprimer la gabelle, les corvées et les tailles, les jurandes et les maîtrises [16].

Une pleine liberté de conscience, le rappel des protestants, la suppression des monastères; le changement des lois pénales, trop rigoureuses pour le siècle; l'établissement d'administrations provinciales, composées de propriétaires; un nouveau système d'instruction publique, l'affranchissement de l'autorité civile du joug écclésiastique... toutes ces réformes étaient le sujet des entretiens de Paris et des provinces. On bénissait

le monarque populaire, qui préparait à ses enfants un avenir si différent du passé. Mais il eût fallu à Louis XVI, pour faire le bien, plus d'énergie que n'en déploya Louis XIV pour tout soumettre à sa seule volonté; et la fermeté lui manquait, ainsi qu'une juste confiance en lui-même. Un orage se forma contre les ministres; le jeune roi ne sut que les sacrifier, en gémissant, aux plaintes d'une cour vieillie dans les préjugés, la corruption et un luxe scandaleux. Le peuple, à son tour, se plaignit; les philosophes écrivirent; une partie de la jeune noblesse applaudit à ces germes d'indépendance : on vit alors les Lafayette, les Lameth, les Ségur, abandonner les fêtes de Paris pour aller, à travers les mers, aider l'Amérique du Nord à secouer le joug de l'Angleterre. Tout présageait en France les plus grands événements; ils ne tardèrent pas à éclater.

Louis XVI voyait avec plaisir ce dévouement chevaleresque; il aida lui-même Washington et les États-Unis, dont l'indépendance fut reconnue par l'Europe. Forcé de remercier Turgot, il appela au conseil le protestant Necker, qui professait les mêmes principes. Mais il avait fallu des emprunts pour soutenir cette guerre généreuse; les finances, déjà épuisées, ne purent suffire aux dépenses. Après avoir rendu un compte déplo-

rable, mais fidèle de l'état des finances, Necker tomba à son tour. Calonne, son successeur, se présenta avec assurance, et n'opéra aucun bien : il avait, disait-il, mille moyens de remédier à ce mal, si difficile à guérir ; ils se réduisirent à convoquer une assemblée de notables, pour demander cent quarante millions. Calonne fut renversé. L'archevêque de Brienne, plus nul encore que Calonne, s'amusa à guerroyer avec le parlement, qui défendait le peuple. L'embarras augmentait chaque jour ; Louis rappela Necker, et les états-généraux furent convoqués : pour la première fois, on y vit figurer le *tiers-état* comme une puissance égale aux deux autres. On s'était accoutumé à ne voir en France que les nobles, le clergé et un vil peuple accoutumé à souffrir et à payer. Le peuple, cette fois, sentit ses droits, et déclara que si les deux corps privilégiés refusaient de se joindre à lui, il pouvait seul représenter la nation.

Ici commence cette série d'événements sublimes ou épouvantables, dont le dernier résultat a été la liberté et la Charte.

La France vit Paris abattre cette bastille, odieux monument de tyrannie, elle vit l'élite de la nation, d'abord victorieuse, périr victime de sa générosité, et le plus vertueux des rois payer de sa

tête sa faiblesse et son indécision ; l'Europe entière repoussée par nos soldats inexpérimentés, mais que l'amour de la patrie rendait invincibles; la France, couverte d'échafauds, gouvernée par des monstres, altérés de sang !.. Cette longue tourmente révolutionnaire enfanta un homme prodigieux : il releva d'une main audacieuse la couronne royale, restée au pied d'un échafaud ; il traîna à sa suite nos vaillantes armées, qui, abusées par les prestiges de sa gloire, firent pour leur chef la conquête du monde. Pie VII délia les Français de leur antique fidélité aux Bourbons ; il légitima l'illégitimité. L'enfant de la république devint un faiseur de rois, qui, tous, n'étaient pas dignes de régner, et qui, plus tard, aidèrent à sa perte.

Les victoires d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, succédèrent aux victoires d'Italie et amenèrent la paix.

Au milieu de ses conquêtes, Napoléon élevait des monuments, ouvrait des grandes routes, creusait des canaux ; les arts étaient protégés, le commerce prospérait ; la France était le premier état du monde, mais elle attendait en vain sa liberté.

Des projets trop vastes, des fautes politiques, des crimes, firent, en quatre ans, du plus puissant empire du globe un pays conquis ; le Louvre de-

vint au camp de cosaques. Et le divin Napoléon que vingt nations adoraient, et dont vingt potentats attendaient les ordres souverains, fut exilé à l'île d'Elbe par la sainte alliance : les rois punirent leur tyran.

Un an n'était pas écoulé, et Napoléon débarquait à Fréjus avec quelques soldats : il arrive à Lyon avec une armée et entre à Paris aux acclamations d'un peuple immense. Un nouveau coup de foudre l'atteint à Waterloo. Il tombe pour la seconde fois, et les Anglais, au mépris de l'hospitalité qu'il leur demandait, lui donnent pour retraite un rocher désert !

Le frère du roi martyr, profitant des fautes de ses devanciers et de l'expérience du malheur, donnait alors à la France une charte qui conciliait enfin le pouvoir et le liberté. Le peuple l'adopta, cette charte, et punit d'un méprisant exil le roi qui osa la violer. Il l'améliora ensuite, en fit son œuvre et sut se choisir un souverain qui l'accepta à son tour. Espérons que ce contrat sacré ne sera plus violé désormais ; il est le *Palladium* des Français.

Nous avons vu la fin du XVIII[e] siècle et les premières années du siècle suivant signalées par des événements si importants, que tout l'ensemble des affaires humaines en a été changé et renou-

velé. La religion, les gouvernements, la distribution des royaumes ont subi, non pas de simples modifications, mais des révolutions complètes. Les idées des hommes sur la politique, sur la morale, sur toutes les choses enfin où s'exercent leurs facultés ont aussi pris une autre direction. L'histoire ne pourrait peut-être pas montrer un pareil exemple d'un changement aussi vaste, aussi complet, et en même temps aussi rapide dans la face du monde [17].

Mais nous nous sommes laissé entraîner trop loin et notre tâche doit finir au moment où la France reconnaissante pose sur la tête du premier consul cette couronne que sa race ne devait pas porter : le XIXe siècle sera peut-être plus tard l'objet d'une étude nouvelle, qui, à elle seule, demande bien du temps, bien du travail et un travail bien différent, car ce que nous raconterons alors nous l'aurons vu ; ces progrès, nous les aurons suivis, appréciés... et secondés peut-être, si nos faibles efforts peuvent être comptés pour quelque chose dans le travail incessant de l'humanité auquel chacun de nous est appelé à porter sa pierre.

CHAPITRE SECOND.

L'histoire de l'Angleterre au XVIIe siècle est pleine de vie et d'intérêt, pleine de grandes révolutions et de grandes infortunes. L'année 1603 vit le roi Jacques, prince doux, mais faible, occuper un trône trop haut pour lui, non qu'il n'eût des velléités de pouvoir absolu, mais il était incapable de vouloir avec suite, avec énergie. Théologien plutôt que roi, il voulut ployer l'Écosse, qu'il avait réunie à l'Angleterre, sous le joug épiscopal; il ne put en venir à bout. Il se laissait gouverner par d'indignes favoris, parmi lesquels l'histoire a conservé le nom de Buckingham. Le parlement profita de cet état de choses pour rétablir une partie des priviléges que les Tudors avaient anéantis, il refusa des subsides, les communes se mêlèrent aussi des affaires extérieures jusqu'au moment où le parlement fut cassé. Alors s'élevèrent des discussions sur les bases de l'au-

torité royale, premier pas dans toute révolution. Pendant ces démêlés Jacques I[er] mourut.

Le prince Charles son fils prit la couronne encore jeune, il eut le tort de continuer à Buckingham la faveur dont il était honoré depuis trop longtemps. Ce fut le signal d'une longue lutte entre la royauté et le parlement. Les lords étaient pour le roi, les communes eurent le dessus comme cela arrive toujours. Charles, battu de ce côté, ne fut pas plus heureux sous le point de vue religieux : le *covenant* naquit de cette dernière lutte.

Le *long parlement* fut alors assemblé et il s'annonça d'une manière plus hostile que les autres. Le comte de Straffort, qui avait remplacé Buckingham, était dévoué au roi et par conséquent haï des puritains ; mis en accusation et condamné, Charles eut la coupable faiblesse de signer l'arrêt de mort de son ami qu'il devait bientôt suivre[1].

Les pairs et la noblesse avaient beaucoup perdu de leur prestige, les évêques menacés se retirèrent de la chambre haute, le roi prit la détermination d'accuser cinq membres des communes comme séditieux et d'aller lui-même les faire prisonniers au parlement. Cette mesure manqua et fit dès-lors le plus fâcheux effet. Les rebelles exaspérés et enhardis reconduisirent à la chambre les cinq

accusés. De ce moment, la nation fut divisée en deux partis bien tranchés, la reine, réfugiée en Hollande, envoyait des munitions au parti royal, Charles se mit à la tête de son armée, la guerre civile était imminente.

A la tête des presbytériens se distinguait alors un homme ambitieux, capable, dissimulé, énergique, Olivier Cromwel; cet homme, de victoire en victoire, refoula Charles en Écosse; les Écossais livrèrent leur roi. Cromwel arriva à Londres. Presbytériens, indépendants, puritains, agitateurs, Saints de la fabrique du guerrier-prédicateur, l'entouraient; les niveleurs seuls s'opposèrent à son élévation, il les fit pendre et mit Charles I[er] en accusation. L'infortuné monarque comparut par trois fois devant la chambre haute formée en cour de justice et fut condamné. Dieu lui donna le courage de mourir en roi[2].

Après la chute du roi, la chute de la royauté : la république fut proclamée. Cromwel n'eut pas de peine à réduire les partisans de l'héritier légitime qui se réfugia en France; il en eut davantage à réduire les niveleurs, ce qu'il fit cependant en donnant à sa république une forme despotique et en s'en faisant, non le roi, mais le protecteur!... Les saints-niveleurs furent chercher Dieu hors de l'Angleterre ou se soumirent.

Cet homme alors se montra grand et généreux, et l'on vit les rois de l'Europe briguer son alliance, comme plus tard ils briguèrent celle de Napoléon ; tant le génie a de puissance !

Cependant, en comprimant toutes les sectes, il ne les avait pas complétement étouffées : souvent menacé d'assassinat, il vécut, comme Louis XI, renfermé dans un palais de Whitehall, où le spectre de Charles venait ajouter à sa terreur, et mourut dévoré de crainte et de remords.

Son fils n'était pas digne de porter avec lui le sceptre de l'Angleterre, il rentra bientôt dans la vie privée. Un général, qui du parti royal était passé au parti républicain, Monk, était alors gouverneur de l'Écosse ; il médita le retour de ses anciens maîtres et ouvrit à Charles II la route du trône. Ce dernier fut solennellement proclamé et accueilli à son entrée dans Londres aux acclamations de cette multitude qui se jette toujours au pied d'un pouvoir nouveau, dans lequel elle espère, quitte à l'égorger lorsqu'elle est détrompée : toute restauration en effet, ainsi que toute révolution, commence par promettre beaucoup, et comme de ces promesses aux déceptions il y a peu de chemin, le peuple déçu cherche à se venger sur la puissance qu'il encensait naguère.

Charles II ne songea en remontant sur le trône de ses pères qu'à regagner le temps perdu pour ses plaisirs, et leur sacrifia tout, jusqu'à Dunkerque qui lui appartenait encore et qu'il vendit à Louis XIV pour faire de l'argent.

Pendant ce temps la peste et l'incendie ravageaient la vieille cité de Londres, les factions relevaient la tête et les théologiens s'agitaient. Ces derniers ont été mêlés à presque toutes les révolutions en Angleterre. Un nouveau signe précurseur des révolutions, les fréquentes dissolutions du parlement reparurent, et chaque fois ce dernier revenait plus hostile. En 1679, l'une de ces assemblées fit passer en loi l'*habeas corpus* garantie de la liberté individuelle des Anglais[2].

Ce fut à peu près à cette époque que furent donnés pour la première fois les noms de *whigs* et de *tories* aux partisans du peuple et du pouvoir royal.

Les conspirations étaient à l'ordre du jour : lord Russel et Sydney payèrent de leur tête un soulèvement républicain, le comte d'Essex se tua dans sa prison et Monmouth s'expatria. Ces exécutions furent l'œuvre de Jeffreys et du duc d'York. Ce dernier prit les rênes, à la mort de Charles, sous le nom de Jacques II ; comme son frère, il fit de belles promesses à son avènement,

et les démentit bientôt par sa conduite. Pendant ce règne grandissait la puissance du prince d'Orange, qui savait habilement profiter des circonstances pour se faire des partisans. Lorsqu'il crut le moment favorable, il offrit à la nation anglaise de redresser ses griefs et de favoriser la réunion d'un parlement libre par un manifeste appuyé de cinq cents vaisseaux et d'une armée. Jacques II fut abandonné de tous et se réfugia à la cour de Louis XIV, qui le reçut en frère.

Ici finit la dynastie des Stuarts; l'année 1603 l'avait fait naître, l'année 1688 la vit mourir. Une nouvelle ère plus glorieuse s'ouvrit pour l'Angleterre, dont les quatre Stuart n'avaient pas su comprendre l'esprit. Le gouvernement représentatif s'élève sur les ruines de l'ancienne royauté.

Un parlement librement élu offrit la couronne à Guillaume et à la princesse Marie [1]; mais, afin que le pouvoir royal n'eût plus de prise sur les libertés nationales, il fit une déclaration de droits qui se termine par ces mots remarquables : « Les seigneurs et les communes prétendent et demandent ce qui est spécifié ci-dessus, comme étant indubitablement leurs droits et leurs libertés, et qu'aucune déclaration, aucun jugement, aucune procédure au préjudice des dits droits et libertés,

ne puisse à l'avenir être tirée à conséquence ou produite en exemple [5] ».

A la suite de cette déclaration, les deux chambres convinrent solennellement que le prince et la princesse d'Orange seraient nommés ensemble roi et reine d'Angleterre, et que l'administration du gouvernement serait entre les mains du roi seul. Une nouvelle formule de serment fut immédiatement dressée pour remplacer les anciens serments d'allégeance et de suprématie; elle était ainsi conçue : *Je jure que je serai fidèle à leurs majestés le roi Guillaume et la reine Marie.* L'ancien serment disait : *Au roi, mon juste et légitime souverain.* Les mots *juste et légitime* furent rayés.

Cependant Jacques II, très-bien accueilli par Louis XIV, songeait à une guerre religieuse, la plus sûre pour lui donner des partisans dévoués. Il débarqua à Dublin avec douze cents hommes, et fut reçu aux acclamations d'un peuple immense; toute l'Irlande vint à lui et soutint pour lui un siége opiniâtre et la famine. Il fut vaincu et reparut sur la Boyne avec quarante mille hommes. Battu de nouveau, il trouva encore un refuge en France. Pendant ces événements la reine mourut et le XVIIe siècle finit deux ans après. Guillaume suivit Marie au tombeau et laissa la cou-

ronne à Anne Stuart, dont le mari, prince de Danemarck, ne fut que le premier sujet.

La guerre continue entre la France et l'Angleterre, entre Louis XIV et Marlboroug, et des troubles éclatent en Écosse à la suite desquels la réunion, tentée en vain par trois souverains, s'accomplit sous le règne d'une femme. Seize pairs et quarante-cinq députés entrèrent dans le parlement. Cette transaction si sage fut repoussée par les partis extrêmes; mais l'influence royale prévalant, les deux parlements ratifièrent. L'Écosse, encore à demi sauvage, y gagna la civilisation.

Anne mourut en 1714, après un règne glorieux, puisqu'elle avait acquis l'Écosse, Gibraltar, l'Acadie, la baie d'Hudson, et qui fut sans doute heureux aussi pour le peuple, puisqu'il appela sa souveraine *la bonne reine Anne*.

La couronne advint alors à l'électeur de Hanovre, à Georges de Brunswick. La mort de Louis XIV et d'Anne Stuart avait éteint la guerre entre les deux nations; elle se réveilla plus furieuse entre les wighs et les torys. Le célèbre Walpole remplit de son nom une partie de ce règne. En 1743, la politique du cabinet français ramena la guerre en Angleterre. Le prince Charles-Édouard, fils du prétendant, qui vivait obscurément à Londres, fut appelé et embarqué avec

mystère; mais une tempête affreuse détruisit la flotte. Les Français prirent leur revanche sur lui à la bataille de Fontenay, gagnée sur le duc de Cumberland. Un événement de cette guerre faillit changer le sort de l'Angleterre. Le prince Édouard, abandonné par la France, qui ne l'avait adopté que pour servir ses intérêts du moment, entreprit seul de reconquérir le royaume de ses pères. Il s'embarque à Nantes, descend en Écosse, se met à la tête d'un parti de montagnards, entre dans Édimbourg et va jouer sa destinée à Culloden. Battu et chassé d'Écosse, il revient mourir en Italie.

Après cette bataille, qui a acquis dans l'histoire tout l'intérêt d'un roman, l'Angleterre était restée paisible sous Georges II. Sa puissance maritime s'était accrue, ainsi que ses possessions dans l'Inde et dans le nord de l'Amérique. A l'avénement de Georges III, la France céda aux Anglais, par un traité, un grand nombre de colonies. La dette publique de l'Angleterre s'était augmentée avec la même rapidité que ses possessions. Au commencement du nouveau règne la guerre fut continuée contre la France et dans l'Inde avec une nouvelle vigueur. Keppel et Hogdson avaient attaqué Belle-Isle sur les côtes de France, tandis que Coote et Stevens s'emparaient de Pondichéry, que le ma-

jor Harnat battait l'armée du Grand-Mogol, et que Monkton, Nollo et Douglas faisaient des progrès dans les Indes-Occidentales. Bientôt la Martinique, la Grenade, Saint-Vincent, furent envahis par des escadres anglaises; la guerre fut déclarée à l'Espagne, et la Havane tomba au pouvoir des Anglais. La prise de Manille, dans l'Inde, et de la Trinité, dans l'Amérique, satisfirent à peine à l'ambition du ministère. Pitt, génie sombre et ardent, était à la tête de l'administration; c'est à lui que la Grande-Bretagne devait tout son éclat. Le nouveau roi l'avait disgrâcié, et tout en le nommant lord Chatam, l'avait éloigné du ministère. Son renvoi avait été le signal de la paix qui fut signée entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, le 22 mars 1763. La France perdit à ce traité un grand nombre de ses colonies. Le despotisme ministériel s'accrut en Angleterre de toute l'influence que donnait au pouvoir le succès des armes anglaises. L'administration de M. Grenville foula les intérêts et les droits de toutes les colonies; on dédaigna d'improuver les actions barbares de lord Clives, qui organisait des famines dans l'Inde et laissait des milliers d'Indiens expirer de besoin aux portes des magasins de subsistances qu'il avait accaparées; et ce ne fut qu'en levant l'étendard de l'insurrection que l'Amérique parvint à se faire

entendre des ministres. Lord North eut le maniement des affaires en 1766; la violence de son caractère relâcha, par de nouvelles injustices, les liens des colonies américaines et de la métropole. L'acte du timbre, qui frappait l'Amérique d'un nouvel impôt, augmenta la discorde. Les troupes anglaises et les gouverneurs envoyés pour faire suspendre le pouvoir législatif à New-York, ne servirent qu'à aigrir les esprits. Boston s'insurgea; le congrès, assemblé à Philadelphie, régularisa la résistance. Les députés qu'il envoya à Londres, pour y demander la révocation des mesures fiscales, furent traités de rebelles, et le bill conciliatoire que présenta lord Chatam fut rejeté avec dédain par la chambre haute. Une flotte fut dirigée contre les insurgés, et le cabinet de Saint-James prit à sa solde des troupes allemandes. De leur côté, les Américains se préparaient à soutenir leurs droits. On connaît la suite et la fin de cette lutte célèbre, qui immortalisa Washington et créa dans le Nouveau-Monde une immense puissance.

Pendant cette guerre odieuse et acharnée la dette publique, *ce gouffre ouvert par Guillaume*[6], s'était augmentée de quelques milliards. On surprit à la France, assez mal gouvernée alors, un traité de commerce destructif de son industrie et l'on changea l'administration. Le duc de

Portland et Pitt, fils du grand lord Chatam, entrèrent au ministère ; bientôt ce dernier, demeuré seul, fut nommé premier lord de le trésorerie. Ici commence ce ministère à projets lointains, qui couvrit l'Europe d'intrigues, de discordes intérieures et de guerres sanglantes. Pitt, qui avait contre lui une opposition redoutable, à la tête de laquelle se trouvait le célèbre Fox, parvint à corrompre l'opinion publique par de sourdes intrigues et par l'infâme vénalité des membres des communes. Il ne put empêcher toutefois que Fox ne fût nommé représentant de Westminster.

De grands débats politiques forment la partie la plus intéressante de cette époque; trop près de nous et trop remplie pour que nous puissions suivre les fils si multipliés de son histoire. A la révolution des États-Unis succède la révolution française, et cette période qui puise son unité dans son immensité même, sera, nous l'avons dit, le sujet d'une œuvre à part commençant aux premières lueurs de cette révolution qui communiqua l'étincelle électrique et lia à son histoire l'histoire de toute l'Europe.

Nous arrivons à l'Espagne que nous avons lais-

sée dans un état déplorable, après le règne de Philippe II.

Philippe III était incapable d'y ramener la prospérité : prince faible au physique et au moral, il fut dominé tour à tour par le duc de Lerme et Caldéron, et ne sortit de son apathie que pour faire la paix avec les ennemis de l'Espagne, au prix que chacun d'eux voulut y mettre.

Il avait cédé les Pays-Bas à l'archiduc Albert, en lui donnant sa fille Isabelle; Maurice de Nassau, stathouder des Provinces-Unies, lui déclara la guerre. Le siége d'Ostende est l'événement le plus mémorable du siècle. Maurice et l'archiduc rivalisèrent de talent pendant trois ans et plus. Les Espagnols y perdirent quatre-vingt mille hommes, et les Hollandais soixante mille. L'archiduc, bien secondé par son général, Spinola, força enfin la place à capituler.

L'amour du repos arracha beaucoup d'autres concessions à Philippe : quelques-unes lui furent suggérées par l'inquisition, et au nombre de celles-ci fut l'expulsion définitive des Maures, qui ravit à l'Espagne plus d'un million de sujets laborieux.

Philippe III mourut encore jeune : après avoir végété vingt-trois ans sur le trône, il laissa la monarchie aussi malade qu'il l'avait reçue.

Le règne de Philippe IV, est à peu près l'his-

toire du ministère d'Olivarès, qui avait pris un empire despotique sur ce prince aussi faible que son père.

Il perdit le Portugal, qui se soumit au duc de Bragance, et laissa les Hollandais accroître leur puissance à un très-haut point.

Les ressources de l'Espagne étaient anéanties; les malheureux sujets de Philippe, indignés contre Olivarès, jetèrent un regard d'espoir sur un prince doué de génie et de patriotisme (l'infant don Carlos) : mais il mourut à vingt-six ans, et peut-être par le poison.

En 1638, pendant que Louis XIV venait au monde, le prince de Condé assiégeait Fontarabie et brûlait la flotte espagnole.

Olivarès lutta longtemps contre le génie de Richelieu, qui mourut enfin en 1643, après avoir écrasé la rébellion que soudoyait le comte-duc. Ce dernier, délivré de lui, aurait peut-être réparé quelques-uns des malheurs de l'Espagne, si le peuple exaspéré n'eût forcé Philippe à se débarasser de ce ministre despote, mais nécessaire à sa faiblesse.

Philippe ne pouvait longtemps tenir les rênes de l'État, surtout pendant la guerre; il demanda la paix à sa sœur, Reine de France, et Mazarin, maître alors, la refusa, même à Anne d'Autriche.

Après la fronde, Louis XIV voulut gouverner lui-même, et fit la paix tant désirée par Philippe; Marie-Thérèse devint le gage de ce traité en épousant Louis XIV, et en renonçant à ses droits en Espagne. Cette nation céda alors le Roussillon et ses ridicules prétentions sur l'Alsace et l'Artois.

Les dernières années du règne de Philippe virent encore quelques guerres avec le Portugal; ce royaume, bien défendu par la veuve du duc de Bragance, fut aussi abandonné par l'Espagne.

Charles II, fils de Philippe IV, avait quatre ans lorsque son père mourut; la régence fut confiée à Marianne d'Autriche, sa mère, sous la direction d'une junte. Don Juan, l'un de ses membres, rendit célèbres ses disputes avec le jésuite Nitard, confesseur de la reine; d'abord exilé, il revint avec 2,000 hommes souleva quelques provinces, et fit chasser Nitard au grand désespoir de la reine; il se fit nommer en même temps vice-roi de la Catalogne, Aragon et Valence.

Pendant que Louis XIV poursuivait le cours de ses conquêtes, l'Espagne avait recours à toutes sortes de moyens pour soutenir ses finances.

Charles II prit le sceptre à quinze ans; mais il ne fut roi que sous le bon plaisir de la reine et de son nouveau confesseur Valenzuela. On prétend qu'un crime atroce avait frappé tout son

être d'une débilité déplorable. Cependant on le maria à Louise de Condé, nièce de Louis XIV, et un auto-da-fé fut célébré aux fêtes du mariage!

Rien de saillant n'advint aux destinées de l'Espagne jusqu'à la mémorable paix de Riswyck, après les défaites de Louis XIV; l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande et la France la signèrent le 20 septembre 1697, et l'Europe se retrouva au même point où l'avaient mise les traités de Westphalie et de Nimègue.

Charles II, accablé d'infirmités, était menacé d'une fin prochaine et n'avait pas d'enfants; toutes les grandes nations européennes tenaient les yeux ouverts sur la succession, et toutes les ambitions étaient en mouvement. Louis devança habilement ses compétiteurs en faisant la paix, et en envoyant à Madrid un diplomate habile et dévoué, le comte d'Harcourt.

Son petit-fils, le duc d'Anjou, l'emporta : mais le testament de Charles II fut extorqué par des moyens si odieux et par des menées si misérables, que si la valeur française et le vœu des Espagnols n'eussent pas consacré ces dispositions, on pourrait douter de la légitimité du duc d'Anjou à cet héritage : le duc d'Orléans, qui se voyait exclu de tout droit par les clauses du testament, protesta contre cet acte.

Pendant ces longs débats, le malheureux Charles achevait de mourir, répétant parfois avec tristesse : Nous ne sommes plus rien.

d'Anjou, Philippe V, dont le règne commençait avec le XVIIIe siècle, fut accueilli avec transport par la nation espagnole : mais les moments donnés à la joie furent courts. La même année eut lieu entre l'Empire, l'Angleterre et la Hollande, cette ligue contre Louis XIV et Philippe, appelée la *grande alliance*, et la fortune, guidée par Eugène de Malborough, se prononça contre la France.

En 1706, 40,000 Anglais, et Portugais marchèrent sur Madrid; Philippe s'enfuit, mais la nation tout entière se leva contre les étrangers, et le roi rentra dans sa capitale.

Pendant ce temps, Louis XIV était battu à Ramillies, à Turin et perdait les Pays-Bas. Accablé par ces revers, il demanda la paix : les alliés exigèrent qu'il fît descendre Philippe du trône d'Espagne, et, sur son refus, il fut de nouveau battu ainsi que Philippe, qui sortit une seconde fois de Madrid où l'archiduc rentre à son tour. Vendôme seul ramena la victoire à la nation espagnole, dans la journée de Villaviciosa.

En 1712, Villars sauva aussi la France à Denain, et, en 1713, la paix se signa entre l'Espa-

gne, l'Angleterre, la Hollande et le Portugal. Un an plus tard, la Catalogne se révolte, et veut s'ériger en république; Barcelonne est assiégée et inondée.

La princesse des Ursins, intrigante en crédit, marie le roi à la princesse de Parme, croyant conserver ainsi le pouvoir qu'elle avait en Espagne; mais celle-ci, devenue reine, chassa la favorite sans que le roi mît aucun obstacle à l'humiliation de cette femme qui avait exercé sur lui tant d'empire.

Albéroni, devenu ministre, essaya de mettre Philippe sur le trône de France; mais la célèbre conspiration de Cellamare échoua, et le régent déclara la guerre à l'Espagne : bientôt après, Philippe, dégoûté de la guerre, sacrifia Albéroni à sa tranquillité.

Le cardinal général et ministre se vit forcé de se réfugier en Italie.

La paix suivit cet événement, et un nouvel auto-da-fé célébra ce second traité entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne.

En 1724, Philippe IV, accablé d'infirmités et de dégoût, abdiqua en faveur du prince des Asturies, qui mourut au bout de quelques mois, et le vieux roi reprit la couronne malgré lui.

Ripperda, négociant hollandais, puissamment

riche et plus intrigant encore que riche, s'éleva au ministère espagnol; mais son génie, heureux un moment, n'était pas à la hauteur de sa fortune; il s'était fait catholique pour être duc et grand d'Espagne; il en fut chassé et alla en Afrique apostasier une seconde fois.

De cette époque à celle de la mort de Philippe, il n'y eut dans les affaires politiques de l'Espagne aucun événement bien remarquable; le roi fut regretté de sa nation, non qu'il eût fait le bien, mais il l'avait souhaité sincèrement; il ne lui manqua que de le vouloir avec force. Philippe avait de la bonté, de la grandeur et du courage, mais il y joignait une faiblesse telle qu'il se laissa gouverner successivement par la princesse des Ursins et ses deux femmes, qui poussèrent l'abus de leur empire jusqu'aux excès les plus avilissants.

La guerre continua sous Ferdinand VI jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle. Depuis le fameux traité de Westphalie, l'Europe pouvait compter par jour les les traités de paix de ses princes : on est effrayé en parcourant la liste nombreuse de ces transactions.

Ferdinand était né pour gouverner; il s'occupa de l'administration de ses états, et fut aidé du sage don Joseph de Carvajal, son ministre, qui rétablit les finances de l'Espagne.

Le roi refusa de signer le pacte de famille préparé à Versailles; on l'a beaucoup blâmé et loué de ce refus. Il mourut à quarante-six ans, en 1659.

L'infant don Carlos lui succéda sous le nom de Charles III. Il conclut, dès son avénement au trône, ce pacte de famille depuis si longtemps conçu, projeté par le cardinal de Bernis et le duc de Choiseul, pacte qui devait envelopper l'Espagne dans une guerre désastreuse entre l'Angleterre et la France.

Cette guerre terminée par une paix solide entre les principales puissances, l'Espagne jouit, comme le reste de l'Europe, de douze années de repos.

Depuis longtemps elle n'avait pas eu de chef plus digne et plus capable de la gouverner. Le premier soin de Charles fut de payer les dettes; l'industrie fut encouragée; tous les travaux ainsi que le commerce s'animèrent d'une vie nouvelle, et l'agriculture reprit des forces qu'elle ne tarda pas à communiquer à tous les rouages de l'État.

Plus tard, et malgré de nouvelles guerres avec Alger et l'Angleterre, malgré l'opposition d'un peuple ennemi du progrès et des réformes[1], ces améliorations portèrent leurs fruits. Le pouvoir de l'inquisition fut restreint; le commerce des îles américaines-espagnoles fut ouvert, en 1765,

dans tous les grands ports de l'Espagne; on diminua graduellement les nombreuses restrictions qui entravaient le commerce des colonies : le coton et les principales productions de l'Amérique furent reçues dans certains ports sans payer aucun droit d'importation. En 1778, un commerce avait été permis de l'Espagne au Pérou, au Chili et à Buenos-Ayres; en 1778, dernière année du règne de Charles III, de semblables réglements comprirent le Mexique dans les libertés accordées au commerce, favorisèrent ainsi tous les sujets espagnols, et firent revivre l'industrie nationale si longtemps comprimée par la guerre, par des impôts excessifs et par un injuste monopole[1].

Cependant Charles III mourut et laissa la couronne à son fils. Il fut moins regretté d'un peuple ingrat que son frère Ferdinand VI.

Charles IV monta sur le trône à quarante ans. La maturité de son âge faisait espérer de trouver en ce prince une prudence conforme aux soins qu'entraîne la royauté; mais la faiblesse de son caractère et les circonstances extraordinaires des temps trompèrent l'attente du peuple et renversèrent son trône. L'année qui suivit son avénement fut marquée par la révolution française, qui fut, pour les rois de l'Europe, une source de si

grands malheurs. La cour de Madrid prit toutes les précautions imaginables pour prévenir, en Espagne, l'introduction de ses principes.

Charles IV, dit M. de Pradt, fut le seul souverain de l'Europe qui, à l'époque de la catastrophe à jamais déplorable de Louis XVI, donna des preuves actives d'intérêt à ce prince infortuné. On connaît les dispositions qu'il fit adresser publiquement au pouvoir qui s'apprêtait à disposer de la vie de ce monarque, et il ne faut pas douter que ces premières démarches n'aient été soutenues par beaucoup d'autres, auprès des personnes qui dirigeaient alors l'opinion dans Paris.

Il suffisait que Louis XVI fut le chef de la maison de Bourbon, qu'il occupât un trône de famille, pour que Charles IV désirât ardemment de détourner le coup qui menaçait son malheureux parent.

Tout fut inutile, et la consommation de cette grande iniquité devint le signal de la guerre entre la France et l'Espagne. Si cet attentat glaça l'Europe d'effroi, il porta la flamme dans le cœur des Espagnols, et ce peuple, trop ardent pour contenir les impressions qu'il reçoit, se précipita sur les Français qui se trouvaient en Espagne. Dans un instant, le feu gagna la nation, tous les bras s'offrirent et toutes les bourses s'ouvrirent[9].

Les troupes de la république française passèrent l'Èbre en 1794, sous les généraux Dugommier et Moncey. Le prince de la paix, alors ministre de Charles, fut aussi malheureux dans ses négociations que dans la guerre. Les Français, vainqueurs sur tous les points, conclurent le traité de Bâle, l'an III après la mort de Dugommier.

Le XIX[e] siècle et le règne de Napoléon amenèrent d'autres événements importants pour l'Espagne, mais qui sortent de notre cadre.

La révolution qui mit sur le trône la maison de Bragance est le plus grand événement du Portugal au XVII[e] siècle : soixante ans d'opprobre et de misère avaient pesé sur ce peuple, lorsqu'en 1640, quelques patriotes intrépides conçurent le dessein de le replacer au rang des nations. Audace dans la conception, sagesse dans la conduite, résolution et rapidité dans l'exécution, rien ne manqua pour assurer le succès de cette conspiration dont M. Flabbe a fait l'histoire et M. Lemercier le roman [10].

Cette révolution était dès longtemps préparée dans l'esprit du peuple auquel le joug espagnol était odieux. Olivarès avait eu l'imprudence de retirer une garnison espagnole de la forteresse de

Lisbonne. Peu de troupes gardaient le royaume. La duchesse de Mantoue, vice-reine, fut chassée sans que personne prît sa défense. Un secrétaire d'état espagnol, et un de ses commis, furent les seules victimes immolées à la vengeance publique. Toutes les villes du Portugal imitèrent l'exemple de Lisbonne presque dans le même jour. Jean de Bragance fut partout proclamé roi sans le moindre tumulte : un fils ne succède pas plus paisiblement à son père. Des vaisseaux partirent de Lisbonne pour toutes les villes de l'Asie et de l'Afrique, pour toutes les îles qui appartenaient à la couronne de Portugal : il n'y en eut aucune qui hésitât à chasser les gouverneurs espagnols. Tout ce qui restait du Brésil, ce qui n'avait point été pris par les Hollandais sur les Espagnols, retourna aux Portugais ; et enfin les Hollandais, unis avec le nouveau roi, lui rendirent ce qu'ils avaient pris à l'Espagne dans l'Espagne et dans le Brésil.

Les îles Açores, Mozanbique, Goa, Macao, furent animées du même esprit que Lisbonne. Il semblait que la conspiration eût été tramée dans toutes ces villes. On vit partout combien une domination étrangère est odieuse, et en même temps combien peu le ministère espagnol avait pris de mesures pour conserver tant d'Etats ".

Une révolution de cette nature rend toujours

quelque énergie au peuple qu'elle a sauvé : les Portugais triomphèrent courageusement de tous les efforts que fit l'Espagne pour ressaisir l'empire qu'elle venait de perdre ; mais, en recouvrant leur indépendance, ils ne songèrent point à détruire les causes qui la leur avaient fait perdre. L'empire des moines resta le même, et l'on vit continuer aussi la langueur et la misère de l'État, malgré la découverte des mines d'or du Brésil ; stériles richesses, qui ne pouvaient suppléer à l'industrie, au commerce et à l'agriculture.

Ainsi s'effaçait de la carte de l'Europe ce peuple qui avait étonné le monde, lorsqu'un grand homme opposa sa volonté et son génie à l'influence meurtrière sous laquelle succombait son pays. Cet homme était Sébastien Carvalho, depuis marquis de Bombal, ministre aussi habile que Richelieu, aussi ferme dans ses volontés, mais bien au-dessus de lui par la générosité des sentiments et l'élévation des vues. Il n'a mérité qu'un reproche, c'est d'avoir été trop semblable à Richelieu par l'emploi des moyens rigoureux qu'un pouvoir despotique mettait à sa disposition. Il abattit la puissance des jésuites, comme Richelieu abattit celle des nobles ; il éteignit les bûchers de l'inquisition, porta la réforme dans toutes les branches du service public, étendit l'influence de sa sage

administration jusque dans les colonies; il fit enfin ce que Richelieu n'eut pas fait peut-être, il triompha des éléments déchaînés, fit sortir de ses ruines une cité détruite par un désastre sans exemple, et rétablit l'ordre et les lois au sein d'un chaos où, sans lui, fut peut-être restée ensevelie l'existence du Portugal.

Cette bienfaisante secousse ne fut malheureusement pas assez longue pour imprimer au gouvernement une direction forte et suivie : après la chute du grand homme, le Portugal retomba dans cet état de langueur dont il était momentanément sorti. La révolution française, dont la commotion se fit sentir chez tant de peuples, ne réveilla pas les Portugais de leur apathique sommeil [12].

CHAPITRE TROISIÈME.

Pierre et Catherine remplissent de leur nom les annales de la Russie pendant le cours de ces deux siècles. Le premier, réformateur, ambitieux, despote et cruel, se mêla à toutes les classes pour les étudier, humilia les grands pour dominer sans entraves, s'arma de tous les supplices contre les coutumes et les préjugés de la nation, n'épargna pas même la vie de son propre fils qui semblait les favoriser et dépassant le but qu'il avait voulu atteindre trop tôt pour jouir de toute sa gloire, il fit passer son pays sans transition de la barbarie à la décadence, de l'enfance à la caducité. La civilisation est un but admirable, mais elle veut de sages lenteurs : Pierre, charpentier dans ses arsenaux, matelot sur sa flotte, tambour dans ses armées, assassin de ses sujets et meurtrier de son enfant, excita plus d'étonnement que d'admiration et l'on a besoin de se rappeler ce qu'était la Russie au

XVII[e] siècle pour ne pas éprouver un regret profond en parcourant des annales souillées de tant de forfaits sur lesquels l'ingénieuse et trop complaisante apologie de Voltaire nous a si longtemps trompés.

Le règne de ce tzar si célèbre fut une sorte de paroxisme politique qui, cessant à sa mort, laissa son empire plus faible peut-être qu'il ne l'avait reçu de ses aïeux ; il resta peu de chose de sa civilisation forcée et factice et de ses emprunts aux nations voisines introduites sans bases suffisantes. Les progrès que fit la Russie elle les eut faits sous lui, avec moins d'éclat peut-être, mais sans réaction. Ce qui resta de Pierre I[er], ce fut son despotisme qui le fait souvent ressembler à Tibère ou à Néron, et ce despotisme lui-même fut défavorable à la civilisation naissante : la grandeur du fardeau fut disproportionnée aux forces des autres souverains de cet empire. Des femmes montèrent sur ce trône avec tous les vices de leur fragile nature, et se servirent de la massue du pouvoir absolu par la main de leurs favoris. De 1725 à la fin du XVIII[e] siècle, nous n'avons plus à retracer que des révolutions et des catastrophes semblables à celles des sérails de l'Asie. Les voluptés criminelles s'y mêlent aux complots sanglants, et du jour au lendemain on

voit sur le front de l'adultère briller le diadème que des mains parricides ont arraché à la tête des rois. Une milice insolente, plus abjecte que les Strélitz, trafique des grandes dignités et de la fortune publique. La Russie, opprimée et avilie sous de tels maîtres, prête encore ses mains esclaves au démembrement d'une république longtemps sa rivale, et qui du moins conservait près d'elle des vestiges de l'ancienne liberté.

Un siècle après cependant, et malgré cette corruption des mœurs, la Russie devient encore forte et redoutable au dehors. Ce grand crime consommé sur la Pologne, et dans lequel trempa toute l'Europe, soit indifférence ou complicité, lui profite merveilleusement, et la prépare à ses victoires contre la Turquie. Le génie actif de ce *démon-femme*, Catherine II, la replace dès-lors au rang où Pierre Ier ne l'avait élevée que pour un moment. La rivalité de la France et de l'Angleterre, et la léthargie des autres cabinets, a entretenu et fortifié cet essor prodigieux, qui maintenant les épouvante tous [1].

La Suède à cette époque acquérait aussi de l'importance dans le nord. Victorieuse sous Gustave-Adolphe, elle eut des institutions sous Christine,

sa fille, qui régna en femme prudente, abdiqua la couronne en faveur de Charles-Gustave, son cousin, et quitta sa cour pour visiter celle de France, où sa simplicité passa pour de l'extravagance. Elle alla mourir à la cour du pape[2].

Charles-Gustave régnait en soldat; à la Suède fut ajoutée la Pologne. Charles XI, encore en bas âge, régna après lui. Ce prince grandit, devint despote, et laissa à Charles XII, son fils, un royaume florissant au dedans et respecté au dehors. Un roi de quinze ans donna l'envie aux princes de Danemarck, de Pologne et de Russie, de reprendre les provinces enlevées par Charles XI, Les Danois et Frédéric IX, leur roi, se jettent sur le Holstein; la Livonie est menacée par Auguste, roi de Pologne. L'Ingrie et les provinces voisines virent les Russes prêts à les envahir.

Le glorieux rival de Pierre Ier, l'infatigable Charles, fait face à tout, force Frédéric à la paix, fait lever le siége de Riga, chasse Auguste de la Livonie, vole au-devant du tzar, et lui tue trente mille hommes à Narva.

Il continue ensuite ses conquêtes, dépossède Auguste, et fait élire Stanislas Leckzinski, roi de Pologne. Le tzar consentait à traiter avec lui. Charles répond qu'il ne traitera qu'à Moscow. Il entre en Lithuanie; son imprudence l'égare. Il

perd son armée à la bataille de Pultawa, où les deux princes font assaut d'habileté et de courage, et va se réfugier dans les états du grand-seigneur, tandis que les Suédois prisonniers vont peupler les déserts de la Sibérie. Les Turcs étaient jaloux de la puissance russe, mais il commençaient à la craindre. Le divan promit à Charles; et tandis que la fluctuation des intrigues du sérail retenait ce prince à Bender et à Demotica, les ennemis fondaient de toute part sur ses états. Les Danois, les Moscowites, le Brandebourg, s'agrandissent à ses dépens. Charles reparaît enfin : sa présence rend le courage aux Suédois; il arme, pénètre dans la Norwège; une balle l'atteint au siège de Frédérickshall, et termine son court et mémorable règne. Charles XII, avait fait vivement sentir les inconvénients du despotisme : la couronne redevint élective à sa mort*.

Charles était pour la Suède ce qu'avait été Pierre pour la Russie; le conquérant et le réformateur laissèrent leur trône trop haut et leur royaume trop grand pour leurs successeurs; lorsque la mort frappa subitement Charles XII, son gouvernement commençait à se perfectionner. Le roi de Suède avait épuisé la fortune, il s'apercevait enfin qu'il entrait dans la science des souverains autre chose que de la stratégie; quelques mesures

de haute politique semblaient annoncer qu'il entrait dans une meilleure voie, sa fin arrêta tout; la liberté naquit plus tard des troubles qui suivirent le pouvoir absolu du conquérant.

Dirons-nous quelle était la vie de l'Allemagne si morcelée, si divisée, à cette époque surtout? Entrerons-nous dans des détails historiques que ne comporte ni notre œuvre ni notre cadre restreint? Force nous est de passer sous silence et les faits d'armes qui ont inspiré à Schiller la belle trilogie de Wallenstein, la guerre de trente ans, la guerre contre les Turcs, la guerre de la succession, la guerre de sept ans contre Frédéric II, et le premier partage de la Pologne pour nous occuper des résultats de toutes ces guerres : la destruction de la moitié de la population allemande par le fer, par la famine, par la peste, la ruine de milliers des villages, les champs restés sans culture, le nom des Suédois en horreur en Allemagne et le nom des Allemands en Suède, les impôts augmentés et enfin la constitution renversée et *renouvelée*, car c'est là le bienfait qui surgit de chaque immense commotion des peuples. Du sein des révolutions les plus sanglantes sort presque toujours la civilisation.

De la ligue anséatique, qui comptait près de cent villes florissantes. il ne restait plus que Hambourg, Lubec et Brême, mais si les États s'étaient isolés ils commencèrent à rivaliser entre eux pour se développer au dehors et au dedans. Leur activité, plus limitée, devint plus grande. Au nord, le Brandebourg et la Saxe, le Wirtemberg et la Bavière au midi, devinrent des États importants. Les provinces autrichiennes seules avaient perdu leur constitution et leurs priviléges, et restèrent stationnaires dans la carrière de la civilisation. Partout ailleurs la liberté avait fait des progrès. La noblesse avait perdu ses plus belles prérogatives, et la chevalerie allemande s'éteignit dans le brave *Goetz* de Berlichingen, cette belle figure féodale encore embellie par le génie de Goëthe. Chaque état avait sa représentation, composée de députés des villes, des terres nobles (mais possédées souvent par des bourgeois); et du clergé protestant ou catholique. La justice obtint des améliorations quoiqu'elle conservât encore longtemps des traces des temps barbares, telles que les lois contre les sorciers, dont les nombreuses exécutions en Allemagne font gémir et sur les victimes et sur les juges [1].

La Suisse, après avoir conquis sa liberté, après avoir vu la réforme troubler ses croyances, l'Allemagne, l'Espagne, la France couvrir de ruine ses belles contrées, la peste ravager ses populations, se reposa au XVIII[e] siècle. L'épée des Vinkelried, des Fontana, des Waldmann s'y rouilla comme l'arbalette de Tell, mais elle était heureuse de sa tranquillité : faible comme État, mais neutre dans les sanglants débats de ses voisins, elle produisit moins de héros mais vit peu de sang versé.

A cette époque la Prusse devenait un royaume qu'illustra bientôt Frédéric II, prince guerrier et philosophe, qui fut quelque temps l'ami de Voltaire, autre puissance de ce siècle [5].

L'histoire des peuples d'Italie n'est guère plus brillante qu'aux siècles précédents; les rapports de Venise avec le reste du monde avaient cessé après la paix de Pallarowitz et la perte de la Morée, elle n'a plus ni guerres à soutenir, ni paix à conclure, ni volonté à exprimer. Isolée au milieu des autres nations, imperturbable dans son indifférence, aveugle sur ses intérêts, insensible

aux injures, elle sacrifiait tout à l'unique désir de ne point donner d'ombrage aux autres États, et de conserver une paix éternelle [6].

En vain l'Autriche et la Russie liguées contre la Turquie cherchèrent à l'attirer dans leur coalition par les propositions les plus séduisantes; rien ne put écarter le sénat de la politique impassible qu'il s'était imposée [7].

En Lombardie, le peuple harcelé par l'Espagne, par la Savoie, par la France, tiraillé de tous les côtés par les successeurs de Philippe II, par l'ambition de Charles Emmanuel et la puissance inquiète de Richelieu, était incapable de retrouver cette énergie ou plutôt cette fièvre momentanée qui donne aux peuples du midi un jour de révolution. L'essai qu'on en fit fut toujours infructueux, et on le vit surtout dans ce temps où de toutes parts éclataient, comme à un même signal, des tumultes populaires, où les Anglais s'armaient contre leur roi, où Paris était en proie aux désordre de la Fronde, où Naples se levait en armes à la voix de Masaniello, et se formait en république sous la seigneurie duc de Guise. L'exemple était voisin; les séductions étaient puissantes, et une armée française se trouvait prête à appuyer la rébellion. Nul doute qu'une tentative des Milanais, semblable à celle des Napolitains,

n'eût changé alors la face de l'Italie et embarrassé par de nouvelles combinaisons la politique européenne. Tout demeura en repos, et les peuples de la Lombardie perdirent cette occasion de faire, au moins une fois dans tout un siècle, mentionner leur nom par l'histoire [a].

Au XVIII[e] siècle la scène historique sembla se ranimer un instant et des destinées à part recommencèrent pour la Lombardie. Elle ne s'éveilla cependant pas au point de reconquérir un rang, mais l'ambition des souverains s'en disputant la possession, elle eut la triste et stérile gloire de devenir encore une fois le théâtre des combats.

Ainsi, de la plupart des états d'Italie; destinés à être par leur morcellement la proie de toutes les ambitions puissantes, ils tombent des mains de cent maîtres divers dans celles de Napoléon, et ce fut encore là le joug le moins honteux, car, sous ce terrible *roi d'Italie,* ils avaient acquis une sorte de nationalité que l'avenir eût rendu glorieuse si l'avenir lui eut été réservé.

CHAPITRE QUATRIÈME.

A l'époque où nous sommes arrivés, plus que jamais l'histoire de l'Église est liée à celle de la papauté ; nous ne les séparerons pas.

Le Saint-Siége instruit, par tant de traverses et par la plus grande affliction que l'Église eût encore éprouvée, était enfin parvenu à opérer un commencement de restauration des principes qui sont la base de la hiérarchie catholique, il voulut aussi faire respecter tous les priviléges canoniques. Son triomphe sur ses adversaires accrut nécessairement son autorité sur ses partisans : quand les évêques eurent été ramenés à une obéissance plus sévère, les ordres monastiques liés plus étroitement à la cour romaine et toutes les réformes exécutées dans le but de fortifier le pouvoir suprême de la papauté, des nonciatures régulières établirent leur siége dans toutes les capitales de l'Europe, elles joignaient à la considé-

ration qui s'attache aux honneurs d'une ambassade des droits de juridiction, qui leur donnaient une influence réelle sur les gouvernements et les peuples.

L'élection de Grégoire XI avait ouvert le XVII[e] siècle et comblé de joie Henri IV et la cour de France, mais cette joie avait été de peu de durée; le nouvel élu, parent de la reine de France, ne vécut que vingt-six jours. Paul V, son successeur, élevé à la papauté sans intrigue, sans même y songer, regarda son avénement comme une manifestation de la volonté divine, qui lui confiait les destinées de l'Église[1]. De là un changement subit dans toute sa personne, de là une inflexible sévérité, de là enfin les mesures politiques empreintes de grandeur et d'énergie dont nous venons de parler et qui ne furent plus abandonnées. D'autres, non moins importantes, les suivirent, et de ce nombre est la déclaration expresse que tout évêque qui reste éloigné de son troupeau ou emploie ses revenus pour des jouissances personnelles est en état de péché mortel.

D'après Paul V, les ordonnances canoniques des décrétales devaient être considérées comme des lois de Dieu : cette croyance et les conséquences nécessaires étaient de nature à faire au

Saint-Siége beaucoup de mal s'il eût été faible, beaucoup de bien s'il restait fort et puissant. C'est à Venise que Paul V trouva la plus sérieuse résistance : un homme ardent, capable et irrité contre le Saint-Siége, Fra Paolo Sarpi, y soutint cette thèse : que le pouvoir des princes vient immédiatement de Dieu et n'est soumis à personne, pas même au pape, qui n'a pas le droit de rechercher si les actes du gouvernement sont criminels ou non... sa juridiction est purement spirituelle. Venise adopta cette opinion et les tendances des deux puissances combattantes se formulèrent un système opposé.

Ce n'était pas la première fois en Europe que la lutte s'engageait sur ce terrain, mais jamais d'une manière plus formelle. Le clergé vénitien, appelé à des démonstrations d'obéissance par ses deux chefs, fut obligé de choisir entre le pape et la république. La première idée du pape fut de châtier et son clergé et les Vénitiens, mais la crainte de voir Venise se jeter entre les bras des protestants le dissuada de cette idée extrême. L'Espagne et la France intéressées à la paix et dirigées alors par deux ministres influents, Lerme et Villeroy, pacifièrent les esprits et les chances de guerre se dissipèrent. Dans les conditions du raccommodement était, pour les Vénitiens, l'obli-

gation de recevoir les jésuites. Cette clause fut sur le point de tout perdre. Les jésuites, en effet, avaient été expulsés de la république par un décret solennel. Le pape céda encore devant l'impérieuse nécessité : la France et l'Espagne elle-même s'étaient prononcées contre les jésuites.

On le voit : une grande idée dominait toutes les autres ; la lutte contre le protestantisme qui profitait de toutes les altercations, de toutes les occasions favorables pour jeter au loin des racines. La papauté, victorieuse par l'effet d'une réforme ; qu'elle eût dû, pour le bien de la chrétienté, entreprendre plutôt, craignait avec raison de voir son ascendant se perdre et elle sacrifiait à cette crainte des questions qui, quoique très-importantes, n'étaient pour elle qu'un intérêt secondaire.

Cette politique réussit aux papes du XVII• siècle : malgré les éléments intérieurs de destruction qui s'agitaient dans son sein avec énergie au milieu de son œuvre de restauration, le principe constitutif, l'unité catholique conserva la prépondérance et fit de nouvelles conquêtes en Pologne, en Prusse, en Suède, en Russie, en Suisse et dans toute l'Allemagne, mais c'est en France surtout que la régénération du catholiscisme amena les plus heureux résultats.

Avant de reprendre l'histoire de la pap
jetons un coup d'œil sur cette transformation

Les couvents surtout y gagnèrent : on a vu
était leur état aux XV[e] et XVI[e] siècles, bien a
furent au XVII[e] et la discipline et les réglem
et surtout leur exécution. Les congrégation
femmes rivalisèrent avec eux, au point, dit Lé
qu'il en mourait chaque semaine dans les
miers temps, si austères étaient les pénite
imposées [2].

Les dominicains, les franciscains se firent
règles plus sévères ; on introduisit à Port-Roy
communauté des biens, le silence et les veille
y adora nuit et jour la sainte Eucharistie, le
ligieuses du calvaire observaient rigoureuse
la règle de saint Benoit. Sainte Thérèse avai
formé à cette époque l'ordre des carmélites
Espagne elle voulut la clôture et s'efforça de
dre moins fréquentes les visites des parents
grille des couvents, elle constitua une surveill
spéciale sur le confesseur. Mais pour elle la
dité n'était pas le but. Elle chercha à provo
dans l'âme une disposition qui pût la rapproc
autant que possible, du divin modèle ; c'est
qu'elle découvrit qu'aucun éloignement du mo
aucune renonciation, aucune mortificatio
retiennent l'esprit dans les limites nécessai

s'il ne s'y joint pas quelque autre chose; c'était le travail, c'était l'occupation domestique; pour les femmes, le travail c'est le sel qui préserve l'âme de sa perte, et par lequel la porte est fermée aux pensées stériles et extravagantes. Cependant ce travail, tel qu'elle l'ordonnait, ne devait être ni précieux, ni fait avec beaucoup d'art, ni commandé pour un temps déterminé; il ne devait pas non plus occuper l'esprit. Son but principal était d'enfanter cette tranquillité de l'âme qui a la conscience d'elle même en Dieu, d'une âme qui, suivant son expression, « vit toujours comme si elle était toujours placée devant la face du Seigneur; qui n'éprouve d'autre douleur que celle de ne point jouir de sa présence. » Elle voulait produire ce qu'elle appelle *la prière de l'amour*, « par laquelle l'âme s'oublie elle-même pour ne plus entendre que la voix du maître des cieux. » C'était une exaltation pieuse, pleine de pureté, de naïveté et de grandeur, qui excita la plus vive impression dans tout le monde catholique [3].

Les fondations de Saint-François de Sales appartenaient à une inspiration moins sevère. Saint-François de Sales avait pour habitude de se livrer à tous ses travaux sans efforts et sans précipitation, avec une âme sereine et calme. Il fonda l'ordre de la Visitation, spécialement destiné à celles

qu'une constitution délicate empêchait d'entrer dans des congrégations plus austères. Dans la règle qu'il établit, il évita les mortifications trop dures, et dispensa des devoirs trop pénibles. Il eut soin, aussi, de prévenir les excès de l'exaltation intérieure: « On doit, dit-il, se placer en la présence de Dieu sans beaucoup de recherche affectée, et ne pas désirer jouir de lui plus qu'il ne veut le montrer lui-même : souvent l'orgueil nous tente et nous séduit sous la forme des extases ; on ne doit suivre que le chemin ordinaire des vertus. » C'est pour cette raison qu'il imposa avant tout à ses religieuses le devoir de soigner les malades. Les sœurs devaient toujours sortir deux à deux, et visiter les pauvres malades dans leurs maisons. François de Sales pensait qu'il faut prier par les œuvres, par le travail. Son ordre produisait les effets les plus salutaires dans toute la France.

Déjà on avait aussi reçu les ursulines, leur quatrième vœu était de se livrer à l'instruction des jeunes filles, et elles remplissaient ce devoir avec un zèle admirable.

Nous n'avons pas besoin de dire que le même esprit de piété animait les congrégations d'hommes. C'est à cette époque aussi que Pierre de Bérulle fonda les prêtres de l'oratoire. Il n'exigeait aucun vœu et ne demandait que de simples engagements.

Cette fondation obtint un succès extraordinaire; elle reçut en son sein des élèves des familles les plus distinguées, et bientôt Bérulle se vit à la tête d'une jeunesse brillante et docile; on lui confia des séminaires épiscopaux, des écoles savantes; un esprit tout nouveau régnait dans le clergé qui sortait de cet institut; il eut la gloire de former un grand nombre de prédicateurs célèbres, et c'est de son établissement que date le véritable caractère du sermon français.

Ici, pourrions-nous oublier la congrégation de Saint-Maur? Lorsque les bénédictins français se réunirent à cet ordre, à l'époque de sa réforme exécutée en Lorraine, ils ajoutèrent aux autres obligations celle de se vouer à l'éducation de la jeune noblesse et aux travaux d'érudition. Alors parut au milieu d'eux Nicolas Hugo Ménard, père célèbre, qui dirigea leurs études vers les antiquités ecclésiastiques, direction à laquelle nous sommes redevables d'un si grand nombre de magnifiques ouvrages.

Les frères de la miséricorde avaient déjà été introduits en France par Marie de Médicis; ceux-ci se donnèrent une règle encore plus austère, mais ils n'en trouvèrent que plus d'imitateurs; en peu de temps, trente hôpitaux furent fondés par eux [1].

Au milieu de ce mouvement général, apparut

le grand missionnaire du peuple, Vincent de Paul, qui fonda la congrégation de la mission, dont les membres devaient répandre l'instruction religieuse jusque dans les localités les plus reculées du pays. Vincent de Paul était lui-même un fils de paysan, humble, plein d'ardeur et de bon sens pratique. C'est encore à lui que l'humanité doit l'ordre des sœurs de la miséricorde, femmes sublimes qui sacrifient au service des malades et même des prostituées, leur part de bonheur domestique et l'éclat si entraînant du monde, sans oser à peine montrer l'amour religieux qui les anime et auquel elles doivent cette abnégation si touchante.

Ce sont là des créations qui se sont toujours produites dans les pays chrétiens, à mesure qu'ils en ont eu besoin ; créations pour l'éducation, pour l'instruction, pour la prédication, pour les études savantes, pour la bienfaisance, qui jamais et nulle part ne prospèrent sans l'enthousiasme religieux.

Ailleurs, on abandonne ces devoirs à la famille qui toujours se renouvelle, aux nécessités changeantes de chaque époque. Ici, au contraire, on cherchait à donner une base inébranlable aux congrégations, une forme permanente et indestructible à l'impulsion religieuse, afin de consacrer au service de l'église toutes les forces disponibles. et

ıttirer insensiblement dans la même voie les nérations futures.

Si toutes ces améliorations, si tous ces bienfaits ısent survenus avant la réforme protestante, peut-e n'eût-elle pas eu lieu, malgré le besoin d'in-vation et de liberté qui se faisait sentir en Eu-pe... le prétexte au moins n'eût pas existé.

Revenons à l'histoire de la papauté et à sa lutte cessante contre le protestantisme ; car, ce der-er devenu puissant ne cédait que pas à pas ses nquêtes, et l'Europe se trouvait divisée en deux ondes ennemis qui se mêlaient, se limitaient, ıxcluaient et se combattaient sur tous les points. monde catholique était classique, monarchique uni, le monde protestant républicain, novateur divisé. Il n'entre pas dans notre cadre de don-er des détails sur chacune de ces luttes par-elles, nous ne pouvons peindre qu'à grands aits et présenter les résultats.

Paul V était mort en 1621, le cardinal Borghèse ıt élu à sa place et prit le nom de Grégoire XV; s'était acquis la réputation d'un négociateur ha-ile, mais comme cela arrivait trop souvent, il ne ıonta sur le trône pontifical que courbé par l'âge, ıébile et malade, aussi, se laissa-t-il complète-nent dominer par son neveu Ludovico Ludovisio, qui se mit en possession de l'omnipotence et mon-

tra autant de capacité et d'audace que l'exigeait sa situation hardie. Il adopta avec prédilection la nuance la plus extrême des opinions romaines et se fit le protecteur des capucins. Alors florissait à Rome un grand prédicateur de cet ordre, Girolamo de Narni qui, par la sainteté de sa vie mérita la vénération générale. Ce capucin conçut la pensée de diriger des missions sur toutes les parties du monde; Grégoire XV assigna les premiers fonds nécessaires pour cette institution; Ludovisio y contribua de ses propres biens, et comme elle répondait à un besoin réel et profondément senti, elle prospéra de jour en jour d'une manière plus brillante [5].

Le nouveau gouvernement romain prit à cette époque des mesures destinées à faire suivre de conversions les victoires remportées par les catholiques, à justifier et à consolider par le rétablissement de la religion les conquêtes qu'ils avaient faites : en Bohême et dans les états de l'Autriche des dominicains, des augustins, des carmes, des franciscains et des jésuites prirent la place des prédicateurs protestants. Le gouvernement aida par des moyens politiques cette restauration des dogmes et des usages romains. Toute acquisition de biens-fonds fut rendue presque impossible aux protestants, le conseil fut changé dans toutes les villes

royales, le nonce lui-même était étonné de cet admirable résultat. Il voyait avec bonheur deux ou trois mille personnes se presser le dimanche dans les églises de Pragues, et il l'expliquait en disant que les traditions catholiques n'avaient jamais été entièrement étouffées, et que les opinions protestantes n'avaient jamais réellement pénétré au sein des masses. Les conversions firent des progrès incessants ; en l'année 1621, les jésuites disaient avoir ramené eux seuls seize mille âmes à l'église catholique. A Tabor, où le protestantisme avait paru devoir régner exclusivement, cinquante familles se convertirent à Pâques, en l'an 1622, et toutes les autres familles à Pâques de 1623. Toute la Bohême finit par devenir complétement catholique.

Les choses se passèrent en Moravie comme en Bohême, et l'on y parvint même d'autant plus rapidement au but, que le cardinal Dietrichstein, qui était en même temps gouverneur du pays et évêque d'Olmutz, réunissait le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Il ne se présenta qu'une difficulté : la noblesse ne voulait pas se laisser enlever les frères Moraves, dont les services en économie domestique et rurale étaient inappréciables, et dont les localités étaient les plus florissante du pays. Néanmoins le nonce et le principe

catholique furent victorieux ici comme ailleurs. On éloigna près de quinze mille frères Moraves.

Dans ces circonstances, les tentatives si souvent réitérées et toujours si infructueusement, pour rétablir le catholicisme dans l'Autriche proprement dite, furent enfin renouvelées et exécutées avec un succès décisif. En Hongrie le zèle actif de l'archevêque Pazmanny réalisa aussi une contre réforme; doué d'une élocution facile et entraînante il détermina la conversion de plus de cinquante familles.

Dans le haut Palatinat, Maximilien divisa le pays en vingt stations dans lesquelles prêchaient cinquante jésuites, les églises leur furent livrées et l'exercice du culte protestant fut généralement interdit. Dans le bas Palatinat on fit hommage au pape de la fameuse bibliothèque de Heidelberg et Grégoire XV déclara que ce don était un des événements les plus heureux pour le Saint-Siége et les plus utiles pour les sciences.

On le voit, le catholicisme se répandait avec une énergique rapidité dans la haute et basse Allemagne, les missionnaires catholiques s'établissaient dans le même temps et avec le même succès en Danemarck et en Norwège. Aussi Grégoire XV écrivait-il, vers la fin de sa vie, ces paroles remarquables : « Ta lettre, ô mon fils, a rempli notre

eur d'un torrent de délices semblables à une
anne céleste ; la fille de Sion peut enfin secouer
: sa tête les cendres de deuil et se revêtir d'ha-
ts de fête. »

En France, les pertes du protestantisme ne
rent pas si nombreuses, et résultèrent surtout
: la scission qui s'était déclarée parmi ses mem-
es et de la défection d'une noblesse ambitieuse
ıi trouvait plus utile de s'attacher au roi que
: se laisser régenter par des prédicateurs [6].

Ces progrès ne furent pas circonscrits aux pays
tholiques ou mixtes; ils se manifestèrent à la
ême époque dans les états protestants, tels que
s Pays-Bas, où l'on est étonné d'apprendre e s
ıs que faisait le catholicisme, même dans les cir-
nstances les plus défavorables [7] et en Angleterre
ı les puritains se plaignaient de ce qu'en peu de
mps cinquante mille Anglais avaient embrassé
catholicisme ; ce qui fit dire à Jacques I[er] :
Convertissez de votre côté autant d'Espagnols
d'Italiens ! »

Ces succès peuvent avoir déterminé les catho-
iques à trop exagérer leurs espérances. Comme le
oi se tenait toujours lié au parti protestant,
comme les anciens actes du parlement étaient
toujours exécutés, de nouvelles persécutions ayant
eu lieu, ils s'exaspérèrent d'autant plus vivement ;

cette exaspération éclata d'une manière terribl
dans la conspiration des poudres. Par suite de
cet événement, le roi se trouva amené à ne
plus permettre aucune tolérance. Les lois les
plus rigoureuses furent rendues et exécutées;
des visites domiciliaires, des amendes, des emprisonnements furent décernés; les prêtres et
surtout les jésuites furent bannis et persécutés.

Ne pouvant suivre les progrès du catholicisme
dans les deux Amériques, nous nous bornerons
à dire, avec toute vérité, que ce fut là où il
opéra le plus de bien et le plus de merveilles, quoique contrarié par les violences et la dépravation
des Espagnols qui corrompaient les indigènes ou
les éloignaient. Maffei, Juventius et d'autres historiens, ont raconté de ces missions les plus admirables choses. Les scènes des premiers siècles
de Rome se renouvellaient dans toutes les parties
du Nouveau-Monde, et le martyre loin d'éteindre
le zèle l'enflammait plus encore!

« Quelle activité immense! s'écrie Ranke, écrivain protestant, que nous aimons à citer, parce
que c'est prouver en même temps sa haute impartialité et la vérité de nos assertions. Embrassant le monde entier, pénétrant en même temps
dans les Andes et dans les Alpes, envoyant ses
représentants et ses défenseurs au Thibet et en

Scandinavie, partout sachant s'attacher le pouvoir de l'État, en Angleterre comme en Chine! Et sur cette scène illimitée, partout encore vous la voyez jeune, énergique, infatigable! l'impulsion qui agissait au centre se faisait sentir peut-être avec plus d'exaltation et de force entraînante sur les travailleurs des pays lointains. »

C'est sur ces entrefaites que Maffei Barberini, porté au conclave par le parti français, arriva au Saint-Siège et prit le nom d'Urbain VIII. Le caractère du nouveau pape sembla dès l'abord devoir changer les destinées du monde chrétien. Ce n'était plus Saint-Bernard qu'on trouvait sur la table de travail du pontife, mais des poésies modernes ou des dessins de fortification; le missionnaire, le desposte spirituel disparut devant le prince temporel. Urbain VIII pensait en effet que l'État romain devait être protégé par le glaive plutôt que par la tiare, aussi fit-il fortifier le château Saint-Ange et le pourvut de munitions de guerre, comme si l'ennemi était aux portes de la ville; il établit à Tivoli une manufacture d'armes et les terrains de la bibliothèque du Vatican devinrent un arsenal » !

Avec un tel pontife, le collége des cardinaux dût être peu consulté et d'autant plus rarement

qu'il répondit au premier clerc qui lui en donna le conseil que lui seul entendait mieux les affaires que tous les cardinaux ensemble.

Le peu de temps que lui laissaient ses occupations belliqueuses était employé à faire des vers, à composer des cantiques, et les ambassadeurs se plaignaient de ne pouvoir parvenir à obtenir une audience.

Avec un pareil absolutisme, l'avenir de la catholicité devait dépendre de la position qu'il allait prendre.

Son alliance avec Richelieu fit croire, dès l'abord, qu'à eux deux ils trouveraient peu d'obstacles, mais la force seule en trouve toujours. Les desseins guerroyeurs d'Urbain VIII, l'animèrent trop souvent à s'unir à des princes peu orthodoxes, et à laisser commettre sans s'en émouvoir les sacriléges les plus odieux aux yeux d'un pontife. Aussi, les Romains humiliés et irrité disaient-ils « au milieu des incendies, des couvents et des églises, le pape reste froid comme de la glace; le roi de Suède a plus de zèle pour son luthérianisme que le saint-père pour la foi catholique! »

C'est ainsi que les progrès du catholicism furent arrêtés dans leur course, et éprouvèrent un résistance victorieuse au moment même où il pr

nait ses dispositions pour extirper le protestantisme jusque dans ses dernières racines. La réaction fut d'autant plus forte que l'action avait été vive, prompte et énergique.

A l'unité si désirable, succéda la division : chaque État se classa, des traités de paix garantirent la liberté de toutes les parties de cette république européenne, et la position qu'avait voulu prendre dans l'univers le souverain pontife se trouva changée et amoindrie.

Innocent X, succédant à Urbain, à soixante-douze ans, ne pouvait changer cet état de choses; son empire était trop réduit pour qu'il songeât à l'agrandir, et dès-lors Rome l'occupa seule. Le bon vieillard mit toute son ambition à maintenir le respect de la propriété et des personnes ; il força les barons à payer leurs dettes, et bientôt fatigué des contrariétés mesquines qu'il éprouvait et des chagrins que lui suscitait sa propre famille, il mourut, après dix ans de pontificat, dans un de ces accès de mauvaise humeur, qui étaient devenus si fréquents chez lui.

Alexandre VII ne prit pas une part plus active à l'administration de l'État ; il passait les mois entiers à sa *villa* pour éviter les affaires, et lorsqu'il était à Rome, il s'occupait de littérature.

L'événement le plus important, peut-être, du

pontificat d'Alexandre VII est la conversion de la reine de Suède et son abdication.

Christine, après avoir été un enfant extraordinaire, avait voulu régner en roi, lorsqu'en 1644 elle prit le timon des affaires de l'État. Aucune peine, aucune fatigue ne lui coûtait, et, si elle étonnait les plus vieux sénateurs par la rectitude de son jugement et l'autorité qu'elle savait exercer, elle étonnait plus encore les savants qu'elle admettait à sa conversation intime : Vossius, Salmasius, Descartes et Naudé, furent de ce nombre. Aussi ce dernier écrivait-il à Gassendi dans son enthousiasme : « La reine de Suède a tout vu, elle a tout lu, elle sait tout. »

La pensée de se marier lui fut toujours odieuse; elle craignait de se donner un maître, et déclara qu'elle aimerait mieux mourir. L'amour de l'extraordinaire se liait chez elle à celui de l'étude et de la domination ; il lui fallait du nouveau, du grand, de l'inattendu ; les choses de la religion l'animaient surtout, et la recherche de la vérité était l'une de ses plus constantes études : elle disait souvent que la manière dont on lui représentait Dieu n'était pas digne de la divinité, que les pauvres et les rois doivent adorer. Les sermons qu'elle était officiellement obligée d'entendre en vertu des ordonnances du royaume, lui étaient

devenus insupportables ; elle ne sortait que pour proposer aux savants de sa cour des doutes insolubles ; elle leur disait que toute religion positive était une invention des hommes, et, s'il faut en croire Pallavicini, ce qui faisait surtout impression sur elle, c'était l'unité proclamée par Socrate et par Cicéron. Les seigneurs protestants l'entendaient avec douleur s'écrier : « Quand on est catholique, on a la consolation de croire ce que tant de nobles esprits ont cru pendant seize siècles ; on possède la gloire d'appartenir à une religion qui est confirmée par des millions de miracles et par des millions de martyrs, une religion qui a produit tant de vierges admirables qui ont triomphé des faiblesses de leur sexe et se sont consacrées à Dieu. »

La constitution de la Suède repose sur le protestantisme ; la puissance, la position politique de ce pays sont fondées sur cette religion. Le protestantisme étant imposé à Christine comme une nécessité, elle résolut de secouer ce joug, et s'en sépara spontanément ; elle se sentait irrésistiblement attirée vers cette autre religion dont elle n'avait encore qu'une connaissance imparfaite. Ce qui lui paraissait surtout une institution admirablement appropriée à la bonté de Dieu, c'était l'infaillibilité du pape ; elle s'abandonnait de jour en jour à cette croyance avec plus de résolution :

on eût dit que, par là, elle satisfaisait à ce besoin de dévouement qui est dans la nature de la femme; la foi naissait dans son cœur comme l'amour naît dans un autre cœur, un amour pour un être inconnu, un amour condamné par le monde, et qui veut rester caché, mais qui ne s'enracine que plus profondément, un amour dans lequel se complaît un cœur de femme, et pour lequel il est décidé à tout sacrifier [9].

Christine employa la ruse pour se rapprocher de Rome : elle laissa deviner ses dispositions au jésuite Antonio Macedo, confesseur de l'ambassadeur Perciva, ce dernier disparut un jour subitement de Stockholm et revint avec quelques membres de son ordre. Elle les introduisit dans son palais et les conférences se multiplièrent: après avoir émis tous ses doutes et combattu vivement les missionnaires, les voyant découragés, elle s'écria un jour : « Que diriez-vous si j'étais plus près de devenir catholique que vous ne le pensez?» — «Je ne puis décrire le sentiment que nous éprouvâmes, dit le jésuite, auteur de cette relation; nous crûmes que nous ressuscitions d'entre les morts.» La reine demanda si le pape ne pourrait pas lui donner l'autorisation de communier une fois tous les ans selon le rit luthérien: «Nous répondîmes non.» Alors, dit-elle, il n'y

a aucun remède, il faut abdiquer la couronne. » Ses pensées se dirigaient de jour en jour davantage vers ce but. Elle finit par l'atteindre : l'abdication eut lieu le 24 juin 1654. Elle partit de suite après pour parcourir la partie catholique de l'Europe, abjura secrètement à Bruxelles et publiquement à Inspruck. Appelée à venir recevoir la bénédiction du pape, elle accourut en Italie ; s'étant rendue en pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette, elle offrit sa couronne et son sceptre à la Vierge. Les ambassadeurs vénitiens s'étonnaient des préparatifs que l'on faisait dans toutes les villes de l'État romain pour l'accueillir avec magnificence ; le pape Alexandre, dont l'ambition était flattée de ce qu'une aussi brillante conversion avait eu lieu sous son règne, épuisa la caisse apostolique pour célébrer avec solennité cet événement. Christine fit son entrée à Rome, non en pénitente, mais en triomphatrice [10].

Clément IV, successeur d'Alexandre VII, n'était pas plus que lui destiné à changer la politique de l'Europe et à influer sur ses destinées. Toutes les voix le proclamaient le plus bienveillant des pontifes et le meilleur des hommes, mais en même temps on le comparait à un arbre couvert de feuilles et de fleurs, et qui ne produit jamais de fruits. Il possédait, à un haut de-

gré, les qualités d'un père de famille ou celles d'un évêque, mais le fardeau du pontife était trop lourd pour ses vertus privées. Le seul bien réel que la chrétienneté retira de son règne, c'est que les emplois furent justement répartis, et que le népotisme, plaie honteuse du Saint-Siège, ne se montra pas à la cour romaine. Il en résulta plus de calme dans les affaires, au lieu de cette affluence perpétuelle d'étrangers qui venaient chercher fortune par l'intrigue ou la faveur; une population plus sédentaire et plus heureuse s'établit, certainement c'était un bien, mais qui ne s'étendait pas au-delà des limites des États du pape.

La nullité religieuse et politique des papes précédents, nous ont amené à une phase nouvelle de l'histoire du Saint-Siège. Les gouvernements européens ont pris, vis-à-vis d'elle, une position indépendante qui, dans les affaires intérieures, a laissé moins d'influence à la cour romaine, mais dans l'ordre des intérêts ecclésiastiques.

Dans les époques qui suivent, la papauté n'est plus livrée à la spontanéité et à la liberté de ses mouvements, elle n'est plus occupée, à chaque instant, qu'à se défendre, attaquée qu'elle est tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Louis XIV, quoique bien catholique, était plus encore roi absolu, il ne put jamais supporter que la cour

de Rome suivît une politique opposée à la sienne, et voyant Clément X pencher du côté des Espagnols, il s'en vengea par des empiétements non interrompus sur le pouvoir spirituel.

Ce système lui réussissant, il le continua avec Innocent XI, mais il rencontra dans ce pape une résistance inattendue. Le pontife était un homme humble et pieux, mais ferme, et qui avait compris les devoirs de la papauté : il avait réduit sa maison, éloigné les solliciteurs et ses propres neveux [11], il sut répondre avec énergie aux attaques du grand roi. Cette lutte dura longtemps, et Innocent ne vécut pas assez pour en voir la fin. Elle existait encore sous Alexandre VIII et Innocent XII. Enfin, il fut décidé que le manifeste des libertés gallicanes, qui avait été délibéré et arrêté dans la fameuse assemblée de 1682 [12], devait être considéré comme nul et non avenu. La paix fut rétablie à ces conditions, Louis XIV écrivit au pape Innocent qu'il retirait les ordres qu'il avait donnés pour l'éxécution des quatre articles. La papauté sut donc encore une fois maintenir ses prérogatives, mais la nature de cette lutte n'était-elle pas elle-même un symptôme de décadence?

Le XVIIe siècle est terminé et nous en avons parcouru à peu près toutes les phases religieuses

et politiques, cependant il est encore une question du plus haut intérêt qui divise le monde chrétien quoique infiniment petite dans sa source : la dispute des jansénistes et des jésuites au sujet de la grâce.

Ces derniers s'éloignaient chaque jour davantage des principes sur lesquels l'ordre avait été fondé : l'obéissance, la pauvreté, l'humilité, le désintéressement furent oubliés pour faire place à l'insubordination, à l'esprit mercantile, à l'ambition enfin, et, sans ajouter foi aux exagérations dont l'illustre Pascal lui-même n'a pas été exempt[13], on peut dire avec vérité que dans cette institution, comme en tant d'autres, l'humanité l'avait emporté et en avait vicié l'esprit.

Il arriva alors à l'ordre des jésuites ce qui était arrivé à la papauté dans le siècle précédent, une opposition violente éclata au sein même de l'Église catholique, les franciscains, les capucins leur reprochèrent le pouvoir exclusif qu'ils s'arrogeaient dans les missions d'Aix, les évêques leur reprochèrent celui dont ils abusaient en Europe, d'autres adversaires s'élevèrent au milieu des universités de France et des Pays-Bas.

Les doctrines morales des jésuites étaient étroitement liées à leurs idées dogmatiques, on les attaqua sur les deux points et ce fut principalement

sur le libre arbitre et la grâce que se concentra l'opposition. Sur cette double question surgit la contradiction la plus énergique qu'ils eussent encore éprouvée.

Nous analyserons rapidement cette période de l'histoire de l'Église et l'exposerons avec l'impartialité et le calme que deux siècles ont dû amener sur des questions alors si brûlantes.

Baïus avait passé une partie de sa vie dans les disputes théologiques et tantôt rétractant, tantôt renouvellant ses erreurs, avait répandu sa doctrine dans des écrits épars, sans ordre, sans liaison et sans suite. Jacques Janson, son élève et son disciple, sentit qu'un ouvrage où tous les points de cette doctrine seraient rassemblés, liés et formeraient un système bien conduit, bien soutenu, lui gagnerait plus sûrement des partisans. Mais n'ayant pas le loisir de bâtir lui-même un ouvrage de cette nature, qui demandait une étude profonde et un travail immense, il jeta les yeux sur Jansénius, son élève. Janson ne pouvait s'adresser mieux : esprit subtil et pénétrant, talent d'embrasser un grand sujet, de l'envisager dans tous ses rapports, et d'en distinguer habilement toutes les parties, pour les mettre chacune à sa place ; connaissance détaillée des opinions qu'il fallait établir, et de celles qu'il fallait combattre ; habitude de mé-

diter sur ces objets, de les creuser, de les considérer dans leurs principes et dans leurs conséquences les plus éloignées; application constante, infatigable, qui savait aplanir ou surmonter toutes les difficultés; netteté dans les idées, facilité dans le style; en un mot, la réunion de toutes les qualités nécessaires au succès d'un ouvrage difficile et de longue haleine; voilà ce que Janson rencontra dans Jansénius, et ce qui détermina son choix [14].

Jansénius se chargea volontiers de l'entreprise, et de concert avec Jean-Duverger, abbé de Saint-Cyran, il s'y livra pendant vingt ans avec une ardeur qu'on a peine à concevoir, si on l'en croit sur parole; afin de mieux en pénétrer les sentiments et la doctrine, il avait lu plus de dix fois toutes les œuvres du célèbre évêque d'Hyponne, et environ trente fois ses traités contre les pélagiens.

Or, cette doctrine était diamétralement opposée à celle des jésuites.

D'après Jansénius, depuis la chute d'Adam, le plaisir est l'unique ressort qui remue le cœur de l'homme; ce plaisir est inévitable quand il vient, et invincible quand il est venu. S'il est céleste, il porte à la vertu; s'il est terrestre, il détermine au vice, et la volonté se trouve nécessairement

entraînée par celui des deux qui est actuellement le plus fort. Les deux délectations, dit l'auteur, sont comme les deux bassins d'une balance, l'une ne peut monter sans que l'autre ne descende. Ainsi, l'homme fait invinciblement quoique volontairement le bien ou le mal, selon qu'il est dominé par la grâce ou la cupidité. Voilà, dit le père d'Avrigny, le fond de l'ouvrage de Jansénius : toutes les autres parties, spécialement les cinq propositions condamnées, qui renferment comme la quintescence de cet ouvrage, n'en sont que des suites et des corollaires. D'après d'autres auteurs plus partisans de Jansénius, ce dernier fait intervenir la grâce par le plaisir le plus relevé et le plus pur que l'âme éprouve pour les choses divines. La grâce efficace du Sauveur n'est autre qu'un délice spirituel par lequel la volonté est déterminée à vouloir et à exécuter ce que Dieu a décidé ; elle est le mouvement involontaire inspiré à la volonté par Dieu lui-même, mouvement par lequel l'homme aime le bien et tend vers lui... Jansénius en effet ne cesse de répéter que le bien ne doit pas être fait par crainte de la punition, mais par amour pour la justice [15].

Les uns virent les doctrines de Saint-Augustin survivre dans ce système plus belles et plus admirables ; d'autres, au contraire, y virent le ren-

versement complet de toute espérance chrétienne, de toute morale raisonnable, de toute liberté dans l'homme, de toute justice de Dieu !

Des milliers de volumes furent écrits pour et contre, ceux de Pascal ont seuls survécu, non parce que la justice était de son côté, mais parce que *les Provinciales* sont un chef-d'œuvre de style et ont fixé la langue.

L'Université, la Sorbonne, les évêques de France et d'Italie prirent parti, le Saint-Siége s'en mêla souvent sans pouvoir faire écouter sa voix au milieu des passions déchaînées, elle fut méconnue comme celle du pouvoir temporel. Les adversaires de Port-Royal (glorieux refuge des jansénistes et qui valut à la France Pascal et Racine) voulurent cependant faire expliquer le souverain Pontife d'une manière plus précise : ils résumèrent en cinq propositions les doctrines fondamentales de Jansénius, et supplièrent Innocent X de prononcer sur elles un jugement apostolique. Innocent, bien que contraire aux doctrines du jansénisme, était plus encore ennemi de toute dispute théologique; il prévoyait les suites funestes de cette fâcheuse question, il hésita longtemps, mais vaincu cependant par l'insistance de ses cardinaux, il publia le 1er juin 1653, la bulle qui condamne les cinq propositions comme hérétiques et blasphéma-

toires... ajoutant qu'il espérait ainsi rétablir la paix dans l'Église.

Mais hélas ! les vœux et les prévisions du pontife devaient bien peu se réaliser ; la guerre continua plus furieuse de longues années encore ; le temps et le ridicule seuls purent faire justice et de Jansénius et de Molina et d'Arnault, des cinq propositions, du pouvoir prochain, de la grâce actuelle, suffisante, efficace, et de tant d'autres misérables subtilités mises par la passion et l'amour de la dispute à la place des vérités si claires et si consolantes de la religion. En jetant un coup d'œil sur ce qui existait alors et sur ce qui existe aujourd'hui, pourra-t-on nier le progrès?

CHAPITRE CINQUIÈME.

Clément XI, élu dans la première année du XVIII[e] siècle, le fut à l'unanimité des suffrages de cinquante huit cardinaux, ou plutôt il fut porté de force au trône pontifical, car son humilité égalait ses vertus[1]. Après avoir longtemps réfléchi sur la position du Saint-Siége en Europe, il crut devoir se lier à la politique française ; l'Allemagne lui en voulut et victorieuse, le contraignit à reconnaître Charles III : non-seulement l'autorité de la papauté fut ébranlée par cet acte forcé, mais toute liberté politique lui fut enlevée. L'Angleterre dominait dans la balance européenne malgré les efforts du saint-père, et il n'y eut pas jusqu'au duc de Savoie qui, bien qu'en conflit avec la cour romaine, parvint au pouvoir royal et à de nouvelles possessions. Le nonce du pape fut éloigné de Naples ; en Espagne, les priviléges si étendus de la nonciature furent restreints, et la cour de Rome n'avait plus même l'énergie néces-

saire pour maintenir l'union parmi les fidèles ». Il fallait des concessions : plusieurs pontifes se succédèrent et aucun ne prit sur lui de le faire avec mesure, aucun ne voulut sacrifier à l'esprit du siècle. Clément XI avait secouru la Provence ravagée par la peste[3], Innocent XIII continua son œuvre et l'on vit, à cette époque, l'admirable dévouement de l'évêque Belzunce, prélat vraiment chrétien, que ses contemporains mirent au rang des Saints et dont la juste postérité bénit encore le nom.

Innocent XIII s'attacha à l'observation fidèle des décrets du concile de Trente. Benoît XIII, l'un des plus vénérables pontifes de la chrétienté, approuva l'opinion des thomistes sur la grâce, et justifia Clément XI du reproche qu'on lui faisait de porter atteinte à la doctrine de saint Augustin. Clément XII abolit une partie des impôts qui pesaient sur les Romains et mérita la statue que ses sujets lui élevèrent au Capitole; mais il était réservé à Benoît XIV de comprendre les exigences de son époque : les études les plus sérieuses l'avaient dignement préparé aux fonctions qui lui étaient destinées. Son zèle pour la religion, ses vertus, son amour pour les sciences, le firent aimer et admirer de l'Europe[4].

Il resta toujours supérieur aux affaires qu'il eut

à traiter; planant avec un coup d'œil libre sur son siècle, il sut apprécier le point où devaient s'arrêter des concessions indispensables. La Russie, la Prusse et l'Angleterre profitèrent de ces concessions plus que les autres nations, mais la paix sembla renaître dans le monde chrétien et Rome respira.

Au milieu de ces conflits politiques, le jansénisme s'était relevé du coup que lui avait porté Innocent IX, la fameuse bulle *unigenitus* l'abattit de nouveau. Les doctrines sur le *péché*, la *grâce*, la *justification* et l'*église* furent condamnées, même dans leur expression la moins exagérée, littéralement et dans une extension plus grande que celle des cinq propositions. Cette décision, qui eut une portée immense et remua le monde chrétien, fut la dernière sur les anciennes questions de dogmes. La cour de Rome, après de longues hésitations, s'était mis du côté des jésuites... Ils ne devaient pas profiter de la victoire; le Saint-Siége n'était plus assez fort pour les protéger, la révocation de l'édit de Nantes et les suites funestes qu'elle eut en Europe avaient animé contre eux jusqu'aux esprits indifférents. Attaqués dans leurs opinions littéraires, dans leurs doctrines, dans leur morale, on les accusa, on rejeta sur eux tous les malheurs et tous les cri-

mes ; Benoît XIV lui-même condamna leur conduite dans les missions.

L'avénement de Clément XIII leur fut favorable. Ce prélat, convaincu que tous les droits de la papauté devaient être inviolables, gémissait des pertes des prérogatives du Saint-Siége, il regardait les jésuites comme ses défenseurs naturels, il les soutint donc, mais ne les sauva pas : impliqués en Portugal dans les enquêtes faites au sujet d'un attentat contre la vie du roi, ils furent exilés avec une impitoyable violence et transportés sur les côtes de l'État romain.

En France, détestés du parlement, ils eussent cependant été tolérés s'ils avaient voulu consentir à une transaction ; soutenus par le pape, ils rejetèrent toute espèce de modifications et leur chef Ricci répondit ce mot célèbre : *Sint ut sunt aut non sint.* Dès lors leur destruction fut décidée : le parlement de Paris prononça, le 6 août 1762, l'abolition des jésuites en France. Le pape déclara à la vérité, dans un consistoire, que ce décret était nul et non avenu ; mais les choses en étaient déjà arrivées au point qu'il n'osa pas publier l'allocution dans laquelle il avait fait cette déclaration.

Cette réaction se propagea, sans s'arrêter, dans tous les pays soumis aux Bourbons. On persuada à Charles III d'Espagne que les jésuites avaient

conçu le plan de mettre sur le trône, à sa place, son frère don Louis; il fit en conséquence faire tous les préparatifs nécessaires avec cette discrétion qui le caractérisait, et fermer, en un seul jour, les maisons des jésuites dans toute l'Espagne. On suivit, sans retard, cet exemple à Naples et à Parme. Toutes les exhortations, les prières et les supplications du pape furent inutiles.

Anéanti par tant de défaites, Clément XIII convoqua un consistoire pour traiter la question qu'il avait toujours éludée, il eut le bonheur de mourir la veille du jour fatal et ne subit pas cette dernière humiliation.

Lorenzo Ganganelli fut élu à sa place, sous le nom de Clément XIV, le 19 mai 1769. De tous les cardinaux, c'était le plus doux et le meilleur : sa jeunesse s'était écoulée dans l'étude et la méditation solitaire, il s'était initié aux pensées d'Aristote qu'il abandonna plus tard pour Platon, avec lequel la bonté de son cœur était plus en harmonie, comme il quitta plus tard les scolastiques pour les Pères de l'Église, et ceux-ci pour l'Écriture sainte, qu'il étudia avec toute la ferveur d'une âme profondément convaincue. Conduit en quelque sorte par la main de Dieu, il se pénétra de ce mysticisme silencieux et pur qui voit Dieu en toutes choses, et qui se voue ar-

demment au service du prochain. Sa religion n'était ni du fanatisme, ni de la persécution, ni la manie de dominer, ni le besoin de la polémique, mais la paix, l'humilité, l'union[5]... Élevé, comme Sixte-Quint, de la dernière obscurité à l'éclat du trône, il ne s'y montra pas comme lui superbe et inflexible. Diplomate profond, il n'eut cependant jamais recours aux petits artifices de la politique subalterne, indigne d'un souverain pontife. Quoique très-zélé pour la religion, il montra dans toutes les occasions une grande tolérance et disait fréquemment : « Pour maintenir la foi, n'oublions pas la charité ; s'il ne nous est pas permis de tolérer le crime, il nous est défendu de haïr ceux qui y sont tombés[6]. »

Attaché à l'ordre des Franciscains et dévoué à la cour de France, Clément XIV devait être peu favorable aux jésuites. Sollicité pendant les premières années de son pontificat, il n'avait cependant rien voulu précipiter, et avant de se décider sur une question aussi majeure et qui pouvait avoir de si immenses conséquences, il avait médité quatre ans... Enfin, le 21 décembre 1773, fut rendue cette sentence mémorable.

« *Inspiré par l'esprit saint, comme nous en avons la conviction, poussé par le devoir de ramener la concorde dans le sein de l'Église, con-*

vaincu que la société de Jésus ne peut plus rendre les services pour lesquels elle a été fondée, et déterminé par d'autres motifs de la prudence et de la sagesse gouvernementale que nous tenons renfermés dans notre âme, nous abolissons et nous détruisons la société de Jésus, ses fonctions, ses maisons, ses instituts[1]. »

Voilà donc la fin déplorable et presque honteuse de cette société qui avait eu une si belle origine et une si puissante existence ! On ne peut le nier, elle a fait beaucoup de bien et beaucoup de mal ; son histoire n'ayant été jusqu'à présent ni complète ni impartiale, il serait encore difficile de dire si c'est le bien ou le mal qui domine. La grande majorité des historiens leur est contraire ; il y aurait toutefois de l'injustice à ne pas reconnaître que les jésuites, d'une habileté incontestable comme corporation, ont été, en général, honnêtes comme individus, et leurs mœurs ont été pures. Ils ont longtemps brillé par l'éducation de la jeunesse, et leur enseignement était cher à leurs disciples. Dans les missions étrangères, ils ont touché au sublime du génie apostolique, et longtemps le succès a été le prix de tant de zèle, de science et d'efforts. On ne saurait disconvenir enfin que, depuis leur établissement, l'Église ne leur ait dû ses plus nobles consolations. Ce n'est pas

que, sous ces divers rapports, ils aient été aussi remarquables que l'ont prétendu leurs partisans. La franchise et la dignité du caractère n'éclataient pas chez eux au même degré que l'austérité pratique : *Fidem et pudorem sunt in quibus requiras*, a dit d'eux un grand génie[8], témoin de leur invasion dans l'univers, et plus porté à les bien traiter qu'à les dénigrer. Leurs écrivains manquent, en général, de nerf, d'abandon et d'élévation. Sous l'élégance et l'abandon apparent du langage, se trahit un esprit embarrassé. Ces défauts se montrent surtout dans leur polémique, d'ailleurs ingénieuse et pleine d'adresse. Il est remarquable qu'ils n'ont dans les lettres ni un grand nom, ni un grand monument à citer, et que la poignée de solitaires de Port-Royal a produit, en quelques années, dix fois plus de belles pages que tous les jésuites ensemble pendant leur longue existence. Leurs savants donnent lieu à la même observation. On conçoit du reste très-bien que, dans toutes les hautes connaissances liées par tant de points à la religion, leur essor ait été arrêté par l'esprit de soumission qui caractérisait la compagnie. Les intelligences les plus fermes devaient avorter dans cette continuelle abnégation de leur liberté aux pieds d'un pouvoir tout politique, qui s'humiliait lui-même aux pieds du Saint-Siége.

L'homme qui cultive les sciences a besoin, pour se développer, de ne devoir compte de ses travaux et de ses découvertes qu'à la science même et à ses pairs. L'érudition a été plus favorable aux enfants d'Ignace, parce qu'elle répugne moins à une direction imposée. En revanche, ils sont nuls en philosophie ; non-seulement ils ne comptent dans cette partie aucun esprit vraiment créateur de la famille des Descartes, mais ils n'ont pas un seul auteur métaphysique qu'on puisse comparer pour le talent et la pensée, au père Mallebranche de l'Oratoire. Aussi les a-t-on vus professer tour à tour, dans leurs écoles, la scholastique, Descartes et la sensation. Un de leurs plus récents apologistes signale et déplore cette lacune dans leur enseignement ; il y voit même la cause de tous leurs malheurs [9] ; c'est que l'indépendance est encore plus nécessaire à la philosophie qu'aux lettres et aux sciences ; toute servitude de l'entendement lui est mortelle, surtout quand elle devient tradition et discipline [10].

La véritable raison de l'abolition des jésuites ne serait-elle pas que les temps de la lutte pour laquelle ils avaient été établis étaient passés. Cette institution toute militante ne pouvait convenir pour la paix dont l'Europe avait alors un si grand besoin.

Cependant cette paix ne fut pas obtenue, les ferments de discordes s'accrurent; le Saint-Siége avait abandonné une arme, dangereuse pour lui, il est vrai, mais la seule qu'il eût à cette époque où la philosophie levait sa tête pleine de bouleversements et de tempêtes. Le successeur de Ganganelli, Pie VI, eut à lutter contre la révolution française, il vit le clergé dépouillé de ses biens, les prêtres persécutés, massacrés, les églises profanées et dévastées, Rome envahie, et lui-même fut arraché de son palais et conduit en France; cette terre naguère encore si grande, si hospitalière, vit le souverain pontife mourir chez elle misérable et prisonnier... Qu'avait il fait pour encourir de pareilles rigueurs? il avait eu le courage de publier malgré les périls qui l'entouraient, la bulle *auctorum fidei*, qui rejetait les doctrines jansénistes et gallicanes... Les républicains français demandaient à grands cris la révocation de cette bulle et la reconnaissance de la constitution civile du clergé. Rien ne put déterminer Pie VI à cette concession qui était à ses yeux une apostasie, une trahison de ses devoirs. Il répondit noblement: qu'après avoir invoqué l'assistance de Dieu, et inspiré par le Saint-Esprit, il refusait d'accéder à ces conditions...

Rome fut envahie et le Vatican occupé. Le

pontife octogénaire supplia en vain ses persécuteurs de le laisser mourir là où il avait vécu ; on lui répondit *qu'il pouvait mourir partout !* On pilla devant lui son appartement, on arracha de son doigt l'anneau pontifical et on le traîna en France , où il s'éteignit avec le siècle.

La papauté n'avait jamais eu à supporter de coups aussi terribles ; son existence semblait menacée , perdue peut-être, mais la Providence veillait sur elle, car Dieu lui-même avait proclamé que c'était sur cette pierre qu'il avait bâti son église. Dans le moment le plus terrible, des événements inattendus surgirent et la sauvèrent : après bien des traverses, Pie VII put voir avec ravissement « les autels relevés, le sanctuaire purifié, l'étendard de la croix déployé de nouveau à tous les regards, des pasteurs légitimes placés à la tête du peuple, tant d'âmes égarées ramenées à l'unité et reconciliées avec Dieu : combien de motifs, s'écriait le pontife, de nous livrer à la joie et à la reconnaissance ! »

Dans cette dernière partie de notre œuvre, nous aurons peu à dire des conciles. Celui de Trente est le dernier des conciles généraux, et désormais ils ont peu d'importance.

Dans le cours du XVIIe siècle dix conciles ont été tenus en France et presque tous ont eu pour

objet la discipline, la hiérarchie et les mœurs [11], En 1704 eut lieu le synode de Toulon, tenu par l'évêque Armand de Chalucet, en 1727 celui d'Embrun sur l'acceptation de la bulle *unigenitus* [12], en 1797 fut convoquée la fameuse assemblée de Paris tenue dans l'église Notre-Dame par les prêtres constitutionnels [13]; voici dans quel but : l'Assemblée nationale avait décrété, en 1790, la constitution civile du clergé; sur cent trente et un évêques qui remplissaient les siéges dans le royaume, cent sept s'élevèrent contre elle avec énergie, et refusèrent le serment qu'on exigeait d'eux. A ces prélats fidèles s'unirent soixante deux mille prêtres du second ordre, tant réguliers que séculiers, qui aimèrent mieux s'exposer à la persécution que de fausser leur premier serment. Les évêques qui favorisèrent les innovations furent ceux d'Autun, d'Orléans, de Viviers et l'archevêque de Sens, qui était aussi cardinal, auxquels se joignit le suffragant de Bâle avec l'archevêque de Babylone. Pie VI, dans un bref, sous la date du 10 mars 1791, déclara que la constitution du clergé *renversait les dogmes les plus sacrés et la discipline de l'Église la plus certaine :* et il le confirma par un autre bref du 13 avril 1791, que tous les prélats français, qui n'avaient point prêté le serment,

souscrivirent, auquel cent trente-cinq prélats étrangers joignirent leur adhésion expresse, et qui devint bientôt le jugement de l'Église universelle. Cependant les législateurs philosophes poursuivaient avec ardeur le projet qu'ils avaient formé de *décatholiciser* la France, et le schisme s'établit dans notre malheureux pays. Un clergé nouveau s'empara, souvent à main armée, des siéges, des cures et des autres postes ecclésiastiques, auxquels le clergé fidèle fut réputé avoir renoncé, par cela seul qu'il n'avait pas prêté le serment prescrit; mais peu d'années après le décret qui établissait la constitution civile du clergé, d'autres décrets abattirent cet échafaudage, comme peu digne d'une république dont les conducteurs et les partisans zélés, après avoir adoré la DÉESSE RAISON, n'admettaient plus d'autre dogme que l'existence d'un ÊTRE SUPRÊME que nul ne parvint à définir [14].

Ce fut donc pour rendre une sorte de vie aux éléments de cette église constitutionnelle, que fut tenue l'assemblée de 1797 qui s'intitula *concile national*; elle fut convoquée par six évêques, et les assistants furent trente-huit autres évêques, dix prêtres fondés de pouvoirs, cinq représentants de siéges vacants et cinquante-trois autres prêtres députés des diocèses. Locoz, métropolitain d'Ille-

et-Vilaine, y présida, assisté de Gratien, métropolitain de la Seine-Inférieure, et de Sermet, métropolitain de la Haute-Garonne. Royer, encore évêque de l'Ain, remplit les fonctions de promoteur, et on lui associa Perrier, évêque du Puy-de-Dôme, et Moyse, évêque du Jura. L'assemblée, ouverte le 15 août, fut terminée le 12 novembre [15].

De l'assemblée de 1797 à celle de 1801, les constitutionnels tinrent encore soixante *synodes* et huit *conciles* métropolitains dans les villes de Besançon, Bourges, Rouen, Lyon, Reims, Rennes, Aix et Carcassonne. Aucune de ces assemblées n'a eu la sanction pontificale. La république était dans le clergé comme dans le reste de la nation; plus tard la main puissante de Napoléon voulut bien y ramener une sorte d'ordre et d'unité, mais la place du conquérant et du législateur n'était pas là; ce fut une des erreurs du grand homme à qui la France doit tant de biens et tant de maux! Le général Bonaparte avait réussi à tirer de l'abîme le vaisseau de l'Église et de la papauté, il voulut en devenir le pilote. Instrument de la toute-puissance de Dieu, l'empereur oublia qu'il n'était que cela, et son orgueilleuse confiance en lui-même l'écarta de la route qu'il eût dû suivre. Il voulut trop obtenir de cette papauté qu'il se-

courait, et l'avilit en la forçant à d'odieuses concessions [19]. Napoléon eût été plus grand et peut-être sa race serait-elle encore sur le trône de France, s'il avait vu dans le souverain pontife autre chose qu'un esclave de ses projets ambitieux, dans la religion autre chose qu'un moyen de gouvernement.

Nous terminerons cette analyse succincte de l'histoire de l'Église, par un aperçu plus rapide encore sur les mœurs du clergé : éclairé et pieux au XVIIe siècle, par suite de l'heureuse réformation qui se faisait sentir dans l'Europe entière, les mœurs dissolues du XVIIIe siècle réagirent sur lui, et, en France surtout, on vit des abbés de cour, des prélats fastueux et vains, des cardinaux indignes de la pourpre... La révolution arriva, qui retrempa tous ces cœurs dissolus; elle fut comme un baptême de sang qui régénéra l'Église et lui rendit ces vertus primitives qu'elle avait oubliées un instant; le clergé du XIXe siècle marche, et par sa piété et par ses lumières, en tête de la civilisation qui le revoit avec bonheur, avec orgueil, ce qu'il a été pour elle aux premiers temps de l'Église.

La tolérance, l'union, l'harmonie existent aujourd'hui partout, et si l'on ne s'entend pas sur les principes, on vit en frères et c'est déjà un

progrès immense, un progrès qui amènera tous les autres, le temps et les lumières aidant... [17]; de même qu'il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'une vérité : elle se fera jour ! Alors seulement l'humanité pourra se dire heureuse, et, répétant en un seul chœur les louanges du Très-Haut, adorer ce sang précieux qui a rendu notre nature faible et déchue à la lumière et au progrès.

CHAPITRE SIXIÈME.

Nous avons vu, dans le cours des siècles précédents, s'accomplir un fait assez singulier : en même temps que le pouvoir absolu prenait des racines par suite d'une centralisation générale dans la société politique, la société religieuse poussait à la liberté et à la décentralisation. De là une lutte violente : l'Angleterre était alors plus avancée, elle en fut le premier théâtre, elle donna le premier exemple de ces révolutions dans lesquelles le principe d'absolutisme succomba devant le principe de liberté, ainsi que cela arrivera toujours, alors qu'ils seront en présence, alors surtout que les peuples fatigués du repos sentiront le besoin de s'agiter. Car le corps social ressemble en cela au corps humain : la fatigue d'un long repos appelle l'agitation, comme la lassitude produite par les révolutions appelle la tranquillité, la paix et le pouvoir absolu qui la donne momentanément.

Deux besoins nationaux étaient donc nés en An-

gleterre à la suite des évènements dont nous avons raconté les diverses phases et des idées que ces évènements avaient fait surgir : le besoin de liberté religieuse au sein de la réforme et le besoin de liberté politique au sein de la monarchie qui tendait toujours au despotisme. Ces besoins s'allièrent pour ou contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel et l'ordre temporel concentré entre les mains du roi. A prendre les choses dans leur ensemble, c'est là l'origine et le sensde la révolution anglaise. Cette révolution fut essentiellement politique; elle s'accomplit au milieu d'un peuple et dans un siècle religieux; les passions religieuses lui servirent d'instrument.

Trois partis principaux et bien distincts se montrèrent d'abord : les amis d'une liberté sage, d'une réforme *légale,* qui laissait au roi et aux évêques presque tous leurs droits et leur pouvoir. Ce parti ne voulait que corriger les abus.

Le parti de la révolution politique qui voulait placer la prépondérance dans la chambre des communes, changer la forme de gouvernement. (Le parti religieux, uni à ce dernier, rêvait pour l'Église une révolution analogue, mais qui eût été plus hardie et plus complète, car elle tendait à changer la forme comme le fond du gouvernement de l'Église.)

Enfin, le parti républicain voulait des changements en tout, même dans les bases. Il se formait aussi d'une portion politique et d'une portion religieuse; Cromwel et Milton en faisaient partie.

Tous ces partis arrivèrent successivement au pouvoir pour échouer ensuite, et l'anarchie morale et matérielle prévalut. Cromwel seul sut profiter de cette désorganisation, et il régna sous le titre de protecteur; il était une nécessité du moment, mais il était peu aimé et personne ne l'aurait choisi. Les partis s'agitèrent encore à sa mort; Monck prit la conduite de l'événement qu'attendait l'Angleterre, la restauration s'accomplit.

Pendant sept ans lord Clarendon sembla ramener le pays à l'ordre légal, mais il fut renversé par les roués de la cour qui soulevèrent la nation par leurs excès. On cessa de se résigner, et le ministère fut changé. On y appela d'honnêtes gens qui s'y montrèrent incapables. Alors arriva le dernier degré du pouvoir absolu. Jacques II voulut y joindre le triomphe de la papauté; la lutte de 1640 se renouvela en 1688, et Guillaume III succéda aux Stuarts.

Guillaume soutenait depuis longtemps en Europe le parti de la liberté contre Louis XIV. Ce

dernier, avant 1688, disposait de l'Angleterre pour ses idées de monarchie absolue, elle lui échappa à l'avénement de Guillaume, et l'Europe y gagna un appui. C'est là le côté européen de la révolution de 1688, qui va avoir son pendant en France un siècle plus tard.

Sous le point de vue de la civilisation matérielle, l'Angleterre était à l'Europe ce que l'Europe était au reste du globe : tous les éléments de civilisation étaient en présence, elle avait l'action simultanée de tous les intérêts, de tous les droits, de toutes les forces ; ce qui manquait aux États du continent. L'intelligence des affaires publiques a dû s'y former plus vite. En revanche, sur le continent, le développement de chaque principe s'est fait sans obstacle, avec plus de grandeur et d'éclat. Les doctrines s'y sont déployées avec plus de vigueur. Il y a dans le génie anglais du bon sens et de l'habileté pratique, la science philosophique des choses appartient à la France, qui a de plus la générosité et l'ardeur du premier élan.

Mais, malgré ces légères différences il y a eu là, comme ailleurs, la lutte du pouvoir monarchique et du libre examen et le même résultat : la révolution.

La France marche à la tête de la civilisation européenne ; elle a eu par sa philosophie plus d'auto-

rité sur l'Europe que l'Angleterre libre. Au XVIIe siècle, c'est le gouvernement qui fait marcher la France, au XVIIIe c'est la société; d'abord, par l'action politique de ses maîtres, plus tard, par son développement intellectuel. Louis XIV a trouvé l'anarchie en France, il y a rétabli l'ordre, comme Napoléon en arrivant au consulat. Jusqu'à Louis XIV, les guerres n'ont eu aucun but politique, elles sont ou des grands mouvements de peuples poussés par quelque besoin, ou plus tard par la seule ambition, la fantaisie d'un Charles-Quint, d'un Charles VIII, d'un Charles XII. Les guerres de Louis XIV n'ont point ce caractère : elles sont politiques et rationnelles, elles sont conçues dans l'intérêt de la puissance ou de la sûreté du pays. La diplomatie a eu un résultat analogue : elle n'a eu des principes fixes, un but constant, un esprit de suite que sous Louis XIV ; le système de l'équilibre en Europe appartient à cet époque; la puissance de la France, sa prépondérance, l'intérêt politique et la force de l'État sont le but constant de Louis XIV. Partout où il était urgent de rabaisser quelque puissance qui s'élevait trop, ou royale ou populaire, Louis était là. La France, sous le point de vue de l'administration et de la législation offre encore plus de supériorité. Le gouvernement français acquit alors une consistance, un

aplomb, qui manquaient à tous les gouvernements européens. Avant Louis XIV, les gouvernements passaient leur temps à assurer leur existence; alors tranquille, il ne s'occupait que de dominer, il comptait sur son avenir.

Comment un pouvoir si bien établi est-il tombé en décadence? Par ce seul fait que ce gouvernement était absolu et ne reposait que sur cette base. Des institutions politiques, indépendantes lui manquaient. De là les fautes de la vieillesse de Louis XIV, de là tous les malheurs de la France, de là une régénération devenue indispensable.

L'élan de l'esprit humain est le trait distinctif du XVIII[e] siècle et le libre examen, la conséquence de cet élan. Le gouvernement s'efface, il est nul, la société est tout. Le libre examen s'exerce en religion, en politique, en philosophie. Ce mouvement est d'abord sans action, il est spéculatif. Il a fallu cependant arriver à un résultat de cet état de choses, ce résultat a été la révolution et toutes les constitutions qu'elle a enfantées [1].

Ce furent les parlements qui donnèrent le signal. Ces corps de magistrature, qui dans l'origine n'étaient que la réunion des juges royaux et les conseils du monarque, avaient insensiblement, en l'absence des états généraux (abandonnés depuis Louis XIII) pris le caractère d'une assem-

blée délibérante, et s'étaient investis, avec plus d'adresse que de droits réels, du pouvoir d'accepter les lois et de consentir les impôts. La considération dont ils étaient entourés, et qu'ils avaient méritée longtemps par leurs vertus et leurs vastes connaissances, avait encouragé dans l'esprit des peuples des prétentions que l'opinion publique ratifiait parce qu'elles étaient favorables à la liberté. Muets sous Louis XIV, qui regardait leur résistance comme un principe de rébellion, les parlements avaient recouvré leur indépendance sous le régent, et l'avaient conservée sous Louis XV. Ils furent donc les premiers organes des réclamations justifiées par les nouveaux besoins de la société. Le trône, effrayé d'un langage qui lui était inconnu, résista à ces réclamations. Les parlements furent exilés, dissous, remplacés par un fantôme de magistrature, mais la tendance était trop forte; Louis XVI les rappela, et les vœux de la nation furent exprimés d'une manière si pressante, qu'il fallut céder. On convoqua les États-Généraux.

Quelles lois politiques avaient régi la France jusqu'à cette époque? la monarchie était absolue; Louis XIV avait détruit jusqu'à la liberté religieuse, rétablie par Henri IV. Il n'y avait point de droit public, point d'institutions, il n'y avait

qu'un roi. Il y avait évidemment des abus à réprimer, un but à atteindre; on le dépassa...

Les États-Généraux, réunis après cent cinquante ans d'interruption, ne se trouvèrent plus à la hauteur des idées nouvelles. L'antique division en trois ordres; le vote séparé de la noblesse, du clergé et du tiers-état; le mépris que ces deux premiers ordres témoignaient pour le troisième, tout blessait également la nation, qui demandait pour la première fois à être comptée pour quelque chose, disant que la noblesse et le clergé ne sont que de faibles parties de ce tout imposant, dans lequel réside la force et la majesté. Les États-Généraux étaient une institution vieillie qui ne pouvait plus suffire aux besoins des Français. Les hommes dont ils étaient composés ne s'entendaient pas et ne pouvaient pas s'entendre. Une scission était inévitable; et le peuple ne se crut véritablement représenté que lorqu'il vit sortir des États une assemblée homogène, et délivrée d'un système despotique de distinctions et d'inégalités...

La révolution française était commencée, l'Assemblée nationale constituante était devenue la dépositaire des espérances publiques, et la France qui, depuis la seconde race de ses rois, n'avait eu ni lois fixes, ni justice réglée, ni maximes stables, ni droits reconnus, attendit avec impatience

une constitution qui lui promettait un long avenir de prospérité.

En 1789 fut faite et promulguée cette première *déclaration des droits de l'homme* qui ouvrit à la France et à l'Europe une nouvelle ère; le peuple français y déclarait :

Que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits;

Que le *principe* de toute souveraineté réside dans la nation;

Que la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, etc.

A cette *déclaration* succéda la constitution de 1791 : l'Assemblée nationale voulant établir la constitution française sur les principes qu'elle vient de reconnaître et de déclarer, abolit irrévocablement les institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits.

Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires, ni distinctions d'ordres, ni régime féodal, ni justices patrimoniales, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivaient, ni aucun ordre de chevalerie, ni aucune des corporations ou décorations pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse, ou qui supposaient des distinctions de naissance, ni

aucune autre supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions;

Il n'y a plus ni vénalité, ni hérédité d'aucun office public;

Il n'y a plus pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilége ni exception au droit commun de tous les Français;

Il n'y a plus ni jurandes, ni corporations de professions, arts et métiers.

La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la constitution.

Cette constitution, acceptée par Louis XVI, gouverna la France jusqu'au 21 septembre 1792, époque de l'abolition de la royauté et de la première assemblée de cette trop fameuse *Convention* qui assassina juridiquement son souverain et rédigea une constitution que l'on peut regarder comme le type des constitutions démocratiques, et qui, d'après le rapport de Hérault de Séchelles, *était attendue par vingt-sept millions d'hommes qui manquaient de liberté... et qui la regarderaient comme le grand jour de la résurrection de la France!..* N'était-ce pas, en effet, une plus grande somme de liberté qui manquait à la France de cette époque!

Quoi qu'il en fût, voici le résultat de ce labo-

rieux et si utile enfantement, les principales bases de cette constitution *indispensable* au bonheur d'un pays qu'elle allait couvrir de sang et de ruines.

« Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle ses droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laisse jamais opprimer et avilir par la tyrannie, afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté, de son bonheur, le magistrat la règle de ses devoirs, le législateur l'objet de sa mission. »

En conséquence, il proclame, en présence de L'ÊTRE SUPRÊME, une nouvelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen [2] et vote la constitution dont nous donnons ici les principaux articles.

ACTE CONSTITUTIONNEL.

ART. 1. La république française est une et indivisible.

2. Le peuple français est distribué, pour l'exercice de sa souveraineté, en assemblées primaires de cantons.

3. Il est distribué, pour l'administration et pour la justice, en départements, districts, municipalités.

4. Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans, est admis à l'exercice des droits de citoyen français.

7. Le peuple souverain est l'universalité des citoyens français.

8. Il nomme immédiatement ses députés.

9. Il délègue à des électeurs le choix des administrateurs, des arbitres publics, des juges criminels et de cassation.

11. Les assemblées primaires se composent des citoyens domiciliés depuis six mois dans chaque canton.

14. Leur police leur appartient.

21. La population est la seule base de la représentation nationale.

22. Il y a un député en raison de quarante mille individus.

37. Les citoyens réunis en assemblées primaires nomment un électeur à raison de deux cents citoyens, présents ou non; deux depuis trois cent un jusqu'à quatre cents; trois, depuis cinq cent un jusqu'à six cents.

39. Le corps législatif est un, indivisible et permanent.

45. Les séances de l'Assemblée nationale sont publiques.

46. Les procès-verbaux de ses séances seront imprimés.

47. Elle ne peut délibérer si elle n'est composée de deux cents membres au moins.

61. Les lois, les décrets, les jugements et tous les actes publics sont intitulés : au nom du peuple français, l'an..... de la république française.

62. Il y a un conseil exécutif composé de vingt-quatre membres.

63. L'assemblée électorale de chaque département nomme un candidat. Le Corps-législatif choisit sur la liste générale les membres du conseil.

65. Le conseil est chargé de la direction et de la surveillance de l'administration générale. Il ne peut agir qu'en exécution des lois et des décrets du Corps-législatif.

66. Il nomme hors de son sein les agents en chef de l'administration générale de la république.

107. La force générale de la république est composée du peuple entier.

109. Tous les Français sont soldats; ils sont tous exercés au maniement des armes.

110. Il n'y a point de généralissime.

111. La différence des grades, leurs marques distinctives et la subordination, ne subsistent que relativement au service et pendant sa durée.

118. Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres.

119. Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations; il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien.

120. Il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté.

122. La constitution garantit à tous les Français l'égalité, la sûreté, la propriété, la dette publique, le libre exercice des cultes, une instruction commune, des secours publics, la liberté indéfinie de la presse, le droit de pétition, le droit de se réunir en sociétés populaires, la jouissance de tous les droits de l'homme.

123. La république française honore la loyauté, le courage, la vieillesse, la piété filiale, le malheur. Elle remet le dépôt de la constitution sous la sauve-garde de toutes les vertus.

124. La déclaration des droits et l'acte constitutionnel sont gravés sur des tables, au sein du Corps-législatif et dans les places publiques.

Signé, Collot-d'Herbois, *président*; Durand Maillane, Ducos, Méaulle, Ch. Delacroix, Gossuin, P. A. Laloy, *secrétaires*.

Après cette constitution et ses déplorables résultats, auxquels la journée du 9 thermidor vint mettre un terme, la France accepta avec bonheur celle de 1795 qui compta parmi ses rédacteurs Chénier, Daunou, Lanjuinais et Boissy d'Anglas [3].

Ce fut le terme de l'influence exclusive et passionnée des théories, ce fut la fin de ce fanatisme religieux, de son délire sanguinaire et de ses enivrements de cannibale. Le puritanisme politique s'éteignit dans le sang de Saint-Just, pour faire place aux combinaisons de la nécessité pratique. On s'était mis à l'œuvre d'une constitution nouvelle, non plus avec le désir d'appliquer les doctrines du Contrat social, mais avec celui d'organiser un système politique qui tînt un peu plus de compte des faits. On ne renia pas pour cela les principes sur lesquels on s'était appuyé jusque-là, mais on voulut les pondérer, les tempérer, en s'aidant des leçons d'une cruelle expérience [4].

La constitution de 1795, ou de l'an III, fut observée pendant quatre ans, et l'eut été plus longtemps encore si la soif de l'ordre, résultat de l'état anormal d'un grand peuple et de ses longues souffrances, n'eût amené l'abolition de la liberté de la presse dont on avait abusé avec une licence effrénée, et de plus la création de commissions militaires.

A la constitution de l'an III succéda celle de l'an VIII. Cette constitution ne fut cependant pas, comme on pourrait le croire, une loi imposée par le sabre; elle fut au contraire reçue avec acclamation par les Français qui virent dans un pouvoir énergique des garanties d'ordre et de sécurité que ne lui avait pas donné le régime directorial, et plus de trois millions de suffrages témoignèrent de l'adhésion nationale : les défaites survenues dans nos armées, l'état déplorable des finances, la chute du papier-monnaie, la profonde misère du peuple, les obstacles que le service rencontrait dans toutes les branches de l'administration, avaient concouru à déconsidérer le Directoire; on sait comment en profita Bonaparte et comment les glorieuses époques du consulat et de l'empire succédèrent aux mille essais informes de la France en délire. Ces péripéties n'ont pas été inutiles au progrès, et Napoléon trouva la France bien disposée pour le seconder. Il en avait la conscience lorsqu'il s'écriait à Sainte-Hélène avec un accent prophétique : « Rien ne saurait désormais détruire ou effacer les principes de notre révolution; ces grandes et belles vérités doivent demeurer à jamais, tant nous les avons entrelacées de lustre, de monuments, de prodiges. Nous en avons

noyé les premières souillures dans des flots de gloire; elles sont désormais immortelles! Sorties de la tribune française, cimentées du sang des batailles, décorées des lauriers de la victoire, saluées des acclamations des peuples, sanctionnées par les traités, les alliances des souverains, devenues familières aux oreilles comme à la bouche des rois, elles ne sauraient plus rétrograder!!! Elles vivent dans la Grande-Bretagne; elles éclairent l'Amérique; elles sont nationalisées en France: voilà le trépied d'où jaillira la lumière du monde!..»

Qu'est-il sorti de cette double tourmente intérieure et extérieure? un immense besoin de repos et avec lui un peu de cette liberté, de cette égalité si chèrement achetées. Nous pourrions presque dire aujourd'hui pour la France et la plus grande partie de l'Europe, ce que M. de Tocqueville dit de l'Amérique qui a vite vieilli à notre école: les grandes richesse disparaissent; le nombre des petites fortunes s'accroît; les désirs et les jouissances se multiplient; il n'y a plus de prospérités extraordinaires ni de misères irrémédiables; l'ambition est un sentiment universel, mais il y a peu d'ambitions vastes. Chaque individu est isolé et faible; la société est agile, prévoyante et forte; les particuliers font de petites choses, et l'État d'immenses...

Les âmes ne sont pas énergiques, mais les mœurs sont douces et les législations humaines. S'il se rencontre peu de grands dévouements, de vertus très-hautes, très-brillantes et très-pures, les habitudes sont rangées, la violence rare, la cruauté presque inconnue. L'existence des hommes devient plus longue et leur propriété plus sûre. La vie n'est pas très-ornée, mais très-aisée et très-simple. Il y a peu de plaisirs très-délicats et très-grossiers, peu de politesse dans les manières et peu de brutalité dans les goûts. On ne rencontre guère d'hommes très-savants et de populations très-ignorantes. Le génie devient plus rare et les lumières plus communes. L'esprit humain se développe par les petits efforts combinés de tous les hommes, et non par l'impulsion puissante de quelques-uns d'entre eux. Il y a moins de perfection, mais plus de fécondité dans les œuvres. Les liens de race, de classe, de patrie se détendent; le grand lien de l'humanité se resserre...

Pendant que la France préludait à sa révolution ou se débattait contre des excès, que faisait l'Europe monarchique, à laquelle elle avait dit dans son orgueil : Si vous nous envoyez la guerre, nous vous renverrons la liberté !

L'Espagne semblait appeler son ancienne constitution en aide contre une intervention qu'elle a

toujours redoutée et qu'elle fut obligée de subir en périssant sous ses chaînes. L'Italie, écrasée sous le joug autrichien, l'appelait au contraire à sa délivrance; les Provinces-Unies invoquaient son secours contre un stathouder qui, à l'aide des Prussiens, songeait à se rendre absolu; la Pologne lui demandait son rétablissement comme nation indépendante; ce vœu, qu'elle a si souvent formé et qu'elle forme encore en vain! La Hongrie se rappelait avec douleur ses jours de liberté perdue; l'Allemagne qui, de ses anciennes institutions n'avait conservé que les abus, n'était pas la moins ardente dans ses vœux pour une grande réforme politique. Pour comprendre la situation de ce pays, il faut jeter un coup d'œil sur les changements d'organisation intérieure, qui s'y étaient opérés depuis la paix de Westphalie.

Par cette paix l'empire électif avait été conservé nominalement; mais quoique le nombre des électeurs eût été porté à dix, les élections n'étaient plus qu'une vaine forme. Il était évident que le souverain de la Bohême, de la Hongrie, des provinces autrichiennes, de la Belgique, et d'une partie de l'Italie, n'obéirait point à un petit prince allemand. L'empire n'était plus qu'une fédération d'États indépendants, fédération rompue souvent par la diplomatie étrangère qui exer-

çait surtout son influence sur la Bavière. Les
venus que l'empereur recevait de l'empire r
taient à 13,000 florins, tandis que la cour rom
possédait en Allemagne un revenu annue
500,000 ducats. Depuis 1603, la diète était d
nue permanente à Ratisbonne, mais aucun pi
n'y paraissait plus en personne ; c'était une as
blée de ministres plénipotentiaires destinés à
gler les rapports diplomatiques de leurs souver
et qui étaient tenus d'attendre de nouvelles
tructions de leurs commettants pour tout ca
prévu ; ce qui arrêtait continuellement l'exé
tion des affaires et avait pour résultat que sou
la moitié de l'empire était occupée par l'en
avant que la diète eût décidé sur la question
guerre ou de la paix. En règle générale, cett
semblée s'occupait de contestations sur l'étiq
qui la rendirent ridicule dans toute l'Europ
s'agissait de savoir si les députés des prince
vaient avoir des fauteuils rouges comme ceu
électeurs, si la livrée de leurs domestiques
vait être la même, etc. D'ailleurs, cette
représentait les princes et quelques villes r
libres de nom, mais nullement le peuple allen
L'armée de l'empire, commandée par deux
réchaux, l'un catholique, l'autre protestant,
fixée à 40,000 hommes. Son organisation ét

comble de l'absurdité, Il y avait des comtés et des petits états princiers en Souabe et en Franconie, qui ne fournissaient qu'un seul homme ; d'autres étaient taxés à un lieutenant sans soldats ou à un tambour équipé d'un instrument pourri dans les soi-disant arsenaux des villes. Les chevaux que ces petits États étaient tenus de fournir à la cavalerie, étaient des chevaux de labourage mis au rebut. Les tribunaux de l'empire étaient aussi impuissants et aussi ridicules que son armée. Souvent deux générations de juges se succédaient sans qu'un procès fût terminé. La cour aulique était plus expéditive, mais, comme elle était entièrement autrichienne, les autres États ne se souciaient point d'avoir recours à ses décisions. En général, l'organisation de la justice était misérable. La torture était un des moyens de conviction. Pendant toute la durée du XVII[e] siècle, les tribunaux des États catholiques retentissaient des accusations de sorcellerie, et dans un seul petit État, on brûla, dans une année, quatre-vingt-douze sorcières.

L'état social du peuple sous les divers gouvernements était diversement modifié dans le détail, mais se ressemblait quant aux formes générales. Dans les provinces soumises à la maison d'Autriche, il y avait despotisme militaire, mi-

des défenseurs ardents et nombreux, si elle avait été fidèle à ses promesses [7].

La Russie, à cette époque, n'avait aucune crainte de propagande. Son peuple n'était pas assez éclairé pour réclamer *ses droits*. L'aristocratie cléricale semblait n'avoir rien perdu encore de son ancienne influence; ainsi, les évêques, les métropolites, étaient toujours les premiers consultés dans les affaires temporelles : c'est pour cela que le patriarche est toujours le premier nommé dans les délibérations publiques. Le respect qu'inspirait la sainteté de son ministère le rendait en quelque sorte l'égal du souverain ; non qu'il eût en effet, dans l'État, une autorité temporelle, mais parce que, dans les conseils, la vénération que l'on avait pour son autorité spirituelle donnait le plus grand poids à son opinion.

Les Russes, d'ailleurs, détestaient les Européens, et, d'après Lévesque, l'un des cris de joyeux avénement dont ils saluaient leurs princes, c'était de demander le massacre des étrangers...

La Suisse était alors libre, mais divisée : la lutte de l'aristocratie contre les classes populaires est celle de toutes les républiques et surtout de la république helvétique, où le maintien de l'honneur national, que chacun entend à sa façon, est considéré comme la première condition du bonheur.

Telle est la Suisse, pays singulier, dit un de ses historiens, mélange de féodalité et de liberté, nation brave, patiente, superstitieuse, énergique, vive dans ses passions, ferme dans ses desseins : ligue bizarre de vingt républiques divisées par les haines, les religions, les souvenirs, unies par une simple promesse ; et cependant indépendantes au sein de l'Europe qui n'a pas su l'être...

L'orage qui grondait sur la France parut vouloir respecter la Suisse : le massacre de ses régiments défenseurs du roi avaient animé la république calme et douce contre la république anarchique et sanglante ; cependant l'esprit révolutionnaire y pénétra par la faute de ses propres gouvernants : d'antiques réclamations se réveillèrent, quelques cantons se soulevèrent, jusqu'au moment où l'épée du conquérant en eut fait des départements français.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Nous avons à retracer les mœurs de la France et de l'Europe aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. La cour de trois souverains est un tableau fidèle de ces mœurs ; celle surtout du roi puissant qui avait pu dire impunément : *l'État c'est moi*, a brillé d'un éclat si vif, a tellement effacé les diverses nuances qui eussent pu se montrer à côté, que force nous est de nous en tenir là. Si, en effet, nous avons vu la féodalité armée et menaçante faire place à une noblesse orgueilleuse, mais désarmée, dans les siècles précédents ; nous voyons au XVII[e] siècle le soleil de la royauté absorber tous les rayons de cette même noblesse forcée de courber la tête devant les caprices du souverain, et, n'étant rien par elle-même, se condamner à servir d'auréole à sa gloire. Nous descendrons ensuite les divers degrés de l'échelle sociale, et nous essaierons d'esquisser quelques parties de la vie des classes inférieures jusqu'au moment

où, souveraine elle même, cette partie de la société se venge en répandant des torrents de sang, du long mépris déversé sur elle.

La vie toute guerrière de Henri-le-Grand avait laissé dans la noblesse de l'époque un vernis de chevalerie galante qui ne s'effaça que peu à peu sous ses successeurs. Louis XIII, que la vue d'une belle femme ravissait, ne connut que le côté romanesque de l'amour : trop religieux pour avoir une maîtresse, ce prince, éloigné d'Anne d'Autriche par un odieux calcul de Richelieu, rêvait les douceurs d'une chaste amitié. Mademoiselle de Hautefort n'apprécia pas cette distinction; et ses indiscrétions multipliées lui en firent perdre les avantages. Il appartenait à l'aimable et vertueuse La Fayette de captiver le monarque et de fixer son attachement : mais les amours de Louis XIII, dit un écrivain de cette époque, étaient purement spirituels, d'âme à âme, et les jouissances en étaient vierges. Les courtisans, tourbe essentiellement imitative, se moulèrent au caractère du monarque, et s'il y eut de l'immoralité à cette époque elle fut cachée sous ce vernis de sentimentalisme religieux et pur qui plaisait au monarque. Le sentiment un moment oublié ou do-

miné par les préocupations de la Fronde [1], prit avec Louis XIV un caractère plus grave, la politesse la plus exquise remplaça toutes les nuances de l'amour, on y aimait moins, on posait davantage. Il y eut dans cette cour tant d'éclat et de magnificence, que les moindres détails de la vie du prince, qui en était l'âme, prennent de l'intérêt et s'annoblissent par cela seul qu'il y est question de lui.

L'amour du grand caractérisa surtout le règne de Louis XIV. On le retrouva partout dans cette époque devenue si célèbre : « Rien n'était pareil à *lui*, dit le duc de Saint-Simon, aux revues, aux fêtes, jusqu'au moindre geste, son marcher, son port, sa contenance, tout mesuré, tout décent, noble, majestueux et toutefois naturel, à quoi l'habitude et l'avantage incomparable et unique de toute sa figure donnaient une grande facilité; aussi, dans les choses sérieuses, les audiences des ambassadeurs, les cérémonies, jamais homme n'a tant imposé, et il fallait commencer par s'accoutumer à sa voix, si, en le haranguant, on ne voulait pas s'exposer à demeurer court.

Les réponses, en ces occasions, étaient toujours courtes, justes, pleines, et très-rarement sans quelque chose d'obligeant, quelquefois même de flatteur, quand les discours le méritaient.

Le respect aussi qu'inspirait sa présence, en quelque lieu qu'il fût, imposait silence, et jusqu'à une sorte de frayeur......

Prince heureux, s'il en fut jamais, ajoute cet historien contemporain, en figure unique, en forme corporelle, en santé égale et ferme, et presque jamais interrompue; du siècle si fécond et si libéral pour lui en tout genre, qu'il a pu en cela seul être comparé à celui d'Auguste; en sujets adorateurs, prodiguant leurs biens, leur sang, leurs talents, la plupart jusqu'à leur réputation, quelques-uns même leur honneur pour le servir, souvent seulement pour lui plaire. »

Assistons au lever, au coucher et au couvert de Louis XIV; ces détails, quelque puérils qu'ils paraissent, donnent une idée juste des mœurs du temps que nous avons à faire connaître, et qui nous offrent d'autant plus d'intérêt qu'elles sont bien loin des mœurs actuelles, quoiqu'un siècle à peine se soit écoulé.

Nous sommes à Versailles, dans une grande chambre carrée toute de soie et d'or, devant un superbe lit de velours : c'est la chambre du roi.

L'heure de son lever sonne; il est huit heures du matin. Le premier valet de chambre s'approche de S. M. tire les rideaux de son lit :

« Sire, voilà l'heure! » ensuite il ouvre à ceux qui ont les premières entrées. Le roi se lève sur son séant ; le valet de chambre lui apporte une soucoupe de vermeil sur laquelle il lave les mains avec de l'esprit de vin. Le grand chambellan lui présente le bénitier ; le roi fait une prière.

Il sort de son lit, met sa robe de chambre ; le PETIT LEVER commence, ou, comme disent les hommes de la cour, il fait petit jour chez le roi. Ceux qui, par leurs charges ou par une grâce particulière ont le droit d'entrer, entrent. Le roi met la perruque du lever qui est plus courte que celle qu'il porte pendant le reste du jour. Entrée des grands seigneurs qui attendaient à la porte. Le roi met ses chaussons, ses bas, attache ses jarretières de diamants. GRAND LEVER : on lui ôte la camisolle ; l'un des fils de France, et en leur absence l'un des princes du sang ou des seigneurs les plus qualifiés que le roi nomme, lui donne la chemise ; il la met, il s'habille ; le grand-maître de sa garde-robe lui agraffe l'épée et lui présente, sur une salve d'argent, espèce de soucoupe oblongue, trois mouchoirs brodés de point, dont le roi prend un ou deux. Le roi est complètement habillé ; il repasse la ruelle, se met à genoux sur deux carreaux posés l'un sur l'autre, et après avoir encore prié il se lève et sort.

Il y a différents levers du roi : il y a différents couchers.

Toutes les parties de jeu sont finies; les nouvelles de France et les nouvelles étrangères sont épuisées; les lumières des lustres pâlissent; l'ennui siége sur le front du maître. Onze heures, minuit sonnent; le roi se lève, donne son chapeau, ses gants, son épée au maître de la garde-robe; et, précédé d'un huissier qui ouvre la foule, il va dans sa chambre; c'est le GRAND COUCHER.

Pendant que l'aumônier récite à voix basse des oraisons, le roi s'agenouille et prie ; ensuite, précédé toujours d'un huissier qui fait faire place, il s'approche de son fauteuil, où, après avoir donné le bougeoir à l'homme de la cour qu'il veut le plus honorer, il ôte son cordon bleu, son justaucorps, s'assied. Un valet de chambre à droite, un valet de chambre à gauche tirent chacun un bas.

Un page de la chambre à droite, un page de la chambre à gauche, lui mettent chacun une pantoufle. Le roi ôte son haut-de-chausses qu'un valet de chambre enveloppe dans une toilette de taffetas rouge.

Le grand chambellan présente ensuite la chemise de nuit au roi qui, après avoir mis sa robe de chambre, fait une révérence à la compagnie.

temps, il lui fait la révérence, va au buffet, y prend deux carafes de cristal dont l'une est pleine de vin et l'autre d'eau, car Louis ne boit jamais de vin pur; il revient vers le roi, lui fait encore la révérence, ôte le couvercle du verre et le présente au roi, qui verse du vin et de l'eau à sa volonté.

Pendant le dîner ou le souper du roi, on voit derrière sa chaise un groupe d'hommes de la cour, de seigneurs debout, qui tâchent, mais souvent en vain, de le divertir[1].....

C'est surtout au mariage de Louis XIV que se révéla cette tendance à la représentation qui ne fit que croître depuis cette époque. Quand il fit son entrée avec la reine son épouse, Paris vit avec une admiration respectueuse et tendre cette jeune reine qui avait de la beauté, portée dans un char superbe, d'une invention nouvelle, le roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à sa beauté mâle et héroïque qui arrêtait tous les regards.

La fête de Versailles, en 1664 surpassa, dit Voltaire, tout ce qu'on avait vu jusqu'alors, par sa singularité, par sa magnificence et les plaisirs de l'esprit qui, se mêlant à la splendeur de ces divertissements, y ajoutaient un goût et des grâces dont aucune fête n'avait encore été embellie.

Le 5 mai, le roi y vint avec la cour composée de six cents personnes, qui furent défrayées avec leur suite, aussi bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantements. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monuments construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs et les Romains, mais la promptitude avec laqnelle on construisit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illusion, et qui, diversifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espèce de carrousel : ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers qui portaient leurs devises et leurs boucliers, et sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par Perigni et par Benserade ; ce dernier surtout avait un talent singulier pour ces pièces galantes, dans lesquelles il faisait toujours des allusions délicates et piquantes aux caractères des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, et aux passions qui animaient la cour. Tous les diamants de la couronne brillaient sur l'habit du roi et sur le cheval qu'il montait. Les

reines et trois cents dames, sous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de mademoiselle de La Vallière. La fête était pour elle seule; elle en jouissait confondue dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. Les quatre Ages, d'or, d'argent, d'airain et de fer; les signes célestes, les Saisons, les Heures, suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pièces de la barrière qu'on ajustait au son des trompettes auxquelles succédaient par intervalle les musettes et les violons. Quelques personnages, qui suivaient le char d'Apollon, vinrent d'abord réciter aux reines des vers *convenables au lieu, au temps, au roi et aux dames.* Les courses finies et la nuit venue, quatre mille flambeaux éclairèrent l'espace où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux cents personnages qui représentaient les Saisons, les Faunes, les Sylvains, les Driades, avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. Pan et Diane avançaient sur une montagne mouvante, et en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes et les forêts produisent de plus dé-

licieux. Derrière les tables, en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertants; les arcades qui entouraient la table et le théâtre étaient ornés de cinq cents girandoles en argent qui portaient des bougies, et une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes magnifiques durèrent sept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux et laissa disputer ensuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés et qu'il leur abandonnait.

La comédie de *la princesse d'Élide*, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de Molière, fut un des plus délicieux ornements de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps, et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. L'astrologie judiciaire n'avait pas encore perdu tout crédit à la cour : plusieurs princes pensaient, par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie, Victor-Amédée, père de la duchesse de Bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. Molière osa attaquer cette illusion dans *les Amants Magnifiques*, joués dans une autre fête, en 1670.

Pour distinguer les principaux courtisans, on avait inventé des casaques bleues, brodées d'or et

d'argent : la permission de les porter était une grande grâce pour des hommes que la vanité mène. On les demandait presque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans, et sur cette casaque passait un baudrier auquel pendait l'épée. On avait une espèce de rabat à dentelles et un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne et de la Pologne. On se piquait déjà presque partout d'imiter la cour de Louis XIV.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore ; régla les rangs et les fonctions ; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand-maître de sa garde-robe. Il rétablit les tables instituées par François I[er] et les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commensaux, servies avec autant de propreté et de profusion que celles de beaucoup de souverains : il voulait que les étrangers y fussent tous invités ; cette attention dura pendant tout son règne ; il en eut une autre plus recherchée et plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli, en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète ;

rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans son appartement; on y était servi avec la même délicatesse que le maître.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670; il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui, à Saint-Germain, la tragédie de *Britannicus;* il fut frappé de ces vers :

Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière;
A disputer des prix indignes de ses mains;
A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès-lors il ne dansa plus en public, le poëte réforma le monarque.

Au milieu de ces fêtes, une horrible idée vint se mêler : des empoisonneurs de profession, un Exili[1], un Lesage; des femmes aussi, la Voisin, la Vigoureux, vendirent à des âmes corrompues leurs atroces secrets et, comme au siècle de Catherine, l'on vit jusqu'à des têtes royales victimes d'une passion jalouse, de la cupidité ou d'une envie plus basse et plus horrible encore[2]. La chambre ardente fut créée comme remède, et ce remède héroïque était parfois pire que le mal. La

douleur de Louis XIV fut excessive, et donna à son caractère une teinte de mélancolie qui ne l'abandonna plus. Peut-être aussi sa grande piété date-t-elle de cette époque, qui lui fit voir si souvent et dans sa propre famille le néant des grandeurs humaines!

A tous les amours naïfs encore de sa jeunesse, à tous les amours adultères de son âge mûr, et auxquels une reine admirable de vertus ne sut opposer qu'une angélique résignation, succéda madame de Maintenon, dont la raison et la piété plaisaient à la vieillesse du monarque. Il oublia avec cette femme célèbre la pompe et les erreurs de sa vie passée[1]. La cour alors se fit dévote, et couvrit d'un vernis d'hypocrisie ses mœurs peu orthodoxes.

Devenue triste et sévère, elle le fut plus encore après la mort de la duchesse de Bourgogne, bientôt suivie de celle de son époux que le ciel enleva à la France; cette double perte fut un deuil général, un deuil vrai, profond et universellement senti[2].

L'année 1715 vit le grand roi accomplir aussi sa destinée mortelle, et dès-lors tous les regards se tournèrent vers le duc d'Orléans, signalé naguère à la fureur du peuple comme l'empoisonneur du duc et de la duchesse de Bourgogne, mais

coupable seulement d'une légèreté trop prononcée pour un prince si près du trône. On vit alors la cour, dit Saint-Simon, se presser en foule du côté du prince. Il est vrai que trois jours avant la mort du roi, un cordial qu'on lui avait fait prendre ayant un peu rappelé ses forces, l'appartement de son neveu, qui regorgeait de monde, fut vide en un instant : mais dès que le roi retomba, tout reflua bien vite vers le prince; et lui, au milieu de ces fluctuations, l'observait et s'en amusait, comme d'une scène comique. Le public, selon sa coutume, suivait les impulsions de la cour, et lorsque le roi expira, tous les soupçons, toutes les plaintes contre le duc d'Orléans étaient oubliées. De son côté, ce prince, sous les apparences d'une indifférente frivolité, n'avait rien négligé de ce qui pouvait assurer ses droits.

Il fut régent, et après un long règne dont la fin avait été si grave, la nation vit tout à coup un gouvernement absolument neuf dans les choses comme dans les personnes. On parut avoir pris pour règle de faire en tout point précisément le contraire de ce qui se faisait auparavant. Les vices masqués se découvrent; le libertinage qui, auparavant, avait cherché le mystère, brave le scandale; ceux des courtisans qui sont nés avec les passions les moins ardentes, travaillent à se don-

ner l'apparence de quelque dérèglement. Les blasphêmes, les sermons souillés des images de la débauche, sont substitués au ton noble et réservé de Louis XIV; l'impudence les profère, la bassesse y applaudit. Les festins n'ont plus de joie sans l'ivresse; comme on ne rougit d'aucun excès, on ne s'offense d'aucun reproche. Les vaudevilles les plus satiriques sont pardonnés en faveur de leur cynisme. On se fait un jeu d'offenser à la fois la piété, la vertu, la pudeur.

La joie était animée par l'invention récente du bal de l'opéra. Le duc d'Orléans aimait à y paraître, même sans travestissement, et se faisait un jeu de répondre avec gaîté à des apostrophes familières et piquantes. Le duc de Noailles, l'allié et l'ami de madame de Maintenon, accompagnait quelquefois le régent, et croyait de son devoir de chanceler un peu quand le prince était ivre.

Les soupers du régent étaient l'école d'une corruption qui tendait à se répandre dans tout le royaume. Philippe voyait avec joie arriver l'heure où cessaient pour lui les soins et les embarras de l'autorité; il s'enfermait alors avec les compagnons et les compagnes de ses plaisirs. Le marquis de Canillac veillait à ce que les festins de la cour ne ressemblassent point tout-à-fait à ceux des hommes sans délicatesse. Le duc d'Orléans,

qu'il avait quelquefois sauvé d'un état complet d'ivresse, l'appelait son mentor; il feignait de se retirer avec lui, et s'échappait pour voler à d'autres orgies. Nocé, d'Effiat, Brancas, La Fare, Broglie et beaucoup d'autres, faisaient assaut de dissolution, pour justifier cette odieuse et absurde dénomination de *roués*, inventée par leur maître. L'impiété était l'assaisonnement le plus recherché de ces débauches; et les jours que la religion consacre aux plus imposantes solennités, étaient signalés par des excès d'une invention nouvelle.

La duchesse de Berry venait quelquefois prendre place à ces banquets. Elle en offrait au régent de semblables dans le palais du Luxembourg[6].

Les femmes s'étaient flattées de jouer un beau rôle sous un règne consacré aux plaisirs. Elles furent déçues dans cette espérance, précisément parce que les barrières dont elles avaient pu se plaindre n'étaient que trop écartées. L'amour fut tellement profané que la galanterie, qui en est l'image, ne fut plus qu'un vain cérémonial chaque jour plus mal observé.....

Pendant que ces scènes se passaient dans les salons dorés de la capitale, la peste faisait de Marseille un vaste et hideux tombeau; pendant que l'esprit des courtisans était à la torture pour inventer de nouveaux plaisirs et de

nouvelles orgies, des évêques, des magistrats dignes de ce beau nom se dévouaient au salut de leurs frères. La postérité toujours juste a flétri ignominieusement le nom du cardinal Dubois et de ses infâmes créatures, elle a immortalisé ceux de l'évêque Belsunce, des échevins Estelle et Moustier, du chevalier Rose et du chef d'escadre Langeron [7].

Tout ce qui, en France, avait conservé des mœurs pures se tournait avec espoir, avec amour vers le fils du vertueux duc de Bourgogne, que sa majorité appelait enfin à porter le fardeau des affaires; mais le duc de Bourbon, premier ministre dominé par une maîtresse, la marquise de Prie, n'était pas homme à opérer une réforme: les mœurs avaient d'ailleurs été trop corrompues pour que la régularité du jeune roi, de l'élève de Fleury, pût y apporter une amélioration notable.

L'incrédulité prit des formes moins cyniques mais devint plus systématique. La cour ne se livrait pas, elle attendait; et le moment ne vint que trop tôt, où Louis séduit par de fâcheux conseils, fatigué du bonheur de famille qu'il est si difficile de conserver sur le trône, trahit ce penchant à la volupté qui fit la honte et les malheurs de son règne. Madame de Mailly fut maîtresse en titre; la reine essaya des reproches, des pleurs,

force lui fut d'endurer cette première humiliation. La cause des courtisans fut gagnée, on ne s'occupa plus à la cour que de chercher des maîtresses au roi afin de gouverner par elles, ou d'avoir un prétexte à sa propre licence. A Madame de Mailly succédèrent, sans interruption, Madame de Vintimille et Madame de Lauraguais, et la duchesse de Châteauroux, ses sœurs!... Les mœurs de la régence revenaient par degrés; elles devaient être dépassées.

Il y eut cependant un temps d'arrêt, un épisode touchant, dans cette série de débauches honteuses pour le nom royal. Le roi, voulant se mettre à la tête d'une armée qui allait au secours de l'Alsace menacée, tomba malade à Metz. Son état s'aggrava au point de donner les plus vives inquiétudes. Lorsqu'il sut la vérité, qu'on lui avait longtemps cachée, il désira un confesseur et renvoya durement, après l'avoir entendu, la duchesse de Châteauroux qui l'avait suivi au camp. Le duc de Richelieu prêta une voiture à la favorite en disgrâce, et lui fit suivre une route détournée afin d'éviter la rencontre de la reine, qui arrivait auprès de son époux. Jamais plus de circonstances ne s'étaient trouvées réunies pour confondre un amour illégitime. Tous les vœux se portaient vers cette reine, auparavant solitaire

dans la cour; elle devança l'ordre qui l'appelait, et son empressement ne fut point blâmé. La douleur la tenait immobile pendant que le roi lui demandait le pardon de ses infidélités; il lui répéta : *Me pardonnez-vous ?* Elle lui répondit en couvrant son visage de larmes. Cette réconciliation enchanta le peuple, qui crut voir dès ce moment le ciel calmé [8]. Le peuple aimait encore son roi. Le danger passa en effet, les *Te Deum* résonnèrent dans toutes les églises, qui avaient été longtemps remplies d'une foule gémissante. Louis était en même temps étonné et attendri de ces preuves inespérées d'une affection si vive. Il disait : *Qu'ai-je donc fait pour être aimé ainsi?* Ces paroles ingénues et modestes redoublaient l'enthousiasme. Ce fut au milieu de cette ivresse que fut imaginé pour lui le délicieux surnom de *bien-aimé*. La France le répéta tant qu'il fut possible de le répéter avec quelque vérité.

Quelques mois furent donnés à la piété, aux devoirs de la royauté : mais, fatigué bientôt de lutter contre un sentiment impérieux, Louis rappela madame de Châteauroux et exila ses ennemis. Cette favorite ne jouit pas longtemps d'un triomphe dont la mort vint lui enlever les douceurs.

Mais le pas était franchi, et incapable de résister aux séductions d'une vie coupable, Louis XV se laissa bientôt complétement dominer par une madame Lenormant d'Étioles, par la fille d'un boucher..., qui, depuis, et sous le nom de marquise de Pompadour, fut, pendant vingt ans, l'arbitre des destinées de la France. Aucune maîtresse de nos rois ne s'est élevée à une influence politique aussi directe. Elle devint *premier ministre* par le même moyen que le cardinal Dubois, et telle était la force de l'opinion et celle de l'habitude de l'immoralité, que cette femme réussit à échapper au mépris, et que la plus haute noblesse, les princes du sang et les princes de l'Église se tenaient honorés d'un signe de sa faveur [9]. Il est vrai qu'elle eut assez de crédit sur son imbécile amant pour se faire ouvrir le trésor royal; ce qui ne s'était pas vu jusqu'alors. Elle obtint du roi ces funestes *acquits du comptant* qui seuls eussent suffi pour ébranler la monarchie la mieux constituée. Ces billets n'avaient besoin pour être payés que de la signature du roi, sans qu'il fût fait mention du genre de service auquel ils étaient affectés. Quand Louis XV en eut signé un, il lui en fallut signer vingt mille. La favorite ne se contentait pas de dons clandestins; chaque année, elle recevait une nouvelle terre, et plus

souvent encore des gratifications de cent mille
La cour bénissait la marquise, et les *acqui*
roi payaient les suffrages de la cour....

Ils payèrent plus tard une dépense bien a
ment immorale. Louis, rassasié des conquête
lui offrait la cour, fut conduit par une imaj
tion dépravée à former, pour ses plaisirs, un
blissement tellement infâme qu'après avoir
les excès de la régence, on ne sait encore
ment exprimer ce genre de désordre. Que
maisons élégantes, bâties dans un enclos no
le *Parc-aux-Cerfs*, recevaient les femme
attendaient les embrassements de leur maîtr
y conduisait de jeunes filles vendues par
parents ou qui leur étaient arrachées. Ell
sortaient comblées de dons, mais presque
de ne revoir jamais le roi qui les avait avi
même lorsqu'elles portaient un gage de se
dignes amours. La corruption entrait dans les
paisibles ménages, dans les familles les plus
cures; elle était savamment et longtemps
binée par ceux qui servaient les débauche
Louis. Des années étaient employées à séduir
filles qui n'étaient point encore nubiles, à
battre dans de jeunes femmes des principe
pudeur et de fidélité. Il y en eut quelques
qui eurent le malheur d'éprouver une vive

dresse, un attachement sincère pour le roi. Il en paraissait touché pendant quelques moments ; mais bientôt il n'y voyait que des artifices pour le dominer, et il s'en rendait le délateur auprès de la marquise qui faisait rentrer ces rivales dans leur obscurité[10]..

Ces excès ouvrirent les yeux de la nation qui, dès-lors, méprisa un roi qu'elle avait tant aimé[11] ; peut-être, est-ce de ce moment aussi que date cette haine du peuple pour la royauté, la cour et les courtisans, qui ne s'est plus démentie malgré les vertus du successeur de Louis XV, et qui s'est si souvent trahie par les plus horribles excès.

A cette époque de scandale, l'intolérance religieuse jouait aussi son rôle ; on raillait la religion et on persécutait en son nom. L'histoire du parlement de Paris est remplie de preuves de ces faits qu'il serait impossible de croire si les assertions des historiens n'étaient pas authentiques. La cour de Catherine semblait être revenue, avec l'incrédulité de plus[12].

L'avénement d'une nouvelle favorite, inférieure en tout à la précédente, mit le comble à cet état de choses. Le bon goût et le bon ton qui étaient du moins, à défaut d'autres biens, restés à la cour de France, s'évanouirent devant la Dubarry. Mais nous passerons rapidement sur cette dégoû-

tante époque des fastes de la France, à l'exemple de l'historien qui a su dire toute la vérité, en couvrant d'un chaste voile les plus indignes tableaux. Nous n'emprunterons point à des libelles, dont le témoignage est trop souvent confirmé par une tradition contemporaine, une foule d'anecdotes qu'on ne peut même indiquer sans blesser la décence. Il faut se taire sur le *Parc-aux-Cerfs*, sur les jeux de la comtesse Dubarry avec Louis XV et sur l'extravagante hardiesse de ses propos familiers qui avilissaient devant de lâches courtisans la majesté royale[12]. Il faut se taire sur la coupable complaisance des princes de l'Église, qui venaient déshonorer leur caractère sacré et la pompe romaine aux pieds de la sultane favorite...

Des lettres de cachet, les horreurs de la Bastille punissaient les hommes assez courageux pour dévoiler ou pour blâmer ces turpitudes...

Le règne suivant repose l'esprit, et satisferait le cœur sans la réaction terrible d'un peuple longtemps comprimé qui s'est vengé, d'une manière aussi féroce qu'injuste, des crimes des coupables sur la tête des innocents. Si on ne fait précéder la lecture de la sanglante tragédie de 1793 que de l'histoire du règne de Louis XVI, on est saisi d'une horreur involontaire; mais si avant cet affreux tableau de l'orgie révolutionnaire on a par-

couru les tristes pages de l'orgie royale, on courbe la tête et l'on se dit : Laissons passer la justice de Dieu[14]....

Les mœurs de la cour de Louis XVI n'étaient cependant pas tout-à-fait modelées sur l'exemple du roi. La reine était vive et légère, elle aimait les plaisirs, elle avait sur son faible époux l'ascendant le plus complet, et les courtisans effrayés du rigorisme du monarque se tournaient vers l'aimable souveraine ; mais, du moins, on ne voyait plus l'ostentation du dérèglement, la vertu n'était plus ridicule si les faiblesses étaient fréquentes encore ; on sentait le besoin de leur donner l'excuse d'un sentiment noble et profond.

Au milieu de cette régénération, la noblesse sentait cependant qu'elle avait perdu de son prestige et du respect des classes inférieures qui s'élevaient d'autant. La réaction était imminente et comme toujours elle dépassa le but.

Mais revenons sur nos pas pour considérer quelques faces de ce tableau si varié que nous offrent les classes inférieures sous ces quatre derniers rois, et pour que le contraste soit complet, jetons d'abord un coup d'œil sur les mendiants.

Grotesques imitateurs de ces *riches* dont ils enviaient si souvent le sort, ils avaient leur cour, leurs ducs, leurs marquis et leur roi, leur roi élu

librement, c'était d'ordinaire le plus hideux : bossu, boiteux, aveugle, couvert de plaies factices, et chatemite et patelin le plus possible ; sur ses épaules était un mauvais tapis rouge figurant le manteau de pourpre, ne trônant du reste que la nuit, lorsque la journée était accomplie. Le dîner était parfois splendide et composé de morceaux de toute sorte, chair ou os, provenant de la desserte des grandes maisons [15]. Après le dîner et toujours en présence du roi, des *archi-suppôts*, des *cayous* et autres grands dignitaires, le balayage de la corne-muse et puis le coucher pêle-mêle pour mieux singer la cour.

Le monarque avait cinq cents mille sujets parmi lesquels diverses classes, telles que les *piétres*, les *sabuleux*, les *francs-mitoux* ou *tremblants*, les *hubins* ou *enragés*, les *hydropiques*, les *narquois*, les *riffodés* dont les magasins ont toujours pris feu, les joueurs de ponts et de promenades, etc., etc. [16].

C'était, on le voit, un diminutif de la royauté mieux constituée du roi de Thune et de la Cour des Miracles. Ici le progrès n'existe pas : la monarchie et l'originalité des mœurs vont déclinant ainsi que la constitution.

Plus dignes et plus franchement joyeuses étaient les fêtes de la classe ouvrière de la France.

Dans la Picardie, la joie prenait la forme gracieuse des fêtes littéraires. Le concours de poésie, de musique, et la distribution des prix amenaient, tous les ans, à Dieppe, le beau monde de la province.

Dans l'Ile de France, à Salency, la rosière recevait le prix de sa vertu : une couronne de roses, une dot et un époux.

Dans la Lorraine, on brûlait aux saints jours du carême les paillasses des courtisanes. Dans la Franche-Comté, les joutes étaient surtout en honneur.

A Lyon c'était la fête du cheval-fol : tous les ans, un homme, sous la forme d'un cheval de carton, surmonté d'un cavalier, aussi en carton, la couronne en tête, courait, sautait, ruait au milieu des rires, des huées, des malédictions, des imprécations du peuple...; c'était la figure de l'émeute.

« En Dauphiné, dit un voyageur contemporain, je vis à l'horizon poindre le soleil qui, pendant cent jours, était resté caché. Attendez, ce n'est pas tout ; je vis ensuite le chef du peuple, ou *vénérable*, tenant un plat rempli d'œufs cuits, l'élevant au-dessus de sa tête, l'offrir aux premiers rayons. Je vis tout le peuple, tenant des milliers de plats d'œufs, en faire autant et ensuite chacun rentrer

chez soi pour manger l'omelette en famille [17]. »

Dans le Rouergue et le Languedoc surtout, c'étaient les ferrades et les courses de taureaux, plaisirs importés d'Espagne, mais moins bien compris, moins bien exécutés.

Dans la Provence, c'était la fête de la tarasque, continuée jusque dans les premières années de notre siècle. Ici nous donnerons tout à la fois la légende et la fête.

Un monstre hideux sortit un jour du Rhône, à deux cents pas de Tarascon, dévorant tout ce qui se trouvait sur son passage. Nombre de chrétiens avaient déjà été engloutis dans sa vaste gueule, quand une jeune fille, se dévouant pour son pays, fut, la croix à la main, combattre le monstre!... Mais à la seule vue du signe de rédemption, ce monstre devint doux comme un agneau et se laissa conduire en laisse. Le peuple alors le déchira et rendit à la jeune héroïne des actions de grâces. Depuis lors, Marthe est la patronne de Tarascon; on nomma le monstre *Tarasque*, et pour perpétuer la mémoire de ce grand événement, on institua une procession et une fête qui ont lieu le jour de la Pentecôte et le lendemain de la foire de Beaucaire. La procession est solennelle, tout le clergé la suit; une congrégation porte en bandoulière l'effigie de la tarasque. Aussitôt que

cette procession est rentrée, la fête commence. Alors la tarasque sort de son palais, entourée de ses gardes, nommés tarasquaires. Ce sont des jeunes gens vêtus de serge rose, pourpoint de baptiste garni de dentelles, bas et souliers blancs, houppes et talons rouges, chapeau monté et cocarde rouge ; la congrégation suit et est elle-même suivie d'une foule innombrable de fidèles. Pendant le cours de la marche, la queue du monstre est agitée de tous côtés, et comme cette queue n'est autre chose qu'une poutre, malheur aux curieux qui s'en approchent, surtout si ces curieux sont huguenots, car la tarasque convertie par Marthe ne leur pardonne pas leur hérésie... « *Qu'a fa la Tarasca?* dit-on après la cérémonie ; — *a roumpu un jasiau.* — *Pichoun fai!* — *a tuya un iganaou.* — *A bé fa!..* »

Cette fête est une véritable saturnale ; tout y est permis : on fait courir un bateau plein d'eau, on arrose les spectateurs à qui on jette aussi des herbes qui les font enfler. Deux piquets sont plantés en terre, une corde les joint et renverse les étourdis qui n'y prennent pas garde. Un joli enfant, bizarrement vêtu, excite la curiorité ; les curieux s'approchent, on leur frotte la figure avec de l'huile fétide. Des crocheteurs portent un tonneau plein, ils font boire de force et in-

nondent de vin ceux qu'ils peuvent attraper. Ces gentillesses sont en harmonie avec la fête et la procession[18].

A Rouen c'était la fête de l'oison-bridé. Tout paré de rubans au cou et aux ailes, il était conduit par deux officiers de Saint-Ouen, précédés de violons, suivis, environnés d'une foule immense. Le cortége traversait une partie de la ville et se rendait au grand moulin, où les officiers présentaient à la municipalité, outre l'oison bridé, toujours fort gros et fort gras, deux grands pains appelés *pains chevaliers*, deux cruches pleines de vin, deux plats de beignets, deux poulets, deux pièces de bœuf et deux pièces de lard [19].

A Poitiers, au temps des Anglais, le traître valet du maire allait leur livrer les portes de la ville; il leur en portait les clefs... La Sainte-Vierge les lui fait subitement tomber des mains, et sa trahison est découverte. Pour perpétuer la mémoire de ce miracle, les patriotes habitants de Poitiers, donnent, chaque année, un beau manteau de soie que la femme du maire attache à la statue de la Sainte-Vierge.

A La-Tour-Chabaut, les villageois présentaient au seigneur un roitelet attaché par un câble porté sur un char tiré par quatre bœufs.

A Gannat, encore une fête née d'une lé-

gende : un hardi chevalier de Rodez, Géraud, s'éprit de la beauté d'une jeune laitière nommée Procule ; il la demanda en mariage, il l'obtint des parents. Mais Procule s'était vouée à la Sainte-Vierge ; elle ne voulut pas rompre son vœu, et la veille des noces elle s'enfuit à travers les montagnes du Cantal. Géraud la poursuit, l'atteint en Bourbonnais, à Gannat. Procule aime mieux mourir que de satisfaire ses désirs ; Géraud tire alors sa large épée et lui coupe la tête. En mémoire de ce martyre, chapelle, fête, sonnerie, feux, danses, divertissements, foire à Gannat, où l'on vend des rubans blancs, rouges, bleus, appelés rubans de sainte Procule, que les bonnes gens attachent à chaque poignet. Le soir, dans toutes les familles, un copieux gâteau, pétri d'œufs et de morceaux de fromage, fait en forme d'épais coussinet de laitière, termine splendidement la fête.

Les fêtes, on le voit, sont nombreuses et gaies, nous pourrions en multiplier la nomenclature si nous ne craignons pas de fatiguer nos lecteurs ; dans toutes, on retrouve la France enjouée, folâtre et spirituelle, se consolant par des rires innocents des impôts que leur faisaient subir les plaisirs plus dispendieux de la noblesse, qui pour n'être plus féodale n'en pressurait pas moins le peuple obligé de défrayer ses joies immorales.

Bien autre était alors le tableau qu'offraient les Cévennes; ce n'était pas par des fêtes que leurs jours étaient marqués, mais par des massacres. L'histoire des Camisards sort du sujet de ce chapitre consacré aux mœurs; il y a plus que des peintures de mœurs dans ce drame sanglant de la vieillesse de Louis XIV. Nous en avons déjà parlé[30], nous n'y reviendrons pas; l'intérêt en est puissant, mais notre cadre est restreint. Revenons aux mœurs de la France et de Paris, parcourons les diverses parties de la police générale du royaume. Nous trouverons encore beaucoup à glaner, car le champ est vaste.

Paris à cette époque, comme en toutes, était bien plus civilisé que le reste de la France: sous le roi Louis XIV, aussitôt qu'il faisait nuit, la sonnette passait dans les rues; les propriétaires des maisons lâchaient alors la corde des lanternes publiques, toutes marquées d'un coq, symbole de la vigilance, et allumaient les chandelles, en sorte qu'en un instant et simultanément la ville était illuminée jusqu'à deux heures après minuit; passé cette heure, il fallait prendre un porte-flambeau qui, pour une modique rétribution, était prêt à accompagner.

Cinq mille lanternes éclairaient alors la capitale; sept cent mille âmes la peuplaient, cent mille muids

de blé la nourrissaient, trois cents maîtres chapeliers la coiffaient, trois mille maîtres cordonniers la chaussaient, deux mille maîtres tailleurs l'habillaient, cent mille domestiques la servaient [21].

Il y avait déjà à Paris au XVII[e] siècle des pompes à incendie, des bureaux d'assurance, des frères gardes-malades, des sœurs du pot, qui avaient toujours prêt un bouillon chaud pour un malade, des monts-de-piété, toutes choses dont les provinces étaient encore privées [22].

Les banqueroutiers, réfugiés au temple, chantaient, buvaient, se réjouissaient en présence de leurs créanciers, car tout le monde entrait au temple excepté les huissiers, les sergents et les records.

Un singulier privilége appartenait alors à l'exécuteur des hautes-œuvres, celui de percevoir un droit sur chaque panier de légume qui entrait à la halle, et de marquer à la craie l'habit de ceux qui l'avaient acquitté [23].

On fait *honneur* à madame de Maintenon de l'ordonnance ou déclaration du roi, de 1712, qui fait une loi aux médecins, chirurgiens et sages femmes, 1° d'être catholiques (condition expresse de leur admission);

2° D'engager leurs malades à se confesser au moindre danger et de les abandonner s'il s'y refusent;

3° De faire avertir les curés aussitôt que l'état d'un malade l'exige.

La violation de ces réglements est punie avec une cruelle sévérité : trois cent livres d'amende, interdits de leurs fonctions pour trois mois, ou pour toujours en cas de récidive, et cela pour tout le royaume[24].

L'arrachement des arbres bordant les routes et la destruction des chemins, étaient punis du fouet et du bannissement.

Les laquais étaient condamnés au *carcan* pour sottises et insolences proférées contre leurs maîtres.

Les blasphémateurs... mais citons ici textuellement, ne fût-ce que pour donner un *spécimen* de l'esprit et du style de ces ordonnances.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, salut. Considérant qu'il n'y a rien qui puisse davantage attirer la bénédiction du ciel sur notre personne et sur notre État, que de garder et faire garder les saints commandements inviolablement, et punir avec sévérité ceux qui s'emportent à cet excès de mépris que de blasphémer, jurer et détester son saint nom. Nous aurions lors de notre entrée à notre majorité, et à l'imitation des rois nos prédécesseurs, fait expliquer une déclaration le 7 septembre 1651, enregistrée en nos cours de parlement, portant défenses, sous de sévères peines, de blasphémer, jurer, détester la divine majesté, et de proférer aucunes paroles contre l'honneur de la très-sainte Vierge sa mère, et des saints ; mais ayant appris avec déplaisir

mépris de nos défenses, au scandale de l'Église, et à la
lu salut d'aucuns de nos sujets, ce crime règne presque
s les endroits des provinces de notre royaume, ce qui
particulièrement de l'impunité de ceux qui le com-
t, nous nous estimerions indignes du titre de Roi très-
n, si nous n'apportions les soins possibles pour réprimer
ne si détestable et qui offense et attaque directement et au
r chef la divine majesté. A ces Causes, sçavoir faisons,
s avoir fait mettre cette affaire en délibération en notre
, de l'avis d'icelui et de notre puissance et autorité royale,
vons, en confirmant et autorisant les ordonnances des
s prédécesseurs, même notre dite déclaration dudit jour
mbre 1651, défendu et défendons très-expressément à
s sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de
émer, jurer et détester le saint nom de Dieu, ni proférer
s paroles contre l'honneur de la très-sainte Vierge sa
t des saints : voulons et nous plaît que tous ceux qui se
ront convaincus d'avoir juré et blasphémé le saint nom de
t de sa très-sainte mère et des saints, soient condamnés
première fois en une amende pécuniaire, selon leurs
grandeur et énormité du serment blasphémé, les deux
e l'amende applicable aux hôpitaux des lieux, où il n'y
, à l'église, et l'autre tiers au dénonciateur; et si ceux
t été ainsi punis retombent à faire lesdits serments, seront
a seconde, tierce et quatrième fois condamnés en amende
, triple et quatruple, et pour la cinquième fois seront
carcan aux jours de fêtes et dimanches ou autres, et y
eront depuis huit heures du matin jusqu'à une heure
nidi, sujets à toutes injures et opprobres et en outre con-
s en une grosse amende; et pour la sixième fois, seront
et conduits au pilory et là auront la lèvre de dessus cou-

pés d'un fer chaud; et la septième fois seront menés au pilory, et auront la lèvre de dessous coupée; et si par obstination et mauvaise coutume invétérée ils continuent après toutes ces peines à proférer lesdits jurements et blasphèmes, voulons et ordonnons qu'ils aient la langue coupée toute juste, afin qu'à l'avenir ils ne puissent plus les proférer; et en cas que ceux qui se trouveront convaincus n'aient de quoi payer lesdites amendes, ils tiendront prison pendant un mois au pain et à l'eau, ou plus longtemps, ainsi que les juges le trouveront plus à propos, selon la qualité et énormité desdits blasphèmes : sera fait registre particulier de ceux qui auront été pris et condamnés : voulons que tous ceux qui auront ouï lesdits blasphèmes aient à les révéler aux juges des lieux dans vingt-quatre heures en suivant, à peine de trois livres parisis d'amende, et plus grande, s'il y échet. Déclarons néanmoins que nous n'entendons comprendre les énormes blasphèmes qui selon la théologie, appartiennent au genre d'infidélité et dérogent à la bonté et grandeur de Dieu et ses attributs : voulons que les crimes soient punis de plus grandes peines que celles que dessus, à l'arbitrage des juges selon leur énormité. Si donnons, etc. A Fontainebleau, le 3e juillet 1666, et de notre règne le vingt-quatrième.

Signé, Louis.

Par un édit du mois d'octobre 1685, il est défendu :

« A toutes personnes de *s'assembler* pour faire aucun exercice de la religion prétendue réformée, en aucun lieu ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce puisse être, même tous les seigneurs de quelque condition qu'ils soient et de quelque qualité que soient leurs fiefs, le tout à peine contre lesdits sujets

qui feraient ledit exercice, de confiscation de corps et de biens. S. M. renouvela cette ordonnance par la déclaration du 1er juillet 1686, et par une autre ordonnance du 12 mars 1689. Par ces lois, il est porté que le procès sera fait et parfait à tous et chacun les particuliers de ce royaume qui seront trouvés dans lesdites assemblées, et que ceux desdits coupables qui auraient été ou seraient pris en flagrant délit seront punis de mort; et qu'à l'égard des autres qui n'auraient pas été pris et arrêtés sur-le-champ, mais lesquels on saura avoir assisté auxdites assemblées, S. M. veut qu'ils soient par les ordres des gouverneurs et lieutenants-généraux pour S. M. dans ses provinces, ou commandans pour elle en icelles, ou en leur absence par les intendants esdites provinces, envoyés incontinent et sans autre forme ni figure de procès, sur les galères de S. M. pour y servir comme forçats toute leur vie. »

Malgré ces défenses sévères, le même *délit* se renouvela souvent : on lit une terrible sentence rendue à cet effet à Montpellier, le 22 avril 1722, et dont voici un extrait :

« Vu l'arrêt du conseil du 15 mars dernier par lequel, S. M. a ordonné et ordonne que le procès sera par nous fait et parfait aux nommés Jean Vesson, Jacob-Jean-Bonniffel Galenbry, Antoine Comte, accusés d'être prédicants et d'en avoir fait les fonctions dans les assemblées qui se sont tenues dans la maison d'Anne Robert, veuve de Jean Verchand, où elle leur a donné retraite, et autres assemblées; comme aussi à ladite Anne Robert, aux nommés Jacques Bourrely, Pierre Figaret, Pierre Cros, André Comte, Marguerite Verchand, Marie Blayne,

dite Magdelaine, Suzanne Loubière, Jeanne Mazaurigue et Anne Gaussente, accusés d'avoir servi lesdits prédicants dans leurs fonctions et cérémonies, et d'avoir assisté auxdites assemblées, circonstances et dépendances, et par nous jugés souverainement et en dernier ressort, avec tel présidial que nous voudrons choisir, ou appelé le nombre des gradués requis par l'ordonnance; nous attribuant à cet effet toute cour, juridiction et connaissance, et icelle interdisant à toutes ses cours et autres juges et nous permettant de subdéléguer pour l'instruction, de commettre pour les fonctions de procureur du roi qui bon nous semblera : commission du grand sceau expédiée sur ledit arrêté : ordonnance par nous rendue le 25 mars dernier, qui commet le sieur Loys notre subdélégué pour continuer la procédure faite contre les susnommés et le sieur Verduron pour faire les fonctions de procureur du roi : procès-verbal du sieur Trinquaire, lieutenant de la prévôté générale de Languedoc, de la capture desdits susnommés, du 6 mars dernier : autre procès-verbal de descente du sieur Loys notre subdélégué, dans la maison de la dite Verchand, contenant la description du lieu où les assemblées se sont tenues, dudit jour 6 mars : interrogatoires par nous fait et par ledit sieur Loys auxdits accusés des 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 18, 25, 28, 31 mars dernier, 1er, 2, 3 et 4 du présent mois : exploits d'assignations données à témoins, à la requête du procureur du roi en la commission, pour déposer vérité : information et continuation faite à la requête dudit sieur procureur du roi, par le sieur Loys subdélégué, des 26, 27 et 28 dudit mois de mars : interrogatoires faits par le sieur Rosset, conseiller du présidial de Montpellier, et par ledit sieur Loys à François Beaumès, maître Formier de Montpellier, des 24 et 30 octobre 1722 et 22 dudit mois de mars dernier : autres interrogatoires faits par le sieur Loys à

François Comte, Louis et Philippe Comte, ses enfants, et Victoire Bourlette, sa femme, ensemble à Suzanne et Françoise Delort, aussi accusés d'avoir assisté aux assemblées faites chez ladite Verchand, les 22 et 25 dudit mois de mars ; conclusions du procureur du roi en la commission sur la forme de procéder. Jugement par nous rendu, le 6 du présent mois, qui déclare valable la capture desdits susnommés bien faite, et, en conséquence, ordonne que les témoins ouïs ès informations, et autres qui pourront être ouïs de nouveau, seront récolés en leurs dépositions, et ensuite confrontés auxdits susnommés, et que les accusés seront répétés en leurs interrogatoires et confrontés, si besoin est, les uns aux autres : pour ce fait, être ordonné ce qu'il appartiendra. Exploits d'assignations donnés aux témoins à la requête dudit procureur du roi, pour être récolés en leurs dépositions et confrontés auxdits accusés : cahier des récolements des témoins faits par ledit sieur Loys, des 9, 10, 11 et 12 dudit mois d'avril : treize cahiers de confrontations respectives desdits accusés les uns aux autres, des 12, 13, 14 et 15 dudit mois. Les registres des baptêmes et mariages, ensemble toutes les autres pièces trouvées dans la maison de ladite Verchand, énoncées dans l'inventaire qui en a été fait par ledit sieur Loys; les conclusions du procureur du roi; et, tout considéré, ouï le rapport dudit sieur Loys, et ouïs lesdits accusés sur la sellette, à l'exception de Louis Comte, François Beaumès, Victoire Bourlette, Françoise et Suzanne Delort, Pierre Cros et Marguerite Verchand, qui ont été ouis derrière le barreau.

Nous Louis de Bernage, chevalier, intendant de la province de Languedoc, de l'avis des officiers du présidial de Montpellier, soussignés, avons déclaré et déclarons lesdits sieurs Vesson, Jacob, Bonifiel et Antoine Comte, atteints et convaincus d'avoir fait les principales fonctions de prédicant et de ministre dans

des assemblées, spécialement dans celles qui se sont faites dans la maison d'Anne Robert, veuve de Verchand; déclarons aussi ladite Marie Blayne atteinte et convaincue d'avoir participé auxdites fonctions desdits Vesson, Bonniffel et Comte, d'avoir fanatisé, et d'être la principale motrice des assemblées. Pour réparation de quoi, les avons condamnés et condamnons à faire amende honorable, nus en chemise, la corde au col, tenant chacun une torche de cire ardente, du poids de deux livres, devant la porte de la chapelle de cette citadelle, où ils seront conduits par l'exécuteur de la haute justice; et là, étant à genoux, déclarons que méchamment ils ont contrevenu aux ordres de S. M. sur la religion par les fonctions qu'ils ont faites, en demanderont pardon à Dieu, au roi et à la justice, et seront ensuite conduits pour faire pareille déclaration et amende honorable devant la croix de la place de l'Esplanade; après quoi, ils seront pendus et étranglés, jusqu'à ce que mort s'ensuive, à des potences qui seront, pour cet effet, dressées sur ladite place; avons pour le cas résultant du procès, et avoir assisté lesdits Vesson, Bonniffel et Comte, dans leurs fonctions aux assemblées, condamné et condamnons lesdits Jacques Bourrely et Pierre Figaret d'assister à leur exécution, après avoir aussi fait amende honorable aux lieux et en la forme ci-dessus, et à servir de forçats à perpétuité sur les galères du roi. Condamnons pareillement André Comte, François Comte et François Beaumès à servir de forçats sur lesdites galères à perpétuité. Avons déclaré et déclarons lesdites Anne Robert, Jeanne Mazaurigue et Suzanne Loubière, atteintes et convaincues, savoir : ladite Anne Robert d'avoir reçu dans sa maison lesdits prédicants et les assemblées, et tant elle que les deux autres, de les avoir servis dans leurs fonctions; pour réparation de quoi, les avons condamnées à assister à 'exécution et être ensuite rasées et en-

fermées, pour le reste de leur vie, dans les prisons qui seront jugées convenables; ordonnons, au surplus, que la maison de ladite veuve Verchand, où se sont faites lesdites assemblées, sera rasée jusqu'aux fondements, sans pouvoir être réédifiée, et qu'il sera posé une croix au milieu du sol, au piédestal de laquelle il sera fait mention, par une inscription, du présent jugement; et avons, pour avoir assisté auxdites assemblées, condamné ladite Anne Gaussente à être aussi rasée et enfermée le reste de ses jours...

Signés DE BERNAGE, BORNIER, DE MONTAIGNE, CHAUVET, JAUSSERAND, RAT, ROSSET, ET LOYS, *subdélégué, rapporteur*[25]. »

Il était défendu aux hôteliers, rôtisseurs, etc. de donner à manger du gras chez eux pendant le carême sans une permission expresse du curé, à peine de trois cent livres d'amende.

Il était ordonné, sous les peines les plus sévères, à tous les sujets de S. M., de faire baptiser leurs enfants *dans les églises de leur paroisse*, dans les vingt-quatre heures, à quelque religion qu'ils appartinssent.

Il était défendu, sous les peines *corporelles* les plus dures, aux bateleurs et joueurs de farces, de donner leurs représentations pendant le temps des offices du dimanche.

En compensation, il y avait aussi des peines pour les curés qui se seraient cru permis de se dis-

penser des prônes exigés, et pour ceux qui auraient perçu des taxes exorbitantes pour les messes, baptêmes, mariages et décès[26].

Des amendes énormes, de 500 livres à 2,000, atteignaient les boulangers convaincus de faux poids.

Le métier d'*enleveurs d'enfants* existait dans la classe des batêleurs et des mendiants, on crut devoir sévir avec une rigueur exemplaire : une femme prise sur le fait en 1740 fut condamnée :

« A être battue et fustigée nue de verges par l'exécuteur de la haute justice, dans tous les carrefours ordinaires et accoutumés, ayant la corde au col et écriteaux devant et derrière portant ces mots : FILLE QUI A SOUSTRAIT ET EMPORTÉ UN ENFANT HORS DU ROYAUME, et en l'un desdits carrefours flétrie d'un fer chaud en forme de fleur-de-lys sur les deux épaules ; ce fait, conduite en la maison de force de l'hôpital général, pour y demeurer enfermée le reste de ses jours. »

Un usage singulier et barbare existait en France et notamment en Bourgogne : les jeunes gens y exigeaient des droits des nouveaux mariés, principalement lorsqu'ils épousaient des femmes étrangères, et s'ils refusaient de les payer, une troupe armée de bâtons et quelquefois d'armes à feu environnait la maison, enfonçait les portes et insultait les deux époux de la manière la plus bru-

tale. De là naissaient des querelles qui ne s'éteignaient que dans le sang. Le parlement de Dijon y mit fin par des punitions très-sévères.

Dans les réjouissances publiques pour naissances, mariages ou victoires des princes, les fêtes et illuminations étaient forcées, on s'amusait par ordre supérieur.

Enfin, et nous terminerons par-là cette nomenclature assez aride des délits et des peines, aucun livre n'était imprimé sans permission :

« Aucuns libraires, dit le réglement général de police, aucuns libraires ou autres ne pourront faire imprimer ou réimprimer dans toute l'étendue du royaume aucuns livres, sans en avoir préalablement obtenu la permission par lettres scellées du grand sceau, lesquelles ne pourront être demandées ni expédiées, qu'après qu'il aura été remis à M. le chancelier ou garde des sceaux de France, une copie manuscrite ou imprimée du livre, pour l'instruction duquel lesdites lettres seront demandées. »

Nous pourrions rapporter différentes sentences de police, qui condamnent des libraires et imprimeurs en de grosses amendes, pour avoir imprimé et vendu plusieurs livres imprimés sans permission. Nous nous contenterons de rapporter celle du 4 janvier 1732, qui condamne le sieur Brunet fils *en trois mille livres d'amende, pour avoir*

vendu et débité plusieurs livres imprimés sans permission ...

Nous sommes bien loin de ces temps-là.

L'année 1789 amena brusquement, comme nous l'avons dit, une réaction terrible : depuis longtemps le pouvoir marchait en sens contraire de la civilisation ; les fautes et les scandales allaient se multipliant, à mesure que l'opinion jetait sur eux une lumière plus vive. Alors, la faiblesse du gouvernement augmenta en raison de l'hostilité de l'opinion. Il n'y avait point de modérateur entre ces deux puissances, dont l'une était trop débile et l'autre trop forte. A l'abus de l'autorité succéda l'abus de la liberté; à la persécution, la licence [28]. Est-ce là un progrès dira-t-on? —Nous n'hésitons pas à répondre : oui, s'il fallait, par une malheureuse nécessité de notre nature imparfaite, cette réaction, quelque atroce et sanglante qu'elle fût! Sans doute les apothéoses de Marat, les soupers fraternels, les saturnales de 93, sont plus odieuses que les fêtes *obligées* de Louis XIV et de Louis XV; mais cette transition passée, ce délire d'un peuple, si longtemps comprimé, éteint par l'épuisement, le bien resta; la régénération fut opérée. Est-ce au milieu de la crise d'un malade qu'on juge du bien qu'elle doit produire? Qui nierait aujourd'hui les bienfaits de la révolution française?

Un jour, si Dieu nous le permet, nous essaierons de retracer la première moitié de ce XIXe siècle que nous avons vu se développer et grandir, et c'est alors seulement qu'en comparant ce nouveau volume à ceux qui l'ont précédé, on pourra juger de la différence et des progrès. Le XVIIIe nous laisse au milieu de la crise ; il faut en voir la fin.

CHAPITRE HUITIÈME.

Le XVIIe siècle fut pour l'Angleterre une époque de péripéties sanglantes, mais, comme la révolution française qui les suivit, fertile en grands résultats, car les crimes et les misères des révolutions ne sont pas toujours des preuves de la colère divine : ces misères, considérées comme leçons de Dieu, instruisent les nations, les rendent circonspectes, les affermissent dans des principes de liberté raisonnable, principes qu'elles seraient toujours tentées de regarder comme insuffisants, si l'expérience douloureuse d'une liberté sous une autre forme n'avait été faite [1]. Jacques Ier, gouverné par des favoris, laissa à l'imagination romanesque et débauchée d'un *mignon* le soin de régir le royaume. De là les malheurs de Charles Ier, de là les orgies royales, le bon plaisir, de là les souffrances et les plaintes du peuple, de là Cromwel et les puritains. Le caractère de ces deux partis a été trop bien dépeint par d'illustres écrivains [2] pour que

je m'arrête à retracer la coupable légèreté de l'un, la farouche et fanatique indépendance de l'autre. Il y avait deux nations dans une nation, aussi différentes aussi antipathiques que si elles eussent vécu sous deux climats divers; la maison d'Orange arrivant après les fautes et les excès des partis profita de la lassitude des esprits et établit une sorte de juste-milieu que la nation a eu la sagesse de conserver. Elle y a joint depuis lors un amour excessif de l'argent, et s'il faut le dire, une aptitude surprenante à le faire arriver dans le pays, soit par l'instruction et le commerce, soit par les innovations les plus hardies et les plus heureuses.

Nous trouvons, dans deux auteurs contemporains[3], quelques détails sur les mœurs, les lois et les usages de l'Angleterre qui nous ont paru assez curieux pour en donner un extrait.

PARLEMENS.

« Quoique ce soit un grand honneur d'être admis dans l'une de ces deux chambres, cependant, pour exciter les membres, tant de la chambre des seigneurs que de celle des communes, à rendre service au public avec plus de soin et de zèle, on leur a accordé de grands privilèges. Par exemple, depuis le temps qu'ils sont partis pour se rendre au parlement jusqu'à ce qu'ils soient de retour en leur maison, *eundo, morando, et ad propria*

redeundo, qui sont les termes de leurs priviléges, ils sont exempts, eux et leur famille, de tous arrêts et emprisonnements pour quelque sujet que ce soit, hormis trahison, félonie ou sédition.

Pour ce qui est du lieu où se doit tenir le parlement, il dépend absolument du roi de le marquer. Il peut, du consentement de son conseil privé, convoquer et assembler le parlement, dans telle ville, village ou maison qu'il lui plaît. Cependant on le tient ordinairement dans l'ancien palais royal de *Westminster*, qui est bien aussi le lieu le plus commode. Les deux chambres s'assemblent dans deux salles particulières, garnies de bancs très-bien rangés. Ces deux salles ne sont pas fort éloignées l'une de l'autre, de sorte qu'on peut sans peine se donner réciproquement certaines choses dont on a besoin dans les deux chambres, comme cela arrive quelquefois. La salle où s'assemblent les communes était autrefois la chapelle indépendante de Saint-Étienne. Il y a dans le palais où se tient le parlement, plusieurs maisons à caffé où les messieurs du parlement vont pour fumer ou pour faire collation à certaines heures de loisir.

Nous alons maintenant dire un mot de l'ordre qui s'observe dans les deux chambres, et en premier lieu, dans la chambre haute. Toutes les fois que le roi y vient, soit pour faire l'ouverture du parlement, soit pour y assister ou pour y présider, il prend sa place au haut de la chambre en un lieu élevé dans un fauteuil couvert d'un daix, sous lequel personne ne peut se mettre hormis les enfants du roi, qui se placent à ses côtez.

A la main droite du roi il y a une chaise de velours où s'asseyoit autrefois le roi d'Écosse, lorsqu'on le sommoit de se trouver au parlement, comme il s'y est trouvé quelquefois, *in fide et allegiantia*. Maintenant cette chaise est pour le prince de Galles, et, à la main gauche du roi, il y a un siége pour le duc d'Yorck. A la main droite du roi, contre la muraille, il y a un

banc sur lequel sont placez les deux archevêques, et un peu plus bas, deux autres bancs pour les évêques de Londres, de Durham, et de Winchester ; et ensuite viennent les autres évêques, chacun selon le temps de leur consécration. A la main gauche du roi, contre la muraille, il y a aussi deux bancs où sont placez le chancelier, le grand trésorier (cet ofice vaque présentement à cause de l'emprisonnement de milord Damby), le président du conseil du roi, et le garde du sceau privé ; s'ils sont barons, ils prennent place devant les ducs, excepté ceux qui sont du sang roial ; s'ils ne sont pas barons, s'ils s'asscient au haut bout sur des sacs ou balots de laine. De ce même côté sont placez les ducs, marquis, comtes, chacun selon le temps de leur création.

Sur le premier banc qui traverse la chambre au-dessous des sacs de laine, sont assis les vicomtes, et sur les autres bancs qui suivent, sont les barons, chacun selon son rang.

Lorsque le roi se trouve au parlement, le chancelier se tient derrière le daix, ou si le roi n'y est pas, il s'assied du côté du daix sur le premier sac de laine (on appelle ainsi certains bancs couverts de drap rouge avec des coussins) aiant près de lui le grand sceau et une masse d'argent doré. C'est lui qui est l'orateur de la chambre haute. Les juges, les conseillers et secrétaires d'état, les gens du roi, et les maîtres de la chancelerie sont assis sur les autres sacs de laine. Ceux-ci, s'ils ne sont point barons, n'ont aucun sufrage dans la chambre : ils n'assistent au parlement que pour dire leur avis, quand on le leur demande. Il y a aparence que la raison pourquoi ces seigneurs sont assis sur les sacs de laine, est pour représenter les grands avantages que cette nation a tirez du commerce de la laine, afin qu'on considère ce commerce au lieu de le négliger.

Le clerc de la couronne et le clerc du parlement sont assis sur le dernier sac de laine. Le premier a soin des écrits du par-

vertement leur avis dans la chambre. Et enfin, *que les arrêts qu'on donnera soient exécutez.*

Avant que de parler d'aucune affaire (ce qui se fait quelquefois le jour même), tous les membres de la chambre des communes sont obligez de prêter le serment de fidélité au roi, en présence d'un oficier de la couronne nommé par le roi pour cela. Les seigneurs de la chambre haute sont exemts de faire ce serment parce qu'ils l'ont déjà fait, lorsqu'ils ont été créez pairs du royaume par le roi.

Lorsque ce parlement a commencé une fois de s'assembler, il se tient tous les jours le matin, les jours ouvriers et les jours de fête, hormis qu'elle ne soit fort solennelle.

Pour mieux connaître quelle est l'autorité de cette grande assemblée, il faut savoir que les deux chambres ont leurs privilèges particuliers. La chambre haute a non-seulement le pouvoir de traiter des affaires d'état, et de s'emploier à l'établissement des loix, mais aussi de juger de tous les diférents, d'exiger le serment, surtout dans les afaires de grande importance, comme sont les scandales que peuvent avoir commis les sinodes et les magistrats, et lorsqu'il s'agit d'apellations en dernier ressort.

La chambre basse fait les fonctions de demandeur, et non de juge, sinon envers ceux qui sont de sa juridiction, et envers ses propres membres; encore l'autorité ou le pouvoir qu'elle exerce a des bornes fort étroites, car elle ne s'étend qu'à condamner à la prison ou à quelque amende. Et c'est un bruit très-mal fondé que celui qui court dans les païs étrangers, que cette chambre peut, en vertu des constitutions du païs, prononcer sentence de mort, au nom du peuple qu'elle représente.

Les nobles n'ont jamais joui en Europe de privilèges, franchises et immunitez si considérables qu'en Angleterre; non pas même les palatins de Pologne, qui sont tout autant de princes

libres. Voici donc quels sont les privilèges de la noblesse d'Angleterre.

1° Tous les pairs du royaume sont considérez comme les conseillers héréditaires et perpétuels du roi.

2° Les pairs sont exemts de tous arrêts, excepté pour trahison, félonie, ou pour avoir violé la paix, méprisé le roi, ou fait quelque entreprise contre sa personne, ou bien lorsque le parlement a donné sentence contre eux. Et ils ne jouissent pas seulement de ce privilége pendant que le parlement est assemblé, auquel tems les députez des provinces dans la chambre basse en jouissent, mais en tout tems et en tout lieu.

3° On ne peut pas accorder un *supplicavit* contre eux, ni prise de corps, ni ajournement personnel pour dette ou pour délict commun, ni de congé.

4° En cas de haute trahison ou de félonie, on ne peut procéder contre eux par devant d'autres juges que les pairs du roiaume, qui ne sont pas obligez de faire serment comme les juges ordinaires, mais il sufit qu'ils rendent jugement sur leur honneur.

5° Dans les causes civiles ils ne peuvent point être ajournez par ordre d'aucun juge, ni sur les informations, quoique le procez soit entre deux pairs.

6° Au cas qu'un pair soit renvoyé devant un juge, il y a un acte particulier qui l'en décharge.

7° Il n'y a point de cas où l'on puisse obliger un pair de donner caution de ne faire aucun mal à une personne avec qui il est en diférent.

8° On ne peut pas le contraindre de jurer qu'il ne violera pas la paix sur son serment, mais seulement sur son honneur, qu'on regarde en Angleterre comme une chose inviolable, et qui doit l'être en éfet dans un cœur véritablement noble.

9° On ne peut pas donner la question à un pair pour tâcher de découvrir la vérité, quand même ce serait pour fait de haute trahison. Ce n'est pas d'ailleurs la coutume en Angleterre d'appliquer qui se soit à la torture

Par la coutume d'Angleterre, aussi bien que par la loi de l'empire, les nobles ne peuvent point être pendus, mais ordinairement on leur tranche la tête; à la vérité, en cas de crime de lèze-majesté on les condamne à être pendus, mais le roi leur accorde toujours, par grâce, qu'on leur coupe la tête.

Tous les pairs du roiaume ont le privilége d'avoir certain nombre de chapelains, qui avec la dispense de l'archevêque, confirmée sous le grand sceau d'Angleterre, peuvent posséder plusieurs bénéfices à charge d'âmes, et c'est là un des articles qui choquent le plus les presbitériens. Un duc peut avoir six chapelains; un marquis et un comte cinq; un vicomte quatre, et un baron trois...

Voici les priviléges du peuple anglais :

I. Un freeman, c'est-à-dire un homme libre, ne peut pas être emprisonné ni arrêté qu'on n'ait allégué la raison pourquoi les juges ordonnent son emprisonnement.

II. Quand un Anglois, ou autre personne naturalisée dans le païs est en prison, on ne peut pas lui refuser de sortir pourvu que deux personnes cautionnent pour lui en déposant, selon la grandeur du crime.

III. Si l'on n'alègue point de cause valable de l'emprisonnement d'un Anglois, il doit être absolument mis en liberté.

IV. On ne peut pas loger des soldats chez un Anglois sans son consentement, même en païant.

V. Il n'y a principauté ni république dans le monde qui puisse se vanter de jouir de ses biens d'une manière plus absolue que les Anglois. En éfet, ce sont les seuls peuples qui possèdent ce précieux privilége, de jouir de leurs richesses et de leurs commoditez dans une absolue et pleine propriété. On ne peut leur imposer aucunes taxes, impôts ou contributions par forme de don gratuit, ou de prêt, ou par quelque autre voie que ce soit, avant que les députez de la chambre des communes n'y aient consentis.

Il n'y a point d'Anglois qui puisse être forcé de marcher hors de sa province pour servir à la guerre en qualité de soldat, s'il n'y est obligé par un droit attaché au fief ou aux terres qu'il possède, hormis en cas d'invasion ou de rébellion.

Une femme ne peut passer aucun contract ni tester sans le consentement de son mari.

Selon la loi d'Angleterre, la femme est tellement sujette à son mari, qu'elle n'a pas sa propre volonté, tellement que si le mari et la femme commettent un crime ensemble, la femme n'est considérée ni comme complice, ni comme principale, suposant qu'à cause de l'obéissance qu'elle doit à son mari, ellle a été forcée.

Un mari doit répondre des fautes de sa femme, et si elle ofense quelqu'un de paroles ou de fait, son mari en doit faire la réparation; parce que la loi supose qu'un mari a une si grande autorité sur sa femme, qu'elle est entièrement soumise à sa volonté, à ses conseils et à ses réprimandes.

Ainsi, s'il arrive qu'une femme tue son mari, on la condamne à être brûlée toute vive, comme si elle avait tué son père.

Suivant ce que nous avons dit qu'une femme ne possède rien en propre, mais que tout ce qu'elle a est en la disposition de son

mari, elle n'est regardée que comme la première des
tiques, étant aussi sujette à son mari que les enfants
père.

Enfin, une femme en se mariant ne perd pas seulen
pouvoir qu'elle a sur elle-même sur sa propre volonté et
propriété de ses biens, elle perd encore son propre no
que le mariage est conclu et consommé, elle prend tout
le nom du mari et oublie le sien.

Nonobstant cela, la condition des femmes d'Angleterre
surément la plus heureuse du monde; car il n'y a point
au monde où les maris témoignent tant d'afection, de te
et de respect à leurs femmes, qu'en Angleterre, tant les
sont doux et afables de leur naturel. Ils leur donnent t
la première place à table, et la main droite partout où
rencontrent, sans les mépriser ni les choquer en aucune m
si l'on excepte certains esprits brutaux qui en usent autr

Autrefois on avait beaucoup d'esclaves en Angleterr
on ne s'en sert point depuis longtemps. Au contraire,
dans ce roiaume un réglement fondé sur une certaine c
chrétienne, plutôt que sur une loi formelle, qui porte q
qu'un esclave étranger aborde en Angleterre, il devie
aussitôt qu'il a mis pied à terre.

Maintenant, si l'on considère à fond toutes les raisc
nous venons d'étaler pour faire voir quel est le bonhe
Anglois, raisons qu'on admire d'autant plus, que plus
examine, on ne sauroit s'empêcher d'avouer (comme no
vons déjà dit) que le peuple d'Angleterre ne soit le plus h
peuple de l'univers...

On peut dire aussi à la louange des Anglois qu'ils n'a
point de leurs priviléges, car ils sont d'ailleurs si exacts
vateurs de leurs loix, qu'on peut dire qu'il n'y a que l'A

terre qui soit exempte de tous ces crimes énormes, qui on comme établi leur empire dans d'autres roïaumes...

Pour dire maintenant un mot de l'humeur et du naturel des Anglois, ils sont naturellement enclins à la guerre tant sur mer que sur terre. Ils sont amateurs des nouveautez, mais surtout de celles qui surviennent dans leur païs.

Il est faux, comme on en fait courir le bruit, que les Anglois insultent et chagrinent les étrangers; au contraire, ils les fuient, du moins ne s'empressent-ils pas beaucoup de se familiariser avec eux, quoiqu'ils en eussent reçu des services hors de leur païs.

Il n'y a point de nation plus portée aux divertissemens et aux passetemps que les Anglois. La noblesse a des parcs, des garennes et des écuries, où elle entretient soigneusement des chevaux. Elle se divertit au plaisir de la course, de la chasse, de la pêche. Elle a des oiseaux propres à la chasse et des meutes de chiens. Elle se plait au combat des coqs, au jeu de paume, à celui du billard, aux échecs, aux dés, aux dames, aux cartes, et à la musique. Elle aime la conversation, la comédie, et tous les divertissemens de cette nature. Mais souvent il arrive que la jeunesse se plonge dans la débauche et dans les plaisirs les plus déréglez.

Les bourgeois et le peuple ont aussi leurs divertissemens, comme la paume, le ballon avec le pied, et certains autres petits jeux de cette nature. Ils se plaisent au combat des ours et des taureaux, au jeu de l'arc et du javelot. Ils se divertissent beaucoup à voir combattre des coqs, à courre la bague, et à un certain carillon de cloches dont l'usage n'est connu qu'en Angleterre. Toutefois, le plus grand plaisir des Anglois, de quelque

vince à province. Nulle industrie ne secondait, dans ces climats heureux, les présents de la nature : ni les soies de Valence, ni les belles laines de l'Andalousie et de la Castille, n'étaient préparées par les mains espagnoles : les toiles fines étaient un luxe très-peu connu, les manufactures flamandes, reste des monuments de la maison de Bourgogne, fournissaient à Madrid ce que l'on connaissait alors de magnificence. Les étoffes d'or et d'argent étaient défendues dans cette monarchie, comme elles le seraient dans une république indigente qui craindrait de s'appauvrir. En effet, malgré les mines du Nouveau-Monde, l'Espagne était si pauvre que le ministère de Philippe IV se trouva réduit à la nécessité de la monnaie de cuivre, à laquelle on donna un prix presque aussi fort qu'à l'argent : il fallut que le maître du Mexique et du Pérou fît de la fausse monnaie pour payer les charges de l'État. On n'osait, si l'on en croit Gourville, imposer des taxes personnelles, parce que les bourgeois et les gens de la campagne, n'ayant presque point de meubles, n'auraient jamais pu être contraints à payer.

La dépopulation de l'Espagne a été si grande, que le célèbre Ustariz, homme d'état, qui écrivait en 1722, n'y compte qu'environ sept millions

d'habitants, un peu moins des deux cinquièmes de ceux de la France ; et en se plaignant de la diminution des citoyens, il se plaint aussi que le nombre des moines soit toujours resté le même. Il avoue que les revenus des mines d'or et d'argent ne se montaient pas à quatre vingt millions de nos livres d'aujourd'hui.

Les Espagnols, depuis le temps de Philippe II jusqu'à Philippe IV, se signalèrent dans les arts, et par intervalle dans les lettres ; mais la saine philosophie y fut toujours ignorée. L'inquisition et la superstition y perpétuèrent les erreurs scolastiques : les mathématiques furent peu cultivées, et les Espagnols, dans leurs guerres, employèrent presque toujours des ingénieurs italiens. Ils eurent quelques peintres du second rang, et jamais d'école de peinture. L'architecture n'y fit point de grands progrès. L'Escurial fut bâti sur les dessins d'un Français. Les arts mécaniques y étaient tous très-grossiers. La magnificence des grands seigneurs consistait dans de grands amas de vaisselle d'argent, et dans un nombreux domestique. Il régnait chez les grands une générosité d'ostentation qui en imposait aux étrangers, et qui n'était en usage que dans l'Espagne ; c'était de partager l'argent qu'on gagnait au jeu avec tous les assistants, de quelque condition qu'ils fussent. Montrésor rapporte que

quand le duc de Lerme reçut Gaston, frère de Louis XIII, et sa suite, dans les Pays-Bas, il étala une magnificence bien plus singulière : ce premier ministre, chez qui Gaston resta plusieurs jours, faisait mettre après chaque repas deux mille louis d'or sur une grande table de jeu. Les suivants de MONSIEUR, et ce prince lui même, jouaient avec cet argent.,,

Les courses de taureaux étaient très-fréquentes, comme elles le sont encore aujourd'hui ; et c'était le spectacle le plus magnifique et le plus galant, comme le plus dangereux. En revanche rien de ce qui rend la vie commode n'était connu. Cette disette de l'utile et de l'agréable augmenta depuis l'expulsion des Maures. De là vient qu'on voyage en Espagne comme dans les déserts de l'Arabie, et que dans les villes on trouve peu de ressource. La société ne fut pas plus perfectionnée que les arts de la main. Les femmes, presque aussi renfermées qu'en Afrique, comparant cet esclavage avec la liberté de la France, en étaient plus malheureuses. Cette contrainte avait [illegible] ignoré parmi nous, celui de [illegible] un amant ne s'expliquait [illegible] fenêtres de sa maître[illegible] là ces petites [illegible] tenant lieu d[illegible]

même langue. Tout le monde jouait de la guitare, et la tristesse n'en était pas moins répandue sur la face de l'Espagne. Les pratiques de dévotion tenaient lieu d'occupation à des citoyens désœuvrés...La fierté, la dévotion, l'amour et l'oisiveté composaient le caractère de la nation [1]...

La belle Italie était alors en proie à deux fléaux pires pour elle que la peste qui désola Milan : la dépravation croissante des mœurs et le nombre des brigands qui infectaient les populations. A toutes les époques il y avait eu corruption ; les annales républicaines elles-mêmes en font foi : avec le temps, cette corruption était devenue publique et avouée, et le scandale avait perdu sa honte. Mais ce n'était point là encore cette fixité légale, cette sorte de constitution réglée qu'acquit le désordre conjugal par l'introduction du *sigisbéisme*. M. de Sismondi semble en attribuer l'origine à l'exemple des cours, et à cette vanité d'imitation qui fait si vite descendre un usage des conditions les plus hautes au plus abaissées. Nous ne voyons pas assez clairement qu'il en ait été ainsi, et nous ne connaissons encore aucun monument ni aucune tradition historique qui nous eut expliqué par quels degrés vint à s'élever à côté de l'ancienne et sainte institution du mariage, une autre institution, non moins généralement reconnue

qui la détruisait. Du reste, le fait a existé et les conséquences en ont été déplorables : quand la vie politique est refusée à l'homme, au moins lui reste-t-il la vie de famille pour y trouver la paix et une espèce de bonheur. Mais ôtez lui la vie de famille ; rompez pour lui le lien qui l'unit à une femme, à des enfants ; privez-le de la jouissance des plus naturelles affections vouées au ridicule, que lui laissez-vous alors, et quel spectacle offrira le pays que peuplera une telle race d'hommes ? Tout n'y sera-t-il pas en dissolution? Telle fut l'Italie au XVIIe siècle : elle languit inanimée, couverte de troupeaux d'esclaves qui ne méritaient pas le nom de peuples, et d'individus qui méritaient à peine celui d'hommes. Le génie, aussi bien que la vertu, manqua à cette société décrépite : la littérature et les arts, pleins de vie encore lorsque avait déjà fini l'existence nationale, furent étouffés à leur tour par la corruption.

Une police générale manqua toujours à l'Italie, et ce fut là un de ses fléaux. Dans le sein de la paix, elle fut infestée de brigands. Des frontières du Milanais au fond du royaume de Naples, des troupes de bandits décorés du nom de braves (*bravi*), courant sans cesse d'une province à l'autre, protégés par les petits princes ou par les grands seigneurs, ne purent être exterminés ni

par le pape, ni par les souverains les plus guerriers de l'Italie[5]. Ce fatal exemple encourageait le peuple à l'assassinat. L'usage du stylet était devenu commun, et, pendant que les bandits couraient les campagnes, les écoliers de Padoue assommaient par passe-temps les citoyens paisibles sous les arcades qui bordent les rues.

La force légale ne protégeait en aucune façon l'homme paisible, inoffensif, et qui n'avait pas de moyens de faire peur à son prochain. Ce n'est pas que les lois manquassent contre les violences des particuliers. Les lois pleuvaient, les délits étaient dénombrés et étiquetés avec un soin minutieux; si les châtiments, déjà passablement exorbitants, ne suffisaient pas, ils pouvaient, en toute occurrence, être aggravés selon le bon plaisir du législateur et de cent officiers de justice; les procédures n'étaient réglées que pour délivrer le juge de tous les embarras qui l'auraient empêché de porter une condamnation. Ces ordonnances contre les *bravi*, réimprimées et aggravées par chaque gouverneur, ne servaient qu'à attester en termes pompeux l'impuissance de leurs auteurs. Si elles produisaient quelque effet immédiat, c'était surtout d'ajouter de nouvelles vexations à celles que le peuple avait déjà à souffrir de la part des perturbateurs, et d'augmenter les violences et l'as-

tuce de ceux-ci. L'impunité était organisée ; elle avait déjà jeté des racines si profondes que les lois ne pouvaient ni les ébranler, ni même les atteindre. Tels étaient les asiles, les priviléges de certaines classes. Cette impunité, menacée, attaquée, mais jamais détruite par les ordonnances, devait naturellement, à chaque menace et à chaque attaque, redoubler d'efforts et de ruses pour se conserver. C'est ce qui ne manquait pas d'arriver. A l'apparition d'une ordonnance dirigée contre les perturbateurs, ceux-ci cherchaient, dans leur force réelle, des ressources plus efficaces pour continuer de faire ce que la loi voulait défendre. On pouvait bien entraver à chaque pas et molester l'homme débonnaire qui n'avait ni protection ni force à lui, parce que, sous prétexte d'avoir la main sur tous les citoyens pour prévenir ou pour punir les crimes, le pauvre particulier était assujetti de mille manières aux volontés arbitraires de mille magistrats et de leurs agents ; mais celui qui, avant de commettre un crime, avait pris ses mesures pour se retirer à temps dans un couvent, dans un château, où les sbires n'auraient jamais osé mettre le pied ; celui qui, sans autres précautions, portait une livrée qui engageait la vanité et l'intérêt d'une famille puissante, de toute une association, à le défendre, celui-là était libre dans

ses opérations et pouvait se moquer du vain fracas des ordonnances. Parmi ceux à qui l'on commettait le soin de les faire exécuter, quelques-uns appartenaient, par leur naissance, à la classe privilégiée, quelques autres en étaient les clients; tous, par éducation, par intérêt, par habitude, par esprit d'imitation, en avaient épousé les maximes, et se seraient bien gardés d'y être infidèles pour un chiffon de papier affiché dans les carrefours. Quand bien même ces agents auraient été hardis, dociles, dévoués, ils n'auraient jamais pu en venir à bout, inférieurs qu'ils étaient en nombre à ceux contre qui ils se seraient mis en guerre, et courant la chance d'être abandonnés et même sacrifiés par ceux qui leur ordonnaient d'agir. Ces gens-là étaient pris parmi les mauvais sujets et la plus basse canaille du temps; leur office était vil aux yeux même de ceux qu'ils pouvaient effrayer, et leur titre passait pour une injure. Il suivait naturellement de là qu'au lieu de risquer leur vie dans des entreprises difficiles, ils vendaient leur inaction aux gens puissants, et ils se bornaient à exercer leur autorité exécrée dans les occasions où il n'y avait aucun danger à être oppresseur.

L'homme qui veut faire la guerre aux autres, ou qui craint, à chaque instant, qu'on ne la lui

fasse, cherche d'ordinaire des alliés et des compagnons : de là vient qu'en ce temps était portée au plus haut point la tendance qu'ont les individus à se tenir réunis en classes. Le clerc veillait au soin de défendre et d'étendre ses immunités, la noblesse ses priviléges, le militaire ses exemptions. Les marchands, les artisans, étaient enrolés dans les confréries; les hommes de loi formaient une ligue, les médecins même une corporation. Chacune de ces petites oligarchies avait sa force particulière et spéciale; dans chacune, l'individu trouvait l'avantage d'employer pour lui, à proportion de son pouvoir et de son habileté, les forces réunies de plusieurs. Les plus honnêtes gens ne s'en prévalaient que pour leur défense; les hommes de ruse et d'audace en profitaient pour mener à fin des friponneries auxquelles leurs propres moyens n'auraient pas suffi, et surtout pour en assurer l'impunité. Les forces de ces différentes ligues étaient extrêmement inégales. Dans les campagnes surtout, le gentilhomme riche et despote, avec une bande de *bravi* à sa solde, entouré de paysans accoutumés par tradition, intéressés ou même contraints à se regarder comme les soldats de leur seigneur, exerçait un pouvoir auquel toute autre fraction de ligue aurait pu difficilement tenir tête.

De cet état de chose à la disette, de la disette à l'émeute, de l'émeute qui augmente la disette et le malaise aux maladies pestilentielles, il n'y a qu'un pas, et l'Italie (la Lombardie surtout) éprouva tout cela : assassinats, sinon tolérés, au moins impunis, disette, émeute, peste, cette malheureuse province supporta tout, et ce ne fut pas la seule à plaindre, car, plus ou moins, c'était, comme nous l'avons dit, l'état général de l'Italie, des Alpes aux Apennins, et de ces montagnes au royaume de Naples[6].

La Grèce si puissante aux siècles antiques, si grande de son héroïsme au XIX[e] siècle, n'était, au XVII[e], qu'un bien petit et bien pauvre État. La Hellade, écrivait un Grec de cette époque[7], nom jadis grand et glorieux, maintenant humble et misérable, est appelée la Grèce par les Européens, et la Romélie par les Turcs et les autres peuples. Dans le sens le plus étendu, elle comprend l'Epire, l'Acarnanie, l'Attique, le Péloponèse, la Thessalie, l'Etolie, la Macédoine, la Thrace, les îles nombreuses de la Mer Ionienne et de la Mer Egée. » Mais cette carte n'était pas celle de l'empire grec, lorsque Constantinople périt. Jamais cette antique et débile souveraineté ne s'était remise du choc terrible des Latins et n'avait pu rassembler de nouveau ses membres épars.

pondre pour eux, sans être plus habiles. Les missionnaires croyaient avoir converti l'île entière, mais les habitudes du rite grec prévalaient toujours. Toutefois, ils aimaient la pompe des cérémonies de l'Église romaine : à la fête du Saint-Sacrement, qu'ils appelaient le *présent du ciel*, lorsque l'archevêque italien sortait en procession avec son clergé, les Grecs accouraient de toutes les parties de l'île, se couchaient par terre sur son passage, baisaient le soleil mystique du tabernacle, et le touchaient avec des branches de myrte et de fleurs, qu'ils remportaient avec eux, pour bénir et sanctifier leurs maisons.

Cette uniformité de la vie des Grecs, sous le joug musulman, était rarement interrompue par quelque événement nouveau. Sur le continent, les courses hardies de quelques chefs montagnards, les rebellions de quelques armatoles, les violences et la méchanceté du pacha faisaient tout l'entretien de la contrée. Dans les îles, la visite annuelle du capitan-pacha et les descentes soudaines de quelque pirate, évènements de nature à peu près semblable, tenaient les esprits en alarme et formaient toutes les annales des pauvres habitants.

Cependant un progrès imperceptible de civilisation gagnait les diverses parties de la Grèce. Parmi les insulaires, les uns allaient servir à

Constantinople, chez les riches du Fanar ou dans les maisons de commerce de Smyrne : d'autres, plus entreprenants, commençaient à naviguer sur sur toute la Méditerranée, et faisaient les affaires des bourgeois turcs, comme les Fanariotes faisaient souvent celles des visirs. Le peuple vaincu, adroit, souple, infatigable, vivant de peu, semblait insensiblement croître et s'élever sous la dure protection de ses maîtres. Les Grecs étaient partout, ils se mêlaient à tout, et les Turcs, qui les accablaient encore d'outrages, ne pouvaient plus se passer d'eux.

Une tentative singulièrement heureuse et qui marqua, vers le XVIIIe siècle, le nouvel état où pouvait aspirer la nation grecque, ce fut la fondation de la ville de Cydonie dans l'Asie-Mineure, le siége principal de la barbarie musulmane. Mais cette conquête si inattendue et si précieuse de la civilisation devait longtemps être la seule, et ce n'était que par des torrents de sang qu'elle devait acheter ensemble et civilisation et liberté[8].

Sans la paix de Westphalie, l'Allemagne serait devenue ce qu'elle était sous les descendants de Charlemagne, un pays presque sauvage. Les villes étaient ruinées de la Silésie jusqu'au Rhin, les campagnes en friche, les villages déserts. La ville de Magdebourg réduite en cendres par le

général impérial Tilly n'était point rebâtie; le commerce d'Augsbourg et de Nuremberg avait péri; il ne restait guère de manufactures que celles de fer et d'acier; l'argent était d'une rareté extrême; toutes les commodités de la vie ignorées; les mœurs se ressentaient de la dureté que trente ans de guerre avaient mise dans tous les esprits. Il a fallu un siècle entier pour donner à l'Allemagne tout ce qui lui manquait. Les réfugiés de France ont commencé à y porter cette réforme, et c'est de tous les pays celui qui a retiré le plus d'avantage de la révocation de l'édit de Nantes. Tout le reste s'est fait de soi-même; avec le temps, les arts se communiquent toujours de proche en proche; et, enfin, l'Allemagne est devenue aussi florissante que l'était l'Italie au XVIe siècle, lorsque tant de princes entretenaient à l'envi dans leurs cours la magnificence et la politesse.

La Suisse ne présente au XVIIe siècle qu'une fatigante série d'atrocités, suite des guerres religieuses et des dissentions intérieures. Les paysans des vallées et des campagnes, encore serfs, supportant à eux seuls tout le poids d'un esclavage secoué par le reste de la Suisse, épuisés par des impôts, écrasés par des baillis impériaux, par des gouverneurs avides, emprisonnés, maltraités par les nobles, vexés par les bourgeois, se révol-

tent. Une diminution de la valeur du billon, qui ôte à la monnaie la moitié de son prix et rend les pauvres deux fois plus pauvres, excite le soulèvement des vassaux de Berne et de Lucerne. On s'arme; et la civilisation de ces belles contrées s'éteint au milieu des guerres civiles...

Le XVIII[e] siècle n'offre pas un tableau beaucoup plus riant. L'histoire qui trouve peu de grandeur dans les évènements qu'elle doit raconter, compare cette époque à celle de Guillaume Tell, et la dédaigne. Les intrigues des ambassadeurs étrangers, la vénalité introduite dans les conseils, la rudesse, l'anarchie, l'ignorance des démocraties, la domination insupportable exercée par les villes sur les paysans, la tyrannie aristocratique des nobles sur les bourgeois, la désorganisation et l'impuissance de cette fédération désunie et incohérente, semblent indignes de l'attention de la postérité. La valeur même et l'éclat militaire ne rachètent plus ces taches honteuses. Quelques historiens ne voient, dans les annales de cette époque, que l'industrie des villes, la vie paisible des cultivateurs, leur neutralité permanente au milieu des troubles de l'Europe. La simplicité et la franchise des mœurs, la liberté des actions et des discours, font revivre à leurs yeux les antiques formes de gouvernement, le patriciat de Rome,

les démocraties de la Grèce. Que l'on corrige ces opinions l'une par l'autre, l'exagération de toutes deux, en se balançant, pourra conduire à la vérité. La Suisse était libre, mais divisée; ignorante, mais paisible; faible comme État, mais neutre dans les débats sanglants de ses voisins. Elle produisit peu de grands hommes pendant ce siècle, et vit peu de sang versé jusqu'au moment où elle fut appelée à prendre une part active à la révolution française[9].

La Hollande mérite d'autant plus d'attention que c'est un État d'une espèce toute nouvelle, devenu puissant sans posséder un grand territoire, riche en n'ayant pas de son fonds de quoi nourrir la vingtième partie de ses habitants, et considérable en Europe par ses travaux au bout de l'Asie; république reconnue libre et souveraine par le roi d'Espagne, son ancien maître, après avoir acheté sa liberté par quarante ans de guerrre. Le travail et la sobriété furent les premiers gardiens de cette liberté. On raconte que le marquis de Spinola et le président Richardot, allant à La Haye, en 1608, pour négocier chez les Hollandais mêmes cette première trêve, ils virent sur leur chemin sortir d'un petit bateau huit ou dix personnes qui s'assirent sur l'herbe, et firent un repas de pain, de fromage et de bière, chacun

portant soi-même ce qui lui était nécessaire. Les ambassadeurs espagnols demandèrent à un paysan qui étaient ces voyageurs? Le paysan répondit : « Ce sont les députés des États, nos souverains, seigneurs et maîtres. » Les ambassadeurs espagnols s'écrièrent : « Voilà des gens qu'on ne pourra jamais vaincre, et avec lesquels il faut faire la paix. » C'est à peu près ce qui était arrivé autrefois aux ambassadeurs de Lacédémone et à ceux de du roi Perse. Les mêmes mœurs peuvent avoir ramené la même aventure. En général les particuliers de ces provinces étaient pauvres alors, et l'État riche ; au lieu que depuis, les citoyens sont devenus riches, et l'État pauvre. C'est qu'alors les premiers fruits du commerce avaient été consacrés à la défense publique.

Ce peuple ne possédait encore ni le cap de Bonne-Espérance, dont ils ne s'empara qu'en 1653 sur les Portugais, ni Cochin et ses dépendances. Il ne trafiquait point encore directement à la Chine. Le commerce du Japon, dont les Hollandais sont aujourd'hui les maîtres, leur fut interdit jusqu'en 1609 par les Portugais, ou plutôt par l'Espagne, maîtresse encore du Portugal. Mais ils avaient déjà conquis les Moluques : ils commençaient à s'établir à Java ; et la compagnie des Indes depuis 1602 jusqu'en 1609, avait gagné

plus de deux fois son capital. Des ambassadeurs de Siam avaient déjà fait à ce peuple de commerçants, en 1608, le même honneur qu'ils firent depuis à Louis XIV. Des ambassadeurs du Japon vinrent, en 1609, conclure un traité à La Haye, sans que les États célébrassent cette ambassade par des médailles. L'empereur de Maroc leur envoya demander un secours d'homme et de vaisseaux. Ils augmentaient, depuis quarante ans, leur fortune et leur gloire par le commerce et par la guerre.

La douceur de ce gouvernement et sa tolérance peuplèrent la Hollande d'une foule d'étrangers, et surtout de Wallons que l'inquisition persécutait dans leur patrie, et qui d'esclaves devinrent citoyens.

Amsterdam, malgré les incommodités de son port, devint le magasin du monde, toute la Hollande s'enrichit et s'embellit par des travaux immenses. Les eaux de la mer furent contenues par de doubles digues. Des canaux creusés dans toutes les villes furent revêtus de pierres; les rues devinrent de larges quais ornés de grands arbres. Les barques chargées de marchandises abordèrent aux portes des particuliers, et des étrangers ne se lassent point d'admirer ce mélange singulier, formé par les faîtes des maisons, les cimes des

arbres et les banderoles des vaisseaux, qui donnent à la fois, dans un même lieu, le spectacle de la mer, de la ville et de la campagne.

Mais le mal est tellement mêlé avec le bien, les hommes s'éloignent si souvent de leurs principes, que cette république fut près de détruire elle-même la liberté pour laquelle elle avait combattu, et que plus tard l'intolérance fit couler le sang chez un peuple dont le bonheur et les lois étaient fondés sur la tolérance [10].

On ne voit point le Danemarck entrer dans le système de l'Europe après le XVIe siècle. Il n'y a rien de mémorable qui attire les yeux des autres nations depuis la déposition solennelle du tyran Christiern II. La Suède, despotiquement gouvernée, est devenue au XVIIIe siècle le royaume de la terre le plus libre, et celui où les rois sont le plus dépendants. Le Danemarck au contraire, où le roi n'était qu'un doge, où la noblesse était souveraine, et le peuple esclave, devint, dès l'an 1661, un royaume entièrement monarchique. Le clergé et les bourgeois aimèrent mieux un souverain absolu que cent nobles qui voulaient commander; ils forcèrent ces nobles à être sujets comme eux, et à déférer au roi, Frédéric III une autorité sans bornes. Ce monarque fut le seul dans l'univers, qui, par un consentement formel

de tous les ordres de l'État, fut reconnu pour souverain absolu des hommes et des lois, *pouvant les faire, les abroger, et les négliger à sa volonté.* On lui donna juridiquement ces armes terribles contre lesquelles il n'y a point de bouclier. Ses successeurs en ont rarement abusé. Ils ont senti que leur grandeur consistait à rendre heureux leurs peuples. La Suède et le Danemarck sont parvenus à faire prospérer leur commerce par des routes diamétralement opposées; la Suède en se rendant libre, le Danemarck en cessant de l'être.

Labourer ses champs, conduire ses troupeaux et combattre, telle avait été jusqu'à Pierre-le-Grand la vie et la civilisation des Russes. Le progrès s'était fait quelque peu sentir depuis lors et surtout dans les transitions des XVIIe et XVIIIe siècles. L'aristocratie cléricale avait toujours eu la plus grande influence, mais elle en avait peu usé pour éclairer le peuple russe, qui ne connaissait de la religion que les actes extérieurs et l'observation rigoureuse des quatre-carêmes. La prédication même y était inconnue, le pouvoir absolu le redoutait comme un moyen d'appeler les peuples à la liberté ».

Le luxe n'avait pas encore pénétré dans l'intérieur des maisons bourgeoises, presque toutes étaient

de bois comme au siècle précédent. Les murs en étaient nus ou tapissés de cuir. Les Russes étaient ordinairement mal vêtus : mais dans les cérémonies, dans les fêtes de cour, dans les occasions d'apparat, ces hommes si négligés étalaient un luxe asiatique ; l'or et les diamants relevaient sur eux la richesse des étoffes les plus précieuses et des plus riches pelleteries. Ceux qui ne pouvaient se parer d'une manière convenable à ces circonstances louaient des robes, des pelisses, des bonnets, des chaînes d'or, des cimeterres, à la garde-robe du tzar. C'était là qu'ils empruntaient, à prix d'argent, leur parure pour les jours de noces ou de fêtes, et même pour les ambassades. S'ils perdaient ou gâtaient quelque chose, ils payaient le dommage, et étaient battus en punition de leur négligence ; car ni le rang ni la naissance n'exemptaient des battogues et des fustigations.

Les femmes de distinction, soumises encore à l'austérité des mœurs orientales, éprouvaient cependant un peu moins de gêne : elles pouvaient sortir pour aller à l'église, ou pour visiter leurs parents les plus proches. Mais, dans toutes les classes, elles continuaient de subir l'autorité rigoureuse et absolue de leurs époux. Le père, la mère d'une femme, n'empêcheraient pas, même à présent, son mari de la battre, ou plutôt de la

devoir encore à ses peuples quelque compte de ses actions, et cherchait quelque bonne raison pour leur demander du sang. Il semblerait, d'après cet usage, que les Russes, conduits plutôt que commandés par un monarque, jouissaient de la liberté. Il est vrai cependant que le souverain régnait avec le despotisme le plus absolu. Non-seulement, le peuple, *autrefois libre*, était attaché à la servitude de la glèbe, mais les grands, les princes mêmes, dont les ancêtres avaient été des souverains, étaient, au moindre signe du despote, déchirés par les fouets ou meurtris sous les baguettes. Les étrangers qui prenaient du service en Russie étaient soumis au même traitement que les nationaux [18].

La civilisation, on le voit, avait encore bien peu pénétré dans cette partie reculée de l'Europe; la révolution française et l'empire qui semblaient avoir eu la mission de régénérer toute l'Europe en la bouleversant, ont plus donné à la civilisation de la Russie, que Pierre, que Catherine et tous les éléments d'instruction que cette immense nation pouvait avoir dans son sein. La Russie du XIXe siècle est aujourd'hui au niveau, non des États libres, mais des grands États européens qui sont encore sous le joug de l'absolutisme.

Notre tâche, quoique fort incomplète, sur ce

: surtout, est terminée. Quelque dénués de
ments originaux que nous ayons été, nous
ons pas cru devoir nous abstenir de donner au
is ces quelques détails sur les mœurs, les usa-
:t l'organisation intérieure des divers États de
rope, persuadés que rien n'est plus philoso-
ue et plus utile que ces tableaux comparés des
ques civiles d'une nation, d'un siècle à l'au-
car c'est bien plus dans ces détails que dans
'cit des catastrophes du trône que se trouve
:oire des sociétés : c'est par là qu'elles se tou-
t les unes aux autres et que leurs annales peu-
intéresser la postérité. Les déplacements et
évolutions du pouvoir sont le bagage matériel
histoire, le tableau des progrès de l'organisa-
sociale et des développements de la raison
nt l'âme.

CHAPITRE NEUVIÈME.

L'Université qui, jusqu'à Henri IV, avait eu le tort de vouloir jouer un rôle politique comprit, que sous ce rapport au moins son règne était fini; elle se soumit au bon roi [1], ne prit point part, après lui, aux troubles de la Fronde, et sa haine contre Mazarin ne l'entraîna point au-delà des convenances [2].

Le règne de Louis XIV lui fut favorable. La création des Académies des sciences et des inscriptions, la construction de l'Observatoire, l'accroissement de la Bibliothèque royale, les encouragements donnés aux savants par le grand Colbert, toutes ces belles institutions qui contribuèrent, sous Louis XIV, aux progrès des lettres et de la civilisation, ne pouvaient avoir sur les études qu'une heureuse influence. En 1694, le roi rendit, au sujet de la faculté de médecine, un arrêt important. Les médecins de province, qui n'avaient pas été reçus à Paris, voulaient cependant y exer-

cer, avant d'avoir justifié, par de nouveaux examens, qu'ils en étaient dignes. Cette prétention donnait lieu à de violentes contestations. Louis XIV défendit à tout médecin étranger à l'université de Paris d'y exercer, à moins d'être approuvé par elle, ou d'être attaché à la personne du roi ou de la famille royale; et plus de seize ans après, en 1711, il renouvella cette défense en accordant aux membres de la faculté de médecine de Paris, le privilége de pouvoir exercer sans obstacle dans toute l'étendue de la France : « Attendu, porte l'ordonnance, que ceux qui étudient en médecine dans la capitale, y trouvant plus de moyens que partout ailleurs de s'instruire dans toutes les parties de la science qui y sont enseignées par les maîtres les plus habiles, ce serait inutilement qu'on les obligerait à recommencer de nouvelles études sous des professeurs parmi lesquels il s'en rencontrerait rarement d'aussi capables que ceux dont ils auraient pris les leçons. » Enfin, une ordonnance remarquable institua l'enseignement du droit civil, qui avait été prohibé par une bulle du pape Honorius III [2].

Nous ne rappellerons ici les disputes du jansénisme que pour dire que l'université n'y fut point étrangère, et que le bon Rollin lui-même y trouva sa destitution.

Après ces quelques mots sur la vie de l'université qui comptait parmi ses membres et ses élèves des hommes d'un rare mérite que nous devons retrouver bientôt, parcourons rapidement chacune des branches qui forment son riche domaine.

Avec le XVIIe siècle [4] commence, pour la philosophie, une ère nouvelle : Bacon, et Descartes surtout, lui ouvrent des voies fécondes en résultats positifs. Il était réservé au génie du premier d'esquisser le tableau jusqu'alors inconnu de tous les objets qu'embrasse l'intelligence humaine, de les enchaîner par leurs rapports, de les distinguer par leurs différences, de présenter ou les nouveaux points de communication qui pourraient s'établir entre eux dans la suite, ou les nouvelles divisions qu'une étude plus approfondie y rendrait sans doute indispensables [5]. Ce travail immense dans ses résultats lui fit donner à juste titre le nom de père de la philosophie expérimentale [6]. Bâcon avait étudié toutes les sciences; il avait marqué le point où chacune était parvenue, les fausses directions qui avaient égaré les esprits dans la marche qu'on avait à suivre, et la véritable méthode qui pouvait les ramener dans la route de la vérité. Si on le considère comme méthaphysicien, il montre autant de sagacité que de

profondeur dans ses vues sur les opérations de l'esprit, sur l'association des idées, principe fécond de nos sentiments et de nos opinions, sur les préjugés qui nous environnent dès le berceau et troublent l'exercice de la raison. Il fraya la route aux savants qui le suivirent, et Horace Walpole peut dire avec justice : « Bacon a été le prophète des vérités que Newton est venu révéler aux hommes. » Mais, entre Bacon et Newton, un homme s'éleva qui, détruisant ce qui existait avant lui, et faisant table rase des systèmes jusqu'alors préconisés et suivis avec enthousiasme, se dépouillant lui-même des notions péniblement acquises et de la foi aux pères de la philosophie, voulut régénérer la science à l'aide d'une méthode nouvelle, qui peut se résumer en quatre mots : évidence, analyse, respect de l'enchaînement naturel des parties, énumération complète. Après qu'il eût, comme il le dit, nettoyé l'aire, il partit de l'ignorance même pour avancer ensuite dans la carrière des découvertes, appuyé sur le doute, non sur le doute absolu des Pyrrhoniens, qui aboutit à un scepticisme vide et décourageant, mais sur ce doute *méthodique* qui n'appartient qu'à lui, qui n'est qu'un point de départ, et qui ne s'étend pas à ce dont il s'est une fois convaincu par lui-même ; se rendant étranger

à tous les systèmes dont la scolastique avait récemment fait un si pitoyable usage, il n'accepta que les lumières du sens commun; rétablissant ainsi la dignité de l'homme un peu oubliée au milieu des disputes, Descartes élargit le cercle de la philosophie, en épura la forme, et fit succéder par l'examen la foi à l'autorité. A côté de l'évidence des sens, proclamée par Bacon, il posa l'évidence du sens intime, de la raison instinctive, et agrandissant ainsi le point de vue étroit de la scolastique, ouvrit la voie à la philosophie moderne. Hobbes, Gassendi, admettant le célèbre axiome *Nihil est in intellectu quod non fuerit priùs in sensu*, furent les plus ardents antagonistes de Descartes. Voët, Cudwort et Parker repoussèrent aussi avec violence la nouvelle doctrine qui eut des apologistes non moins ardents. Parmi ces derniers, on distingue Jean de Rœi et Balthazar Bekker, à Amsterdam; Christophe Wittich, à Leyde; Jean Clauberg, à Herborn; Tobie Andreœ, à Groningue; Hermann Alexandre Roelle, Claude Clerselier, Jacques Rohault, Louis de la Forge, et Pierre-Sylvain Régis, en France, défendirent vivement la doctrine de Descartes contre les interprétations diverses que ses détracteurs lui faisaient subir. Mais l'homme le plus célèbre que le cartésianisme ait produit est

sans contredit le père Mallebranche, qui s'en écarta d'ailleurs sur beaucoup de points, pour suivre ses propres idées et créer un nouveau système. Ce penseur subtil, dans son livre de la *Recherche de la vérité*, ouvrage aussi remarquable par l'originalité des pensées que par l'élégance du style, s'efforça de détruire l'autorité des sens et l'empire de l'imagination, et cette imagination qu'il redoutait, l'égarant par une route contraire, l'entraîna, selon la judicieuse remarque de Chénier, dans un spiritualisme inaccessible à la raison humaine.

La fin du XVIIe siècle vit encore s'élever quelques hommes supérieurs dont cette époque est si féconde ; Spinosa, Bayle, Locke et Leibnitz lui appartiennent. Le premier était d'origine juive, mais il se fit bientôt, dans le silence du cabinet et des méditations non interrompues pendant trente ans, une religion et une philosophie à lui. Nous n'essaierons pas d'analyser le système de Spinosa ; cette tâche serait au-dessus de nos forces, comme elle a été au-dessus de celles de la plupart de ses commentateurs [7] ; on n'en a pas moins fait de Spinosa le chef de la doctrine du panthéisme, si exalté à diverses époques ; mais, c'est qu'au lieu d'embrasser tout le système qui offre de nombreuses contradictions, on n'a adopté que l'idée

qu'il se fait de Dieu, et qui, assez spécieuse sous un certain aspect, semble être la base du système panthéiste. Dieu, d'après le philosophe d'Amsterdam, étant la substance unique et enfermant en lui toute l'existence, il s'ensuit que rien n'existe que par lui et en lui, ou, en d'autres termes, qu'il est la cause immanente ou la substance de tout ce qui est. Il n'y a donc, il ne peut y avoir qu'un seul être qui est lui, et l'univers n'est autre chose que la manifestation infiniment variée des attributs infinis de cet être. Rien de ce qui enferme l'existence ne peut être nié de Dieu, dit Spinosa, et tout ce qui l'enferme lui convient et en vient. Donc, Dieu n'est pas seulement la cause qui fait commencer d'être les choses qui existent, il est encore celle qui les fait persévérer dans l'être; en d'autres termes, il est à la fois cause et substance de tout ce qui existe. Hors de Dieu, si l'on pouvait dire que quelque chose est *hors de lui*, il n'y a que ses attributs; hors de ses attributs, il n'y a que les modes divers de ces attributs. Dieu, donc, ou la substance unique, les attributs infinis de cette substance et les modes de ces attributs, voilà tout ce qui existe et peut exister. Hors de là, il n'y a rien, il ne peut rien y avoir. Il semble résulter de là qu'il n'y a ni bonté, ni méchanceté en Dieu. En effet, la bonté

et la méchanceté impliquent un choix préalable entre différents buts, et comme Dieu n'agit qu'en vertu des lois nécessaires de sa nature, que ce qu'il fait, il ne peut pas ne pas le faire, qu'il n'agit, par conséquent, ni en vue d'un but, ni en conséquence d'une volonté de l'atteindre; il s'ensuit qu'il n'est ni bon, ni méchant, et que toutes les qualités morales que nous lui attribuons à un degré infini, après les avoir prises en nous, ne sont que des rêves... Nous ne poussons pas plus loin cet examen : nous en avons assez dit pour donner la mesure de ce système qui, par son côté spécieux, a séduit bien des intelligences et exalté de jeunes têtes peu jalouses de pâlir sur les nombreux écrits du philosophe et d'en saisir les contradictions et les erreurs. Le véritable état de la philosophie du XVIIe siècle, dit Buhle, ne s'exprime nulle part d'une manière plus caractérisée que dans les écrits de Bayle... Et en effet, scepticime, panthéisme, déisme, tout existe à la fois dans ce dictionnaire philosophique, le meilleur de ses ouvrages. L'extrême vivacité de son esprit s'accommodait peu de la méthode et de l'ordre; il aimait à promener son imagination sur tous les objets sans trop se soucier de leur liaison; un titre quelconque lui suffisait pour le conduire à parler de tout. C'est de cette manière qu'il a composé son

dictionnaire, qu'il appelle lui-même *une compilation informe de passages cousus à la queue les uns des autres*. Sans vouloir abuser de cet aveu, on peut dire que les articles en eux-mêmes sont fort peu de chose; qu'ils semblent n'être que l'occasion, que le prétexte des nombreuses notes qui les accompagnent, et dans lesquelles l'auteur prodigue à la fois les richesses de son érudition, et les efforts de sa dialectique[8]. Moins original, moins brillant peut-être, mais à coup sûr plus logique et plus profond, Locke, poussant le raisonnement plus loin que Bacon et Gassendi qui avaient pris pour bases principales des opérations intellectuelles *le sens* et *la réflexion*, montra comment les idées se forment dans l'entendement; comment les sensations deviennent des notions simples par la perception; comment, par l'attention et la réflexion, les notions se composent et deviennent des idées complexes, et comment enfin, par l'abstraction, les notions répétées et comparées produisent les idées distinctes ou collectives de mode, de substance, les idées relatives d'existence, de temps, de lieu, et même les relations morales. Les rapports logiques et grammaticaux qu'il en déduit avec Gassendi sont devenus les bases des grammaires générales, telles que celles de Port-Royal et de Dumarsais, de Harris et de

Horne Tooke qui voit dans l'ouvrage de Locke un traité de grammaire, tant l'auteur détermine avec exactitude les signes aussi bien que les idées. La politique, l'éducation, la religion, furent après la philosophie les divers sujets des méditations de Locke, qui mourut en chrétien si l'on en croit ce qu'il écrivait peu de temps avant sa mort à son ami Collins et le récit de ses derniers moments [9].

Nous avons parlé des philosophes les plus célèbres du XVIIe siècle, et nous avons à peine prononcé les noms de Newton, de Leibnitz [10], de Galilée et de Toricelli; c'est que ces noms illustres appartiennent plus encore aux sciences exactes, à la physique et à l'astronomie. Nous citerons seulement en terminant ce sujet quelques écrivains qui jouissaient en Allemagne d'une certaine célébrité : Puffendorf, Volf et Budde [11]. Le premier considéra avec Grotius la sociabilité comme le principe naturel des droits et des devoirs. La religion, qui embrasse les rapports de l'homme à Dieu, et non point les relations des hommes entre eux, ne lui parut, humainement parlant, qu'un auxiliaire pour resserrer davantage les liens sociaux. Ses sectateurs ont été désignés sous le nom de socialistes. Volf donna une forme systématique aux doctrines leibnitiennes. Il s'occupa, comme Bacon, d'une nouvelle classification des

sa seule intelligence et un amour immodéré des sciences mathémathiques; de ce Pascal qui, depuis l'âge de dix-huit ans, n'a plus passé un seul jour sans souffrir, une seule heure sans travailler, menant ainsi de front les douleurs physiques, les investigations scientifiques et les études religieuses. Son dessein était de montrer que les preuves du christianisme sont plus sûres et plus en rapport qu'aucune de celles qui ont autorité parmi les hommes. La maladie qui consuma les dernières années de sa vie, et qui le conduisit au tombeau, l'empêcha d'élever ce magnifique monument. Quelques morceaux en petit nombre paraissent avoir reçu la dernière main, d'autres ne présentent que des esquisses; d'autres encore ne sont que des souvenirs que Pascal fixait pour lui seul, comme des pierres d'attente autour desquelles il disposait dans son esprit toutes les parties de ce vaste édifice.

Tout incomplètes qu'elles paraissent, ces pensées brillent d'un tel éclat qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la profonde raison ou de l'éloquence sublime qui y règnent. Ce ne sont encore que les premiers traits d'un tableau que celui-là seul pouvait achever qui en avait tracé l'ébauche; et pourtant telle est la valeur de ces fragments que, même dans cet état imparfait, on peut les regarder

comme le traité le plus lumineux et le plus éloquent que nous possédions sur les preuves du christianisme. Malgré les lacunes et le défaut de transition, la vigueur et l'unité s'y font sentir comme dans un ouvrage accompli. On est entraîné par la marche rapide de l'auteur qui, subordonnant tout son dessein à ces deux grands points, la chute de l'homme et sa rédemption, en tire une double lumière qui éclaire ce labyrinthe où la philosophie humaine doit errer perpétuellement.

Avec une telle vie, la mort devait s'avancer rapidement, mais calme et pure; elle dut apparaître à Pascal comme un rayon de soleil après l'orage; il s'éteignit en embrassant le Christ... On ouvrit son corps, les intestins étaient gangrenés, son estomac desséché, son foie flétri... Ainsi s'était éteinte cette frêle enveloppe qui avait contenu pendant quelques instants l'une des âmes les plus pures, l'une des plus sublimes intelligences qui aient paru sur la terre [15].

L'ouvrage de Labruyère, l'unique de ce genre à cette époque, fut remarqué surtout par son originalité, par son style concis, rapide, et un usage tout nouveau de la langue. Les allusions qu'on y trouvait en foule en achevèrent le succès et expliquent comment la postérité ne l'a pas sanctionné.

M. de Malezieu dit à Labruyère qui lui lisait ses manuscrits : Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis. Les ennemis passèrent avec la génération et une partie des lecteurs s'évanouit avec eux.

Moins éloquent, mais peut-être plus piquant encore, le duc de La Rochefoucault fit lire avidement ses maximes, qui, dans leurs tons variés et malicieux, prouvent par dessus toutes les autres cette vérité : que l'amour-propre ici bas est notre seul mobile.

A la philosophie spéculative, à la morale pratique se lie nécessairement la religion qui les domine et sans laquelle il n'y a ni philosophie, ni morale. Le siècle de Louis XIV, si riche en esprits supérieurs, le fut surtout en orateurs sacrés. Quelle est l'époque qui peut lutter avec celle qui a vu naître et briller à la fois Bossuet, Bourdaloue, Massillon, Fénelon et Fléchier ? Quelle est surtout la nation qui peut lutter avec la France, et quels hommes oppose l'Europe à ceux que nous venons de nommer ? L'onction, la douceur, la persuasion coulent des lèvres des derniers, la logique est l'arme de Bourdaloue, la force, la puissance dans toute son étendue caractérisent l'aigle de Meaux. Aucun sujet ne lui est étranger, il a tout vu, tout analysé, tout combattu, tout réfuté,

nulle objection spécieuse n'est restée sans réponse...

Que ne pouvons-nous nous appesantir davantage sur les œuvres et la vie de ces écrivains illustres, raconter chacun des sermons de cet admirable Massillon dont la suave éloquence savait rendre le grand roi mécontent de lui-même, quand tout ce qui l'entourait n'aspirait qu'à le flatter; dire surtout ce que contenait d'amour le cœur de Fénelon et l'âme de tous ces hommes que la postérité a placés plus haut encore que les contemporains qui les admiraient et en étaient fiers...

Mais quelque joie que nous eussions à nous arrêter ici, force nous est de passer outre.

La poésie nous réclame, le poésie représentée en France par Boileau, La Fontaine et Rousseau, par Corneille, Racine et Molière ! En Angleterre, par Milton et Dryden, en Allemagne, par Opitz, en Italie, hélas ! bien déchue d'elle-même, par Guarini, Menzini et Chiabrera.

Les poëtes français, tous créateurs d'un genre nouveau, se sont, d'un premier vol, élevés à une telle hauteur, qu'ils n'ont pas laissé de successeurs dignes de les remplacer. Deux causes semblent avoir contribué à cet état de choses : le glorieux repos dont jouissait alors la France et l'étude des anciens. Les écrivains, peu

mêlés aux affaires publiques, avaient une vie calme, studieuse et solitaire, qui cependant s'animait par le spectacle imposant qui se déroulait autour d'eux, et par celui que leur présentaient leurs modèles du siècle d'Auguste. De là, ce caractère grandiose, mais un peu froid; de là, ces inspirations du génie, mais d'un génie tranquille et imitateur. Ainsi, sans rien enlever à la gloire de La Fontaine, on retrouve en lui Ésope et Phèdre, comme Plaute et Térence dans Molière, comme Euripide et Sophocle dans Racine. Boileau a fait un art poétique tout français, mais qui a rappelé celui d'Horace, et il s'est modelé sur Juvénal dans ses admirables satires; Pindare inspira Rousseau... Enfin cette poésie, que les princes et les troubadours gravaient négligemment sur les vitraux avec la pointe de lenr épée, pour exprimer sans art leur chagrins d'amour, devint le patrimoine exclusif des doctes qui, dans leur savante imitation, oubliaient parfois la nature. Cette imitation se fait surtout sentir dans la constante intervention des dieux du paganisme, cortége obligé des ballades, des tragédies et des fables, comme des fêtes de la cour.

Ce défaut est plus sensible encore dans la poésie lyrique, qui semble devoir être toute d'inspiration : nous écoutons plus volontiers les éternels Atri-

des, qui, après tout, parlent leur langage, que l'enthousiasme factice du poëte lyrique.

C'est là le vrai défaut de cette poésie du XVIIe siècle, à laquelle il n'a manqué pour être plus parfaite que d'avoir plus d'originalité et d'abandon. Aussi Athalie a-t-elle été considérée par la postérité comme le chef-d'œuvre de Racine; le Cid est celui de Corneille, et les plus belles odes de Rousseau sont ses odes sacrées. Quand Molière a-t-il été le plus admirable? n'est-ce pas dans les Femmes savantes, le Misanthrope et le Tartuffe? C'est qu'alors il était lui-même et ne volait pas à Plaute son Alceste et son Harpagon.

On nous pardonnera de ne pas parler de ces poëtes du second ordre qui ont encombré les fastes littéraires plutôt qu'ils ne les ont enrichis, le XVIIIe siècle nous fournira plus tard une moisson nouvelle. Passons en Angleterre, où nous attend cet illustre aveugle qui résume presque à lui seul la gloire poétique de l'Angleterre, et qui la mérite d'autant plus qu'il ne doit qu'à son génie les beautés dont étincellent ses ouvrages. Homère a pu profiter des souvenirs historiques de la Grèce; le Tasse s'est inspiré d'Homère; l'Arioste, quoique doué d'une inépuisable imagination, a magnifiquement brodé un canevas tout trouvé; Milton, comme le Dante, a tout tiré de

son propre fonds, et bien que quelques parties du *Paradise lost* semblent se rapprocher de la *Divina comedia*, on ne peut nulle part l'accuser de plagiat. Milton n'avait pas été heureux [15]; il pardonna à ses ennemis comme à sa femme, et se consola, en écrivant, des chagrins qu'il trouva dans sa vie privée et dans sa vie publique. Aveugle, infirme et délaissé, il vivait de peu [16], méditait et dictait à ses filles ces divines fictions où éclatent à chaque page les preuves d'un esprit supérieur, d'un cœur religieux et d'un génie puissant [17]; mais le grand homme ne fût connu qu'après sa mort. « Milton n'était plus, dit Châteaubriand, on ne le connaissait pas encore. Son génie, sorti du tombeau comme une ombre, vint demander au monde pourquoi on l'ignorait sur la terre. Étonné, on regarda ces grands mânes; on se demanda si réellement l'auteur de douze mille vers oubliés était immortel. La vision éclatante et majestueuse fit d'abord baisser les yeux, puis on se prosterna et on adora. Alors il fallut savoir ce qu'avait écrit ce secrétaire de Cromwel, ce pamphlétaire apologiste du régicide, détesté des uns, méprisé des autres. Bayle commença et s'enquit des *faits touchant la taille et la mine de Milton*: cette mine là était fière et valait bien celle d'un

Nous ne nous arrêterons pas à parler des poëtes de la cour de Charles II qui, abandonnant cette originalité nationale, l'une des gloires de Shakespeare et de Milton, perdirent de leur éclat en empruntant la régularité de la poésie française, alors le modèle de l'Europe. Waller et Dryden se firent distinguer dans la foule; mais cette distinction même s'adressait plutôt à la complaisance, à la facilité, qu'au génie; John Dryden fut le pourvoyeur de la cour et des théâtres. Séduit par une malheureuse facilité, il abusa de son talent et le mit au service de sa bourse souvent à sec. Il savait, dit Pope, donner de l'harmonie au vers, de la variété au mètre, de la majesté à la période [19].....; mais tout cela ne constitue pas le poëte. Son *Annus mirabilis*, composé en trois mois, et qui ne contient pas moins de cent soixante-un quatrains en vers héroïques, est considéré comme son meilleur ouvrage; et peut-être aucun Français n'aurait-il jamais eu le courage d'en achever la lecture. Parmi toutes les poésies de Dryden, une seule est restée : *La fête d'Alexandre*, dans laquelle on remarque quelques strophes empreintes d'une véritable inspiration [20].

Nous citerons encore Samuel Buttler, dont l'*Hudibras* est resté presque sans rival. Ce poëme burlesque, digne d'un meilleur sort, est aujour-

d'hui oublié, parce qu'il avait un caractère trop spécial. Comme tous les ouvrages de circonstance, à mesure qu'on s'éloigne du temps pour lequel il a été fait, il devient obscur et sa gaîté s'émousse.

L'Allemagne du XVIIe siècle, plus pauvre que l'Angleterre, se débattait contre les suites de la guerre et de la réforme, si funestes à la poésie. Elle oppose aux brillants génies de la France, à Milton et à Dryden, un Schédius, un Weckerlin, parfaitement inconnus, un Frédéric Spée, poëte descriptif, qui a chanté les rivages du Rhin et les louanges de quelques Saints, et enfin un Martin Opitz, fils d'un honnête bourgeois de Silésie, qui coula ses jours dans une douce aisance et en possession d'une célébrité acquise sans efforts. La peste l'enleva en 1639, et l'Allemagne retentit longtemps du bruit de sa gloire que vinrent sanctionner dix éditions de ses poésies. Quel mérite avait donc Martin Opitz pour captiver ainsi l'Allemagne? Il connaissait son époque et lui donnait ce qui convenait à son caractère, à sa constitution; il la flattait surtout : il devint l'homme du jour, le poëte favori [21]; et Milton mourut sans connaître sa gloire. Le temps a fait justice : l'homme de l'époque est passé avec l'époque; la postérité a immortalisé l'homme de génie qui

avait écrit pour elle, plutôt que pour des contemporains incapables de l'apprécier.

Une renommée si colossale devait faire naître des imitateurs; ils ne manquèrent pas : Paul Flemming, Andréas Gryphius, Zingref, Buchner, Zacharias Hundt, Harsdoerfer, Jean Claius, Schulze, Laurenberg et Rachel furent les plus distingués. Ces deux derniers, émules de Juvénal autant que d'Opitz, s'élevèrent dans leurs satires contre la *gallomanie,* travers dominant de l'Allemagne qui, ainsi que le reste de l'Europe du XVII[e] siècle, ne pouvait se soustraire à l'influence des écrivains français [22].

Nous parlerons peu des deux écoles qui s'élevèrent en regard de celle d'Opitz qu'elles ne purent détruire. L'une, née dans la Silésie, eut pour fondateur Chrétien Hoffmann d'Hoffmann-Waldau; elle tendait à l'affectation et aux *concetti* italiens; l'autre, considérant la vie paisible et toute poétique des bergers comme un état *primitif, innocent et agréable au ciel,* fit de la poésie en action; et, se livrant aux plus amusantes exagérations, entraîna une partie de la rêveuse Allemagne à vivre dans les champs, affublée de la houlette, du chapeau enrubanné, composant ou récitant des idylles et des églogues qui n'ont jamais fait oublier celles de Théocrite

et de Virgile : Gessner n'était pas encore né [33].

L'art dramatique n'était pas plus heureux. Pour couvrir sa nullité, les Allemands appelèrent la musique et remplirent avec de délicieux accords le vide du poëme. La tendance religieuse, perdue chez la plupart des autres nations, se conserva plus longtemps en Allemagne ; et peut-être eût-il mieux valu pour elle la conserver jusqu'à nos jours que de l'abandonner pour les lubriques tragédies de Lohenstein : Aggripine et Épicharis sont dégoûtantes d'impudicité ; mais on ne peut refuser à l'auteur de la verve, de l'entraînement, et l'impressionnable Allemagne oublia les mœurs pour le génie.

Quels poëtes la classique Italie donnait-elle pour successeurs à l'Arioste et au Tasse qu'elle venait de perdre ? Menzini, illustré par des satires aussi délaissées aujourd'hui que son Art poétique, qui eut le malheur de venir en même temps que celui de Despréaux ; Chiabrera, qui a imité Horace, non comme Menzini dans la partie didactique, mais dans ses poésies légères où perce une douce ironie ; Adimari, qui écrivit contre les femmes ; le peintre Salvator Rosa, plus célèbre par ses tableaux que par ses satires, chantées cependant par le peuple comme les stances du

Tasse; Guarini, auteur du *Pastor fido*; Tassoni, auquel on doit la *Secchia rapita*, deux ouvrages qui résument le goût italien; Felicaja, Marini et tant d'autres, monnaie médiocre des grands hommes que pleurait l'Italie.

L'Espagne est plus pauvre encore; et, sans les innombrables comédies de Lope de Véga et de son rival de gloire Calderon, rien ne viendrait révéler l'existence littéraire de la Péninsule [24]. Entre Charles II et Ferdinand VI surtout, il y a un interrègne littéraire sans exemple en Europe, un demi-siècle vide, une lacune qui coupe toutes les traditions, un sommeil de l'esprit national dont aucune lueur n'interrompt les longues ténèbres, et cela au moment où, par une singulière fatalité, une littérature presque inconnue, la littérature hongroise, se levait plus riche.

L'art dramatique, qui s'était traîné terre à terre pendant le siècle précédent, s'y développait. Des théâtres furent élevés dans les champs et dans les villes; les uns pour les spectateurs guerriers, les autres pour des pièces tragi-comiques. Les sujets de ce drame étaient généralement puisés dans la mythologie païenne ou dans l'histoire des anciens rois de la Hongrie; les auteurs et les acteurs, protégés par les magistrats et par les grands, étaient honorés du public. Alors vivait le poëte

Zriny, doué d'une imagination de feu, nourri de l'étude d'Homère, de Virgile et du Tasse. Zriny, trouvant trop étroit pour son génie le champ exploité par ses devanciers, composa, sous le titre de *Zrinyade*, un grand poëme épique. Ce poëme, sous le rapport de l'ensemble, est un chef-d'œuvre; mais l'imperfection de la langue et sa pauvreté furent des obstacles contre lesquels le talent de l'auteur chercha vainement à lutter. Zriny eut de nombreux rivaux; comme Milton, il fut négligé pendant sa vie et ne fut apprécié qu'après sa mort; cependant, les œuvres de tous ses rivaux sont loin de pouvoir être comparées aux siennes. Lestry, le plus heureux et le plus jaloux de tous, a composé un poëme sous le titre de *Bataille de Mohacz*, qu'il a manqué en adoptant le style didactique; quant aux autres ennemis littéraires de Zriny, leurs productions se bornent à des imitations serviles. Indépendamment de ce poëme épique, Zriny a laissé plusieurs morceaux lyriques, des sonnets et des idylles où percent la naïveté, le charme et la chaleur qui appartiennent à la plume de cet écrivain.

L'éloquence politique n'était pas née à cette époque, et, sans affirmer comme Voltaire, d'une manière absolue, qu'elle n'appartient qu'à la liberté, qu'un maître craint les raisons et préfère

un compliment délicat à de grands traits... Nous dirons qu'avant Mirabeau les prédicateurs avaient seuls le droit *impuni* de faire entendre une voix sévère ; l'exemple de Fénélon le prouve assez : bien qu'archevêque, sa disgrâce fut imminente pour avoir osé faire entendre, hors de la chaire, des vérités que le bon prélat n'avait peut-être pas songé à appliquer à Louis XIV en écrivant Télémaque.... ; et ce qui n'existait pas en France existait bien moins encore dans le reste de l'Europe.

Que devenait alors le roman ? l'*Astrée*, publiée en 1610 et imitée de l'espagnol, obtenait un succès d'autant plus grand que la France était privée depuis longtemps de ce genre de littérature. Balsac et Voiture succédèrent à d'Urfé dans l'opinion publique : il fallait, pour être goûté des Français de ce siècle, adopter ce mélange de galanterie, d'héroïsme et de bel esprit, type de l'époque. De là les romans de Calprenède et de Scudéri. Un sentiment factice prenait la place de la vraie passion. Quelques traits mordants de Despréaux firent tomber ces rapsodies ambitieuses où la nation et l'histoire étaient également défigurées. Il y eut alors une sorte de réaction, et Scarron fut en possession de divertir la cour et la ville, en décrivant ou parodiant, de la ma-

nière la plus grotesque, tout ce qu'on avait admiré jusque-là. Rien d'ignoble, mais rien de vrai comme le roman comique; la cour en faisait fi! mais elle le lisait avidement et en riait... Perrault publiait ses contes de fées; Hamilton sa gracieuse *Fleur d'Épine* et les spirituels *Mémoires de Grammont*; mademoiselle Lafayette *Zayde* et la *Princesse de Clèves*, le meilleur roman qui eût encore paru. Enfin, et sur un autre plan, sur une plus vaste échelle, avec d'autres intentions, Fénélon publia son *Télémaque* que se disputent le le roman et l'épopée.

L'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie du XVIIe siècle n'ont possédé aucun roman qui mérite une sérieuse attention; l'Espagne seule, avant d'entrer dans ce long sommeil dont nous venons de parler, avait eu son chant du cygne : Cervantes avait donné *Don Quichotte* à l'Europe en 1605. Ce chef-d'œuvre, apprécié dès sa naissance, fut aussitôt traduit dans toutes les langues, et admiré de toutes les nations. Il suffit seul à la gloire de l'Espagne qui put, sans honte, se reposer après l'avoir produit. *L'ingénieux chevalier Don Quichotte de la Manche* est trop connu de tous pour que nous lui fassions l'injure de décrire une à une ses perfections. Il n'avait pas eu de modèle; il n'eut point d'imitateurs et est resté

unique en son genre. Cela seul serait déjà un bel éloge; quand un chef-d'œuvre n'est pas inimitable la tourbe des imitateurs, le *servum pecus* ne manque jamais. Cervantes semblait l'avoir prévu et avait eu sans doute conscience de son héros, quand il s'écriait dans un noble et juste orgueil, après avoir crayonné son épitaphe :

ICI
CID HAMET BEN-ENGÉLI
A DÉPOSÉ SA PLUME
MAIS IL L'A ATTACHÉE SI HAUT
QUE PERSONNE DÉSORMAIS
NE S'AVISERA DE LA REPRENDRE[25].

De Thou avait clôturé la série des hommes du XVIe siècle, et ouvert à l'histoire une voie nouvelle; mais à l'aurore du XVIIe l'érudition se faisait jour dans toute l'Europe, et le passé fut mis en lumière avec une méthode inconnue jusqu'alors; de toutes parts surgirent des travaux importants que l'*Histoire universelle* de Bossuet vient dignement couronner, en les embrassant tous. Ce génie supérieur, s'emparant de l'ensemble des événements qui s'étaient écoulés depuis la création, et se plaçant au-dessus de la sphère humaine, prit pour plan de son œuvre le dessein de la Providence; de là il s'attache à montrer

que tout avait été une préparation et une annonce de cette rédemption promise et *nécessaire*. Après Bossuet quelques historiens, parmi lesquels on distingue Saint-Réal, Vertot et Saint-Évremont, se firent une place plus restreinte et moins ambitieuse, et, profitant des matériaux ramassés par Juste Lipse, Scaliger, Ducange, Duchesne, Baluze et Mabillon, furent souvent froids en voulant être purs. Mézerai seul avait conservé ce vieil esprit français qui est le caractère de son talent : son histoire a toute la franchise des remontrances du parlement; elle vénère la source de l'autorité tout en en blâmant l'abus; ses continuateurs, ou superficiels ou déclamateurs ne furent ni aussi habiles, ni aussi heureux que lui ; ils sont aujourd'hui complétement abandonnés.

Indépendamment de ces historiens, le siècle de Louis XIV nous a laissé des mémoires précieux à divers titres : le cardinal de Retz peignit avec originalité, avec une couleur vraie et facile, les crises de la fronde; ses successeurs ont laissé une foule d'écrits où brillent la grâce, la finesse et le savoir-vivre de cette époque toute littéraire. Ce n'était plus le récit des grands coups de lance, mais les aventures de la cour : la galanterie avait remplacé la chevalerie, et s'il y avait un vif intérêt dans ces lectures, la cour en faisait tous les

frais. Versailles était le seul champ de bataille où se livraient ces combats répétés par cent plumes exercées qui ne laissaient aucune aventure sans la raconter, aucun repli du cœur sans le sonder, aucune réputation sans l'exalter, ou, ce qui arrivait plus souvent, sans la miner et la détruire.

Le reste de l'Europe ne possédait alors aucun historien digne de ce nom ; l'histoire d'Angleterre se trouvait toute, à cette époque, dans les drames de Shakespeare.

CHAPITRE DIXIÈME.

Nous avons à présenter le tableau de la philosophie et des lettres au XVIII[e] siècle, et ce travail que Chénier et M. de Barante trouvaient difficile de circonscrire en un volume; ce travail qui cependant ne contenait que la France, nous devons l'étendre à l'Europe entière, et ne pas sortir des bornes d'un chapitre..... Nos lecteurs nous pardonneront de nous en tenir aux vues générales et aux sommités.

Le XVII[e] siècle avait mis en honneur les lettres et les écrivains; ils surgirent en foule au XVIII[e], alors que la liberté de la pensée donnait à ce titre, déjà si beau, tous les avantages de l'indépendance et de la célébrité [1]. Le temps n'était plus où un regard du souverain décidait de la destinée et de la vie d'un grand poëte. Poëtes et philosophes

pensaient et écrivaient librement, et c'est cette liberté, poussée au plus haut point, qui contribua plus peut-être que son universalité, à la grande renommée dont jouit pendant sa vie le philosophe de Ferney. Toute la philosophie de la France fut longtemps dans cette ironie amère, mordante, mêlée de scepticisme, qui sapait tout en n'édifiant rien. Le pouvoir luttait, mais avec irrésolution et faiblesse, contre cette influence; mais comme le royaume ne devait au pouvoir ni gloire ni puissance, comme les armes étaient sans éclat, la cour sans dignité, les mœurs sans pudeur, l'État sans lois, la religion sans soutien, l'opinion se tournait vers une philosophie qui flattait tous les amour-propres, dégageait de tous les liens, et érigeait en système le mépris d'un pouvoir déchu et méprisable en effet... Ce que la philosophie railleuse de Voltaire avait commencé, la philosophie plus hardie des encyclopédistes l'acheva. Un monument fut élevé, qui érigea en système l'incrédulité et l'athéïsme [2]. . .

La royauté, qui sentait enfin le tort immense que lui faisaient de pareilles doctrines, voulut les combattre; elle fut vaincue par l'opinion publique qui avait pris parti : elle fut vaincue et honnie. Dès lors la licence n'eut plus de frein, et *philosophie* fut synonyme de *matérialisme*.

L'Europe, plus sage que la France, au lieu de faire de la philosophie une arme de parti, créait des œuvres moins colossales, mais plus dignes de l'admiration de la postérité : pendant que l'Allemagne tendait à un spiritualisme que Kant éleva et vivifia [3], pendant que Berkeley, Beattie, Price, Clarke, Wolaston, Reid, Priestley, divisés entre eux, mais unis par la bonne foi, élevaient l'Angleterre aux yeux du monde ; d'Alembert, Diderot, Helvétius, d'Holbach, marchant dans une seule pensée, pensée de ruine et de mort, creusaient peu à peu l'abîme où leur pays s'est jeté plus tard [4]. Les nobles travaux de Descartes et de Pascal avaient été abandonnés ; on les flétrit du nom de rêveries. La science des sensations succéda à la science de l'âme, qui devait reprendre glorieusement son empire, après que la tourmente révolutionnaire eût éclairé les esprits qui, sans doute, avaient besoin d'une pareille épreuve [5]. Et c'est là ce qui, sous bien des rapports, fait bénir, non la révolution française, non la maladie, mais la main de Dieu qui la guérit et nous régénéra par elle. Le corps social, comme le corps humain, a besoin, à de longs intervalles, de ces secousses qui renouvellent le sang, et lui donnent la jeunesse et l'énergie qui lui manquent [6].

En dehors de la philosophie proprement dite,

mais s'y rattachant par beaucoup de liens, deux œuvres capitales firent révolution au XVIIIe siècle: le *Contrat social* et *l'Esprit des lois*.

Rousseau, par son caractère et sa vie, placé en dehors de la société, la jugea toujours mal, et, se jetant dans des abstractions, voulut leur donner une apparence positive : partant du principe que la société subsiste par un accord général de ses membres, il fit sortir la souveraineté d'un contrat primitif et universel, et, façonnant les conséquences de son principe, il fit de son œuvre un tout qu'il essaya de rendre logique à force de sophismes. Cette utopie, aussi irréalisable que celle de l'abbé de Saint-Pierre, mais en harmonie avec l'esprit de l'époque, fit presque oublier un livre plus pratique, mieux raisonné et fondé sur des études profondes et de consciencieuses recherches: l'Esprit des lois.

Montesquieu, après s'être pénétré de la connaissance de l'histoire, après avoir, au sein même des nations, comparé les divers gouvernements modernes, s'était convaincu que les lois dépendent des mœurs et de tout ce qui concourt à former l'ensemble de chaque nation; il avait raisonné *à posteriori*, Rousseau voulut raisonner *à priori*, et tout en professant pour l'Esprit des lois la plus haute admiration, il avait pris une

route opposée, qui influa malheureusement davantage sur une nation et une époque décidée à oublier tout le passé et à se faire une existence plus libre et plus heureuse sur de nouvelles bases.

Conservant dans ses œuvres destinées à l'éducation la même manière de procéder, le philosophe de Genève dépensa les plus éloquentes paroles pour défendre un système impraticable, et fit de son Émile un ouvrier, ennemi comme lui de la société au sein de laquelle il était cependant destiné à travailler. Sans famille, sans amis, sans patrie, errant de pays en pays, de condition en condition, opprimé par tout l'ensemble d'un monde où il n'était pour rien, Rousseau avait conçu un esprit de révolte, une fierté intérieure qui s'exaltaient jusqu'au délire. La vanité est presque toujours extérieure, la sienne s'était réfugiée au plus profond de son âme pour y troubler son bonheur; sans bienveillance pour les hommes, tout ce qui venait d'eux ne pouvait l'adoucir. Cette disposition est la source où Rousseau a puisé son talent, ses opinions et ses fautes; c'est elle qui a inspiré tous ses ouvrages et a rendu fatale à son pays une philosophie qui, cependant, était en elle-même plus vraie et plus consolante que celle de Diderot et de d'Holbach[7].

Pendant que les doctrines de Rousseau prenaient en France des racines funestes, et que l'Angleterre établissait, au contraire, des réformes utiles, les ouvrages de Montesquieu fructifiaient en Italie où la science législative était alors en honneur. Sous la conquête et le pouvoir absolu, l'imagination et la science, travaillant dans la solitude, rêvaient, méditaient et coordonnaient ce que l'habitude parlementaire et la passion de la liberté ne pouvaient établir dans deux pays bien plus avancés. Véri, dans une dissertation pleine de chaleur et d'une courageuse éloquence, foudroyait la torture ; Beccaria publiait son *Traité des délits et des peines*, et proposait le premier l'abolition de la peine de mort, que la philosophie n'a cessé de réclamer en vain depuis lors, depuis surtout l'effroyable abus qu'a fait la révolution française de cette faculté *légale*. Filangieri, frappé de la grande influence de la philosophie sur la législation, quittait les douceurs de la cour de Naples, pour être un des réformateurs de son pays, et peut-être eût-il uni la pratique à la théorie, quand une mort prématurée l'enleva à son souverain qui avait eu le bon esprit d'en faire un ministre [8].

Après avoir parlé des philosophes, des publicistes et des jurisconsultes dont l'Europe a conservé

les noms, nous parlerons d'un homme justement célèbre, quoique son bagage littéraire fût peu volumineux; mais nous le citerons surtout parce qu'il est consolant de voir surgir, au milieu d'une philosophie sèche, égoïste et pleine de mécomptes, un moraliste aimant les hommes au lieu de les mépriser, et aspirant à la religion dans un siècle où tout tendait à détruire ses nobles espérances. Vauvenargues ne fut point un croyant; mais, ce qui était beaucoup à cette époque de scepticisme railleur, il vivait avec Voltaire, et il avait eu le courage de rendre à la morale sa douceur et sa dignité.

L'Angleterre présentait alors à l'Europe un moraliste chrétien, qu'un seul ouvrage aussi rendit célèbre : Addison publiait en 1710 la première partie de ce *Spectateur* dont les piquantes observations s'élevaient sans prétention à la plus grande hauteur. Les vérités de la philosophie, revêtues de cette enveloppe gracieuse, se faisaient jour dans toutes les classes de la société qui, en riant de la spirituelle bonhomie de l'auteur, profitaient des leçons de morale qu'elle renferme.

La poésie, comme toutes les autres branches

de la littérature de l'Espagne, se ressentait de cette tendance au sarcasme et à l'impiété : elle était sèche et froide comme le XVIIIe siècle. Voltaire crut, en asservissant à la forme sa plume facile, avoir fait un poëme épique, il fit un poëme ennuyeux, où l'éclat de la versification ne parvient pas à remplacer ce qui manque de réelle poésie, de cette poésie d'Homère, de Tasse et de Milton. Il ne fut pas plus heureux dans un autre genre, et ne réussit qu'à salir nos annales : le persiflage obscène de la *Pucelle* ne ressemble pas plus à la délicieuse plaisanterie de l'*Orlando* que la Henriade ne ressemble à l'illiade ou à la Jérusalem. La gloire poétique de Voltaire est toute dans ses chefs-d'œuvre dramatiques et dans ses poésies fugitives, qui allaient si bien à son esprit mordant et léger.

Voltaire a eu cependant plus d'imitateurs dans ce qu'il a fait de mal que dans ce qu'il a fait de bien; ainsi le voulait l'esprit du temps. Piron, Parny, Boufflers, prostituèrent un incontestable talent à des compositions que le goût, la morale et la religion reprouvent également. Plus spirituel et moins sale, Gresset raillait les couvents et leurs mœurs, et ses douces et innocentes plaisanteries sont lues encore de nos jours. *Vert-Vert* est un chef-d'œuvre de grâce que n'ont pu

égaler, dans des genres divers, Chaulieu, Lafare, Dorat et Gentil-Bernard.

Delille inondait alors la France de ses vers froids, mais purs, qui avaient du moins le mérite de reproduire, d'une manière mathématiquement exacte, tous les chefs-d'œuvre européens. Plusieurs odes pleines de verve et deux ou trois belles cantates ont placé J.-B. Rousseau parmi nos grands poëtes. Entre lui et Lebrun, nul ne mérite, dans ce genre, une réputation durable. Quelques passages de Saint-Lambert, quelques stances ingénieuses, éparses dans le recueil de Lamothe, quelques strophes pompeuses de Lefranc, quelques traits élevés de Thomas, de Malfilâtre, de Gilbert, ont obtenu de légitimes éloges; mais ce sont des diamants isolés, et qui brillent davantage par leur isolement même.

Dans un autre genre on distinguait deux femmes célèbres : Dufresnoy et Verdier [9]; nous sommes plus riches aujourd'hui!

En Angleterre, la poésie, après bien des essais, avait pris un essor plus rapide et plus élevé : Young, Thompson, Gray et Beattie révélèrent à la nation de nouvelles sources de génie, d'un génie que la France classique du XVIIe siècle et la France philosophique du XVIIIe n'avaient pas compris : celui de la mélancolie. Le ciel du nord, disait-on

il y a cinquante ans, les neiges d'Écosse et les froides brumes de la Tamise y prêtent plus que notre climat. Nous le croirions encore peut-être si cette poésie ne fût née dans notre siècle plus admirable mille fois sous la plume de Lamartine que sous celle d'Young et de Thompson, chez qui la flatterie et la boursoufflure ont souvent rabaissé vers la terre les élans du cœur qui aspirait au ciel. Il y avait chez les deux poëtes anglais de la monotonie et du factice dans l'imagination, les sentiments sont cherchés et développés avec plus de richesse que de goût. La tristesse de Thompson ne touche pas, la mort d'Young n'effraie pas; tout cela est trop fardé; le poëte tue la poésie.

A peu près à cette époque, l'Angleterre applaudissait à l'heureuse découverte de Macpherson, qui ressuscitait dans Ossian un Homère écossais: en 1760, on avait appris tout à coup à Londres que dans les montagnes d'Écosse se conservaient ces chants d'un vieux barde qui aurait vécu au II[e] siècle de notre ère. Ces chants paraissent incultes et sauvages, ils semblent ne respirer que des sentiments naturels et primitifs, le fanatisme de la guerre, une sorte d'héroïsme rude et naïf. Ils ne retracent que l'océan, les bruyères, les pins des montagnes, les sifflements de la bise de mer. Ces choses si simples et si monotones deviennent

une nouveauté, une variété piquante et originale pour un siècle rassasié de raisonnement et de philosophie. L'Angleterre doutait de l'authenticité d'Ossian, mais elle ne voulait pas être éclairée et malgré les dénégations acerbes de Jonhson [10] elle jouissait des chants gaëlics sans se donner le chagrin d'admirer un contemporain.

L'Angleterre n'était cependant pas livrée en entier à cette poésie sévère et triste, à cette vue mélancolique de la vie, à cette émotion vague qui ressortent des chants gaëliques. Un génie positif, un poëte grand et fort domina aussi son époque et régna despotiquement sur la vieille Albion. Pope, qui balbutia des vers en naissant, donna, dans une carrière de cinquante six ans, des poésies pastorales, des poëmes héroïcomiques, des poésies religieuses et une traduction de l'Iliade. Les premiers lui valurent de la gloire, la dernière lui donna de l'or. Aucun genre ne fut étranger à Pope, mais l'Essai sur l'homme donna à sa réputation la base la plus profonde et la plus durable. Delille nous a fait connaître ce chef-d'œuvre de pensée et de concision, en lui faisant toutefois subir ce genre de supplice qu'il a infligé à Milton.

Nous ne parlerons pas des poëtes descriptifs, lyriques ou didactiques qui se sont élevés à une faible hauteur. Les noms de Parnell, Prior, Gay,

Smolett, Dyer, Churchil, Littleton, Collins, Mason, Warton, Philips, Somerville, et cet Armstrong qui fit un cours d'hygiène en vers, ne sont célèbres qu'en Angleterre, si toutefois ils le sont. Nous n'en dirons pas autant de Swift que nous placerions volontiers au rang des grands poëtes de l'Angleterre, si le *voyage de Gulliver,* qu'il écrivit en prose, ne lui donnait une place tout-à-fait à part dans la littérature anglaise. Swift, par sa vie, par son rôle politique, par la variété de ses écrits, la franchise de son talent, l'originalité de sa manière, mérite d'être compté au nombre de ces hommes exceptionnels qui paraissent de loin en loin et laissent une place vide dans la littérature de leur époque .

L'Écosse avait aussi ses poëtes, moins nombreux il est vrai, mais justement célèbres : Ramsay, Chatterton et Burns. Les ballades de Ramsay sont vraies et naturelles, elles partent du cœur ; Chatterton est aussi célèbre par ses malheurs et son suicide que par l'originalité de ses ouvrages; Burns, le plus poëte des trois a laissé des stances d'une naïveté sublime que l'Angleterre envie à l'Écosse.

L'Allemagne présente, durant cette période, le tableau d'un peuple qui se régénère. On la voit préluder par des essais pleins de vigueur et de ju-

gement à l'établissement de la belle littérature nationale qui l'a placée au rang des nations les plus avancées. Ce progrès, c'est surtout à l'auteur de la *Messiade* qu'elle le doit : Klopstock proclamait, par la nature même de son œuvre, le grand principe de l'indépendance littéraire. Alliant avec bonheur les deux genres, il a jeté sur des pensées originales le vêtement régulier qui recouvre les belles statues de l'antiquité. Tout en luttant avec les Grecs de simplicité et de noblesse, il se montre toujours national et en harmonie avec l'esprit de son siècle. La Messiade a une véritable grandeur épique, mais qui n'existe peut-être que pour ceux qui vénèrent les mystères du christianisme comme les vénérait Klopstock, ou du moins pour les hommes que l'incrédulité n'a pas rendus aveugles sur les sublimes beautés de ces croyances. Le plus grand des événements de la terre, la délivrance de la race humaine par un divin médiateur qui s'associe aux misères des hommes, c'est là sans doute un cadre épique qui ne le cède à aucun autre pour l'étendue, la majesté et la richesse ; et Klopstock a été digne de son sujet [12].

Wieland, l'un des poëtes les plus illustres que la rêveuse Allemagne ait donnés à l'Europe avait quelques rapports avec Voltaire et Arioste : quoique son érudition fût profonde, il savait la

voiler sous cette plaisanterie spirituelle qu'il avait empruntée à ses auteurs favoris : l'*Obéron*, son chef-d'œuvre est plein de charme et d'imagination ; quels qu'aient été parfois les écarts de cette dernière, dit Mme de Staël, on ne peut s'empêcher de reconnaître en lui une sensibilité véritable. Il a souvent une bonne ou mauvaise intention de plaisanter sur l'amour, mais une nature sérieuse l'empêche de s'y livrer hardiment ; il ressemble à ce prophète qui bénit au lieu de maudire ; il finit par s'attendrir, en commençant par l'ironie. La doctrine un peu relâchée de Wieland et ses sentiments exaltés ne sont pas faciles à concilier ensemble. Il y a en lui un poëte allemand et un philosophe français qui se fâchent alternativement l'un pour l'autre [13].

Après Klopstock et Wieland, l'Allemagne présente Lessing qui a laissé de nombreuses tragédies, un recueil de fables estimées et quelques odes.

Nous laissons la foule des écrivains à la suite pour ne nous occuper que des chefs, et c'est à ce titre que nous citerons Gessner que l'on crut idiot pendant la première moitié de sa vie et qui, dans la seconde a donné la *Mort d'Abel*, *Daphnis et Chloé*, le *premier Navigateur*, et ces délicieuses idylles qui sont un si doux reflet du

charme et de la pureté de sa belle Helvétie. Déposant tour à tour ses chastes pensées sur la toile ou sur le papier, ses paysages et ses poëmes font encore le bonheur de l'Allemagne.

L'art dramatique devant nous occuper tout à l'heure, nous ne parlerons pas ici de Schiller et de Goëthe, mais Burger au moins trouvera place et terminera la série des poëtes illustres du Nord. Il suffit de nommer la fameuse ballade de *Lénore* pour familiariser nos lecteurs avec le nom de Burger. On ne trouverait en France nul exemple d'un succès à comparer à celui de ce chant, devenu tellement populaire en Allemagne, qu'il pourrait s'y conserver par tradition. Quelques-unes des poésies lyriques de Burger, telles que l'*Empereur et l'abbé*, le *Féroce chasseur*, etc., ont eu le même sort. Burger est le premier de tous les écrivains lettrés de l'Allemagne qui se soit acquis le titre du poëte populaire; c'était aussi celui dont il tirait le plus de gloire. Ce genre de poésie, qui avait été abandonné à la basse classe, reçut de lui une forme littéraire qui lui donna plus de noblesse sans lui faire perdre de son caractère primitif[14]. Burger clôture en Allemagne le XVIIIe siècle; il n'eut pas de rival pendant sa vie et il mourut à la fin de 1794...

L'Italie, à cette époque, avait aussi de nom-

breux poëtes, mais, hélas! que fait le peuple en poésie, ce sont les princes qu'il nous faut. Nous ne sortirons de la foule que le traducteur d'Homère et d'Ossian, le brillant Cesarotti, Minzoni, qu'illustra un sonnet[1]; Frugoni, dont la verve inépuisable inonda l'Italie; Parini et Favioli, qui firent revivre la lyre d'Anacréon; le comte Algarotti, Rossi, le fabuliste Pignotti; Casti, licencieux imitateur de Bocace et de La Fontaine, et Fortiguerri enfin, l'auteur de ce joyeux *Ricciardetto*, plus riche en *coglionerie* que l'Arioste qu'il parodiait.

L'Espagne était morte, avons nous dit; elle l'a été si souvent! et peut-être est-elle encore plongée dans une de ces longues nuits qui retardent toujours l'ère de sa civilisation. Toutefois, une résurrection eut lieu au milieu du XVIIIe siècle. Vers les dernières années de Philippe V, lorsqu'après les longues agitations de la guerre de la succession, la dynastie française fut solidement établie, elle grandit et se développa sous Charles III, lorsque la main de ce prince éclairé rendit à toutes les parties de l'État le mouvement et la vie. Ce fut don Ignacio Luzan qui eut l'honneur de rouvrir une route depuis si longtemps abandonnée. Sa *Poétique* fut publiée en 1737, et, à cet ouvrage de saine doctrine littéraire, il

ajouta quelques exemples de bon goût. La voix de Luzan fut celle de l'ange du jugement dernier qui réveille les morts : l'Espagne sortit de sa longue léthargie, et, reprenant enfin l'usage de son bel idiome, elle retrouva tout à la fois des poëtes et des prosateurs. Après Luzan vinrent tour à tour le comte de Torre-Palma, auteur du beau poëme descriptif intitulé *Deucalion*, Porcel, La Huerta, Montiano, Moratin, Iglesias, Cadalfo, auteur des Lettres maroquines (*cartas marruecas*), enfin Melendez-Valdès, poëte complet, poëte par le sentiment et par l'expression, qui réunit dans ses œuvres, heureusement variées, la vivacité de Villegas à la noblesse de Garcilaso, à la fougue de Herrera [16].

Le théâtre se lie à la poésie dont il est une des mille formes et la plus saillante, la plus belle peut-être. En France, il était bien déchu : la tragédie philosophique de Voltaire n'avait pu, malgré les incontestables beautés de Mahomet, de Mérope et de Zaïre, rivaliser avec celle de Corneille et de Racine, et la tragédie, au XVIIIe siècle, était toute dans Voltaire.

Regnard, Destouches, Marivaux et Beaumarchais donnèrent encore, après Molière, quelque

éclat à la comédie, mais c'était la queue de la comète dont le passage avait inondé de clarté la scène comique. Ce qui distingue cependant ces quatre auteurs, c'est que leur genre fut différent et bien à eux : le *Joueur*, le *Glorieux*, le *Lege* et le *Mariage de Figaro* n'ont entre eux rien de commun [17].

Pendant ce temps, Rowe donnait à l'Angleterre *Jeanne Shore* et *Jeanne Gray*; Steele, *the Funeral*; Fielding, *the Miser*; Hill et Miller, des traductions d'Alzire, Mérope et Mahomet; Goldsmith, *le Bonhomme*; le père Mathurin, *Bertram*; et, le plus illustre de tous, Shéridan, offrait à l'Europe la meilleure des comédies anglaises : *the School for scandal*.

Malgré ces richesses, ce n'était pas l'Angleterre qui avait saisi le sceptre de Shakespeare, l'Allemagne avait su s'emparer de son héritage. Le drame de l'Europe était la propriété de Goëthe et de Schiller; ils avaient captivé l'imagination de leur impressionnable pays, au point, qu'après l'apparition des *Brigands*, les étudiants d'Allemagne prirent la chose au sérieux et voulurent se faire brigands pour mieux réformer la société. On assure qu'à Fribourg, en Brisgau, on découvrit une conjuration des principaux jeunes gens de la ville, qui avaient résolu de s'en aller dans les bois et de

s'instituer anges exterminateurs [18].... Depuis cette pièce de la jeunesse de Schiller, ce poëte a fait mieux. *Don Carlos* et *Vallenstein*, *Jeanne d'Arc* et *Guillaume Tell* seront partout et toujours des chefs-d'œuvre, non pas de ces chefs-d'œuvre froids qu'on admire sur la foi des critiques, mais de ceux qu'on lit et qu'on relit cent fois sans s'en lasser jamais, car le poëte allemand a versé dans ces dialogues pleins de feu tous les trésors de son âme. Moins grand peut-être comme poëte dramatique, mais écrivain plus érudit, Goëthe se place encore au-dessus de Schiller : *Faust* et *Goëtz* ne sont pas en effet les seules compositions du patriarche de la littérature allemande, mais ils suffiraient pour établir une gloire durable. Il y a dans *Faust* du Shakespeare et du Dante, il y a un génie profond et varié; il y a une époque et un monde.

Bien loin de ces deux illustres émules, nous trouvons Kotzebue, Werner et un grand nombre d'autres auteurs qui se seraient fait distinguer dans un temps de disette poétique, mais l'Allemagne alors était trop opulente pour qu'on puisse compter ses richesses une à une [19].

Maffei et Alfieri brillaient en Italie. Le premier, par sa *Mérope* qui lui fit seule et à juste titre une immense réputation [20]; le second, par

des tragédies où domine l'esprit républicain et dans lesquelles on remarque une concision qui rappelle Tacite. Le poëte se proposait deux buts dignes d'une grande âme : rendre à la tragédie cette dignité que lui avaient donnée les Grecs et la consacrer aux intérêts de son pays ; il espérait par ce moyen réveiller un peuple assoupi et dégénéré. C'est dans cet esprit qu'il composa *Virginie*, les *Pazzy*, *Timoléon* et *Brutus* [21].

Dans un genre et avec un talent diamétralement opposé, Métastase et Zeno se firent adorer des Italiens qui applaudissaient plus volontiers à l'harmonieuse poésie de l'abbé Métastase qu'aux vers concis et sévères du républicain Alfieri.

Goldoni, le plus fécond et le plus illustre des auteurs comiques, a composé plus de cent cinquante pièces de théâtre. Ce nombre seul prouverait la richesse de son invention, mais elle se montre plus encore dans la variété des intrigues, des caractères et des situations qu'il présente. Goldoni, et ce fut là sa plus grande gloire, sentit la supériorité de notre Molière, niée par les Anglais et les Allemands, et il réforma la comédie italienne, comme Alfieri avait réformé la tragédie.

Parmi les œuvres d'imagination, le roman prit

au XVIII[e] siècle une place plus grande et plus élevée. Le roman moral, genre de littérature inconnu à l'antiquité, est l'expression la plus vivante et la plus fidèle de notre civilisation moderne. Il est l'histoire privée de la société, tandis que l'histoire elle-même n'est que la peinture des hommes publics et des événements extérieurs. Voltaire, car c'est par lui qu'il faut toujours ouvrir notre marche littéraire, Voltaire est peut-être plus brillant et plus spirituel dans le roman que dans tous les genres qu'il a successivement traités ; il reconnaît avec sa sagacité ordinaire tous les vices, tous les ridicules, et les attaque avec cette liberté frondeuse qui eût été un bienfait si le philosophe n'eût confondu, dans une déplorable aberration de son esprit prévenu, la superstition et le culte, le fanatisme et la religion. Le même reproche peut être fait aux *Lettres persanes*, œuvre coupable de la jeunesse de Montesquieu, où l'on remarque cette témérité d'examen, ce penchant au paradoxe, ces jugements hasardés sur la religion, les mœurs et les lois, ce libertinage d'opinion que l'érudition et la maturité d'esprit corrigèrent plus tard.

Rousseau devina peut-être le premier cette destinée du roman de retracer tous les mouvements de l'âme, mais il fit encore là un funeste usage de son génie. Cette manière d'envisager et de dé-

crire le cœur humain a été la source des beautés nouvelles, mais il a allumé l'incendie, et, en exaltant de nobles passions, il ne s'est pas aperçu qu'il en développait de mauvaises. Pour donner à la femme ce langage profond et passionné, cette connaissance des impressions qu'elle éprouve, il a fallu lui ôter les charmes de la pudeur, de l'ignorance de soi-même, de l'abandon involontaire et la priver par là de la moitié des grâces de son sexe; et cependant, en créant cette école d'immoralité, Rousseau, que son jugement et son cœur égaraient toujours, avait la folle prétention de faire de la *Nouvelle Héloïse* un cours de morale.

Le Sage a été notre Cervantes; il a déployé dans *Gilblas* les ressources d'un génie fécond, inépuisable et empreint d'un comique qui souvent approche de Molière. *Gilblas*, dit un spirituel critique, est un procès-verbal de situation sociale, tellement naïf, que si l'ironie la plus amère n'y débordait à chaque chapitre, il ne renfermerait qu'une leçon continuelle de profonde immoralité.

Madame Riccoboni et l'abbé Prévot seraient encore lus, s'ils n'avaient consacré à produire beaucoup de temps qu'ils eussent dû employer à retoucher leurs premiers ouvrages. Il n'est resté de Prévot que *Manon Lescaut*, le seul de ses ou-

vrages où le cœur du romancier se montre à découvert.

Marmontel a offert dans *Bélisaire* et les *Incas* une diction élégante et un intérêt soutenu ; Florian nous a donné des pastorales plutôt que des romans ; son style rappelle Gessner, ses héros sont de convention. L'étranger qui chercherait une *Estelle* dans les bois de Florian, de Massanne, et sur les rives du Gardon serait cruellement désappointé. Ne faisons cependant pas à Florian de trop vifs reproches d'avoir faussé les tableaux qu'il nous montre. En voyant le vallon, berceau de notre romancier, on comprend son *Estelle*, sa *Galatée*, et jusqu'à l'exagération qu'on reproche à ses pinceaux. Florian a écrit ainsi parce qu'il y a dans l'air, dans les bois, dans les eaux de son pays, quelque chose de suave et d'enivrant, et c'est sous l'influence de cet ensemble enchanteur qu'il faut par force écrire, quand on a, comme Florian, une âme pure et impressionnable qui réfléchit tout ce qui émane de ce sol privilégié.

Bernardin de Saint-Pierre appartient-il au XVIIIe siècle ou au nôtre ? Je ne sais, mais *Paul et Virginie*, la plus délicieuse des compositions modernes, sera dans tous les siècles un chef-d'œuvre de grâce et de naïveté. Nous ne pouvons,

hélas! en dire autant de *Jacques le fataliste*, de la *Religieuse* et de *Faublas*. C'est bien au XVIII[e] siècle qu'ils appartiennent, car ils le peignent tout entier. Ce devrait être une honte qu'un nom fait à pareil prix, et ce fut un titre de gloire pour Diderot et pour Louvet.

Ce que nous avons dit de la nouvelle mission du roman était plus vrai encore pour l'Angleterre que pour la France. Richardson nous en offre une bien intéressante preuve. « Lorsque l'illustre romancier eut publié les quatre premiers volumes de *Clarisse*, l'ouvrage était encore bien peu avancé. Cependant, l'intérêt des lecteurs était déjà puissamment agité; on lui écrivait de toute part, on lui demandait des nouvelles de ces personnages, dont l'histoire n'était pas encore développée tout entière dans son esprit; un vif intérêt, une sorte de passion s'attachait à leur destinée. Les uns touchés de la sublime innocence de Clarisse, de cette ingénuité si pure, si élevée, si charitable; de cette chasteté d'âme, unie à tant d'élévation, à tant de sagacité d'esprit, le suppliaient de faire que jamais ce beau modèle ne fût altéré; d'autres lui demandaient au moins que sa vie fût sauve, qu'elle fût un jour rendue au bonheur d'autres enfin, s'intéressaient à Lovelace. Il y a des lettres écrites et précieusement conservées où

l'on voit des âmes de femmes qui ont demandé à Richardson avec une sorte de faiblesse et en même temps de piété presbytérienne que si Lovelace était bien coupable, il le punît en ce monde, mais qu'au moins il sauvât son âme. Richardson, dans l'obsession de sa pensée, était lui-même inquiet, agité ; il hésitait quelquefois à déshonorer, même indirectement, ce modèle qu'il avait conçu si chaste et si pur ; il hésitait à combler l'infortune d'une vertu si digne du bonheur ; puis une meilleure réflexion lui faisait sentir que la plus haute vertu ne peut pas recevoir sa récompense sur cette terre, et par respect pour elle il poussait son malheur jusqu'aux dernières limites. Enfin, de nouvelles supplications venaient encore après le cinquième volume demander en grâce à l'auteur de sauver Clarisse, de conserver Clarisse au monde. Richardson fut inflexible... »

Ce récit, que la plume de M. Villemain rend si touchant, nous dit à la fois ce qu'était devenu le roman au XVIIIe siècle et la manière dont il était accueilli par une nation sous le charme. Eh bien, cette magie était alors toute nouvelle et cela se conçoit : qu'avait-on vu jusque là ? des romans remplis d'aventures plus ou moins hors du cours ordinaire des choses, qui ne peignaient ni la vie réelle et intérieure de l'homme, ni la vie de la

société; ces longs romans produits par l'imagination de M[lle] Scudéry et de la Calprenède; ces romans ingénieux, délicats, inspirés par l'âme et le goût de M[me] de la Fayette, romans dans lesquels il y a toujours une sorte de contradiction entre les mœurs des personnages et l'époque où on les place; romans qui ne sont que des reflets affaiblis de l'élégante urbanité de la cour de Louis XIV. Mais, le roman profondément moral, le roman qui prend l'âme et la suit dans toutes ses nuances, le roman qui est un immense drame n'existait pas. Ce que nous avons dit au sujet de *Clarisse*, nous pourrions le répéter pour le *Vicaire de Vakefield*, *Tom-Jones*, *Tristram-Shandy* et *Caleb-Williams*, délicieuses créations sur lesquelles nous voudrions pouvoir nous arrêter davantage et qui ont, à elles seules, immortalisé Goldsmith, Fielding, Sterne et Godwin.

Nous le dirions encore et avec autant de vérité pour l'Allemagne qui reproduisait, à l'apparition du *Werther* de Goëthe, l'espèce de culte que l'Angleterre rendait à *Clarisse*. Le livre par excellence que possèdent les allemands, dit M[me] de Staël, c'est *Werther*; ils n'en connaissent point qui renferme une peinture plus frappante et plus vraie des égarements de l'enthousiasme; ils y trouvent une réunion sublime de sentiment et de philoso-

phie. *Werther* fit en Allemagne l'effet des *Brigands* de Schiller : il porta au suicide une nation qui se laisse aller facilement à une exaltation trop ou trop peu réfléchie.

La nouvelle tendance du roman devait faire à ce genre de littérature une foule de prosélytes plus considérable en Allemagne que partout ailleurs. Nous ne nous arrêterons pas à faire des romanciers allemands une sèche nomenclature, Auguste-Lafontaine, Jean-Paul et Meissner nous occuperont seuls. Le premier, l'un des plus féconds, doué d'une imagination riante et d'un esprit plein de douceur, s'est plu à rendre aimable la morale qu'il professait lui-même, et si ses lecteurs judicieux lui reprochent un défaut ou plutôt un abus, c'est cet excès de sensibilité qu'on a flétri du nom de *sensiblerie,* tant il est vrai qu'il faut garder une juste mesure, et que l'excès, même du bien, est un mal.

Jean-Paul, tout-à-fait opposé à son rival de gloire, était plus pompeux, plus oriental, plus singulier. Comme Sterne, quand il ne met pas le lecteur sous le charme, il le fatigue et le rebute[22]. Meissner, quoique plein d'élégance et de finesse, a depuis été laissé bien loin dans le roman historique par Walter-Scott, Cooper et Manzoni.

L'Italie est plus pauvre en ce genre que le reste

de l'Europe, que l'Angleterre et l'Allemagne surtout. Avant cet admirable Manzoni, qui appartient en entier à notre époque, elle n'avait rien, à moins que l'on ne mette au rang des romans le *congrès de Cythère* du comte Algarotti ; c'est une espèce de satire contre les femmes. Nous sommes loin de penser qu'elle a été écrite, comme le disait Voltaire, avec une plume arrachée aux ailes de l'amour, mais on ne peut contester qu'elle a de la finesse et du charme. L'écrivain qui s'est le plus distingué dans cette carrière est Alexandre Verri. Très-versé dans l'histoire, il composa quelques romans qui se font apprécier par l'érudition, l'élégance du style, et plus encore par l'élévation des pensées.

L'Espagne, comme fatiguée après le *Don Quichotte*, s'est reposée un siècle entier, et son réveil littéraire est encore loin de s'annoncer au monde qui a presque dépossédé ce malheureux pays du rang qu'il occupait parmi les nations civilisées.

Les beaux temps de l'éloquence religieuse étaient passés : Bossuet, Bourdaloue et Massillon en avaient emporté dans la tombe les derniers accents ; la foi était éteinte ou intimidée, on ne

se portait plus dans les temples pour y entendre des vérités établies et respectées; on venait y épier la parole sainte plutôt que s'en pénétrer. Chacun voulait savoir si un orateur se tirerait habilement de la difficulté de parler sur des choses qui n'obtenaient plus ni croyance, ni vénération. Un sermon était écouté dans les mêmes dispositions qu'un discours académique. Aussi les prédicateurs, de pontifes qu'ils étaient, devinrent des littérateurs. La véritable éloquence se trouvait alors, non dans la chaire, non au barreau, mais à la tribune. La liberté y avait appelé Fox en Angleterre, elle y appela en France les Cazalès, les Barnave, les Vergniaud, et cet immense Mirabeau qui a rempli de son nom puissant l'Europe alarmée.

Aucune des qualités qui constituent le grand orateur ne manquait à ce tribun célèbre que son génie élevait souvent au-dessus de ses honteuses passions. On a dit de lui qu'il avait les pieds dans la fange et la tête dans les cieux ; ce qui est certain, c'est que nul plus que lui dans les temps modernes n'a soumis les hommes à l'empire de la parole. Sa logique puissante, la véhémence de ses mouvements, son élocution parfois incorrecte, embarassée, mais toujours forte, pénétrante, passionnée, les traits qu'il lance avec la rapidité de

l'éclair, la profondeur de sa pensée et les lumières qui en jaillissaient ont fait de Mirabeau le premier de nos orateurs politiques.

Les pays libres sont seuls en possession d'avoir des orateurs; sans la liberté de la discussion que devient l'éloquence? L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, n'en ont jamais eu; l'Angleterre, émancipée avant la France, a eu Pitt et Fox, la France est restée la plus riche; mais l'Europe ne doit pas lui envier cette gloire. — Assez de sang l'a payée!

Avant de terminer ce que nous avions à dire sur les lettres au XVIIIe siècle, nous jeterons encore un rapide coup d'œil sur l'histoire : elle n'était plus le simple récit des guerres, la succession des rois et leur généalogie, elle n'était plus seulement le gouvernement des États; elle acquit une mission plus vaste; elle comprit qu'il lui fallait expliquer la vie morale et matérielle des peuples modernes, bien plus individuelle, bien plus variée que celle des peuples anciens. De là des systèmes sans fin, selon la manière de sentir ou de concevoir des publicistes, des moralistes ou des littérateurs qui l'écrivaient. L'une de ces écoles eut pour but d'expliquer les

événements par des lois providentielles qui, planant sur les âges, leur impriment une action lente, mais continue, à laquelle l'homme cède et obéit sans en avoir conscience ; de telle sorte cependant qu'au milieu de cette fatalité qui le domine la liberté reste pleine et entière. Le génie d'un philosophe demeuré inconnu au fond de l'Italie donna de la puissance à cette pensée. Vico, trop en avant de son siècle, ne put jouir de l'influence qu'il exerça sur l'art historique, mais son œuvre resta, ainsi que le nom, un peu ambitieux, qu'il lui avait donné : *Scienza nuova*. C'est tout à la fois la philosophie et l'histoire de l'humanité.

Voltaire succédant à Vico, dans la même route, étendit encore ses vues et avec cette élégante lucidité qui lui est si naturelle, il étonna les Français à qui il montrait pour la première fois tous les éléments de civilisation qui composent la vie morale et matérielle des peuples. Dans ce tableau, dessiné à grands traits et avec une persuasion, un abandon plein de charmes, une seule chose manquait : le spiritualisme. Cette noble croyance avait aussi été délaissée ou rejetée par cet Anglais sceptique qui, en ne voulant être que philosophe, a tout désenchanté, même la vérité lorsqu'elle s'est présentée sous sa plume. Robertson, plus religieux, n'a pas pris, comme Hume, le mauvais

côté de leur modèle commun; mais sérieux et froid, il n'a pu parvenir à intéresser, et c'est là cependant un des principaux mérites de l'historien. Robertson sacrifie trop le fond des choses aux formes extérieures et semble craindre de s'émouvoir; il passe le rabot sur les aspérités, corrige les caractères trop énergiques et donne à tout une régularité fastidieuse autant que fausse. Gibbon aussi méconnaît le christianisme et sa puissance morale et son influence sur la civilisation moderne. Il n'y voit que des passions, de l'hypocrisie, enfin tout ce qu'y a ajouté la faiblesse humaine. Empreint d'une idée fixe sur Rome et sa majestueuse domination, Gibbon, tant une idée fixe nous absorbe et nous rend injuste à notre insu, n'aperçoit pas ce qui apparaît le plus saillant : la dépravation profonde de l'antique société et les sublimes vertus de la société nouvelle.

Après ces historiens érudits qui resteront comme recueils utiles de matériaux classés avec ordre, se présentent Montesquieu, Herder, Condorcet, qui ont émis en quelques pages un système complet. Le premier dans son ouvrage sur *la grandeur et la décadence des Romains*, ne ressemble ni à Voltaire, ni à Gibbon : le sentiment moral domine dans ses jugements autant que la vérité dans

ses assertions. Herder, sensualiste allemand, cherche d'abord *à priori* comment le genre humain a dû se développer, puis il essaie de confirmer sa théorie par les faits. Il ne voit dans l'humanité qu'un être organique qui grandit et se développe, une fleur qui s'épanouit *au soleil des âges*. Pour lui le monde physique est tout; l'homme, jouet d'un fatalisme grossier, obéit aveuglément aux excitations qu'il reçoit du dehors... Ce défaut, et il est bien grand à nos yeux, ne doit cependant pas nous empêcher de voir dans Herder l'un des rénovateurs les plus illustres de la science historique, car le premier il a eu l'idée d'un progrès général et continu de l'humanité. Condorcet l'a suivi dans cette noble route : il a donné, lui aussi, un précieux modèle de l'histoire philosophique, plus précieux encore si l'on y voyait percer cette pensée chrétienne que l'atmosphère du XVIIIe siècle cachait alors à tous et qui devait revivre plus brillante au XIXe, souvent malgré l'historien, car on ne peut s'isoler de son époque.

Quelle que soit la pensée de l'homme, il écrira comme pensera son siècle. C'est ainsi que Condorcet craignit de prononcer le mot de RELIGION, alors *hors la loi*, et que nous voyons peu

à peu revenir à ce mot magique des auteurs qui semblaient d'abord avoir pris une autre marche, des écrivains qui, cinquante ans plutôt, eussent été athées ou tout au moins sceptiques.

CHAPITRE ONZIEME.

L'architecture au XVII[e] siècle n'a plus de caractère ; l'imitation de toutes les époques est le propre de cette époque stérile. Louis XIV créa une académie d'architecture, en 1671 ; il consacra des sommes énormes à de vastes monuments ; ce n'était pas l'encouragement ni les trésors qui manquaient à l'art, mais c'était l'art lui-même. On cite en France comme style de la renaissance les Tuileries, chef-d'œuvre de Philibert Delorme ; les Invalides et Marly de Mansard, les Arcs-de-triomphe de Saint-Denis et Saint-Martin de Blondel et Bullet, et la façade du Louvre qui a immortalisé Perrault ; en Italie l'Église de Saint-André construite par le Bernin. La Vallicella et la Sapience de Rome, sont du Borromini qui se tua dans un accès de jalousie contre le Bernin.

Plus tard, vers le milieu du XVIII[e] siècle, le génie de Soufflot avait rendu à l'architecture un

caractère élevé. On commença alors à remarquer comme chose nouvelle la beauté des édifices grecs et romains, et pendant que *la mode* amenait dans les autres arts les plus extravagantes compositions, l'architecture sortait de son sommeil : on ne créait pas du nouveau, mais faute de mieux on s'emparait des chefs-d'œuvre antiques ; on copiait leur masse et leurs détails. La république se prêta volontiers à cette tendance que l'empereur favorisa plus encore : le simple uni au grandiose allait aux idées de Napoléon qui ne tarda pas à imprimer ce caractère à son époque.

La peinture n'a pas produit autant de chefs-d'œuvre aux XVIIe et XVIIIe siècles qu'elle en avait donnés au XVIe. Raphaël et Michel-Ange, les deux grands maîtres, n'existent plus ; le Caravage formait cependant de bons artistes parmi lesquels on remarque l'Espagnolet. De l'académie des Caraches sortait le Guide, le Dominicain et l'Albane. La *communion de Saint-Jérôme* est mise au rang des plus beaux tableaux qui existent, bien qu'il ne fût payé que cinquante écus, tant le talent du grand peintre était alors méconnu. Le Guide et l'Albane n'eurent pas l'énergie du Dominicain, mais on remarque la légèreté de leur pinceau et la suavité de leur composition. L'Albane était le père de douze beaux enfants dont il

reproduisit les portraits dans tous ses tableaux, ainsi que celui de leur mère : inspiré par de si doux modèles il peignit toujours Vénus ou les grâces et disposa autour d'elles les plus jolis amours du monde avec un goût exquis. Salvator-Rosa nous donnait alors des combats et Claude Lorrain des paysages d'une fraîcheur et d'une couleur étonnante de vérité. L'école flamande se glorifiait aussi des ouvrages de quelques bons peintres au milieu desquels brillait surtout Rubens, coloriste célèbre, mais pauvre dessinateur. Wan-Dyck, son élève, eut le brillant coloris de son maître avec un pinceau plus facile et un dessin plus correct. Reimbrant se distingua par une manière particulière, peu gracieuse, mais d'un grand effet. Il grava aussi quelques dessins heurtés comme ses tableaux, mais vigoureux et d'un style original. Wouvermans orna ses paysages de haltes, de marches, de campements, remplis de finesse et de vérité. Gérard-Dow représenta, avec la plus grande exactitude et une entente parfaite, des effets de la lumière, des sujets choisis dans les scènes ordinaires de la vie. Son tableau de la femme hydropique est un chef-d'œuvre de patience, de précision et de naturel. Le Poussin préludait alors par quelques gracieux tableaux à ses compositions sublimes dans lesquelles on ne sait ce que l'on

doit admirer le plus du dessin, de l'expression, de la richesse ou de la poésie. Le Poussin eût été un peintre complet s'il eût eu la magie du pinceau de Rubens. C'est le peintre des hommes qui pensent. Il n'est pas une figure que l'on puisse ôter de ses tableaux, pas une qu'il soit nécessaire d'y ajouter pour l'intelligence du sujet. Le choix est toujours élevé, les idées grandes, que ce soit la philosophie ou la poésie qui y domine. Il n'a jamais emprunté à d'autres peintres ni plans, ni figures, ni distribution; tout est à lui, et il est bien difficile d'atteindre à la perfection qu'il a mise dans l'expression de sa pensée. Lesueur donna une suite de magnifiques compositions et mourut à trente-huit ans dans toute la force de son talent; l'envie après sa mort s'exerça contre sa galerie des Chartreux dont on alla repeindre les tableaux dans l'intention de les détruire. Les Chartreux se virent forcés de les faire couvrir de volets. Les batailles d'Alexandre illustraient alors Lebrun qui doit cependant être considéré comme inférieur au Poussin et à Lesueur, quelque grandes et belles que soient ses pages.

Le XVIIe siècle malgré les richesses que nous venons d'énumérer, n'avait donné que la monnaie de Raphaël et de Michel-Ange; le XVIIIe fut plus pauvre encore. De petites conceptions, des idées

bizarres et mesquines remplacèrent tout ce que le génie avait imaginé de plus grandiose. Un dessin lâche, incorrect, des poses maniérées et que l'on disait gracieuses; des tons de couleur faux, un pinceau sans vigueur, des compositions grotesques forment l'ensemble des tableaux de l'époque. Vernet fut peut-être le seul qui conserva dans ses marines et dans quelques délicieux paysages le goût du vrai, celui de la nature, et mérita une place flatteuse auprès de Claude Lorrain. Une régénération inévitable se préparait dans l'atelier de Vien, les élèves s'y formaient à une composition sage, à un dessin pur et vigoureux, à un coloris vrai qui remit l'école française dans une bonne voie, et commença pour la peinture une nouvelle ère.

La sculpture des anciens semblait ne devoir être jamais retrouvée; la noble simplicité de l'antique n'était pas assez élégante pour les siècles de Louis XIV et de Louis XV; ils la remplacèrent par de petites compositions, des airs étudiés, des formes tourmentées, que ne comporte pas ce bel art; la beauté majestueuse et tranquille des chefs-d'œuvre grecs n'étaient plus comprise des artistes parmi lesquels on peut à peine citer Puget, Girardon, Coysevox, et plus tard Julien. La révolution qui s'opérait dans la peinture à la fin du

XVIIIe siècle, eut nécessairement une heureuse influence sur la sculpture qui est revenue de nos jours à sa véritable destination avec les David, les Gatteaux, les Bosio, les Pradier et les Barrye.

La gravure dont le côté matériel ne peut jamais être en décadence, avait suivi une marche plus heureuse : la plupart des peintres italiens et flamands gravaient eux-mêmes leurs ouvrages, Callot se servit, le premier, des vernis durs pour la gravure à l'eau forte. Le Padouan, Goltzius, Tempeste, Sadeler, Gérard-Audran, Edelinck, sont les plus célèbres graveurs de ce siècle.

L'art musical depuis longtemps en honneur en Italie, créait déjà des chefs-d'œuvre dans cette terre classique de l'harmonie : Paul Agostini faisait pour l'église de belles compositions à huit voix; Le Buononcini développait la théorie du contre-point; Perti introduisait dans le chant d'église une harmonie suave et féconde; Monteverde débarrassait la musique d'une foule de règles inutiles qui portaient obstacle à la variété et à la vigueur de l'harmonie. Un évêque enfin, car les évêques ne dédaignaient pas une étude qui s'allie si bien à la religion, l'évêque de Spire, Stéphani, publiait un ouvrage intéressant sur la certitude des principes de la musique. En France, Lambert et Lulli étaient honorés par-dessus tous. Ce dernier

fit quelques innovations dans son art et en étendit l'empire; le chant français reçut quelque expression par la flexibilité de l'organe de Lambert; ce n'était guère que du plain-chant avant ce musicien. Charpentier, Bousset, Desmarets et Campra balancèrent un instant la renommée des musiciens de l'Italie qui devaient bientôt reprendre le dessus. Les opéras de Métastase et de Zéno qui semblaient faits exprès pour la musique, furent des sujets d'étude pour Ciampi, Bertoni, Galuppi. Durante, dont les cantates sont encore estimées, formait déjà le talent de Pergolèse, de Piccini, et de Sacchini, qui apportèrent en France les trésors de leur mélodie. Piccini, trouvant dans la musique des ressources inconnues, produisit une admiration vraie par la vigueur, la variété, la grâce et l'éclat de sa manière. Sacchini mettait dans ses ouvrages toute l'énergie de son âme : Œdipe sera toujours et partout un chef-d'œuvre. Gluck faisait en même temps connaître à l'opéra français tout le sublime de l'harmonie allemande, et par ses combinaisons énergiques et pleines de sentiment, créait un art nouveau et se plaçait à une hauteur qui n'a peut-être été surpassée que par Beethoven. Après ces grands noms pourquoi citerions-nous encore? Il y eut sans doute dans le monde musical beaucoup d'autres hommes célè-

bres, mais ceux que nous avons nommés résument toute la science de l'époque.

S'il est une branche des connaissances humaines qui marche toujours sans jamais faire de pas rétrograde, c'est celle qui embrasse les sciences mathématiques et physiques. Le domaine du XVIIe siècle est bien plus grand sous ce rapport que ne l'a été celui des siècles précédents, et depuis le XVIIe siècle nos progrès ont été immenses. Les princes de la science, à l'époque qui nous occupe se nommaient Descartes, Newton, Pascal, Leibnitz et Galilée ; l'Europe civilisée leur doit ses plus importantes découvertes, mais ils sont loin d'être les seuls : l'élan des mathématiques et des sciences qui s'y rattachent fut prodigieux. Chaque nation a fourni son contingent d'hommes éminents : Neper, Briggs, Kepler, Torricelli, Huygens, Mercator, Cassini, Mariotte, Halley, et plus tard Euler, D'Alembert, Besout, Lacaille, Taylor, La Condamine, concoururent à illustrer leur pays.

Rigoureusement, les mathématiques n'ont plus de progrès à faire aujourd'hui : l'instrument seul, c'est-à-dire la méthode, est susceptible de perfectionnement, car on ne peut affirmer que les moyens mis en usage pour arriver au but, soient les meilleurs qu'on puisse employer. Mais c'est dans l'application que le champ est vaste : chaque

jour vient nous en donner des preuves admirables et qui, bien que prévues, étonnent notre faiblesse.

Les sciences naturelles avaient été fort négligées jusqu'au XVIe siècle, lorsque la découverte d'un nouveau monde vint ouvrir à cette étude un champ vaste et inattendu. L'ardeur du gain avait été l'unique mobile des travaux des navigateurs; mais le nombre et la variété des productions animales, végétales et minérales, qui s'offrirent à leurs yeux, excitèrent bientôt le désir d'en constater la nature et les qualités. En cherchant de l'or, on retrouva une science que l'on avait presque abandonnée, parce que l'esprit inquiet de l'homme s'élance toujours vers des conceptions supérieures à celles que la nature lui a indiquées, et que ce n'est qu'après s'être égaré dans des abîmes sans fond qu'il revient aux objets dont il est entouré, et qui auraient dû faire la matière de ses premières méditations. Il est même à remarquer que l'étude du règne animal, et principalement de ce qui a rapport à l'homme, est la dernière chose qui ait fixé son attention.

L'histoire naturelle présenta donc assez d'intérêt pour être cultivée; et de ce moment commença cette suite de tentatives, de recherches et de découvertes qui l'ont mise au rang des sciences les plus approfondies et les plus utiles : le XVIe siècle

s'appliqua à traduire les ouvrages anciens et à les comparer aux nouveaux éléments qu'ils avaient sous les yeux et qui plus tard amenèrent des méthodes nouvelles : ce fut alors que Geoffroy publia l'histoire des animaux, que Valisnieri, Fabrice et Réaumur, écrivirent sur les insectes; Réaumur, surtout, se distingua par la délicatesse et l'exactitude de ses observations; Erxleben, donna de bons mémoires sur les mammifères; Artedi s'occupa des poissons; Pennant, Edward, Brisson, étudièrent les oiseaux.

Mais cette belle science était en même temps cultivée par Buffon, l'un des plus grands hommes du siècle, qui, laissant loin de lui tous ses rivaux, porta, dans les matières qu'il traita, cette étendue de pénétration qui embrasse en un instant les plus vastes conceptions et les observations les plus minutieuses, cet esprit vigoureux qui mesure d'un coup d'œil l'ensemble et les détails. Il mit dans son style une noblesse, une fécondité, une élégance harmonieuse qu'aucun écrivain n'avait encore eue en traitant les sciences naturelles, et son éloquence parut donner un nouveau caractère à la langue française. En décrivant, en peignant les beautés de la nature, son immensité, ses accidents, ses irrégularités, les mœurs des animaux, il atteignit à la sublimité. Les observations

microscopiques de Spallanzani sur les reproduc-ductions animales, portèrent de vives lumières dans la physiologie, et ce savant, qui travailla aussi à la géologie, qui s'occupa des volcans et des coquillages, des plus grands et des plus petits effets de la nature, qui mit une patience, une sagacité extraordinaires à les examiner, les décrivit avec un style plein d'élégance et de clarté.

On dut à d'Aubanton une excellente méthode sur la classification des minéraux. Dolomieu enrichit la science d'un grand nombre d'observations importantes sur les roches basaltiques, les produits des volcans, et recueillit, sur beaucoup d'autres points, des faits intéressants.

Rivinus essaya de simplifier la classification des plantes de Ray et Tournefort, en les distinguant seulement par un ou deux caractères choisis dans les phénomènes de la fructification; mais sa méthode ne fit qu'augmenter la confusion qui existait déjà dans la botanique. Quelques observateurs, parmi lesquels on compte Micheli, Billen, Réaumur, présentèrent et accréditèrent l'idée fondamentale du système sexuel. Charles Linné la trouva donc toute formée; il aperçut les avantages qu'on en pouvait tirer, et il en fit la plus brillante application. Ce grand homme classa les plantes suivant les organes de la génération. Hill,

Bancks, Solander, Gmelin, Kœmpfer, augmentèrent les collections publiques de plantes de tous les climats, et firent connaître leur nature et leurs propriétés. Vaillant, Duhamel, Jacquin, Schmiedel, Valmont de Bomare, Trew, Antoine et Bernard de Jussieu, se firent des noms honorables par leurs savantes recherches et leurs utiles écrits.

Dufay cultiva la botanique avec succès, et reconnut en physique les deux sortes d'électricités que l'on nomme *vitrée* et *résineuse*. Franklin expliqua la nature des aurores boréales par les phénomènes de l'électricité; il inventa les paratonnerres, et, comme Prométhée, il ravit le feu du ciel; Priestley réunit en un corps de doctrine toutes les découvertes que l'on avait faites sur le fluide électrique. Galvani aperçut les principaux effets du fluide auquel il donna son nom, et qu'on a reconnu depuis n'être qu'une modification de l'électricité [2].

La chimie, la plus moderne des sciences exactes, n'est sortie des ténèbres que depuis environ cinquante ans. Avant cette époque, et surtout jusqu'au XVIe siècle, les alchimistes seuls s'étaient occupés de découvrir les secrets de la nature dans ses compositions et ses décompositions. Leurs recherches, restreintes dans un cercle imaginaire où ils devaient trouver, disaient-ils, d'abord la *pierre*

philosophale, ensuite la *panacée* ou *remède universel*, ne pouvaient avoir les résultats qu'ils attendaient. La fausse route dans laquelle ils étaient engagés, les chimères qu'ils poursuivaient les égarèrent pendant huit cents ans; mais, chemin faisant, ils trouvèrent des combinaisons naturelles qu'ils ne cherchaient pas, et donnèrent ainsi naissance à une science que des esprits plus justes ont entièrement dépouillée des obscurités et des folies des âges précédents, et qu'ils ont rapidement conduite à un haut degré d'évidence et de certitude.

Les phénomènes les plus singuliers, comme les plus ordinaires, sont presque tous le résultat d'actions chimiques; on retrouve, dans la combinaison des dernières parcelles de matière, les grandes lois qui régissent le monde; et nous devons ici faire une remarque qui n'est pas sans intérêt : c'est qu'à certains égards, les chimistes ont été plus loin que la nature même, et qu'ils sont parvenus à opérer des combinaisons et des décompositions qui ne se rencontrent pas dans la chimie naturelle.

Si, des hautes spéculations de la philosophie, nous descendons aux détails qui touchent la société dans ses intérêts matériels, nous voyons la chimie influer puissamment sur l'accroissement et le perfectionnement de tous les arts utiles. L'agri-

culture, les manufactures, les industries de tous les genres s'enrichissent sans cesse de ses nouvelles découvertes; et la médecine même, acquérant par elle une connaissance plus positive de la nature et de l'action des médicaments, dédommage, pour ainsi dire, l'humanité de la perte idéale du *remède universel* auquel il lui a fallu renoncer [2]. Cavendish, Priestley, et quelques autres savants, avaient déjà préparé les voies en se livrant avec ardeur à des recherches nouvelles lorsque Lavoisier détermina la révolution; ce grand homme répéta, avec une extrême précision, les expériences que l'on avait déjà faites. Il changea le nom d'*air fixe* en celui de *fluide élastique*, rechercha tous les phénomènes qui résultent dans les corps de son dégagement ou de sa fixation; et après de longs et vastes travaux, il décrivit dans une suite de mémoires aussi lumineux que profonds, toutes les propriétés de l'oxygène, le suivit dans une foule de composés différents, parvint à la décomposition et à la recomposition de l'eau, embrassa presque tous les objets qui constituent la chimie et fonda la doctrine pneumatique sur des principes incontestables.

On reconnut alors la nécessité d'une nomenclature. Les savants les plus illustres y travaillèrent, et elle fut telle qu'on devait l'attendre

de la justesse de leur esprit : claire, méthodique, et d'un facile usage. Elle devint un des instruments les plus utiles de la science, et ne tarda pas à être adoptée dans toute l'Europe.

A mesure que l'art médical avançait, les systèmes se multipliaient et les hommes se divisaient. L'amour-propre des savants faisait perdre à la science une partie de ce que le temps lui donnait. La chirurgie, moins exposée aux hypothèses faisait des pas assurés, et le talent de l'observation qui caractérise ce siècle, amenait à d'importantes découvertes. Parmi les noms les plus célèbres de ces deux branches si importantes des connaissances humaines, nous citerons de préférence Harvey, qui découvrit la circulation du sang ; Paracelse, Boerhave, Hoffmann, Stahl, Sydenham, qu'on surnomma l'Hippocrate de l'Angleterre, et Haller, continuateur du système de Boerhave, qu'il étendit et appuya de son immense érudition [1].

C'est vers le milieu du XVIII[e] siècle que le magnétisme prit naissance. Le docteur allemand Mesmer popularisa le premier une science qui tient du prodige et dont aucun savant n'a encore pu découvrir la source première. Comme tout ce qui sort du cercle ordinaire de la nature connue, le magnétisme a eu des enthousiastes et

d'ardents détracteurs. Les expériences se sont succédées et renouvelées sans fin, mais les progrès ont été nuls. Il est très-difficile de tracer la ligne où, cessant d'être une science de pure curiosité, le magnétisme pourrait devenir un moyen curatif. Plusieurs gouvernements du Nord, plus hardis que le nôtre, n'ont pas craint d'établir des hôpitaux où le magnétisme est publiquement employé et où les malades sont spécialement traités par des médecins magnétiseurs. Un fait est hors de doute, c'est l'existence du rapport qui s'établit et des facultés extraordinaires ou anormales qui en émanent; mais à quel pilote se fier pour lui livrer son existence, quand le plus habile d'entr'eux ignore la source de sa propre puissance? Cette arme destructive autant que bienfaisante peut, entre des mains aveugles, tuer aussi bien que guérir. Là où était la science en 1777, lorsque Mesmer magnétisait publiquement une demoiselle Paradis, là elle est encore. Les rapports se sont accrus, la puissance a augmenté. la cause première est au nombre de ces secrets que Dieu n'a pas encore révélés à la terre. Attendons. Qui oserait affirmer que le magnétisme ridiculisé et honni au XVIIIe siècle, dédaigné au XIXe comme une vaine pâture à la curiosité n'est pas destiné à bouleverser et mettre au néant

la vieille science pour faire place à une science toute nouvelle et plus complète, que Dieu accorderait aux hommes devenus meilleurs en s'éclairant!

d'ardents détracteurs. Les expériences se sont succédées et renouvelées sans fin, mais les progrès ont été nuls. Il est très-difficile de tracer la ligne où, cessant d'être une science de pure curiosité, le magnétisme pourrait devenir un moyen curatif. Plusieurs gouvernements du Nord, plus hardis que le nôtre, n'ont pas craint d'établir des hôpitaux où le magnétisme est publiquement employé et où les malades sont spécialement traités par des médecins magnétiseurs. Un fait est hors de doute, c'est l'existence du rapport qui s'établit et des facultés extraordinaires ou anormales qui en émanent; mais à quel pilote se fier pour lui livrer son existence, quand le plus habile d'entr'eux ignore la source de sa propre puissance? Cette arme destructive autant que bienfaisante peut, entre des mains aveugles, tuer aussi bien que guérir. Là où était la science en 1777, lorsque Mesmer magnétisait publiquement une demoiselle Paradis, là elle est encore. Les rapports se sont accrus, la puissance a augmenté, la cause première est au nombre de ces secrets que Dieu n'a pas encore révélés à la terre. Attendons. Qui oserait affirmer que le magnétisme ridiculisé et honni au XVIIIe siècle, dédaigné au XIXe comme une vaine pâture à la curiosité, n'est pas destiné à bouleverser et mettre au néant

la vieille science pour faire place à une science toute nouvelle et plus complète, que Dieu accorderait aux hommes devenus meilleurs en s'éclairant!

CHAPITRE DOUZIÈME.

A l'époque où nous sommes arrivés l'économie politique est une science ; non que les tâtonnements aient cessé, mais ils sont discutés, approfondis et érigés en systèmes. L'imprimerie aide les diverses opinions à se faire jour, et les ouvrages sur cette matière importante éclairent les esprits sérieux de l'Europe [1].

Alors, comme aujourd'hui, deux systèmes étaient en présence : la prohibition et la protection d'un côté, la liberté de l'autre. L'apogée du système exclusif fut le ministère de Colbert qui le mit en pratique sur une vaste échelle ; les succès du grand roi, les talents par lesquels il fut illustré rangèrent sous la bannière du ministre presque tous les publicistes français, ce n'est que plus tard que l'agriculture et la liberté ont repris en France leurs droits méconnus.

A l'étranger, on s'aperçut plutôt que la prohibition gênait les affaires. Josiah, Child, Petty,

North, Locke et Stewart, écrivirent dans ce sens, mais n'ayant encore que des idées confuses sur la nature et la source des richesses, ils étaient privés du fil qui seul pouvait les guider dans ce labyrinthe. En 1752, David Hume publia ses essais et émit des idées justes sur l'agriculture, les arts utiles, le commerce, les monnaies, les capitaux, les taux de l'intérêt, la balance du commerce. L'or et l'argent n'y sont point considérés comme les seules richesses; l'industrie y est représentée non-seulement comme la source du bien-être physique des peuples, mais aussi de leur développement intellectuel. C'est aussi la doctrine d'Adam Smith, qui, vers l'époque où les essais de Hume parurent, se lia étroitement avec l'illustre philosophe, son compatriote. Nommé à une chaire de philosophie morale à Glasgow, il introduisit dans son cours l'enseignement de l'économie politique. Plus tard, il se rendit à Paris, il y vit Turgot, Helvétius, Larochefoucauld, et inocula ses idées dans le sein de cette illustre société faite pour les comprendre. Parmi les économistes de Paris brillait alors un chef d'école, Quesnay, qui prétendait que les seuls biens que possédassent les hommes venaient de la terre, soit qu'elle les produisît spontanément comme les métaux qu'elle recèle dans son sein, les animaux qui peuplent

sa surface et les eaux dont elle est baignée, soit que ces biens fussent provoqués par la culture. C'est un système qui depuis a trouvé son pendant dans un autre, qui maintient qu'aucun de nos biens ne viennent de la terre, et qu'ils sont tous le fruit du travail. Le dissentiment n'a lieu que parce qu'on ne s'entend pas sur les biens dont il s'agit. Le grand pas que l'école de Quesnay a fait faire à la science, a été de montrer que la richesse résidait dans la chose qui a un prix et non dans le prix qu'on en tire, qui n'en est que la suite nécessaire. On a su dès-lors qu'en produisant cette chose on pouvait produire de la richesse; les économistes ont mis par là sur la voie de découvrir les moyens par lesquels les nations obtiennent et multiplient ce qui fait leur aisance et leur prospérité.

Plus tard, en 1766, Smith, avec un talent plus mûr, une logique plus puissante, publia son ouvrage sur la nature et les causes de la richesse des nations. Ce livre célèbre élève l'économie politique au rang des sciences positives par le soin qu'il a pris de ne jamais fonder un raisonnement que sur l'observation et l'expérience. S'il énonce une vérité générale, cette proposition abstraite n'est que l'expression commune de plusieurs faits réels. De cette manière, il ne s'égare jamais dans

des abstractions ni dans des suppositions gratuites, ni dans des conjectures hasardées.

A peu près dans le même temps, Verri, Beccaria et Filangieri, développaient en Italie des notions d'économie politique très-judicieuses, très-utiles, mais qui n'avaient pas d'allure qui leur fût propre : appuyés sur les publicistes de France et d'Angleterre, ils éclairaient leur pays, et c'était encore une belle mission. Raynal, Condorcet, Turgot, l'accomplissaient en France, lorsque l'émancipation de l'Amérique et la révolution française ouvrirent un champ immense aux observations qui avaient pour objet l'économie des sociétés. Des gouvernements conseillés soit par des passions populaires, soit par d'anciennes prétentions, soit par des ambitions nouvelles, accumulèrent des fautes déplorables pour les nations, mais au total, favorables aux progrès de l'esprit humain [3].

Nous n'entrerons pas dans les applications historiques de ces divers systèmes, elles nous conduiraient trop loin, et nous renvoyons nos lecteurs pour cette intéressante étude aux ouvrages estimés de MM. Blanqui et Villeneuve Bargemont [4].

Le commerce s'agrandissait avec la science : un système de colonisation plus lent, plus méthodique que tous ceux qui l'avaient précédé,

commença avec l'établissement des Anglais aux Indes-Orientales, et devint pour eux la cause d'une grande fortune.

En 1611, une des flottes de la compagnie régulièrement constituée par le roi Jacques, parvint à établir des factoreries à Surate, Ahmedabad, à Cambaye, à Goga, moyennant un droit d'entrée de trois et demi pour cent sans autre exaction. Plus tard, elle ravit aux Portugais le commerce de la Perse, elle s'empara du monopole des soieries, alors très-recherchées ; des laines de Caramanie, des turquoises, des brocards d'or, des tapis, du maroquin, des gommes, des résines, des parfums. Enfin, après quelques troubles, résultats nécessaires des révolutions et des restaurations successives qu'a subies l'Angleterre, la puissance de cette compagnie colossale s'étendit à la fin du XVIIIe siècle sur tout le cours du Gange et sur toute la presqu'île de l'Inde, c'est-à-dire de la Perse à la Chine, et de la mer des Indes aux montagnes du Thibet... Cette vaste étendue de pays est partagée en un grand nombre de principautés, administrées sous différents titres de nababs, de rajahs, par des souverains qui tiennent tous, directement ou indirectement, leur autorité des Anglais, et gouvernent sous leur bon plaisir. On peut les regarder comme des agents fiscaux qui donnent

à la compagnie une part des tributs qu'ils font payer à leurs sujets. Lorsqu'ils se montrent trop peu soumis, on les remplace.

Les Français ne furent pas aussi heureux dans des entreprises pareilles. S'ils ont l'audace et l'énergie qui conquiert, ils n'ont pas l'esprit de suite qui conserve et accroît. Colbert avait trouvé le commerce dans l'enfance, il voulut l'en sortir par deux voies, l'industrie intérieure et le commerce des comptoirs : les ports de Marseille et de Dunkerque furent déclarés francs, et l'on vit bientôt le commerce du Levant attiré à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque.

Les fabriques de toute espèce furent encouragées par des avances, des gratifications. On fit du drap dans Abbeville, et, en 1669, on compta quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. La culture du mûrier mit les fabricants en état de se passer des soies étrangères, et les glaces des manufactures royales éclipsèrent bientôt celles de Venise. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la savonnerie. Les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelle, on fit venir trente principales ouvrières de Venise et deux cents de Flandre, on leur donna trente-six mille francs

pour les encourager. Les manufactures de draps de Sédan, celles des tapis d'Aubusson, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes où la soie se mêle avec l'or et l'argent se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle. Séduit par les apparences de la prospérité des Anglais et des Hollandais, le grand ministre essaya de les imiter, il accorda un privilége de cinquante ans à la Compagnie qui se présenta la première pour exploiter cette partie du monde. Madagascar, avec ses côtes mal saines, fut destinée à être le berceau de la nouvelle association ; mais au lieu de profiter de quelques avantages réels que présentait cette grande île de plus de trois cents lieues de long, on dépensa beaucoup d'argent inutilement, et Madagascar fut abandonnée cinq ans après l'arrivée des Français. Surate devint leur entrepôt, et de notre long séjour dans cette ville commerçante, nous n'avons rapporté, dit M. Blanqui, que les matériaux de l'opéra des *Bayadères*... La Compagnie des Indes, source de tant d'espérances, commença dès-lors à déchoir rapidement. Il fallut abandonner les établissements de Bantam, de Rajapour, de Tilseri, de Mazulipatam, de Bender-Abassi et de Siam, parce qu'on ne pouvait plus les soutenir. Tout ce luxe de comptoirs, quoiqu'ils fussent protégés par

la vanité nationale, entraînait la compagnie vers sa ruine. La mort de Colbert, suivie de l'altération des monnaies, des réductions forcées d'intérêts et des engagements les plus téméraires, amena un discrédit universel. Les consommations diminuèrent avec la production, la culture des terres fut négligée : les ouvriers passèrent à l'étranger. Le système de Law acheva de bouleverser la fortune publique, et la Compagnie, réduite à vivre d'exactions, présenta le spectacle d'odieux monopoleurs, plutôt que de négociants. En vain l'administration de Dumas à Pondichéry, celle de La Bourdonnais à l'île de France, et les talents de Dupleix à Chandernagor, relevèrent la puissance française dans l'Inde, il fallut céder après de brillants et inutiles exploits : Pondichéry fut prise par les Anglais qui la réduisirent en cendres. Ainsi finit, comme toutes les autres, la compagnie française des Indes-Orientales, après avoir prouvé que le commerce ne peut se soutenir longtemps à l'aide du monopole et des conquêtes.

Le même sort attendait la compagnie des Indes-Occidentales, appuyée sur les mêmes principes.

Quoique le Danemarck, la Suède, la Prusse et la Russie, n'aient pas influé d'une manière aussi remarquable sur la direction du commerce et de l'industrie, que Venise, le Portugal, la Hollande,

l'Espagne, l'Angleterre ou la France, ces différentes puissances n'en ont pas moins concouru au développement des facultés humaines dans leurs rapports avec la fortune publique.

La nature semblait avoir destiné les Danois à dominer dans la Baltique. Maîtres du passage du Sund, et placés à l'avant de la Suède et de la Russie, ils pouvaient ouvrir et fermer cette mer à leurs amis ou à leurs ennemis. Ils étaient riches en bois de construction, familiarisés, comme les Portugais avec le spectacle des tempêtes, et exercés à la navigation par le métier de pirates; mais le génie de ses habitants et le degré de puissance du Danemarck lui interdisaient un commerce trop éloigné, et leurs établissements aux Indes-Orientales n'eurent qu'une existence éphémère. La Suède plus fière, plus active, a trop donné à la la guerre pour briller dans des entreprises qui veulent la paix. Avant Pierre-le-Grand la Russie était peu de chose par sa marine et son commerce: Pierre a rassemblé dans un foyer commun ces rayons de lumière et de prospérité future, il a créé la marine russe, frappé d'une main vigoureuse les antiques abus, et il s'est fait charpentier pour avoir une flotte. Sur le golfe de Finlande, il a bâti une des plus belles villes du monde; il a peuplé Astracan d'Indiens, et dans Orenbourg,

qui chaque jour devient plus importante, il a ouvert un asile à tous les proscrits de la Perse et de l'Inde. Le commerce extérieur naquit sous ses auspices. On se rapprocha intimement de la Chine avec laquelle on avait conservé, depuis 1689, des relations de bienveillance, et l'on en tira des fourrures, de l'or, de l'argent, des pierreries et des productions de toute espèce [5].

L'état matériel des divers peuples européens et la suite des découvertes et inventions qui l'ont amélioré, manquent seuls à notre tableau. Nous allons offrir à nos lecteurs quelques détails bien incomplets que nous avons pu réunir. Ne pouvant conserver aucun ordre dans un sujet pareil, nous donnerons sans plan arrêté tout ce qui se présentera sous notre plume.

Voici, d'après quelques inventaires du temps que possède, imprimés ou en manuscrits, M. Alexis Monteil, le menu d'un mobilier bourgeois : un grand fauteuil de cuir, quatre fauteuils de satin jaune, garnis de points, un sopha de bois de noyer à la capucine, garni de glui, de paille, six chaises de glui à la capucine, garnies de cartouches de points, deux chaises perspectives, une chaise inquiétude, une demi douzaine de placets de serge bleue, une table de dix couverts sur un seul pied, une table à pieds de biche, une autre à colonnes torses, deux lits

de serge bleue, à colonnes, un lit de damas cramoisi, à quenouilles, avec pentes, dossier, ciel de taffetas, bonnes grâces, doubles rideaux, couvre-pied, courte-pointe, soubassements, deux bénitiers garnis de cristal, miroirs à bordure noire, à bordure de bois d'olivier, à cadre grillé, miroirs à cadre émaillé, à cadre de cuivre argenté, vieux tapis d'Aubusson, de Turquie, de Perse, bras de cheminée tournés, sculptés, argentés, dorés, à simple, double chandelle, bustes en cuivre d'Adrien, d'Antonin, tableau de tapisserie, représentant Marguerite de Navarre, chiens plaqués, chevrettes de cuivre, chenets de fer, feux de fer, paravent à six feuilles, portières de drap, portières de tapisserie, poêle de tôle à long tuyau, armoires à deux, à quatre portes, à double, à triple tiroir. Encoignures, coffres, coffrets, bahuts, malles, mallettes, haste, broche, tournebroche, hachoir, longue table-coffre, avec son gradin, salière de bois en chaise fermée, grande marmite de cuivre, pot de fer à trois pieds, pot de potin.

Nous avons déjà parlé des carrosses au XVI[e] siècle, ils ont fait dans l'espace de cent ans de bien grands progrès. Ce ne sont plus de lourdes caisses grossièrement vernies suspendues sur de larges courroies et où l'on montait par une échelle de fer, les carrosses au XVII[e] siècle sont construits

avec des arcs de fer, du bon cuir noir brillant de plusieurs rangées de clous, à tête dorée, garnis en dedans d'étoffes à fleurs d'argent, suspendues sur sur des ressorts élastiques... Bientôt ils parurent trop grands, on fit des demi-carrosses; des carrosses coupés; et ce n'était pas seulement les gens riches qui purent s'en servir dans ce siècle bien heureux! Un nommé Sauvage conçut l'idée de tenir toujours chez lui des carrosses toujours attelés, avec le cocher toujours sur le siége et aux ordres des premiers venus qui voudraient les louer à l'heure, ensuite sans doute celle de les exposer ainsi sur les carrefours et les places publiques. On ne demandera sûrement pas s'il eut bientôt des imitateurs. Il en eut en France et en Angleterre; et tous, en France et en Angleterre, rivalisèrent de bon marché.

A en croire Sauval les *omnibus* même étaient connus au XVIIe siècle. On avait établi à Paris de grandes voitures communes qui partaient à heure fixe et qui, pour cinq ou six sous transportaient d'un point de la ville à un autre, tous ceux qui se présentaient. Ce genre de voitures, si éminemment utiles, ne subsista que peu d'années [6].

La poste aux lettres était établie depuis Louis XI, mais ce n'est que depuis 1622 que M. d'Alméras, sous les ordres duquel le roi avait mis tous les re-

lais des postes, conçut la grande et utile idée de les charger des lettres du public, en sorte qu'il établit, dans diverses directions, plusieurs principales lignes de courriers qui, partant, arrivant à des jours, à des heures fixes, qui, allant jour et nuit et faisant deux lieues à l'heure, déposaient, dans les différentes villes de leur ligne, non-seulement le paquet des lettres destinées à cette ville, mais encore celui des villes intermédiaires entre les principales lignes, que d'autres courriers particuliers venaient prendre; en sorte que dès ce moment l'important service du transport des lettres, l'âme du commerce et de la société, ne fut plus retardé, suspendu par les nuits, par les vacances classiques ou judiciaires, et qu'il fut fait avec une régularité, une rapidité dont le public, dans les premiers temps, ne cessait de s'étonner [7].

Au temps de M. d'Alméras on ne payait que deux sous de port pour une lettre de Paris à Lyon. Ce taux changea bientôt : par le tarif de l'année 1644, les lettres de Paris à Lyon payèrent quatre sous, celles de Paris à Toulouse et à Marseille cinq sous. Le taux fut encore élevé par le tarif de 1676.

L'industrie faisait des progrès rapides, et chaque province avait déjà son genre de réputation. On distinguait surtout les dentelles de Flandre, la

serrurerie d'Eu, les quenouilles de Péronne, les toiles de Picardie, le pain d'Uzès [8] et de Gournay, les tanneries de Caen, les draps de Louviers, les teintureries de Rouen, les épingles de Laigle, la bougie du Mans, le sucre d'Orléans, les confitures de Tours, l'horlogerie de Châtellerault, les forges du Berry, les tapis d'Aubusson, les émaux de Limoges, les papeteries d'Angoulême, l'eau-de-vie de Cognac, les souliers de Toulouse, les liqueurs de Montpellier, les bas de Nîmes, les clous de Graissesac, les savons de Marseille, les parfumeries de Grasse, l'huile d'Aix, les gants de Grenoble, les fonderies du Puy, les fromages de Roquefort, les chaudrons d'Aurillac, les sucreries de Clermont, les cartes de Thiers, la quincaillerie de Saint-Étienne, les brocarts de Lyon, les fusils de Besançon, la moutarde de Dijon, les chapeaux de Mâcon, la coutellerie de Moulins, la faïence de Nevers, la reliure de Paris, la porcelaine de Saint-Cloud, l'orfèvrerie de Reims, la sellerie de Nancy, la bière de Pont-à-Mousson, la verrerie des Vosges, etc., etc. [9].

Depuis un siècle tout a changé : la réputation et le fait; le fait surtout, car dans la plupart des provinces la vieille réputation a pris racine et subsiste toujours.

L'imprimerie avait fait aussi un pas rapide

grâce aux Cottin, aux Sanlecque, aux Barbin, aux Coignard et aux Cramoisy : On inventa et l'on classa les caractères en *Gros-canon.* — *Petit-canon.* — *Parangon.* — *Gros-romain.* — *Saint-Augustin.* — *Cicéro.* — *Philosophie.* — *Petit-romain.* — *Petit-texte.* — *Gaillarde.* — *Mignonne.* *Nonpareille.* — *Sédanoise* ou *Parisienne.* Il y avait au XVIIe siècle jusqu'à trente-six imprimeurs à Paris! le XVIIIe et le XIXe ont laissé ce nombre bien loin....

Les détails statistiques que nous pourrions recueillir ne s'étendraient qu'à la France, à laquelle nous pouvons conserver une place plus large, mais non pas tout-à-fait absorbante. Nous renverrons nos lecteurs aux notes [10].

On donne en général à Richelieu la gloire d'avoir créé la marine française, mais elle appartient plus réellement à Louis XIV et Colbert, qui en moins de trente ans lui ont fait prendre un essor qu'elle était à attendre depuis plusieurs siècles. Il y avait, après le grand roi, soixante mille matelots classés et répartis sur cent gros vaisseaux de ligne et un nombre proportionné de frégates et autres bâtiments de guerre. L'Angleterre était plus riche encore, mais alors comme aujourd'hui aucun peuple du globe ne pouvait rivaliser avec ces deux grandes puissances.

La civilisation, dans ces deux pays, suivait, depuis l'avénement de la maison d'Orange et celle de Louis XIV, une marche à peu près pareille; plus brillante peut-être en France, plus positive et plus forte en Angleterre, d'après le caractère des deux peuples.

C'est à la France qu'appartient, en ce sens, la gloire du théâtre : nous avons déjà parlé de l'Opéra dans le chapitre précédent, mais nous n'avons pas dit qu'il parut au XVIIe siècle sur la scène française et que l'abbé Perrin fut le premier qui donna une pastorale dont Cambert, surintendant de la musique de la reine-mère, avait composé les airs. Cette nouveauté, fort applaudie, fut suivie d'une seconde; ce qui donna à Perrin la *hardiesse* de solliciter des lettres-patentes pour l'établissement d'une académie des opéras en langue française : il les obtint. Aucune femme n'avait paru sur le théâtre de l'Opéra avant 1681. A cette époque les hommes cessèrent de paraître ridiculement travestis en femmes, et l'Opéra eut ses danseuses.

Les anciens portaient perruque, et de tout temps on a porté perruque, si l'on veut entendre par ce mot quelques cheveux peints et collés ensemble pour cacher les imperfections de la chevelure, mais ce n'est qu'en 1620 que les véritables perru-

ques, les perruques nobles de Louis XIV, furent reconnues et appréciées. Le premier qui porta une perruque d'un nouveau genre fut un abbé nommé Larivière; cette perruque était si garnie et si longue qu'elle pesait deux livres : les plus belles étaient blondes. Sous Louis XV on remplaça les grandes perruques par les perruques à bourse.

La forme des perruques varia étonnamment de même que leur nom : on vit successivement les perruques *nouées*, *à oreilles*, *à deux queues*, *rondes*, *étroites*, *à trois marteaux*, *à la brigadine*, etc. La révolution a porté un coup terrible à tous les genres de perruques; mais la mode est si capricieuse et le goût rétrograde si facilement que nous ne devons pas *désespérer* de les revoir encore.

Au milieu du même siècle les fusils furent substitués à l'arquebuse et au mousquet : cette arme, malgré la supériorité qu'elle a sur celles qu'elle devait remplacer, ne fut cependant adoptée définitivement qu'en 1703. Louis XIV, sur l'avis du maréchal de Vauban, ordonna que les piques fussent supprimées et remplacées par des fusils armés de baïonnettes.

Ce fut au commencement du XVIIe siècle que l'usage de publier des relations ou des opinions sur les affaires publiques s'établit à Venise, asile

de la liberté. On publia chaque semaine une feuille qu'on appela *Gazette* (du nom de *Gazetta*, petite monnaie revenant à une pièce de deux liards, qui avait cours à Venise). Cet exemple fut suivi par toutes les grandes villes de l'Europe.

« Le médecin Renaudot donna en France les premières gazettes, en 1631, et il en eut le privilége, qui a été longtemps un patrimoine de sa famille. La seule ville de Londres a plus de *douze* gazettes par semaine : on ne peut les imprimer que sur du papier timbré, ce qui n'est pas un impôt indifférent pour l'État... » *Douze gazettes par semaine à Londres !* dit Voltaire, et il le trouve extraordinaire... Que dirait-il s'il entrait aujourd'hui dans un de nos bons cabinets de lecture ?

Le thé fut introduit en Europe par les Hollandais, en 1610, et de Hollande en Angleterre soixante ans après, en France on le connaissait en 1636.

Il y a beaucoup de qualités de thé ; elles proviennent du sol qui le favorise plus ou moins ; il doit être plus aromatisé dans les pays les plus secs et les plus chauds, où sa culture est possible. On en voit assez en Corse et sur les bords de la Garonne.

L'Angleterre et la France se disputent l'hon-

neur de beaucoup de découvertes et d'inventions importantes ; au nombre de ces dernières se trouvent les bas au métier. Ce qu'il y a de certain, c'est que la première manufacture de bas fut établie en France en 1656, dans le château de Madrid, au bois de Boulogne, sous la direction d'un nommé Hindret. Cet établissement ayant eu un succès considérable, Hindret forma, en 1666, une compagnie qui, sous la protection royale, fit faire de si rapides progrès à sa manufacture que six ans après on érigea, en faveur des ouvriers qui y travaillaient, une communauté de maîtres-ouvriers de bas au métier.

L'admirable institution des sœurs de charité, qu'on nomme aussi *sœurs grises*, est due à la piété de Louise de Marillac et à celle de Vincent de Paule, son directeur. Occupé alors de nombreux établissements qui ont fait de sa vie entière une œuvre de bienfaisance, il trouva dans sa pénitente des dispositions qui le déterminèrent à s'en faire une aide. Elle partagea ses travaux avec un zèle et une activité que l'amour de Dieu peut seul inspirer. A la tête d'une communauté de filles, elle se dévoua aux soins les plus vils ; rappelant les malades qu'elle servait dans les hôpitaux à des sentiments religieux, elle était en même temps le médecin de l'âme et du corps. Ses bon-

nes œuvres ne s'arrêtaient pas là; elle soigna les galériens, les aliénés, les enfants trouvés et jusqu'aux pestiférés. Ses revenus étaient employés à acheter des maisons pour des établissements, à fonder de nouvelles communautés. Ses filles étaient répandues dans différentes paroisses de Paris, aux Invalides, dans les prisons, partout où il y avait des malheureux à soulager et à consoler. Nantes, Angers et d'autres villes demandèrent de ces sœurs, qui bientôt se répandirent en Italie, en Allemagne, en Pologne et jusqu'aux Amériques comme un bienfait de Dieu...

Mais, hélas! le bien et le mal se partagent la terre : pendant qu'une simple femme répandait les trésors de sa charité dans sa patrie et dans le monde entier, un roi, renouvellant les anciens jeux d'Auguste et d'Héliogabale, donnait la première idée de la loterie, source de ruine pour un peuple aussi avide qu'ignorant.

Le premier arrêt du conseil d'État en faveur des loteries est fort curieux; en voici un fragment : « Sa Majesté, ayant remarqué l'inclination naturelle de la plupart de ses sujets à mettre de l'argent aux loteries particulières, et voulant leur procurer un moyen agréable et commode de se faire *un revenu sûr* pour le reste de leur vie, et même *d'enrichir leur famille* en donnant au ha-

card, etc., a jugé à propos d'établir à l'Hôtel-de-Ville de Paris une loterie royale de dix millions. »

La loterie, malgré la remarque de Louis XIV et l'arrêt du conseil-d'État, est un des fléaux les plus funestes qu'on ait pu imaginer : elle porte le trouble dans les familles, favorise la cupidité, excite au vol, produit la misère et l'infamie, et est une offense cruelle à la morale publique. Un calcul exact prouve qu'elle détourne au profit des gouvernements une portion énorme des sommes hasardées. Le XIXe siècle a fait justice de cette création du XVIIe. Attaquée par tous les hommes éclairés, la loterie a été abolie en France le 1er janvier 1836 et ne tardera pas à l'être dans tous les pays civilisés.

Les premières années du XVIIIe siècle furent peu fertiles en inventions. La plus importante est celle de Franklin : les travaux de l'illustre Américain sur l'électricité et sur l'identité de la foudre et du fluide électrique, assez peu remarqués d'abord de la Société royale de Londres, à laquelle ils étaient adressés, furent accueillis en France avec le plus grand empressement. Buffon les jugea dignes de toute son attention ; il répéta avec succès les expériences qui y étaient indiquées, et qui furent renouvelées ensuite en présence de Louis XV. Franklin, pour confirmer les

théories qu'il avait découvertes, imagina d'enlever, par un temps d'orage, un cerf-volant auquel il avait fixé une pointe de fer, et dont la corde de chanvre, au bout de laquelle une clef était attachée, devait servir de conducteur pour tirer des nuages mêmes l'étincelle électrique, au risque pour l'observateur hardi de payer de sa vie le succès de son expérience. L'humanité tout entière profita de cette découverte, dans laquelle le génie de Franklin, toujours dirigé vers les applications utiles, puisa l'invention des paratonnerres.

Cette invention, qui eut lieu en 1757, a été perfectionnée plus tard par Chappe et Bertholon.

Le paratonnerre est une barre de fer, terminée par une pointe de platine, qu'on place sur le point le plus élevé d'un édifice pour le garantir de la foudre. Un cordon composé de fils de fer ou de laiton tressés et enduits d'une couche de vernis gras, conduit la foudre, lorsqu'elle tombe sur le fer protecteur, jusque dans un puits ou au moins dans un souterrain constamment humide.

C'est à peu près à cette époque que Vaucanson montra au public lyonnais son *âne fabricant*..... Mais la vie du célèbre mécanicien, toute consacrée aux inventions, appartient en entier à notre sujet.

Né à Grenoble en 1709 d'une famille noble,

Vaucanson sentit son goût pour la mécanique se déclarer dès sa plus tendre enfance. Sa mère, femme d'une piété sévère, ne lui permettait d'autre dissipation que de venir avec elle chez des dames d'une dévotion égale à la sienne. Pendant leurs pieuses conversations le jeune Vaucanson s'amusait à examiner à travers les fentes d'une cloison une horloge placée dans la chambre voisine. Il en étudiait le mouvement, s'occupait à en dessiner la structure et à découvrir le jeu des pièces dont il ne voyait qu'une partie : cette idée le poursuivait partout. Enfin il saisit tout d'un coup le mécanisme de l'échappement, qu'il cherchait depuis plusieurs mois. Dès ce moment toutes ses idées se tournèrent vers la mécanique. Il fit en bois et avec des instruments grossiers une horloge qui marquait les heures assez exactement. Il composa pour une chapelle d'enfants de petits anges qui agitaient leurs ailes, des prêtres automates qui imitaient quelques fonctions ecclésiastiques. Le hasard fixa son séjour à Lyon ; on y parlait alors de construire une machine hydraulique pour donner de l'eau à la ville, Vaucanson en imagina une qu'il n'osa proposer par modestie ; mais arrivé à Paris il vit avec une joie difficile à peindre que la machine de la Samaritaine était précisément celle qu'il avait imaginée à Lyon. S'aper-

cevant de tout ce qui lui manquait de connaissances en anatomie, en musique, en mécanique, il employa plusieurs années à étudier ces sciences. Le flûteur des Tuileries lui fit naître l'idée d'une statue qui jouerait des airs. Les reproches d'un oncle qui traitait ce projet d'extravagant en suspendirent l'exécution; ce ne fut que trois ans plus tard que Vaucanson s'en occupa pendant une longue maladie; il y réussit au point que, sans corrections, sans tâtonnements, l'automate joua de la flûte. Aux premiers sons qu'elle rendit, le domestique de Vaucanson, qui se tenait caché dans l'appartement, tombe aux genoux de son maître qui lui paraît plus qu'un homme, et tous deux s'embrassent en pleurant. A cette machine succéda bientôt un automate qui jouait à la fois du tambourin et du galoubet. Enfin on vit deux canards qui barbotaient, allaient chercher le grain, le saisissaient dans l'auge et l'avalaient; ce grain éprouvait dans leur estomac une espèce de trituration et passait dans les intestins, suivant ainsi tous les degrés de la digestion animale. En 1740 Vaucanson résista aux offres du roi de Prusse, qui attirait dans ses États tous ces hommes illustres. Peu après, le cardinal de Fleury l'attacha à l'administration, en lui confiant l'inspection des manufactures de soie; il perfectionna les moulins

à organiser. Dans un voyage qu'il fit à Lyon il se vit poursuivi à coups de pierres par des ouvriers en soie, parce qu'ils avaient ouï dire qu'il cherchait à simplifier les métiers; pour s'en venger il construisit une machine avec laquelle un âne exécutait une étoffe à fleurs. Il fit encore pour la représentation de la Cléopatre de Marmontel un aspic qui s'élançait en sifflant sur le sein de l'actrice, ce qui fit dire à un homme de lettres que l'on consultait sur le mérite de cette tragédie : Je suis de l'avis de l'aspic. Vaucanson s'occupait en secret d'une idée qui souriait à Louis XV; c'était la construction d'un automate dans l'intérieur duquel devait s'opérer tout le mécanisme de la circulation du sang; mais il en fut dégoûté par les lenteurs qu'éprouva l'exécution des ordres du roi pour l'aider dans son travail. Il termina une longue suite de travaux importants et utiles par une maladie douloureuse, fruit de ses veilles trop multipliées, et les dix-huit mois qu'il demeura au lit avant d'expirer ne furent pas stériles. L'Europe le perdit en 1782 [11].

Droz a pris la science où l'avait laissé Vaucanson, et lui a fait faire de nos jours des progrès d'autant plus étonnants qu'il semblait que Vaucanson n'eût rien laissé à glaner après lui.

Une des découvertes les plus importantes du

XVIII[e] siècle est le galvanisme, qui a déjà fait naître une foule d'expériences curieuses et neuves qui exercent la sagacité des physiciens. C'est Galvani, professeur de médecine à Bologne, qui a découvert l'action de cette électricité. Volta a démontré son origine et sa nature, et a enseigné à la renforcer indéfiniment : Reitter, Nicholson et Davy ont reconnu sa puissance chimique. Les premières expériences faites en France eurent lieu en l'an V de la république, c'est-à-dire en 1797.

Le hasard fit découvrir à Galvani la puissance du fluide électrique : il disséquait un jour une grenouille, tandis que quelqu'un, occupé dans la même pièce d'expériences électriques, tirait des étincelles du conducteur; les muscles de la grenouille donnaient des signes sensibles de mouvement chaque fois que les nerfs étaient en contact avec le scalpel, qui faisait alors l'office de conducteur métallique. Il varia ses expériences sur des grenouilles mortes ou vivantes ; et d'une longue étude sur les résultats qu'il obtint naquirent de nombreuses améliorations pour la science.

Si le galvanisme est, en physique, la découverte la plus importante du XVIII[e] siècle, en philosophie, en morale, celle de l'éducation des sourds-muets et de l'enseignement mutuel ne le

sont pas moins. La première est due à ce vénérable abbé de l'Épée qu'a si dignement remplacé l'abbé Sicard. On aime à voir le clergé accomplir ainsi sa mission divine d'amour et de charité.

Ce fut en 1780, qu'eut lieu en France, la première application régulière de l'enseignement mutuel dans l'institution fondée à Paris par le chevalier Paulet pour les orphelins militaires. Peu de temps après, deux hommes en Angleterre posèrent les fondements d'un édifice plus vaste et plus solide. Le docteur Bell et le quaker Lancastre, ayant conçu une idée pareille, la développaient et la mettaient en œuvre avec de grandes modifications. Une utile émulation s'établit; elle augmenta l'activité et le zèle : de nombreuses écoles s'élevèrent sur tous les points de l'Angleterre [12].

Plusieurs tentatives pour s'élever dans les airs avaient échoué jusqu'en 1782, lorsque madame de Montgolfier, ayant placé un jupon sur un de ces paniers dont on se sert pour chauffer le linge, fut fort surprise de voir ce jupon s'élever de lui-même; son époux, savant distingué, mit aussitôt la découverte à profit, plaça du feu sous une légère enveloppe, raréfia l'air qu'elle contenait, et le ballon s'éleva. Cette première expérience eut lieu à Annonay, sa ville natale. Il la renouvela à Paris, et dès-lors la science s'empara de cette

découverte plus surprenante qu'utile. En 1783, MM. Charles et Robert s'élevèrent par le moyen d'un ballon rempli d'hydrogène ; en 1785, Blanchard et Jeffreys traversèrent en deux heures la Manche, entre Douvres et Boulogne ; Pilâtre-Durosier et Romain, ayant voulu plus tard essayer le même passage, furent précipités de plus de mille mètres de haut, le feu ayant pris à leur ballon. La première expérience du parachute fut faite en 1797 par M. Garnerin, qui parvint jusqu'à un certain point à éviter de pareils malheurs. Espérons qu'on arrivera un jour à diriger à volonté ces vaisseaux volants. Les Français s'en sont servis à la célèbre bataille de Fleurus : un aérostat, dit Dulaure, permit à ceux qu'on élevait dans les airs de voir les dispositions, les mouvements des différents corps ennemis, et concourut au succès de nos armes. Cet exemple ne s'est pas renouvelé depuis.

Ce n'est qu'à cette époque que fut connue la nature de l'eau. Lavoisier eut la gloire de cette découverte tant souhaitée. Berthollet, célèbre par les heureuses applications qu'il a faites de la chimie aux usages domestiques, a donné les moyens de la conserver fort longtemps sans qu'elle se gâte ; et Poissonnier, plus heureux que ses devanciers, a rendu potable celle de la mer. Il est parvenu

à tirer onze parties de bonne eau douce sur seize d'eau salée. Cette découverte a été pour la marine la source d'immenses avantages, qu'on n'a cessé de mettre à profit jusqu'a nos jours.

Avec la révolution française qu'on pourrait appeler révolution européenne, la nature des inventions change d'une manière bien sensible. A celles que nous avons successivement parcourues vont succéder les télégraphes, l'uniformité des mesures, l'institution du jury, l'exposition des produits de l'industrie, l'établissement des tribunaux de paix, etc. Pendant que la terreur règne dans l'Europe entière, agitée par une commotion générale, la régénération de l'ordre social se fait sentir en tout.

Mais avant d'entreprendre cette nouvelle série d'innovations utiles, disons un mot de l'admirable découverte attribuée à Jenner. L'inoculation était depuis longtemps connue dans l'Orient, sans qu'aucun Européen osât en faire l'expérience sur lui-même ou sur ses enfants. Une Anglaise lady Montague, ambassadrice près la Porte ottomane, eut la première ce courage : elle fit inoculer son fils, et l'opération ayant réussi, de retour à Londres, elle fit inoculer sa famille en 1721. Alors le collège de médecine demanda que l'expérience fût faite sur six criminels condamnés à mort. Le suc-

cès répondit aux espérances qu'on avait conçues, et bientôt la princesse de Galles fit inoculer ses enfants. Quoique l'inoculation se fût accréditée en Hollande, en Suède, en Allemagne; elle trouvait toujours en France de puissants antagonistes; mais en 1756 le duc d'Orléans, l'aïeul de notre roi, se détermina à faire inoculer ses enfants, et cet auguste exemple fut un bienfait autant qu'un acte de courage. Dès ce moment l'inoculation s'accrédita de plus en plus, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un moyen de se garantir entièrement de la petite vérole.

L'inoculation était déjà un grand bienfait pour l'humanité; elle paralysait les effets d'une cruelle maladie; mais bannir tout-à-fait cette maladie était une espèce de prodige que devait opérer la vaccine.

Il paraît prouvé que Rabaut-Pommier, frère de Rabaut-Saint-Étienne, eut la première notion de la vaccine avant que les Anglais eussent rien écrit sur cette découverte (1780). Il avait fait, aux environs de Montpellier quelques observations sur la petite vérole, et l'avait reconnue de la même nature qu'une maladie des moutons et des vaches, connue sous le nom de *Picote* ou *Pigote*. Il observa de plus que celle des vaches était plus bénigne, et apprit que les bergers qui la prenaient

étaient préservés ensuite de la petite vérole. En 1784 il communiqua ces observations à un Anglais, qui les transmit à Jenner, et les Anglais en profitèrent comme de l'enseignement mutuel, et de tant d'autres inventions qui leur venaient des Français, moins prompts à mettre les améliorations en pratique.

Jenner inocula plusieurs bergers qui avaient pris le mal de leurs vaches, et aucun d'eux ne fut malade : de nombreuses expériences eurent lieu à Londres; et toutes furent couronnées de succès. A peine ces succès furent-ils connus à Paris, que des essais furent tentés par divers médecins, M. Aubert passa en Angleterre, recueillit toutes les données utiles, et un hospice s'éleva dans la capitale pour y vacciner les pauvres. Des relations furent aussi établies avec les départements et les pays étrangers; et en trois ans (de 1798 à 1802), l'Europe et l'Asie avaient été témoins de l'efficacité de la vaccine, et avaient joui de ses bienfaits.

En adoptant les télégraphes, la royauté a hérité d'une invention faite par les esprits impatients de la république. Les feux et les pavillons qui dominaient les tours féodales ne suffirent pas à ces derniers; il leur fallait des voies plus promptes pour un gouvernement qui ne vivait que d'action:

l'invention de Chappe les satisfit. Ce mécanicien en fit la première expérience en 1791 ; la convention la renouvela, et tous les gouvernements s'en sont servis depuis avec un zèle qui prouve mieux qu'autre chose l'immense utilité du télégraphe. Par ce moyen on reçoit à présent à Paris des nouvelles de Calais en trois minutes, de Lille en deux, de Strasbourg en six et demie, de Toulon en vingt, etc.

L'usage de stélégraphes a passé de la France chez tous les peuples civilisés : les inventions profitables au pouvoir sont rarement abandonnées.

Celle du calendrier décimal n'avait pas cet avantage, aussi a-t-il été mis de côté ; mais il est attaché à nos troubles civils, et assez curieux pour le rappeler ici. Un nouveau calendrier, dit Dulaure, fut substitué à l'ancien. Le comité d'instruction publique fit son rapport sur ce calendrier, le 5 octobre 1793 ; voici quelques-uns des principaux articles :

« L'ère des Français compte de la fondation de la république qui a eu lieu le 22 septembre 1792... L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils... Le commencement de chaque année est fixé à minuit... L'année est divisée en douze mois égaux de trente jours chacun, après lesquels suivent cinq jours pour compléter l'année ordinaire, et qui

n'appartiennent à aucun mois : ils sont appelés *les jours complémentaires*... Chaque mois est divisé en trois parties appelées *décades*, etc. Le jour, de minuit à minuit, est composé de dix parties, chaque partie de dix autres, etc. »

Le 24 décembre suivant, un nouveau décret fit quelques additions : on donna aux mois des noms nouveaux tirés des divers états de l'atmosphère, et des divers travaux champêtres ; les trois mois qui composent chaque saison eurent une même désinence ; ainsi l'automne se composait des mois de vendémiaire, brumaire, frimaire ; l'hiver des mois de nivôse, pluviôse, ventôse ; le printemps de ceux de germinal, floréal, prairial ; l'été de ceux de messidor, thermidor, fructidor.

Ce calendrier fut en vigueur pendant treize ans, jusqu'au 1er janvier 1806, jour où un sénatus-consulte l'abolit en rétablissant le calendrier grégorien. Ce dernier, en usage chez presque toutes les nations de l'Europe et de l'Amérique, aurait discordé avec le calendrier républicain, et apporté de l'embarras dans les relations internationales.

Cette invention inutile avait succédé à celle de l'uniformité des poids et mesures, dont l'assemblée constituante reconnut l'excellence, comme tous les souverains l'ont reconnue depuis, mais qui,

malgré cela, ne put parvenir à s'établir d'une manière générale, tant les vieilles habitudes sont profondément enracinées; elles ressemblent aux mauvaises herbes : tant que la racine existe, elles renaissent toujours.

Le 5 juin 1791 parut un décret qui détermine les peines qui peuvent être prononcées contre les accusés trouvés coupables par le jury. Ces peines sont le carcan, la dégradation civique, la déportation, la détention, la réclusion et la mort..., mais la mort pure et simple sans tortures comme sans souffrances... Il fallait plus qu'une loi pour l'exécution d'un pareil décret; il fallait un moyen sûr, facile et prompt d'exécution. Le docteur Guillotin l'avait déjà trouvé, et son nom fut attaché à sa machine comme une réprobation. Cette réprobation est injuste; car l'humanité seule pouvait chercher à remplacer la potence et la roue par un instrument qui n'aggrave pas la peine de mort, déjà si horrible. Tant que les hommes en société croiront avoir le droit d'arracher la vie à leurs semblables, cette manière de donner la mort est encore préférable aux moyens variés, longs et cruels que nous avait transmis la barbarie ancienne.

Nous devons aux Anglais la première idée des tribunaux de Paix, l'assemblée constituante s'en

empara avec empressement. Bien plus précieux dans nos temps de troubles, ils étaient semblables à des tribunaux de famille, dont la principale fonction est de concilier les parties et de leur épargner des procès interminables et ruineux.

La plus juste, la plus bienfaisante des institutions de l'assemblée nationale est celle du jury; elle a donné aux citoyens la garantie la plus sûre qu'ils pussent désirer contre l'erreur et la prévention: les jurés jugent le fait seul, ils proclament la vérité; les juges appliquent la loi et la font exécuter. L'expérience a depuis longtemps montré l'excellence de cette institution, et cependant elle s'est peu propagée; les pays libres l'ont seule comprise encore.

Terminons par une notice sur les diverses expositions de l'industrie française, qui, si nous lui donnions l'extension qu'elle mérite, serait un résumé de toutes les inventions de luxe, d'utilité et d'agrément; mais la chose est difficile, et sortirait d'ailleurs de notre cadre. François de Neuf-Château, ministre du directoire, eut une heureuse inspiration lorsque, réunissant l'utile à l'agréable, il joignit à tous ces spectacles, dont les impressions sont passagères, un spectacle instructif et propre à développer le génie des Français, à étendre le cercle des connaissances humaines.

Au Champ-de-Mars, au bas de l'autel de la patrie, était construit un quartier percé de plusieurs rues bordées de constructions servant de boutiques ou de magasins : dans ces magasins se trouvaient étalés les produits de l'industrie française. Pour la première fois, en 1797, on vit en France cette exposition ; elle s'est depuis renouvelée en divers lieux de Paris, et malgré les vicissitudes politiques son succès s'est accru [13].

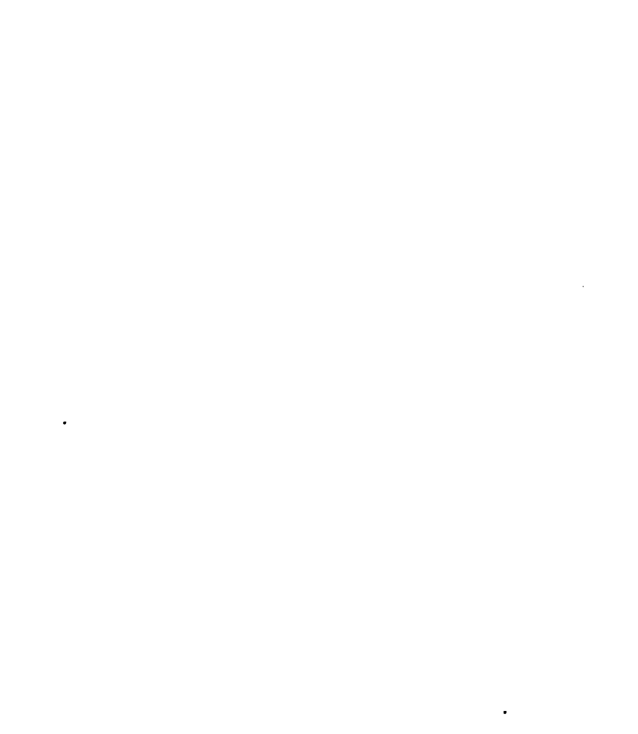
Nous sommes arrivés aux limites dès longtemps imposées. Un jour peut-être dirons-nous les travaux importants de notre jeune siècle, dont les découvertes sont si multipliées que la chimie seule fournirait la matière de quatre ou cinq chapitres : le domaine de cette science ne connaît déjà plus de bornes ; elle embrasse tous les arts industriels ; unie à la médecine et à la physique générale, elle analyse toutes les substances du globe, rien dans l'univers n'échappe à ses recherches aussi hardies que savantes. La mécanique et la physique lui disputent l'honneur de hâter la marche de la civilisation : nos fleuves se couvrent de ponts construits avec autant de rapidité que de solidité et d'élégance ; nos canaux, nos routes en fer traversent l'Europe dans tous les sens, et les voitures, les bâtiments à vapeur portent d'une contrée à l'autre les marchandises et les voyageurs avec la

vitesse de l'aigle ; la terre, sondée jusque dans ses entrailles les plus profondes, donne avec profusion des eaux bienfaitrices, et l'agriculture fertilise ainsi les terrains les plus incultes ; l'art reproduit par milliers les compositions originales de nos grands peintres, et toutes ces découvertes et bien d'autres encore [14] sont l'ouvrage de quelques années.... Plus nous allons, plus la progression est rapide. Il n'est donné à personne de deviner quelles ressources nouvelles, quel pouvoir nouveau la science doit donner à l'homme dans les siècles qui vont s'écouler.

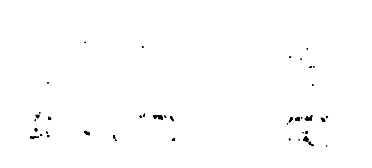
Nous avons, disons-nous, atteint le terme de notre œuvre, avons-nous aussi atteint le but ? convaincus de cette grande idée que le Christ a régénéré l'humanité qui marche depuis son ère dans une voie toute nouvelle, notre ambition était de le prouver non par des raisonnements plus ou moins spécieux, mais par des faits. Nous avons pour cela suivi pas à pas la civilisation européenne et essayé de retracer ses progrès dans les sciences, les arts, les lettres, la législation et les mœurs des peuples depuis cette régénération jusqu'à nos jours [15]. Dix-huit siècles se sont déroulés devant nous, laissant chacun une leçon, un enseignement nouveau, car aucune épreuve n'a été épargnée aux peuples dans cette longue éducation qui les a

laissés et plus éclairés et meilleurs; riches surtout d'expérience, de spiritualisme, de religion, d'une religion mieux comprise, mieux appréciée, mieux suivie. La justice divine a passé sur les crimes des nations, car les nations ont comme les hommes leurs erreurs et leurs crimes, leurs maladies physiques et morales qui les éclairent aussi et les régénèrent [16].... Telle est la volonté de Dieu [17].

Nous avons voulu surtout être historien fidèle et sans passion de cette grande phase de l'humanité fille du Christ, nous avons voulu par cette vue rétrospective contribuer autant qu'il était en nous à accélérer ses progrès... Nos efforts ont ils porté quelques fruits? C'est notre espoir, car c'était notre seul désir, lorsqu'en commençant notre œuvre nous disions avec Condorcet : « S'il existe une science de prévoir les progrès de l'esprit humain, de les diriger, de les accélérer, l'histoire de ceux qu'elle a faits en doit être la base première. »







NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CHAPITRE PREMIER.

(1) Hardouin de Péréfixe : *Vie de Henri-le-Grand.*

(2) *Id.* *Id.*

(3) Mémoires de Sully.

(4) Rappelé peu de temps après, parce qu'on sentit le besoin de le consulter sur diverses choses, que lui seul pouvait savoir, ses habits, passés de mode, excitèrent les railleries des amis du jeune roi : « Sire, dit-il alors à ce dernier quand le roi votre père me faisait l'honneur de me consulter, au préalable il faisait sortir tous les bouffons et baladins de cour. » Sully mourut dans la retraite.

(5) Le comte de Moret, frère naturel du roi, le maréchal de Marillac, le duc de Montmorency sont, avec Cinq-Mars et de Thou, dont je parlerai plus tard, les victimes les plus célèbres de Richelieu. Tous les châteaux forts étaient pleins d'illustres prisonniers d'État, et les cours étrangères peuplées d'exilés français.

(6) Le 9 mars 1661, jour de la mort du cardinal, les ministres s'approchèrent du roi et lui dirent avec assez de légèreté : *A qui nous adresserons-nous?* — *A moi*, reprit Louis XIV. Ce mot fut une révolution ; la cour et le peuple également lassés du règne des favoris, regardèrent comme une sorte de liberté de ne plus recevoir des ordres que du monarque, et de n'être plus avilis par leur obéissance.

(Lacretelle, *Biogr. univ.*).

(7) *Siècle de Louis XIV.*

(8) *Id.*

(9) C'est elle qui dicta, sinon la lettre, au moins l'esprit de ces règlements qui font une loi aux médecins, chirurgiens et sages-femmes, 1° d'être catholiques (condition expresse de leur admission);

2° D'engager leurs malades à se confesser au moindre danger et de les abandonner s'ils s'y refusent;

3° De faire avertir les curés aussitôt que l'état du malade l'exige.

La violation de ces règlements est punie avec une cruelle sévérité; trois cents livres d'amende, interdits de leurs fonctions pour trois mois ou pour toujours, en cas de récidive, et cela pour tout le royaume. (Déclaration du roi, 8 mars 1712.)

(10) Il y eut des écoles de prophéties : la première fut établie dans une verrerie, sur une montagne du Dauphiné, appelée Peyra : un vieil huguenot, nommé de Lerre, y annonça la ruine de Babylone et le rétablissement de Jérusalem. Il montrait aux enfants les paroles de l'écriture qui disent : « Quand trois ou quatre sont assemblés en mon nom, mon esprit est parmi eux, et avec un grain de foi on transporte des montagnes. » Ensuite il recevait l'esprit, on le lui conférait, on lui soufflait dans la bouche, parce qu'il est dit dans saint Mathieu que Jésus souffla sur ses disciples avant sa mort. Il était hors de lui-même; il avait des convulsions; il changeait de voix; il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, et selon ces règles de démence transmises de siècle en siècle. Les enfants recevaient ainsi le don de prophétie; et s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit et pas assez pour faire des miracles. Ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don. Tandis que les Cévennes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des ministres, qu'on appelait apôtres, revenaient en secret pour prêcher les peuples.

Claude Brousson, d'une famille de Nîmes considérée, homme éloquent et plein de zèle, très-estimé chez les étrangers, retourna dans sa patrie en 1698, y fut convaincu non-seulement d'avoir rempli son ministère malgré les édits, mais d'avoir eu, dix ans auparavant, des correspondances avec les ennemis de l'État. L'intendant et les juges l'interrogèrent; il répondit qu'il était l'apôtre de Jésus-Christ, qu'il avait reçu le Saint-Esprit, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que son devoir était de distribuer le pain de la parole à ses frères.

On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces. On lui montra son fatal écrit, et les juges le condamnèrent tout d'une voix à être roué vif (1698).

Ce M. de Brousson fut roué à Montpellier. Il avait en effet formé le projet d'introduire dans le Languedoc des troupes anglaises et savoyardes.

La guerre des Camisards est un des plus intéressants épisodes de l'histoire de notre pays. Le cadre restreint que nous avons adopté nous défend d'entrer

dans des détails que permettrait, qu'exigerait même une histoire plus étendue.

Les persécutions qui avaient précédé et qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, eurent leur premier retentissement dans les Cévennes, en 1683, et ce fut sur les ruines des temples du Vivarais que la révolte jeta son premier cri. Il y a des lettres de Louvois où on lit ces stupides et cruelles paroles : « S. M. veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion, et ceux qui auront le sot orgueil de vouloir demeurer les derniers, doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. »

On ne saurait lire sans frissonner le récit des barbaries qui furent l'application de ce principe du ministre. Elles entretinrent, dans le Languedoc surtout, une fermentation qui n'attendait qu'une occasion pour déborder ; la guerre de la succession vint l'offrir, et bientôt toutes les Cévennes furent soulevées sous la conduite d'un garçon boulanger qui, pendant plusieurs années, tint en échec des maréchaux de France à la tête des soldats du grand roi ; cette guerre, où la victoire avait pour auxiliaire le bourreau ou la torture, la potence et la roue attendaient le vaincu dans un camp, tandis que dans l'autre l'arquebusade était une grâce, cette guerre présente tous les caractères d'héroïsme et d'atrocité qu'enfantent l'enthousiasme et le fanatisme. Sans être moins féroce, le parti protestant avait pourtant un peu plus de cette grandeur qui s'attache à la persécution.

Une chétive population, aidée d'ailleurs de toutes les ressources d'une contrée encore sauvage, soutint, durant plus de quatorze années, la guerre contre les maréchaux de Montrevel, de Villars, de Berwich, et surtout contre l'intendant du Languedoc, Baville, qui s'est fait dans cette lutte une renommée toute souillée de sang. La cruauté de cet homme irritait le désespoir des persécutés en même temps qu'elle excitait la furie des persécuteurs. « Il périt cent mille hommes qu'on immola pour justifier la conduite de M. de Baville, dit Boulainvilliers, et de ce nombre, il y en eut la dixième partie qui finit par le feu, la corde ou la roue. »

Parmi une multitude de traits qui caractérisent cette déplorable guerre, il en faut citer un. L'archi-prêtre des Cévennes, l'inspecteur des missions du Gévaudan, l'abbé du Chaila, est peint par la plupart des historiens des Camisards comme l'un des plus cruels persécuteurs. Ceux dont il épargnait la vie, étaient quelquefois le jouet des plus amères dérisions. L'un des malheureux qu'il tenait dans ses cachots se nommait Lefort, il s'amusait à lui arracher un à un les poils de la barbe avec des pinces, et il lui disait en même temps : « Fort ! Fort ! tu es fort, mais je suis plus fort que toi. »

Un parti des Camisards, poussé à la vengeance par la douleur des parents des victimes de l'abbé, et aussi par l'inspiration de leurs prophètes, se rassemble un soir pour l'assiéger dans sa maison, en faisant retentir l'air de cris de fureur mêlés aux versets d'un psaume. Après avoir brisé la porte des ca-

chots où ils trouvent ces victimes enflées par tout le corps, les os fracassés, et se traînant à peine, ils mettent le feu à la maison, poursuivent l'abbé qui se casse une jambe en se jetant par une croisée; l'atteignent, et sans écouter ses supplications, qui demandent la vie, ils le frappent avec acharnement. « Chaque coup qu'on lui portait, dit l'auteur de l'histoire des troubles des Cévennes, était accompagné d'un : voilà pour les violences que tu as exercées contre mon père ou contre ma mère, ou contre mon frère ou contre ma sœur; voilà pour avoir fait condamner un tel aux galères; voilà pour avoir ruiné une telle famille; voilà pour avoir fait condamner un tel ou une telle à la mort. Mais comme les violences dont on l'accusait étaient en trop grand nombre pour trouver assez de place sur son corps, ou assez de vie en lui pour e frapper autant de fois, il fallut mettre fin à ces sanglants reproches; bientôt on corps ne fut qu'une plaie. Un curé historien assure qu'il reçut cinquante-deux blessures dont vingt-quatre étaient mortelles. »

De telles horreurs passaient pour des actes méritoires chez des hommes exaltés par la double fureur de la guerre civile et de la guerre religieuse.

On a imprimé à Londres, en 1707, un livre intitulé : *Théâtre sacré des Cévennes*, ou récit de diverses merveilles opérées dans cette partie de la province de Languedoc. C'est un Recueil de dépositions faites par des Camisards qui avaient été obligés de s'expatrier. On y lit cette déclaration de Durand Fage, l'un de leurs plus célèbres illuminés : « Tout ce que nous faisions soit pour le général, soit pour notre conduite particulière, c'était toujours par ordre de l'esprit. On obéissait aux inspirations des plus simples et des plus petits enfants, surtout quand ils insistaient dans l'extase, avec redoublement de paroles et d'agitations, et que plusieurs disaient une même chose. Mais dans la troupe où j'étais, nos chefs, et particulièrement M. Cavalier, étaient doués de grâces extraordinaires; aussi les avait-on choisis à cause de cela, car ils n'avaient aucune connaissance de la guerre, ni d'autre chose. Tout ce qu'ils avaient leur était donné miraculeusement sur-le-champ. Dès qu'il s'agissait de quelque chose sur quoi les inspirations n'avait rien dit, on allait ordinairement au frère Cavalier. Frère Cavalier, lui disait-on : frère, telle chose se passe que ferons-nous? Aussitôt il rentrait en lui-même, et après quelques élévations de son cœur à Dieu, l'esprit le frappait, on le voyait un peu agité, et il disait ce qu'il fallait faire. C'était merveille, dans les batailles de le voir le sabre à la main à cheval, et dans certaines émotions de l'esprit qui l'animait, courir partout encourager, fortifier, faire des commandements qui surprenaient souvent, mais qui étaient exécutés à merveille, et qui réussissaient de même.

On comprend tout ce que peuvent faire de grandes actions et de crimes des hommes pénétrés de cette conviction profonde, et poussés par cette irrésistible inspiration. Des milliers de femmes, disent les Mémoires, ne cessaient de prophétiser et de chanter des psaumes, quoiqu'on les pendît à centaines

Une multitude d'enfants s'étaient mis aussi à prophétiser; en vain on les fouettait, on leur brûlait les pieds pour leur faire avouer l'imposture; ils continuaient de tomber en extase, et leur nombre qui s'accroissait chaque jour arriva bientôt à près de huit mille, s'il faut en croire les témoignages qu'on peut supposer exagérés.

Ces pauvres insensés, dit Brueys, dans l'*Histoire du fanatisme de notre temps*, croyaient être effectivement inspirés du Saint-Esprit et prophétisaient sans dessein et sans malice. A peine le jour marqué pour l'assemblée commençait à poindre, que de tous les hameaux d'alentour on voyait sortir en foule, hommes, femmes, filles, garçons, enfants mêmes, tous quittaient leur chaumière à la hâte, perçaient les forêts, grimpaient sur les rochers et volaient au lieu indiqué. Après que le prophète s'était agité quelque temps, il commençait à prêcher et prophétiser, il récitait à haute voix la prière, après quoi il entonnait de toute sa force quelque psaume de Marot ou de Bèze. »

Il reste un recueil de ces improvisations, aussi imprimé à Londres en 1707, et intitulé : *Avertissements prophétiques d'Élie Marion, l'un des chefs des protestants qui avaient pris les armes dans les Cévennes, ou discours prononcés par sa bouche, sous l'opération de l'esprit, et fidèlement reçus dans le temps qu'il parlait.* Il est impossible de rien voir de plus vague, de plus insignifiant, de plus monotone, que ces prophéties; qui en a lu quatre lignes, les a toutes lues. « Les esclaves vont être mis en liberté, les captifs seront déchaînés; les captifs spirituels seront mis en liberté, ma connaissance leur sera découverte. Mon enfant, plusieurs se tracassent, je te dis, après les choses du néant; voici le temps que je m'en vais mettre fin aux grands projets, aux grands complots que les puissances font pour détruire mon église. Mon enfant, je viens faire une maison de délices sur la terre; je viendrai et m'y promènerai. » Tout est dans ce style et dans cette forme; c'est toujours l'esprit, qui est censé parler par la bouche du prophète, qu'il a choisi pour interprète, et auquel il adresse la parole. Ces inspirations d'Élie Marion furent recueillies par le moyen dont on s'est servi dans notre première assemblée nationale pour conserver les improvisations des orateurs.

(11) La peste de Marseille est aussi connue par le dévouement des échevins Estelle et Demoustier, du chevalier Rose et de l'évêque Belsunce, que par les malheurs qui l'accompagnèrent.

(12) Le vertueux d'Aguesseau fut exilé dans ses terres, et le parlement à Blois.

(13) Fils d'un apothicaire de Brive-la-Gaillarde, l'abbé Dubois avait commencé par être instituteur du duc d'Orléans. Il sut gagner sa confiance en favorisant ses plaisirs. Un peu d'esprit, dit Voltaire, beaucoup de débauche, de la souplesse et surtout le goût de son maître pour la singularité, firent sa prodigieuse fortune; si ce cardinal, premier ministre, avait

été un homme grave, cette fortune aurait excité l'indignation, mais elle ne fut qu'un ridicule.

(14) Nous n'osons renvoyer, pour les détails de cette période historique, aux mémoires de Mme du Hausset comme à la plupart des mémoires de ce siècle ; ils sont empreints d'une telle licence, d'une si grande immoralité, qu'il faut, pour les lire, avoir besoin de les connaître.

(15) On sait que le chevalier d'Assas est du Vigan, où l'on vient de lui élever une statue, admirable ouvrage de M. Gatteaux.

CHAPITRE DEUXIÈME.

(1) Straffort dans son adversité, se montra aussi supérieur aux Pym et aux Fienne par la beauté du génie que par la grandeur de l'âme. La conclusion de sa défense, citée partout, arracha des pleurs à ses ennemis.

« Milords, j'ai retenu ici vos seigneuries beaucoup plus longtemps que je ne l'aurais dû; je serais inexcusable si je n'avais parlé pour l'intérêt de ces gages qu'une sainte, maintenant dans le ciel, m'a laissés (il montrait ses enfants, et ses pleurs l'interrompirent); ce que je perds moi-même n'est rien; mais, je l'avoue, ce que mes indiscrétions vont faire perdre à mes enfants m'affecte profondément. Je vous prie de me pardonner cette faiblesse. J'aurais voulu dire quelque chose de plus, mais j'en suis incapable à présent; ainsi je me tairai...

» Et maintenant, milords, je remercie Dieu de m'avoir instruit par sa grâce, de l'extrême vanité des biens de la terre, comparés à l'importance de notre salut éternel. En toute humilité et en toute paix d'esprit, milords, je me soumets à votre sentence. Que cet équitable jugement soit pour la vie ou pour la mort, je me reposerai plein de gratitude et d'amour dans les bras du grand auteur de mon existence. »

(2) On vendit le soir de l'exécution dans les rues de Londres, une relation populaire des derniers moments du roi : elle abonde en ces petits détails où se plaisent les Anglais. Dans ces portraits faits sur le modèle vivant, il y a une naïveté, une nature que toutes les copies du monde ne peuvent reproduire : voici un court fragment de cette relation. « Après avoir longtemps causé tranquillement avec les personnes qui étaient sur l'échafaud, le roi se retournant vers les officiers dit : « Messieurs, excusez-moi en ceci, ma cause est juste et mon Dieu est bon; je n'en dirai pas davantage. »

Puis il dit au colonel Hacker : « Ayez soin, s'il vous plait, que l'on ne me fasse point languir. »

Et alors un gentilhomme approchant près de la hache, le roi lui dit : « Prenez garde à la hache, je vous prie; prenez garde à la hache. »

Ensuite de quoi, le roi parlant à son exécuteur, dit : « Je ferai ma prière fort courte, et lorsque j'étendrai les bras... »

Puis le roi demande son bonnet de nuit au sieur Juxon, et l'ayant mis sur l

tête, il dit à l'exécuteur : « Mes cheveux vous empêchent-ils? » lequel le pria de les mettre sous son bonnet, ce que le roi fit étant aidé de l'évêque et de l'exécuteur. Puis le roi, se tournant de rechef vers le sieur Juxon, dit : « Ma cause est juste et mon Dieu est bon. »

Le sieur Juxon. « Il n'y a plus qu'un pas, mais ce pas est fâcheux ; il est fort court, et pouvez considérer qu'il vous portera bien loin promptement; il vous transportera de la terre au ciel, et là vous trouverez beaucoup de joie et de reconfort. »

Le roi. « Je vais d'une couronne corruptible à une incorruptible, où il ne peut pas y avoir de trouble; non, aucun trouble du monde. »

Juxon. « Vous changez une couronne temporelle à une éternelle; un fort bon change! »

Le roi dit à l'exécuteur : « Mes cheveux sont-ils bien? » Le roi ôta son manteau, et donna son cordon bleu, qui est l'ordre de Saint-Georges, audit sieur Juxon, disant : « Souvenez-vous... »

Puis le roi ôta son pourpoint, et étant en chemisette, remit son manteau sur ses épaules, puis, regardant le chouquet, dit à l'exécuteur : « Il vous le faut bien attacher. »

L'exécuteur. « Il est bien attaché. »

Le roi. « On le pouvait faire un peu plus haut. »

L'exécuteur. « Il ne saurait être plus haut, sire, »

Le roi. « Quand j'étendrai les bras ainsi, alors... » Après quoi ayant dit deux ou trois paroles tout bas, debout, les mains et les yeux levés en haut, s'agenouilla incontinent, mit son col sur le chouquet, alors l'exécuteur remettant encore ses cheveux sous son bonnet, le roi dit (pensant qu'il l'allait frapper) : « Attendez le signe. »

L'exécuteur. « Je le ferai s'il plaît à votre majesté. »

Et une petite pause après, le roi étendit les bras. L'exécuteur sépara la tête de son corps d'un seul coup: et quand la tête du roi fut tranchée, l'exécuteur la prit dans sa main et la montra aux spectateurs, et son corps fut mis en un coffre couvert, pour ce sujet, de velours noir. Le corps du roi est à présent dans sa chambre à Whitehall.

Sic transit gloria mundi. »

(3) *L'habeas corpus*, qui interdit la déportation et prescrit au geôlier de produire le prisonnier devant ses juges dans le délai requis, exige que la cause de l'emprisonnement soit certifiée et défend qu'il ait lieu deux fois pour la même cause.

(4) La première idée des partisans de la révolution de 1688 avait été de donner la couronne à la princesse Marie, Guillaume manda les principaux d'entre ceux qu'il savait lui être opposés :

« Vous avez vu, leur dit-il, avec sa sécheresse de ton et sa brièveté or-

dinaires, que je n'ai cherché ni à flatter, ni à intimider personne. On parle d'une régence : cela sera fort sage mais qu'on n'y songe pas pour moi, je ne saurais accepter cette dignité. Il en est qui veulent couronner la princesse : personne n'apprécie mieux que moi ses vertus et ses droits, mais je dois dire que je ne suis pas homme à prendre les ordres d'une coiffe, ni à tenir la couronne par les cordons d'un tablier. Je ne me mêlerais de rien que ce ne fût à la charge de tout faire par moi et pour toute ma vie. Si d'autres pensent différemment, qu'ils se hâtent de prendre un parti. La royauté me séduit peu ; et, dès que je ne me croirai plus utile à la nation anglaise, je sais où les affaires de l'Europe m'appellent. »

(5) Voici les principaux articles de cette déclaration : « 1o le prétendu pouvoir de suspendre l'exécution des lois par l'autorité royale, sans le consentement du parlement est contraire aux lois ;

» 2o Le prétendu pouvoir de dispenser des lois, ou de l'exécution des lois par l'autorité royale, comme il a été usurpé et exercé en dernier lieu, est contraire aux lois ;

» 3o L'érection d'une cour ecclésiastique, ou de toute autre cour, est contraire aux lois et pernicieuse ;

» 4o Toute levée d'argent pour l'usage de la couronne, sous prétexte de la prérogative royale, sans qu'elle ait été accordée par le parlement, ou pour un plus long temps, ou d'une autre manière qu'elle n'a été accordée, est contraire aux lois ;

» 5o C'est un droit des sujets de présenter des requêtes au roi, et tous emprisonnements, et toutes poursuites pour ce sujet, sont contraires aux lois ;

» 6o Lever ou entretenir une armée dans le royaume, en temps de paix sans le consentement du parlement, est une chose contraire aux lois ;

» 7o Les sujets qui sont protestants peuvent avoir des armes pour leur défense, selon leur condition, de la manière que les lois le permettent ;

» 8o Les élections des députés au parlement doivent être libres ;

» 9o Les discours faits ou tenus dans les débats au parlement ne doivent être recherchés ou examinés dans aucune cour ni dans aucun autre lieu que dans le parlement même ;

» 10o On ne doit point exiger des cautionnements excessifs, ni imposer des amendes exorbitantes, ni infliger des peines trop dures ;

» 11o Les jurés doivent être choisis sans partialité. Ceux qui sont choisis pour jurés dans les procès de haute trahison doivent être membres des communautés ;

» 12o Toutes concessions, ou promesses de donner les confiscations des biens des personnes accusées, avant leur conviction, sont contraires aux lois et nulles ;

» 13o Pour trouver du remède à tous ses griefs, pour corriger, pour

fortifier les lois et pour les maintenir, il est nécessaire de tenir fréquemment des parlements.

(6) Blakstone, *Comment.*

(7) Dans les projets que Charles III avait formés pour régénérer la nation, il paraît que ce monarque avait pris pour modèle Pierre-le-Grand, et qu'il voulait introduire un changement total dans les usages et jusque dans les vêtements. Cette tentative excita dans Madrid une insurrection si terrible que le roi fut obligé de renvoyer son ministre, le marquis de Squilaci. Le mauvais succès de ce vaste plan de réforme prouve combien il est difficile de changer les mœurs et les coutumes d'un peuple, avant de s'assurer si ce peuple est assez mûr pour supporter cette transition et sacrifier des préjugés enracinés.

(8) Bourgoin, *Encyclopédie méthodique*; Rabbe-Jonh Bigland, etc.

(9) L'Espagne dépassa tout ce qu'à aucune époque de l'histoire moderne, on connaît d'offrandes faites par le patriotisme aux gouvernements qui ont réclamé son appui. Ainsi, tandis que sous l'Assemblée constituante, la France n'avait fourni qu'une somme de cinq millions; tandis qu'à l'ouverture de cette même guerre, 1793, l'Angleterre n'élevait ses largesses qu'à la somme de quarante-cinq millions, l'Espagne offrait, en dons volontaires, celle de soixante-treize millions. C'est sûrement le don patriotique le plus riche qui ait été fait par aucun peuple moderne.

(Voy. les *Mém. hist.* sur la révolution d'Espagne.)

(10) La révolution du Portugal, en 1640, a été développée d'une manière heureuse et neuve par M. Rabbe qui, ne négligeant aucunes recherches, a enrichi sa narration de faits aussi intéressants que peu connus. Cet événement a aussi très-heureusement inspiré M. Lemercier dont le drame de *Pinto* est le plus beau titre de gloire.

(11) Voltaire, *Essai sur les mœurs.*

(12) Le mépris de Napoléon qui décida le partage du Portugal, sans même daigner le consulter, témoigne de cette apathie. L'ambition des conquérants irrita cependant ce peuple avili. Les troupes portugaises montrèrent dans la guerre de la Péninsule l'antique supériorité qu'elles avaient acquises sur les troupes espagnoles. La révolution de ce dernier pays acheva de déterminer celle de Portugal. Elle se fit avec ensemble, avec calme, et presque sans résistance; les Portugais de 1820 parurent avoir conservé quelques traditions des Portugais de 1640. A peine ce grand mouvement fut-il accompli, que l'on vit avec étonnement sortir de ce peuple, qui avait paru si longtemps étranger au mouvement de la civilisation, des hommes profondément versés dans les théories du gouvernement, dans les principes du droit public, dans la connais-

sance de la liberté : ces germes généreux qui sommeillaient ignorés n'attendaient qu'une crise pour se développer. La tribune de Lisbonne donna un moment des leçons au reste de l'Europe.

La suite ne répondit pas aux espérances qu'avait fait naître ce premier élan.

(R. T. CHATELAIN).

CHAPITRE TROISIÈME.

(1) Voy. Rabbe, Lévesque, Siger, etc.

(2) La vie de Christine peut se diviser en deux parts : la prudence et la fermeté dans la première, l'irrésolution, la faiblesse, les contradictions, dans la seconde. Sa vie aventureuse et pleine d'intérêt eût mérité une matière plus longue à laquelle notre cadre inexorable s'est refusé. Nous retrouverons dans le chapitre consacré à l'Église ce qui, dans sa destinée extraordinaire, se rapporte à cette partie de notre histoire.

(3) Charles XII se flattait surtout de faire la conquête de la Norwège, et ce fut dans cette tentative imprudente, qu'il entreprit malgré les vœux de la nation, que la mort mit un terme à son ambitieuse carrière. Au siége de Frederichshall, il examinait la place du haut d'un ouvrage avancé. Un boulet parti du fort d'Oswerbeg, qui dirigeait alors un feu vif sur les Suédois, atteignit Charles XII à la tête, et ne lui laissa que le temps de mettre la main sur son épée. Ce fut dans cette attitude que l'ingénieur français Maigret le trouva mort, cet officier éclairant de la lueur de sa lanterne ses traits ensanglantés, où se peignait, non la peur mais la colère, il ajouta, en parlant aux officiers suédois : « *Messieurs, la pièce est finie !* »

(4) En général, l'organisation de la justice en Allemagne était arriérée et misérable. La torture était le plus puissant moyen de conviction : pendant toute la durée du XVII[e] siècle les tribunaux des États catholiques retentissaient des accusations de sorcellerie, et dans un seul petit État on brûla dans une année quatre vingt douze sorcières...

(A. Schoeffer).

(5) Frédéric II a eu quatre guerres à soutenir. Trois ont reçu le nom de guerres de Silésie, et la dernière, celui de guerre de la succession de Bavière. Les deux premières qui se terminèrent par la paix de Breslau, en 1742, et par la paix de Dresde, en 1745, sont presque oubliées. Le roi y livra et gagna quatre grandes batailles : celle de Mollwitz (10 avril 1741), de Chotusitz (17 mai 1742), de Hohenfriedberg (4 juin 1745), et de Sohr (30 septembre 1745). Le vieux prince de Dessau y ajouta la victoire de Kesselsdorf (15 décembre 1745), qui décida de la paix.

La guerre de sept ans est regardée avec raison comme le chef-d'œuvre

de la tactique de Frédéric, c'est là que son talent militaire a brillé du plus vif éclat. La seule bonne histoire connue de cette guerre est celle du général de Tempelhof dans laquelle a puisé Jomini.

(6) Daru, *Histoire de Venise.*

(7) Archenholz, *Tableau de l'Italie.*

(8) Trognon, *Histoire de la Lombardie.*

CHAPITRE QUATRIÈME.

(1) J'ai été élevé à ce siége, non par les hommes mais par l'esprit divin, avec le devoir de conserver les immunités de l'Église et les priviléges de Dieu; dans ma conscience je suis tenu de consacrer toutes mes forces à délivrer l'Église de l'usurpation et de la violence. (*Lettres de Paul V.*)

(2) *Histoire des ordres monastiques*, t. v.

(3) *Diego di yepes : vita della gloriosa vergine S. Teresa di Giesu, fondatrice de carmelitani. Scalzi, Roma*, 1623.

(4) Voy. Léopold Ranke, Tabarot, *la Bibliothèque de la congrégation de St-Maur*, etc.

Voy. aussi l'*Histoire de l'Église* par Berault-Bercastel, dans laquelle on trouvera des détails touchants et complets, que nous ne pouvons donner ici, sur l'origine des institutions monastiques du XVIIe siècle.

(5) Voy. Léopold Ranke que nous aimons à citer, surtout en sa qualité d'écrivain protestant. —Voy. aussi B.-Bercastel.

(6) Il suffit de dire à l'appui de cette assertion, que dès l'année 1521 les gouvernements rivalisaient à qui livrerait les places de sûreté et chacun ne cherchait qu'à obtenir pour condition la position la plus favorable pour lui-même. La Force et Châtillon par exemple reçurent le bâton de maréchal après avoir abjuré; le vieux Lesdiguières embrassa le catholicisme et fut chargé de commander une division de l'armée contre les protestants.

(Voy. les *Mémoires de Deajeant*, etc.)

(7) Les prêtres étaient persécutés et chassés dans les Pays-Bas et néanmoins leur nombre augmentait : en 1592 le premier jésuite y arriva, en 1622 il y en avait vingt-deux, plus tard deux cent vingt-deux prêtres séculiers étaient occupés dans les provinces et étaient loin de suffire aux besoins de leur œuvre.

(Voy. Léop. Ranke, *Histoire de la papauté.*)

(8) Voy. Contarini, *Rel. di* 1635.

(9) Léopold Ranke, *Hist. de la papauté.*

(10) Voy. le même ouvrage, t. IV.

(11) Innocent XI commença en effet cette réforme des abus; il répudia ce népotisme si commun et qui avilissait tant la dignité du saint-siége; mais il était réservé à Innocent XII un coup décisif. Après avoir pris toutes ses mesures, dit Berault-Bercastel, Innocent XII fit souscrire par tout le sacré collége, une bulle authentique qui ôtait toute distinction extraordinaire aux neveux des

papes avec obligation aux cardinaux présens et futurs de la confirmer par serment à chaque conclave et à tout pape d'en faire de même.

(*Hist. de l'Église*, T. XI.)

(12) Les quatre articles que rédigea l'assemblée de 1682 ont toujours été regardés comme le manifeste des libertés gallicanes. Les trois premiers renouvellent d'anciennes prétentions, l'indépendance du pouvoir temporel du pouvoir spirituel, la supériorité d'un concile sur le pape, l'inviolabilité des libertés gallicanes, mais le quatrième est principalement remarquable en ce qu'il restreint aussi l'autorité spirituelle : « La décision du pape en matière de foi n'est pas infaillible tant qu'il n'a pas l'assentiment de l'église ! »

D'après l'histoire de l'Église de Berault-Bercastel, il n'y eut rien de contraire à la foi catholique romaine dans la sanction des quatre articles.

(Voy. *cet ouvrage*, t. XXI, pag. 97.)

(13) Voy. *les Provinciales.*

(14) *Siècles chrétiens*, t. IX.

(15) Il serait trop long de donner ici même l'essence de la doctrine de Jansenius et de ses disciples, nous engageons nos lecteurs à lire ses œuvres et surtout l'*Augustinus.*

CHAPITRE CINQUIÈME.

(1) La surprise, dit Bercastel, tint le nouveau pape quelques instants sans parler, puis reprenant ses esprits, il dit qu'il se connaissait trop indigne de la chaire apostolique pour qu'on l'y élevât, que le sacré collége ne manquait pas de meilleurs prélats et la fièvre le prenant au refus des cardinaux, on désespéra quelques jours de sa vie...

(*Hist. de l'église*, t. XII.)

(2) C'est, dit Mocenigo ambassadeur vénitien, une situation bien fausse que celle où tous les gouvernements catholiques sont impliqués dans de si grands différends avec la cour de Rome, que l'on ne peut imaginer aucune réconciliation qui ne doive blesser cette cour dans la force vitale de son existence. Quelle qu'en soit la cause, il est certain que les princes marchent à grands pas vers la spoliation de tous les droits temporels de la papauté.

(MOCENIGO, *Relatione di Roma*, 1737.)

(3) La vie de Clément XII ne se démentit jamais : les honneurs changent souvent les mœurs et d'autres avant lui avaient refusé la tiare qui ne furent pas longtemps insensibles à ses charmes, « nous ne parlons point des voluptés grossières, ses ennemis ne l'ont jamais attaqué de ce côté, » mais Clément vécut plutôt en anachorète qu'en prince. On lui reproche avec justice, et c'était son unique défaut, l'indécision qui le retenait quelquefois au moment de prendre un parti, mais tout le monde convenait qu'elle ne provenait que du peu de confiance qu'il avait en ses propres lumières. Jamais il ne perdit la persuasion qui lui avait fait refuser presque invinciblement le pontificat ; il demandait des conseils à tous et aimait à répéter qu'il n'y avait point de fidèle dont il n'eût à prendre des leçons pour bien gouverner l'Église. Tous les malheurs qui arrivaient à la religion il les attribuait à son peu de capacité, et bien souvent on l'a trouvé au pied de son oratoire répandant des torrents de larmes sur son insuffisance et son indignité...

(*Hist. de l'Église*, t. XII.)

(4) *Lambertinus hic est, Romæ Deus et pater orbis*
Qui mundum scriptis docuit, virtutibus ornat.

(5) Voy. Léopold Ranke.

(6) Caraccioli, Vie de Clément XIV, 1775. Le pontife, le prince et l'homme de lettres, se firent également admirer dans la personne de Clément XIV. Les Anglais, de son vivant, placèrent son buste parmi ceux des grands hommes. On lui doit le magnifique *Museum Clementin*, qu'il fit construire au Vatican, pour y déposer les précieux restes d'antiquités que l'on découvre journellement à Rome.

(7) *Continuazione degli annali*, t. IV.

(8) Grotius.

(9) « Les jésuites n'ont pas eu de système de philosophie. Un peu de scholastique d'abord, ensuite la théologie des casuistes, plus tard la physique accompagnée des sciences expérimentales modernes, enfin le scepticisme, leur ont suffi. Oui, les doctrines rationnelles de Descartes et les opinions matérielles de Locke ont été enseignées dans les colléges des jésuites. Jamais on n'y professa de philosophie qui leur appartint en propre. Ce vide leur a porté malheur : il a successivement donné gain de cause contre eux, aux protestants, aux jansénistes, aux encyclopédistes, qui avaient la connaissance et la propriété de leurs doctrines plus philosophiquement que les jésuites. »

(Le baron D'ECKSTEIN.)

(10) De Guizard, *Revue française*.

(11) 1606 à Avignon, 1607 à Maline, 1609 à Narbonne, 1610 à Grasse, 1612 à Paris, tenus par les suffragants de l'archevêque de Sens contre *le Traité de la puissance ecclésiastique d'Édouard Richer*, 1612 à Aix, contre le même livre, 1624 à Bordeaux, 1635 à Narbonne, 1668 à Avignon, 1671 à Narbonne.

(Voy. *Gall. Christ*, t. 1 à 7.)

(12) Ce concile manque dans toutes les collections.

(13) On peut voir de longs détails sur les assemblées de 1797 et 1801, ainsi que la réfutation de leurs doctrines, dans la nouvelle édition (publiée en 1822) du Dictionnaire d'Alletz.

(14) La convention ne s'arrêta pas à ce début : elle fit bientôt après décréter des fêtes à la *vérité*, à la *justice*, à *l'immortalité*, à toutes les vertus auxquelles elle avait insulté elle-même, dans le délire, où, après ses sublimes mouvements, l'avaient entraînée ses violents coryphées.

(Voy. le décret du 18 floréal.)

(15) Voy. M. de Maslatrie, *des papes, des conciles généraux et des conciles de France*.

(16) Les articles organiques de 1801 furent si bien une affaire d'organisation politique, qu'à les voir, on dirait que, dans les diverses communions chrétiennes, il n'y a que des partis à dominer; et que la religion est une simple matière d'administration,

Dans ce concordat, entre le premier consul de la république et le premier pasteur de l'Église, on dit naïvement, qu'on stipule *tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité publique, que le culte sera rétabli*, *mais qu'il ne pourra l'être qu'en se conformant aux réglements de police que le gouvernement jugera nécessaire pour la tranquillité publique*. De toutes les stipulations faites pour relever la religion, la première est celle-ci : *les évêques et les curés prieront pour la république et les consuls*. On vit ensuite le victorieux César exiger de son bénévole consécrateur, qu'il reconnut l'indépendance de l'épiscopat, qui est le premier appui de l'autorité pontificale ; qu'il abolit les ordres religieux, second appui de son autorité, et qu'il supprimât le célibat des prêtres, troisième appui de la consti-

tution de l'Église. On vit enfin l'impitoyable vainqueur, pour mieux se faire obéir du pontife, le dépouiller de sa souveraineté temporelle, et incorporer à l'empire les États de l'Église.

(MATTER.)

Proclamé empereur des Français, Napoléon appuya de sa volonté de fer le catholicisme. Des honneurs militaires, stipulés en faveur de Jésus-Christ, furent insérés au Bulletin des lois. Si le saint-viatique passait devant un poste, le poste prenait les armes, et deux fusiliers, même protestants ou juifs, devaient escorter le dais jusqu'à l'église. Malgré ces formes extérieures de vénération, la philosophie impie du XVIIIe siècle était incarnée dans le gouvernement et dans les mœurs. Les hommes géométriques qui dominaient la jeunesse ne croyaient qu'aux chiffres, qu'au sabre. Tout se réduisait, pour eux, à une supériorité de forces ou de manœuvre. L'âme n'était qu'un vain mot; de là leur mépris de l'humanité, leur abus de destruction, leur prodigalité de ce qu'ils appelaient matière première, ou *chair à canon* (les conscrits). C'était, du reste, un temps de merveilleux exploits : les entrées triomphales dans les métropoles, les promenades victorieuses sur les champs de l'Europe éblouissaient les nations; les soldats, marchant des sables libyques aux steppes de la Moscovie, voyaient des généraux *passer* rois comme des caporaux *passent* sergents, le chef accorder à ses officiers, pour fiefs héréditaires, des batailles, et, en bon camarade, partager la ration de gloire avec ses moindres compagnons. Mais quand le nouveau Cyrus, accapareur de royaumes, au lieu d'honorer le grand prêtre, à l'exemple de son devancier, eût outragé le père commun des fidèles, le vicaire du Christ, singulière coïncidence! soudain son astre pâlit. Des revers inconnus se montrèrent, et, de victoire en déroute, amenèrent un désastre final : l'invasion par toutes les portes de la France.

(ROSELLY DE LORGUES).

(47) Depuis quarante ans la réaction contre la mauvaise philosophie, contre le matérialisme et même contre le déicisme a été rapide et glorieuse. Sa marche tient du prodige : c'a été la réaction du christianisme, mais du christianisme éclairé par tous les maux qu'avaient enfantés ses divisions.

En effet, que s'était-il passé, dans l'empire des doctrines religieuses et morales, depuis la renaissance de la philosophie ?

Pendant trois siècles le catholicisme, le protestantisme et la philosophie, s'étaient combattus réciproquement de tous leurs moyens, avec un immense déploiement d'activité; ils tenaient absolument à se convaincre réciproquement d'erreurs de mauvaise foi et d'impuissance.

De leurs arguments de polémique, le scepticisme avait pris tout ce qui offrait quelque valeur, et seul il avait profité de tous les échecs du dogmatisme philosophique ou religieux.

Ce fait, enfin, est aperçu par les combattants; il les éclaire, et tout à coup leurs efforts, au lieu de se combattre, tendent à s'unir.

(MATTER, *Réaction morale et religieuse*).

CHAPITRE SIXIÈME.

(1) Voy. Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe.*

(2) *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen,* 1773.

(3) Sur 956,226 votants 914,853 acceptèrent la constitution de 1795, plus connue sous le nom de constitution de l'an III.

(4) L. Maurin. « Avec la constitution de l'an III, ajoute cet écrivain, l'exercice des droits électoraux n'est plus le partage de tous les Français, quels qu'ils soient; le suffrage universel est aboli. Il faut payer une contribution directe, foncière ou personnelle, pour avoir le droit de voter dans les assemblées primaires; de plus, il faut être inscrit sur le registre civique, et, pour être inscrit sur le registre, il faut justifier qu'on sait lire et écrire.

Il y a bien là évidemment réaction contre le système électoral de la convention nationale, d'après lequel tout individu né et domicilié en France et âgé de vingt-un ans, avait le droit de suffrage dans les assemblées primaires.

Une pensée rationnelle se révèle dans la disposition qui veut que pour être inscrit sur le registre civique, on sache lire et écrire; c'est le germe, l'embryon du système de l'élection fondé sur l'élément de la raison par l'éducation intellectuelle, c'est le système qui nous régit aujourd'hui, c'est celui sur lequel est fondé notre législation constitutionnelle, et sur lequel, du reste, doit être fondée toute législation constitutionnelle conforme aux vrais principes. »

Notre cadre, malheureusement trop restreint, nous interdit d'entrer dans des détails qui pourraient avoir, pour nos lecteurs, quelque attrait et quelque utilité; ceux qui concernent le droit administratif sont de ce nombre; mais si nous ne pouvons nous livrer à cette investigation pour tous les États de l'Europe, nous pourrons y suppléer pour la France par quelques notes pleines d'intérêt, empruntées, en grande partie, à un ouvrage de M. de Sainte-Hermine.

Le pouvoir administratif n'a commencé à avoir, dans les *provinces* françaises, des agents particuliers qu'au XVe siècle, et l'organisation de l'administration des finances a précédé l'organisation de l'administration proprement dite. En 1442, des recettes générales pour *tous les deniers des finances du roi, décimes des gens d'église, octrois et contributions des villes, subsides et autres deniers extraordinaires* furent erigées dans diverses villes, et on leur créa des arrondissements qu'on appela *généralités.*

Au milieu du XVIe siècle le souverain profita de cette division territoriale

pour fonder l'*administration*. Il établit dans chaque généralité un corps appelé *bureau des finances*, qui fut composé de cinq fonctionnaires, et peu après il institua auprès de ce corps un magistrat qui fut désigné sous le titre de *commissaire départi pour l'exécution des ordres du roi*. Le bureau des finances fut chargé de *l'entière administration du domaine du roi ; comme aussi de la direction, intendance et juridiction de la voirie, circonstances et dépendances d'icelle ; réparation des chemins, ponts, pavés, chaussées et cours d'eau du royaume ; et encore de la direction et intendance des finances, des aides, des tailles, des gabelles, des subventions, et de tous autres deniers extraordinaires qui s'imposaient et se levaient en chaque police de généralité.*

Les commissaires départis n'eurent pas d'abord des attributions bien déterminées, mais ils en acquirent rapidement de fort importantes, et s'emparèrent successivement de celles des bureaux des finances, qu'ils finirent presque par réduire aux affaires domaniales et au contentieux de la voirie.

L'autorité des commissaires départis grandit avec l'autorité royale dont ces magistrats devinrent les représentants dans les provinces. En 1635, Louis XIII donna aux commissaires départis le titre *d'intendants du militaire, justice, et finances.*

Les grands pouvoirs, dont se trouvèrent investis les intendants des provinces, excitèrent bientôt de puissantes rivalités ; plusieurs d'entre eux furent les instruments les plus actifs du despotisme du cardinal de Richelieu ; la levée de quelques impôts, dont ils furent chargés, donna lieu à des plaintes ; les cours souveraines, qui avaient vu avec un vif mécontentement l'établissement de cette nouvelle magistrature, profitèrent de cette occasion pour en demander la suppression.

Par une déclaration du 13 juillet 1648, les commissions d'intendants furent en effet révoquées pour quelques provinces, et pour d'autres elles furent limitées à certains objets.

Mais lorsque Louis XIV eut pris les rênes de l'État, il rétablit partout les intendants ; Colbert rédigea pour eux des instructions qui leur tracèrent la plus vaste carrière : ils furent destinés à être, dans les provinces, les organes de la puissante volonté du monarque qui disait : *l'État, c'est moi !*

Il y avait alors trente-trois intendants, en y comprenant celui de la Corse ; le territoire qu'ils administraient avait, terme moyen, une étendue deux fois et demie aussi grande que celle des départements actuels.

Les intendants avaient, en général, inspection et autorité sur tout ce qui pouvait intéresser le service du roi et le bien des peuples ; toutefois, leurs fonctions variaient avec les usages locaux et avec les divers priviléges des provinces, suivant qu'elles étaient constituées en *pays d'État* ou en *pays d'élection*.

On appelait *pays d'État* les provinces qui avaient le droit de consentir et

de répartir les impôts dans des assemblées composées de trois ordres. Les États, convoqués par le roi, réglaient les dépenses de la province, surveillaient l'exécution des travaux à sa charge, et les faisaient acquitter par des trésoriers qu'ils choisissaient. Les *pays d'élection* étaient les provinces où les impôts étaient répartis sur les paroisses par l'intendant, et où les différends qui pouvaient s'élever entre les collecteurs et les contribuables étaient jugés par des magistrats appelés *élus*.

Les intendants dirigeaient l'emploi des revenus patrimoniaux des villes et communautés, présidaient à la levée des milices, et décidaient les questions qui pouvaient s'élever à cette occasion; ils réglaient la distribution des troupes dans les différents endroits de la province, et exerçaient une autorité sur tous les établissements d'instruction publique, les haras, les écoles vétérinaires, les casernes, les étapes, les hôpitaux, les transports militaires, et même les fortifications des places.

Ils étaient commis quelquefois, par arrêt du conseil du roi, pour entendre des parties, dresser procès-verbal des diverses prétentions, et donner un avis sur des affaires qu'il eut été trop long de suivre à Paris; quelquefois aussi ils étaient commis pour faire des procédures et rendre des jugements en dernier ressort, tant au civil qu'au criminel, en se faisant assister d'un certain nombre de gradués ou juges.

C'était à eux qu'on s'adressait pour obtenir des lettres de cachet.

Les attributions nombreuses et variées des intendants étaient fixées par une foule d'ordonnances, d'édits, d'arrêts et de déclarations.

Les généralités étaient divisées pour l'administration, en arrondissements appelés *subdélégations*. Chaque subdélégation avait un *subdélégué* chargé de l'exécution des ordres de l'intendant; le subdélégué présidait au tirage des milices dans son arrondissement; il devait veiller à tout ce qui intéressait le service du roi et adresser des rapports à ce sujet à l'intendant.

Un *subdélégué général* était établi près de l'intendant pour aider dans son administration, et même pour le remplacer lorsqu'il ne pouvait pas vaquer à ses fonctions.

L'administration des intendants a laissé dans quelques provinces d'honorables souvenirs; elle a produit des résultats qui ont puissamment contribué à l'avancement moral et matériel du pays. Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, peint ces magistrats absolus, durs, orgueilleux, sans politesse; mais s'il en est quelques-uns qui aient mérité ce sévère jugement sous le règne despotique de Louis XIV et à l'époque des persécutions contre les protestants, il en est plusieurs autres dont les noms sont encore restés populaires par suite des nombreuses améliorations dont ils ont enrichi les provinces. On les a vus, cherchant à se concilier les suffrages de l'opinion publique, à signaler leur administration par des travaux utiles, ouvrir des routes, élever des écoles, dessécher des marais, construire des quais et des ports, bâtir des hôpi-

taux et embellir nos vieilles cités par des promenades, des fontaines, des musées et des salles de spectacle ; on les a vus protéger et encourager de tous leurs efforts les arts, l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Appelés à avoir des relations avec toutes les classes de la société, ils ont contribué à opérer entre elles d'utiles rapprochements ; c'est souvent dans leurs salons que se sont rencontrés pour la première fois le gentilhomme et le bourgeois, l'homme de loi et l'homme d'église.

Dans les derniers temps surtout, l'administration des intendants était douce et bienveillante ; elle portait l'empreinte des idées philosophiques et économiques qui s'étaient infiltrées de toute part dans la société au XVIIIe siècle.

En 1787, une grande modification fut apportée dans l'administration des provinces qui n'étaient pas *pays d'État*. Dans toutes les généralités qui n'avaient pas d'états provinciaux, il fut établi une ou plusieurs *assemblées provinciales*, des *assemblées d'élection* et de *communautés*. Ce système avait d'abord été essayé dans le Berry et la Haute-Guyenne.

L'assemblée provinciale et les assemblées d'élection avaient chacune deux procureurs syndics et une commission intermédiaire pour faire exécuter, pendant l'intervalle des sessions, les dispositions qu'elles avaient arrêtées. Ces assemblées n'étaient point des corps politiques, comme les états provinciaux ; elles étaient purement économiques.

L'assemblée provinciale et sa commission intermédiaire étaient spécialement chargées, sous l'autorité du roi et de son conseil, de répartir toutes les impositions foncières ou personnelles, et de régler les dépenses ayant pour objet les chemins, les ouvrages publics, et les réparations, indemnités, encouragements et autres charges locales.

Les assemblées d'élection et leurs bureaux intermédiaires étaient le lieu de correspondance entre les assemblées de communautés et l'assemblée provinciale ; elles procédaient à l'adjudication des ouvrages autorisés, en surveillaient l'exécution et présentaient à l'assemblée provinciale les projets qui intéressaient particulièrement leur territoire.

Les assemblées de communautés ou municipales étaient chargées, sous l'autorité des assemblées provinciales et des assemblées d'élection, de délibérer sur tous les objets qui intéressaient la communauté, de diriger les ateliers de charité, de veiller au soulagement des pauvres, etc.

Des députés d'un certain nombre de paroisses, réunies en assemblées d'arrondissement, nommaient les assemblées d'élection, et celles-ci nommaient les assemblées provinciales. Enfin les assemblées de communautés ou municipalités étaient élues par les habitants de chaque communauté payant une certaine contribution.

Les intendants remplissaient près des assemblées provinciales les fonctions de commissaires du roi.

Cette institution, qui enleva aux intendants beaucoup d'attributions, n'a eu

qu'une très-courte existence, mais elle a imprimé à l'opinion publique un grand mouvement vers les idées d'amélioration; elle a produit des travaux qui révèlent un esprit progressif et éclairé.

Cependant, en 1789, l'autorité administrative n'était pas encore entièrement séparée de l'autorité judiciaire : les parlements intervenaient souvent dans les matières administratives et faisaient des règlements de police.

Les événements de 1789 sont venus ouvrir une ère nouvelle à l'administration : « L'assemblée constituante, dit M. de Cormenin, commença par jeter à bas le viel édifice de la monarchie, et, ensuite, elle rebâtit un terrain neuf avec des mains libres.... Et la fin de la monarchie, les parlements avec leurs règlements généraux de police et leurs ajournements de fonctionnaires, gênaient les intendants, et les intendants, à leur tour, luttaient contre les parlements et contre les juridictions exceptionnelles de la table de marbre, de l'amirauté, des maréchaux, des trésoriers de France, des aides des comptes, des échevinages, des consulats, et autres qui, avec leurs compétences mal définies, tiraient chacune à soi une part de la justice et encombraient le *forum*. Le conseil des parties et le grand conseil suspendaient l'exécution des jugements par leurs évocations arbitraires... L'assemblée constituante balaya le sol et chassa devant elle parlements, intendants, bailliages, prévôtés, conseil d'état et juridictions consulaires, forestières, fiscales, militaires et autres. Elle dressa, au milieu des ruines, l'édifice parallèle des deux pouvoirs administratif et judiciaire. »

La loi du 22 décembre 1789 divisa le royaume en *départements*, *districts*, *cantons* et *municipalités*.

L'administration de chaque département fut composée de trente-six membres ; sur ce nombre, huit formaient le *directoire*, dont les fonctions étaient permanentes, et qui étaient chargés de l'action administrative et du pouvoir exécutif ; les autres composaient le conseil général, qui ne devait s'assembler annuellement que pendant un mois pour délibérer sur les affaires générales du département, ordonner les travaux et recevoir les comptes de gestion du directoire. Un procureur général était établi auprès de chaque administration départementale pour requérir l'exécution des lois.

Les administrations de districts, organisées sur le même plan, se composaient de douze membres, dont quatre au directoire, et d'un procureur syndic.

Dans toutes les communes il y eut un maire, un procureur de la commune et des officiers municipaux.

La division par *cantons* ne servit pas d'abord à l'administration.

Les divers corps dont il vient d'être question se ressentirent dès l'origine de l'effet des circonstances anarchiques au milieu desquelles ils étaient destinés à vivre ; ils sortirent de leurs attributions légales ; les directoires et les conseils confondirent leurs pouvoirs, leurs séances devinrent publiques et permanentes, et ressemblèrent à celles des clubs. « Il n'y a plus aujourd'hui, disait alors Ca-

mille Desmoulins, que les douze cents mille soldats de nos armées qui fort heureusement ne fassent pas des lois ; car les commissaires de la convention font des lois, et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles en font aussi.»

Le gouvernement révolutionnaire, organisé le 14 frimaire an II, supprima les conseils généraux et les procureurs généraux. Les directoires des départements furent dépouillés de la plus grande partie de leurs fonctions en faveur des directoires de districts que l'on rendit indépendants. Les procureurs syndics de districts et les procureurs de communes furent remplacés par des *agents nationaux* tenant leurs pouvoirs du gouvernement et en correspondance directe avec lui. Des *comités révolutionnaires* et des *sociétés populaires*, établis de toutes parts, furent des autorités redoutables, et le pouvoir suprême et illimité résida dans les membres de la convention envoyés en mission sous le titre de *représentants du peuple*.

Dans le système de l'Assemblée constituante, des *assemblées primaires*, composées de citoyens actifs âgés de vingt-cinq ans, et payant un impôt équivalant à trois journées de travail, nommaient les membres des *corps municipaux*, ainsi que des *électeurs d'un second degré*. Ces derniers électeurs choisissaient les représentants de la nation et tous les membres des administrations départementales et de districts.

Sous la constitution de l'an III, les administrations de districts furent supprimées ; les directoires de départements prirent le titre d'*administrations centrales*, et furent composées de cinq membres. Il y eut auprès de chaque administration centrale, au lieu d'un procureur général ou d'un agent national, un *commissaire central du directoire de la république*, nommé par le gouvernement.

Chaque commune eut un *agent municipal et un adjoint* chargés de la police locale et de la tenue des registres de l'état civil ; les agents municipaux des différentes communes de chaque canton se réunirent en *municipalités cantonales* surveillées par un commissaire du directoire.

Ces divers essais *d'administrations collectives* ont été généralement peu satisfaisants. « Il est triste de penser, disait le ministre François de Neufchateau dans une de ses circulaires, que toutes les mesures et les vues du gouvernement sont entravées à chaque instant par le défaut des renseignements et des ressources qu'il a le droit d'attendre. » « D'ailleurs, ajoute M. Dupin dans son *Histoire administrative des communes*, chaque service formait comme une administration isolée par le partage que les administrateurs faisaient entre eux. Chacun d'eux, directeur dans sa partie, préparait les décisions et ne les apportait presque jamais au bureau que pour y prendre des signatures de forme qu'on se prêtait avec une mutuelle complaisance. Ainsi, les administrés ne trouvaient pas dans ce mode les garanties d'une discussion commune, et la pluralité des agents ne servait qu'à couvrir la responsabilité de chacun. »

Enfin, la loi du 28 pluviôse an VIII, et le sénatus-consulte de l'an X réorganisèrent l'administration sur les bases qu'elle a conservées jusqu'à ce jour.

Un *préfet* fut établi dans chaque département, et il fut chargé seul de l'administration active ; auprès de lui furent placés un *secrétaire général* pour être son principal auxiliaire et son substitut, et un *conseil de préfecture*, tout à la fois *tribunal administratif*, pour juger les affaires contentieuses, et *conseil* pour assister et conseiller le préfet dans les actes les plus importants.

Les départements furent divisés en arrondissements, et un *sous-préfet* fut établi à la tête de chaque arrondissement, sous l'autorité du préfet.

A côté de l'administration active des préfets et sous-préfets furent institués des *conseils généraux* et des *conseils d'arrondissements*, qui se réunirent chaque année.

Ici s'arrête l'époque dont nous retraçons l'histoire et commence celle où nous vivons, pendant laquelle tous les rouages de l'administration se sont accrus et fonctionnent mieux. Il fallait une commotion violente pour changer d'anciennes erreurs, de vieilles habitudes enracinées et en ce sens la révolution a produit un grand bien ; l'absolutisme de Napoléon a centralisé, a donné des idées d'ordre et de pouvoirs qui manquaient ; la paix qui a suivi a permis de changer et d'améliorer encore, et tous les jours de nouveaux progrès se font sentir.

(5) La postérité a jugé sur les actes... S'il lui était permis à elle ou à l'historien qui en est l'organe de juger sur les intentions, peut-être tiendraient-ils compte de ces remarquables paroles échappées non à l'empereur Napoléon, mais au prisonnier de Sainte-Hélène ! ils lui pardonnerait alors d'avoir ajouté à ces paroles prophétiques celles-ci : « et cette ère mémorable se rattachera à ma personne, parce qu'après tout, j'ai fait briller le flambeau, consacré les principes, et qu'aujourd'hui la persécution achève de m'en rendre le messie... »

(*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

(6) Les cortès espagnoles réunies fortuitement en 1789, se posèrent en interprètes de la volonté nationale, formulant des vœux analogues à ceux des cahiers de notre Assemblée constituante ; elles furent violemment expulsées, cependant les rois absolus n'opérèrent jamais un grand changement dans l'État sans le simulacre de cette sanction populaire.

Napoléon voulant jeter son frère Joseph du trône de Naples sur celui de Madrid, convoqua, à Bayonne une assemblée nationale qui tint douze séances, et qui ne fit que sanctionner, malgré quelques récriminations, les volontés de l'empereur des Français.

(7) Voy. J. Muller, A. Schœffer, etc.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1) On avait chansonné une reine et un cardinal ; un coadjuteur de Paris avait compromis son caractère ecclésiastique de mille manières ; les princes avaient bafoué le parlement ; un petit fils de Henri IV avait été livré à la risée publique. Ce n'est pas impunément qu'on offre un pareil spectacle au peuple : quoiqu'il ne fut alors ni très-éclairé, ni très-réfléchissant, on l'avait tellement mêlé à toutes ces choses, qu'elles avaient dû le frapper. Ce n'était cependant pas la première fois que le peuple avait été appelé comme auxiliaire dans les troubles de la France ; mais jusqu'alors on lui avait demandé sa force et non pas son opinion ; plus d'une fois il avait attaqué les grands de l'État ou les ministres ; souvent même il avait montré plus de haine et de fureur contre eux, mais il n'avait pas cessé de les craindre et de les respecter. Lorsque les factions de la Fronde prirent naissance, les princes, les grands, la noblesse, les magistrats, avaient tous perdu leur force et leur dignité sous le joug de fer du cardinal de Richelieu ; quand tour à tour ils sollicitèrent le secours du peuple, ce fut comme égaux qu'ils l'implorèrent. Il apprit par là à ne révérer que la seule autorité royale. De ce moment, il n'y eut plus de respect pour aucune chose, aucune institution, pour aucune personne ; tout était déchu de pouvoir et de considération ; il ne restait plus que le trône, qui semblait plus élevé parce qu'il n'était plus enveloppé de ses remparts, pendant un siècle et demi, on s'est ensuite accoutumé peu à peu à ne plus respecter le trône.

Ces influences de la Fronde ne s'exercèrent pas tout de suite sur les derniers rangs de la société. Elle n'était point encore formée de manière à donner un cours rapide à ses opinions : elles ne se manifestaient d'abord que dans la classe oisive et aisée de la capitale.

Mais bientôt commença à régner un roi, comme il le fallait, pour faire disparaître les apparences du désordre.

(Barante.)

(2) Voy. Monteil d'après Piganiol, *Description de la France*, *état de la France en* 1699, etc.

(3) On appelait alors le poison, *poudre de succession.*

(4) Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement, qui était de plein-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle, encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que madame de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains, ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'état, paraissant souvent les ignorer, rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et de cabale; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême, et avec tout cela, cette femme n'était pas heureuse : qu'on lise ce qu'elle écrivait à madame de La Maisonfort.

« Que ne puis-je vous donner mon expérience! Que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux. »

(5) Avec la duchesse de Bourgogne s'éclipsèrent, joie, plaisirs, amusements même, et toute espèce de grâces. Les ténèbres couvrirent toute la surface de la cour. Elle l'animait toute entière; elle en remplissait tous les lieux à la fois; elle occupait tout; elle en pénétrait tout l'intérieur. Si la cour subsista après elle, ce ne fut plus que pour languir. Jamais princesse si regrettée, jamais princesse si digne de l'être. Aussi, les regrets n'en ont-ils pu passer, et l'amertume involontaire et secrète en est constamment demeurée, avec un vide affreux, qui n'a pu être diminué... Le duc aimait son épouse avec la plus grande passion. La douleur de sa perte pénétra ses plus intimes moelles. La piété y surnagea par les plus prodigieux efforts. Le sacrifice fut entier; mais il fut sanglant dans cette terrible affliction; rien de bas, rien de petit, rien d'indécent. On voyait un homme hors de lui, qui s'extorquait une surface unie, et qui y succombait. Ses jours en furent bientôt abrégés. Il fut le même dans sa maladie. Il ne crut point en relever; mais, grand Dieu! quel spectacle vous donnâtes en lui! et que n'est-il permis encore d'en révéler des parties si secrètes et si sublimes, qu'il n'y a que vous qui puissiez les donner, et en connaître tout le prix! quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix! On ne dit pas seulement à l'égard de la mort et des souffrances; son âme s'éleva bien au-dessus : quel surcroît de détachement! quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en faut rendre! quelle soumission! et combien parfaite! quel ardent amour de Dieu! quel perçant regard sur son néant et ses péchés! quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde! quelle religieuse et humble crainte! quelle tempérée confiance! quelle sage paix! quelles lec-

tures! quelles prières continuelles! quel ardent désir des derniers sacrements! quel profond recueillement! quelle invincible patience! quelle douceur! quelle constante bonté pour tout ce qui l'approchait! quelle charité pure, qui le pressait d'aller à Dieu! La France, enfin, tomba sous ce dernier châtiment. Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritait pas; la terre n'en était pas digne; il était mûr déjà pour l'éternité.

(*Mémoires du duc de Saint-Simon.*)

(6) Voy. Lacretelle, *Histoire du XVIIIe siècle*, et les *Mémoires du duc de Saint-Simon*.

(7) Henri-François-Xavier de Belzunce, né en 1671, fut d'abord jésuite, puis évêque de Marseille en 1709. Il ne voulut point abandonner ce diocèse en 1723, pour l'évêché duché-pairie de Laon, auquel le roi l'avait nommé. Le pape l'honora du *pallium*. Il mourut en 1755, à quatre-vingt-quatre ans. — Belzunce s'approchait des mourants qui, couchés dans les rues, étaient des objets d'horreur pour leurs plus proches parents. Il ordonnait des processions expiatoires; il marchait lui-même à la tête du peuple, les pieds nuds et la corde au cou. Chaque fois que les deux courageux échevins et le chevalier Rose étaient prêts à partir pour conduire le convoi de plusieurs milliers de cadavres, il implorait pour eux la bénédiction du ciel. Eux seuls, toujours exposés, paraissaient invulnérables.

L'évêque de Marseille inspirait son courage au petit nombre de prêtres que ce fléau avait épargnés. A toutes les heures du jour et de la nuit, il entrait dans les hôpitaux, et trouvait, fidèles à leur poste, les filles pieuses dont la mission est de garder les malades, les mourants et les morts.

(8) *Hist. de France pendant le XVIIIe siècle.*

(9) Rien de plus curieux à lire sur ce sujet que le recueil de lettres de la marquise de Pompadour. Elles peignent admirablement l'époque, la nation et la femme célèbre qui la dirigeait. Ces lettres sont, dit-on, apocryphes, et, d'après Voltaire, l'œuvre d'un *homme d'esprit*; nous n'en citerons donc point, mais nous indiquerons comme les plus curieuses :

La lettre 4 à M. Berrier.
7 à Madame la comtesse de Brancas.
62 à Madame la comtesse de Baschi.
72 à l'archevêque de Paris, etc...

(10) Voy. l'*Histoire de France au XVIIIe siècle*, les *Fastes de Louis XV*, etc.

(11) On lit dans les *Fastes de Louis XV* des vers satiriques qui datent de cette époque et qui la peignent assez, quoique mauvais et peu dignes :

Notre roi n'est qu'un fainéant,
Son garde sceaux, un charlatan,

Son chancelier un chancelant,
Tous ses ministres, des tyrans,
Qui font la guerre aux pauvres francs.
Nos princes sont des garnements
Qui n'ont ni mœurs, ni sentiments,
Petits hommes, remplis de vent.
Nos ducs sont des impertinents,
Bouffis de l'orgueil de leurs rangs.
Tous sots, ou fats, peu de vaillants.
Les gens de cour sont des brigands;
La justice est au plus offrant,
Elle se vend publiquement.
Nos prélats sont des cénophans,
Fils de la nuit et de satan,
Sans foi, sans loi, des impudents.
Tous les emplois, petits et grands
Sont donnés à gens de néant,
Sans choix et sans discernement.
On ne fait plus cas, à présent,
Ni de vertu, ni de talent... etc.

(12) Voy. *Les fastes de Louis XV*, *les Mém. de mad. Duhausset*. etc.

Le dévergondage semi-officiel des petits soupers avait précédé celui de l'athéisme. Dans les salles éblouissantes, que le goût dominant tapissait de glaces, de moulures dorées, de médaillons, d'amours et de guirlandes, sortis des pinceaux de Boucher, durant les saturnales aristocratiques, où la lascivité affadie par l'abus la volupté blasée sur elle-même s'allaient prendre en dégoût : telle qu'un assaisonnement merveilleux, l'incrédulité ranimait l'humeur du festin; le législateur Moïse était interpellé comme un simple convive, et les prophètes Isaïe, Ézéchiel, Daniel, se trouvaient étrangement mêlés par la discussion au reflet des cristaux, du vermeil, au feu des candélabres, à la senteur des fruits, au parfum des liqueurs traitresses, à la vapeur des mets entourant le banquet d'un réseau séducteur.

Au sortir, le blasphème poli, en manchettes et rabats de dentelles, se présentait dans le plus grand monde, sûr d'un gracieux accueil, s'il était élégant, sachant vivre, à tout prendre bon gentilhomme; surtout s'il portait pour sauf-conduit cet esprit léger et badin dont les saillies délicates formaient la haute célébrité de l'académicien Fontenelle; car il fallait alors payer en esprit : c'était la seule monnaie de cours dans la société. On vantait, on vendait, on échangeait, on empruntait, on quêtait d'une façon ou d'autre, on avait enfin de l'esprit, dût-on dévaliser quelqu'un; mais reçu, acquis ou volé, il en fallait absolument. Certains brocanteurs en prêtaient sur gage, au poids, selon leur

tarif leurs boutiques se nommaient *bureaux d'esprit*, c'étaient les officines des renommées du jour.

Les années se succédant, les femmes atteignirent l'apogée de leur influence. Sous ce règne de l'esprit, des graves riens, des importantes frivolités, de cette subtilité perfide et gracieuse qui est l'essence de leur animation, elles surent rivaliser avec les talents supérieurs et éclipser les talents secondaires. Les *Lettres persanes* qui éveillèrent tant de curiosité, *Gil Blas* dont la fin se fit attendre pendant dix ans, le poëme de la ligue, les romans de l'abbé Prévot, de madame de Graffigny, les rimes obscènes, les libelles aboyants et diffamatoires, ne composaient pas toute la bibliothèque d'une femme ; depuis que par les délicatesses de son esprit, Fontenelle avait apprivoisé l'astronomie jusqu'à l'introduire dans les boudoirs, souvent de blanches mains laissaient l'éventail pailleté pour le sérieux compas, traçaient des rectangles, des polygones, prenaient les éléments d'Euclide, des traités d'équation. De nobles matrones entouraient Maupertuis au jardin des Tuileries, pâlissaient sur Newton, Leibnitz, concouraient avec Euler, obtenaient des mentions honorables, s'arrachaient les lettres des savants partis pour déterminer la figure de la terre, et prolongeaient leur sollicitude sur ces travaux lointains.

D'autres, sans écrire ou chiffrer, acquirent une égale prépondérance. Reines des grâces et de l'esprit, elles tinrent le sceptre de la conversation. Leur cour se formait de littérateurs, de géomètres et des premiers personnages de l'État. Leurs salons étaient les oracles de la réputation ; aussi briguait-on l'honneur difficilement accordé, d'y être admis. Souveraines du goût et de l'opinion elles animaient d'une verve railleuse les idées matérielles des mathématiciens. L'habitude d'un badinage frondeur, le scepticisme dans les affections du cœur comme dans les croyances de l'âme, le vernis superficiel des sciences positives augmentaient chaque jour l'éloignement des vérités métaphysiques. On eût rougi de partager la foi simple du peuple. Notre religion fut trouvée étroite, mesquine, absurde, en plus d'un cas ; on la voulut éclairée, en rapport avec la dignité de la raison humaine. S'affranchir des lois du christianisme, condamner ainsi les devanciers et les contemporains, exigeait une assez haute hardiesse. Aussi dès-lors les *beaux esprits* s'appelèrent-ils *esprits forts*. Les esprits forts s'adjugèrent le titre de philosophes, attendu « que ceux qui ont la force de se défaire des préjugés d'éducation, en matière de religion, sont les seuls vrais philosophes. » Au-dessus de leur foule s'élevait le géomètre d'Alembert, le marquis d'Argens, Dumarsais, le médecin Lamétrie, Condillac, auteur d'un essai sur l'origine des connaissances, surtout Diderot, dont l'élocution non moins hardie que brillante fascinait ses auditeurs. Son jeune ami, le baron d'Holbac, imagina de fortifier la nouvelle philosophie en l'engraissant à sa table. Outre les deux dîners hebdomadaires de madame Geoffrin, on savait les jours de madame de Tencin pour les repas de ses *bêtes* et de sa *ménagerie*, ainsi qu'elle désignait ses faméliques complaisants...

(Roselly de Lorgues.)

(13) Voy. Les fastes de Louis XV, les anecdotes secrètes, les chansons du temps, etc. Et c'était à une aussi méprisable créature que le vieux philosophe de Ferney écrivait la lettre suivante :

A madame la comtesse Dubarry.

20 juin.

« Madame, M. de Laborde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser des deux côtés de votre part.

» Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie,
» Quel passe-port vous daignez m'envoyer ;
» Deux ! c'est trop d'un, adorable Égérie,
» Je serais mort de plaisir au premier.

» Il m'a montré votre portrait ; ne vous fâchez pas, madame, si j'ai pris la liberté de lui rendre les deux baisers.

» Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
» Faible tribut de quiconque a des yeux.
» C'est aux mortels d'adorer votre image ;
» L'original était fait pour les dieux.

» J'ai entendu plusieurs morceaux de la *Pandore* de M. de Laborde ; ils m'ont paru bien dignes de votre protection. La faveur donnée aux véritables beaux-arts est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez.

» Daignez agréer, madame, le *profond respect* d'un vieux solitaire dont le cœur n'a presque plus d'autre sentiment que celui de la reconnaissance. »

Voltaire en avait dit autant à madame de Pompadour, mais ici le crime était plus grand.

(14) En voyant s'abaisser presque en même temps et au même échafaud le couteau sanglant sur le roi martyr et sur la Dubarry, on ne peut que gémir et se confier dans la justice éternelle de Dieu, qui seul peut distinguer et séparer le bon du méchant.

(15) Dans les grandes maisons, les meilleurs plats de la table étaient portés aux capucins et les restes livrés aux mendiants.

(16) Voy. le Dictionnaire de Furetière, Sauval, *Antiquités de Paris* ; Monteil, *Histoire des Français des divers états*, etc.

(17) Voy. *l'histoire manuscrite de Bayeux* citée par Monteil ; Rubys, *Histoire de Lyon*, *la France pittoresque*, etc.

(18) La procession et la fête de la Tarasque abandonnée, en effet, dans les premières années du XIX[e] siècle a été reprise en 1816 en l'honneur de la duchesse d'Angoulême, et en 1839 à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer qui y amena de nombreux spectateurs.

(19) Voy. Amiot, *Histoire de Rouen*; Coulon, *l'Ulysse français*, *mémoires sur la statistique des Deux-Sèvres*, traditions orales, etc.

(20) Voy. dans le chapitre premier de ce volume, et surtout dans les notes dudit chapitre, tout ce qui est relatif aux camisards. Nous avons parlé, dans ce même chapitre, des miracles du diacre Pâris ; nous n'y reviendrons pas pour ne pas nous répéter.

(21) Voy. Sauval, *Antiquités de Paris*; Delamarre, *Traité de la police*; de Fréminville, *Dictionnaire de la police*.

(22) Liger, *le Voyageur fidèle à Paris*, 1715.

(23) Ce mode de perception n'a cessé qu'en 1750.

(24) Déclaration du roi du 8 mars 1712.

(25) *Traité de la police générale*, 1760.

(26) Voy. le même *Traité*, ou *Dictionnaire de police*, par Edme de Lapoix de Fréminville.

(27) Voy. le même *traité*.

(28) Aucune révolution, chez aucun peuple, à aucune époque, n'avait présenté un aussi épouvantable développement. Aucune n'avait commencé si haut et n'était descendue si bas. A son berceau, presque caressée par des mains royales, elle fut encouragée par des ministres du trône à former ses premiers pas. Mais elle grandit tout à coup ; elle perdit toute forme humaine ; elle devint un monstre qui dévora ceux qui l'avaient nourrie. Dans le principe, on jouait sans défiance avec les éléments des révolutions ; on regardait comme une chose impossible qu'au XVIIIe siècle, au siècle des lumières, le sang pût jamais souiller les débats politiques : une douloureuse expérience prouva le contraire. La dispute commença avec les idées ; elle se continua avec les passions, elle finit avec le sang. On proclama les droits des nations ; la multitude traduisit ses maux par la toute puissance de la force physique. Pendant son règne affreux, la populace attirait dans son sein ceux qui lui demandaient des acclamations et des triomphes : quand elle ne pouvait pas les faire descendre jusqu'à elle, elle les brisait : elle choisissait alors dans un rang moins élevé d'autres idoles, qui devenaient alors d'autres victimes ; jusqu'au jour où, épouvantée de l'audace sanguinaire de son dictateur, et lasse sans doute de commander à la mort, elle laissa échapper son sceptre.

(Desmarais, *Tableau historique des progrès de la civilisation en France*.)

CHAPITRE HUITIÈME.

(1) Chateaubriand, *les Quatre Stuarts.*

(2) Voy. Hume, Walter Scott, Chateaubriand, Guizot, Lingard, etc.

(3) Grégoire Léti, *Vie de Cromwell*, 1696; Chamberlin, *État nouveau d'Angleterre.*

(4) Voltaire, *Essai sur les mœurs.*

(5) Don Carlos d'Aragon gouverneur de Milan en 1583, don Juan Fernandes de Velasco, gouverneur en 1593, Pietro Enrique de Acevedo, en 1600, don Giovani de Mendoze en 1612, don Gomez Suarez de Figurva, en 1618, Gonzale Fernandez de Cordoue, en 1627, le duc de Feria, en 1632, etc., etc., ont tous publié contre les *bravi* des ordonnances ou arrêts de bannissement ou les peines des plus dures; ils n'ont pas été plus heureux que les papes du XVIIe siècle. Manzoni dépeint le costume de ces *bravi* de la manière suivante : « Avevano intorno al capo una reticella verde, che cadeva sull' omero sinistro terminata in un gran fiocco, e della quale usciva sulla fronte un enorme ciuffo : due lunghi mustacchi inanellati alle estremità : il lembo del fazetto chiuso in una cintura licida di cuojo, et a quella appese con uncini due pistole : un picciolo corno ripieno di polvere, cascante sul petto, come un vezzo : alla parte destra delle larghe e gonfie brache, una taschetta donde usciva un manico di coltellaccio : uno spadone pendente dal lato manco, con una grande elsa traforata a lamine d'ottone congegnote in cifra forbite e lucenti : a prima vista si davano a conoscere per individui della specie dei *bravi.*»

» Questa specie, ora del tutto perduta, era allora floridissima in Lombardia, e già molto antica.»

(6) Voy, Manzoni, Botta, Trognon, Sismondi, Sforzozi, etc. On trouvera dans le premier de ces écrivains un admirable récit de la peste de Milan, et des malheurs que ce fléau entraina après lui.

(7) Meletius, Voy. *sa Géographie.*

(8) Voy. Villemain, *Essai historique sur l'état des Grecs.*

(9) Voy. Philarète Chasles, *Histoire de Suisse.*

(10) Voltaire, *Essai sur les mœurs.*

(11) Levesque.

(19) Voy. Amiot, *Histoire de Rouen*; Coulon, *l'Ulysse français*, *mémoire sur la statistique des Deux-Sèvres*, traditions orales, etc.

(20) Voy. dans le chapitre premier de ce volume, et surtout dans les notes dudit chapitre, tout ce qui est relatif aux camisards. Nous avons parlé, dans ce même chapitre, des miracles du diacre Pâris; nous n'y reviendrons pas pour ne pas nous répéter.

(21) Voy. Sauval, *Antiquités de Paris*; Delamarre, *Traité de la police*; de Fréminville, *Dictionnaire de la police*.

(22) Liger, *le Voyageur fidèle à Paris*, 1715.

(23) Ce mode de perception n'a cessé qu'en 1789.

(24) Déclaration du roi du 8 mars 1712.

(25) *Traité de la police générale*, 1769.

(26) Voy. le même *Traité, ou Dictionnaire de police*, par Edme de Lapoix de Fréminville.

(27) Voy. le même *traité*.

(28) Aucune révolution, chez aucun peuple, à aucune époque, n'avait présenté un aussi épouvantable développement. Aucune n'avait commencé si haut et n'était descendue si bas. A son berceau, presque caressée par des mains royales, elle fut encouragée par des ministres du trône à former ses premiers pas. Mais elle grandit tout à coup; elle perdit toute forme humaine; elle devint un monstre qui dévora ceux qui l'avaient nourrie. Dans le principe, on jouait sans défiance avec les éléments des révolutions; on regardait comme une chose impossible qu'au XVIIIe siècle, au siècle des lumières, le sang pût jamais souiller les débats politiques: une douloureuse expérience prouva le contraire. La dispute commença avec les idées; elle se continua avec les passions, elle finit avec le sang. On proclama les droits des nations; la multitude traduisit ses maux par la toute puissance de la force physique. Pendant son règne affreux, la populace attirait dans son sein ceux qui lui demandaient des acclamations et des triomphes: quand elle ne pouvait pas les faire descendre jusqu'à elle, elle les brisait: elle choisissait alors dans un rang moins élevé d'autres idoles, qui devenaient alors d'autres victimes; jusqu'au jour où, épouvantée de l'audace sanguinaire de son dictateur, et lasse sans doute de commander à la mort, elle laissa échapper son sceptre.

(DESMARAIS, *Tableau historique des progrès de la civilisation en France*.)

CHAPITRE HUITIÈME.

(1) Chateaubriand, *les Quatre Stuarts*.

(2) Voy. Hume, Walter Scott, Chateaubriand, Guizot, Lingard, etc.

(3) Grégoire Léti, *Vie de Cromwell*, 1696; Chamberlin, *État nouveau d'Angleterre*.

(4) Voltaire, *Essai sur les mœurs*.

(5) Don Carlos d'Aragon gouverneur de Milan en 1583, don Juan Fernandes de Velasco, gouverneur en 1593, Pietro Enrique de Acevedo, en 1600, don Giovani de Mendoze en 1612, don Gomez Suarez de Pigurva, en 1618, Gonzale Fernandez de Cordoue, en 1627, le duc de Feria, en 1632, etc., etc., ont tous publié contre les *bravi* des ordonnances ou arrêts de bannissement ou les peines des plus dures; ils n'ont pas été plus heureux que les papes du XVIIe siècle. Manzoni dépeint le costume de ces *bravi* de la manière suivante : « Avevano intorno al capo una reticella verde, che cadeva sull' omero sinistro terminata in un gran fiocco, e della quale usciva sulla fronte un enorme ciuffo : due lunghi mustacchi inanellati alle estremità : il lembo del fazetto chiuso in una cintura lucida di cuojo, et a quella appese con uncini due pistole : un picciolo como ripieno di polvere, cascante sul petto, come un vezzo : alla parte destra delle larghe e gonfie brache, una taschetta donde usciva un manico di coltellaccio : uno spadone pendente dal lato manco, con una grande elsa traforata a lamine d'ottone congegnote in cifra forbite e lucenti : a prima vista si davano a conoscere per individui della specie dei *bravi*. »

» Questa specie, ora del tutto perduta, era allora floridissima in Lombardia, e già molto antica. »

(6) Voy, Manzoni, Botta, Trognon, Sismondi, Sforzozi, etc. On trouvera dans le premier de ces écrivains un admirable récit de la peste de Milan, et des malheurs que ce fléau entraîna après lui.

(7) Meletius, Voy. *sa Géographie*.

(8) Voy. Villemain, *Essai historique sur l'état des Grecs*.

(9) Voy. Philarète Chasles, *Histoire de Suisse*.

(10) Voltaire, *Essai sur les mœurs*.

(11) Levesque.

(12) L'auteur des *Lettres persanes* dit que les femmes russes aiment à être battues; et ce qui n'a l'air que d'une plaisanterie est une observation dont l'exactitude est justifiée par un de ces proverbes qui attestent l'existence d'une coutume générale chez un peuple : « *Biou kac choublou i loublou kak douchou ;* je te bats comme ma pelisse, et je t'aime comme mon cœur. »

(RABBE.)

(13) Alph. Rabbe.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Le 2 avril 1594, l'université se rendit en corps auprès de Henri IV, pour
plimenter : « le roi, dit l'Estoile, lui fit fort bon visage, appela ses
res *messieurs nos maîtres*, leur dit qu'il voulait tout oublier, et qu'il
it et honorerait toujours singulièrement leurs corps et facultés; de
nessieurs nos maîtres s'en allèrent fort contents; disant autant de bien
najesté, que peu auparavant ils en avaient dit du mal. »

(CH. RICHOMME, *Histoire de l'université de Paris.*)

Iazarin en fut sans doute reconnaissant puisqu'il créa en mourant le
qui porte son nom.

es lettres patentes sont du mois d'avril 1679 ; elles furent enregistrées
ement, le 8 mai suivant. « Nous avons cru, y est-il dit, ne pouvoir rien
plus avantageux pour le bonheur de nos peuples, que de donner aux
il se destinent au ministère de la justice les moyens d'acquérir la doc-
la capacité necessaires, en leur imposant la nécessité de s'instruire des
es de la jurisprudence, tant des canons de l'église et des lois romaines
droit français; ayant d'ailleurs reconnu que l'incertitude des jugements,
si préjudiciable à la fortune de nos sujets, provient *principalement* de
l'étude du droit civil a été presque entièrement négligée depuis plus
cle par toute la France, et que la profession publique en a été discon-
lans l'université de Paris. A ces causes, nous ordonnons que dorénavant
ns publiques du droit romain seront rétablies dans l'université de Paris
toutes les universités de notre royaume où il y a faculté de droit (art. 1
ous ordonnons également que le droit français, contenu dans nos or-
ces et dans nos coutumes, soit publiquement enseigné (art. 14). » Par
disposition, le roi accorda des distinctions honorifiques aux professeurs
, et l'année d'après, dans un nouvel édit, il établit pour ceux d'entre
auraient professé pendant sept années, une préférence pour la nomi-
ux bénéfices.

(*Histoire de l'université.*)

connaissance, dit Félibien, le sieur de Pommereu, prévost des mar-
et les eschevins, par traité passé avec l'université de Paris, le 24 juillet,
ut un panégyrique à l'honneur du roy Louis-le-Grand, qui serait récité
ans, le 15 mai, par le recteur de l'université, en présence du prévost

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1) On avait chansonné une reine et un cardinal ; un coadjuteur de Paris avait compromis son caractère ecclésiastique de mille manières ; les princes avaient bafoué le parlement ; un petit fils de Henri IV avait été livré à la risée publique. Ce n'est pas impunément qu'on offre un pareil spectacle au peuple : quoiqu'il ne fut alors ni très-éclairé, ni très-réfléchissant, on l'avait tellement mêlé à toutes ces choses, qu'elles avaient dû le frapper. Ce n'était cependant pas la première fois que le peuple avait été appelé comme auxiliaire dans les troubles de la France ; mais jusqu'alors on lui avait demandé sa force et non pas son opinion ; plus d'une fois il avait attaqué les grands de l'État ou les ministres ; souvent même il avait montré plus de haine et de fureur contre eux, mais il n'avait pas cessé de les craindre et de les respecter. Lorsque les factions de la Fronde prirent naissance, les princes, les grands, la noblesse, les magistrats, avaient tous perdu leur force et leur dignité sous le joug de fer du cardinal de Richelieu ; quand tour à tour ils sollicitèrent le secours du peuple, ce fut comme égaux qu'ils l'implorèrent. Il apprit par là à ne révérer que la seule autorité royale. De ce moment, il n'y eut plus de respect pour aucune chose, aucune institution, pour aucune personne ; tout était déchu de pouvoir et de considération ; il ne restait plus que le trône, qui semblait plus élevé parce qu'il n'était plus enveloppé de ses remparts, pendant un siècle et demi, on s'est ensuite accoutumé peu à peu à ne plus respecter le trône.

Ces influences de la Fronde ne s'exercèrent pas tout de suite sur les derniers rangs de la société. Elle n'était point encore formée de manière à donner un cours rapide à ses opinions : elles ne se manifestaient d'abord que dans la classe oisive et aisée de la capitale.

Mais bientôt commença à régner un roi, comme il le fallait, pour faire disparaître les apparences du désordre.

(Barante.)

(2) Voy. Monteil d'après Piganiol, *Description de la France*, *État de la France en 1699, etc.*

(3) On appelait alors le poison, *poudre de succession.*

(4) *Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.*

ѐvation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son apparte-
nt était de plein-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de
trois dames retirées comme elle, encore les voyait-elle rarement. Le
it tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et
urait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que
de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains,
pressant jamais de parler d'affaires d'état, paraissant souvent les
rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue
bale; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que
erner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circon-
extrême, et avec tout cela, cette femme n'était pas heureuse : qu'on
u'elle écrivait à madame de La Maisonfort.

ne puis-je vous donner mon expérience! Que ne puis-je vous faire voir
qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées!
z-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait
imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée
Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de
je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous
laissent un vide affreux. »

rec la duchesse de Bourgogne s'éclipsèrent, joie, plaisirs, amusements
t toute espèce de grâces. Les ténèbres couvrirent toute la surface de la
lle l'animait toute entière; elle en remplissait tous les lieux à la fois;
ipait tout; elle en pénétrait tout l'intérieur. Si la cour subsista après
ne fut plus que pour languir. Jamais princesse si regrettée, jamais prin
digne de l'être. Aussi, les regrets n'en ont-ils pu passer, et l'amertume
aire et secrète en est constamment demeurée, avec un vide affreux,
u être diminué... Le duc aimait son épouse avec la plus grande pas-
douleur de sa perte pénétra ses plus intimes moelles. La piété y sur-
r les plus prodigieux efforts. Le sacrifice fut entier; mais il fut san-
ns cette terrible affliction; rien de bas, rien de petit, rien d'indécent.
it un homme hors de lui, qui s'extorquait une surface unie, et qui y
ait. Ses jours en furent bientôt abrégés. Il fut le même dans sa ma-
ne crut point en relever; mais, grand Dieu! quel spectacle vous don-
lui! et que n'est-il permis encore d'en révéler des parties si secrètes
limes, qu'il n'y a que vous qui puissiez les donner, et en connaître tout
quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix! On ne dit pas seulement
l de la mort et des souffrances; son âme s'éleva bien au-dessus : quel
de détachement! quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé
tre et du compte qu'il en faut rendre! quelle soumission! et combien
! quel ardent amour de Dieu! quel perçant regard sur son néant et ses
quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde! quelle religieuse et
crainte! quelle tempérée confiance! quelle sage paix! quelles lec-

tures ! quelles prières continuelles ! quel ardent désir des derniers sacrements quel profond recueillement ! quelle invincible patience ! quelle douceur ! quelle constante bonté pour tout ce qui l'approchait ! quelle charité pure, qui le pressait d'aller à Dieu ! La France, enfin, tomba sous ce dernier châtiment. Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritait pas ; la terre n'en était pas digne ; il était mûr déjà pour l'éternité.

(*Mémoires du duc de Saint-Simon.*)

(6) Voy. Lacretelle, *Histoire du XVIIIe siècle*, et les *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

(7) Henri-François-Xavier de Belzunce, né en 1671, fut d'abord jésuite, puis évêque de Marseille en 1709. Il ne voulut point abandonner ce diocèse en 1723, pour l'évêché duché-pairie de Laon, auquel le roi l'avait nommé. Le pape l'honora du *pallium*. Il mourut en 1755, à quatre-vingt-quatre ans. — Belzunce s'approchait des mourants qui, couchés dans les rues, étaient des objets d'horreur pour leurs plus proches parents. Il ordonnait des processions expiatoires ; il marchait lui-même à la tête du peuple, les pieds nuds et la corde au cou. Chaque fois que les deux courageux échevins et le chevalier Rose étaient prêts à partir pour conduire le convoi de plusieurs milliers de cadavres, il implorait pour eux la bénédiction du ciel. Eux seuls, toujours exposés, paraissaient invulnérables.

L'évêque de Marseille inspirait son courage au petit nombre de prêtres que ce fléau avait épargnés. A toutes les heures du jour et de la nuit, il entrait dans les hôpitaux, et trouvait, fidèles à leur poste, les filles pieuses dont la mission est de garder les malades, les mourants et les morts.

(8) *Hist. de France pendant le XVIIIe siècle.*

(9) Rien de plus curieux à lire sur ce sujet que le recueil de lettres de la marquise de Pompadour. Elles peignent admirablement l'époque, la nation et la femme célèbre qui la dirigeait. Ces lettres sont, dit-on, apocryphes, et, d'après Voltaire, l'œuvre d'un *homme d'esprit* ; nous n'en citerons donc point, mais nous indiquerons comme les plus curieuses :

La lettre 4 à M. Berrier.
7 à Madame la comtesse de Brancas.
62 à Madame la comtesse de Baschi.
72 à l'archevêque de Paris, etc...

(10) Voy. l'*Histoire de Fr*[illegible]*siècle*, les *Fastes de Louis XV*, etc.

(11) On lit [illegible] vers satiriques qui datent de cette époq[illegible] mauvais et peu dignes :

Son chancelier un chancelant,
Tous ses ministres, des tyrans,
Qui font la guerre aux pauvres francs.
Nos princes sont des garnements
Qui n'ont ni mœurs, ni sentiments,
Petits hommes, remplis de vent.
Nos ducs sont des impertinents,
Bouffis de l'orgueil de leurs rangs.
Tous sots, ou fats, peu de vaillants.
Les gens de cour sont des brigands;
La justice est au plus offrant,
Elle se vend publiquement.
Nos prélats sont des cénophans,
Fils de la nuit et de satan,
Sans foi, sans loi, des impudents.
Tous les emplois, petits et grands
Sont donnés à gens de néant,
Sans choix et sans discernement.
On ne fait plus cas, à présent,
Ni de vertu, ni de talent... etc.

(12) Voy. *Les fastes de Louis XV*, *les Mém. de mad. Duhausset*. etc.

Le dévergondage semi-officiel des petits soupers avait précédé celui de l'athéisme. Dans les salles éblouissantes, que le goût dominant tapissait de glaces, de moulures dorées, de médaillons, d'amours et de guirlandes, sortis des pinceaux de Boucher, durant les saturnales aristocratiques, où la lascivité affadie par l'abus la volupté blasée sur elle-même s'allaient prendre en dégoût : telle qu'un assaisonnement merveilleux, l'incrédulité ranimait l'humeur du festin ; le législateur Moïse était interpellé comme un simple convive, et les prophètes Isaïe, Ézéchiel, Daniel, se trouvaient étrangement mêlés par la discussion au reflet des cristaux, du vermeil, au feu des candélabres, à la senteur des fruits, au parfum des liqueurs traitresses, à la vapeur des mets entourant le banquet d'un réseau séducteur.

Au sortir, le blasphème poli, en manchettes et rabats de dentelles, se présentait dans le plus grand monde, sûr d'un gracieux accueil, s'il était élégant, sachant vivre, à tout prendre bon gentilhomme ; surtout s'il portait pour sauf-conduit cet esprit léger et badin dont les saillies délicates formaient la haute célébrité de l'académicien Fontenelle ; car il fallait alors payer en esprit : c'était la seule monnaie de cours dans la société. On vantait, on vendait, on [illegible]ait, on empruntait, on quêtait d'une façon ou d'autre, on avait enfin [illegible], dût-on dévaliser quelqu'un ; mais reçu, acquis ou volé, il en fallait [illegible]nt. Certains brocanteurs en prêtaient sur gage, au poids, selon leur

tarif leurs boutiques se nommaient *bureaux d'esprit*, c'étaient les officines des renommées du jour.

Les années se succédant, les femmes atteignirent l'apogée de leur influence. Sous ce règne de l'esprit, des graves riens, des importantes frivolités, de cette subtilité perfide et gracieuse qui est l'essence de leur animation, elles surent rivaliser avec les talents supérieurs et éclipser les talents secondaires. Les *Lettres persanes* qui éveillèrent tant de curiosité, *Gil Blas* dont la fin se fit attendre pendant dix ans, le poëme de la ligue, les romans de l'abbé Prévot, de madame de Grafigny, les rimes obscènes, les libelles aboyants et diffamatoires, ne composaient pas toute la bibliothèque d'une femme; depuis que par les délicatesses de son esprit, Fontenelle avait apprivoisé l'astronomie jusqu'à l'introduire dans les boudoirs, souvent de blanches mains laissaient l'éventail pailleté pour le sérieux compas, traçaient des rectangles, des polygones, prenaient les éléments d'Euclide, des traités d'équation. De nobles matrones entouraient Maupertuis au jardin des Tuileries, pâlissaient sur Newton, Leibnitz, concouraient avec Euler, obtenaient des mentions honorables, s'arrachaient les lettres des savants partis pour déterminer la figure de la terre, et prolongeaient leur sollicitude sur ces travaux lointains.

D'autres, sans écrire ou chiffrer, acquirent une égale prépondérance. Reines des grâces et de l'esprit, elles tinrent le sceptre de la conversation. Leur cour se formait de littérateurs, de géomètres et des premiers personnages de l'État. Leurs salons étaient les oracles de la réputation; aussi briguait-on l'honneur difficilement accordé, d'y être admis. Souveraines du goût et de l'opinion elles animaient d'une verve railleuse les idées matérielles des mathématiciens. L'habitude d'un badinage frondeur, le scepticisme dans les affections du cœur comme dans les croyances de l'âme, le vernis superficiel des sciences positives augmentaient chaque jour l'éloignement des vérités métaphysiques. On eût rougi de partager la foi simple du peuple. Notre religion fut trouvée étroite, mesquine, absurde, en plus d'un cas; on la voulut éclairée, en rapport avec la dignité de la raison humaine. S'affranchir des lois du christianisme, condamner ainsi les devanciers et les contemporains, exigeait une assez haute hardiesse. Aussi dès-lors les *beaux esprits* s'appelèrent-ils *esprits forts*. Les esprits forts s'adjugèrent le titre de philosophes, attendu « que ceux qui ont la force de se défaire des préjugés d'éducation, en matière de religion, sont les seuls vrais philosophes. » Au-dessus de leur foule s'élevait le géomètre d'Alembert, le marquis d'Argens, Dumarsais, le médecin Lamétrie, Condillac, auteur d'un essai sur l'origine des connaissances, surtout Diderot, dont l'élocution non moins hardie que brillante fascinait ses auditeurs. Son jeune ami, le baron d'Holbac, imagina de fortifier la nouvelle philosophie en l'engraissant à sa table. Outre les deux dîners hebdomadaires de madame Geoffrin, on savait les jours de madame de Tencin pour les repas de ses *bêtes* et de sa *ménagerie*, ainsi qu'elle désignait ses faméliques complaisants...

(Roselly de Lorgues.)

(13) Voy. Les fastes de Louis XV, les anecdotes secrètes, les chansons du temps, etc. Et c'était à une aussi méprisable créature que le vieux philosophe de Ferney écrivait la lettre suivante :

A madame la comtesse Dubarry.

20 juin.

« Madame, M. de Laborde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser des deux côtés de votre part.

» Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie ;
» Quel passe-port vous daignez m'envoyer ;
» Deux ! c'est trop d'un, adorable Égérie ;
» Je serais mort de plaisir au premier.

» Il m'a montré votre portrait ; ne vous fâchez pas, madame, si j'ai pris la liberté de lui rendre les deux baisers.

» Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
» Faible tribut de quiconque a des yeux.
» C'est aux mortels d'adorer votre image ;
» L'original était fait pour les dieux.

» J'ai entendu plusieurs morceaux de la *Pandore* de M. de Laborde ; ils m'ont paru bien dignes de votre protection. La faveur donnée aux véritables beaux-arts est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez.

» Daignez agréer, madame, le *profond respect* d'un vieux solitaire dont le cœur n'a presque plus d'autre sentiment que celui de la reconnaissance. »

Voltaire en avait dit autant à madame de Pompadour, mais ici le crime était plus grand.

(14) En voyant s'abaisser presque en même temps et au même échafaud le couteau sanglant sur le roi martyr et sur la Dubarry, on ne peut que gémir et se confier dans la justice éternelle de Dieu, qui seul peut distinguer et séparer le bon du méchant.

(15) Dans les grandes maisons, les meilleurs plats de la table étaient portés aux capucins et les restes livrés aux mendiants.

(16) Voy. le Dictionnaire de Furetière, Sauval, *Antiquités de Paris*; Monteil, *Histoire des Français des divers états*, etc.

(17) Voy. *l'histoire manuscrite de Bayeux* citée par Monteil ; Rubysi, *Histoire de Lyon*, *la France pittoresque*, etc.

(18) La procession et la fête de la Tarasque abandonnée, en effet, dans les premières années du XIX[e] siècle a été reprise en 1816 en l'honneur de la duchesse d'Angoulême, et en 1839 à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer qui y amena de nombreux spectateurs.

(19) Voy. Amiot, *Histoire de Rouen*; Coulon, *l'Ulysse français*, *mémoire sur la statistique des Deux-Sèvres*, traditions orales, etc.

(20) Voy. dans le chapitre premier de ce volume, et surtout dans les notes dudit chapitre, tout ce qui est relatif aux camisards. Nous avons parlé, dans ce même chapitre, des miracles du diacre Pâris; nous n'y reviendrons pas pour ne pas nous répéter.

(21) Voy. Sauval, *Antiquités de Paris*; Delamarre, *Traité de la police*; de Fréminville, *Dictionnaire de la police*.

(22) Liger, *le Voyageur fidèle à Paris*, 1715.

(23) Ce mode de perception n'a cessé qu'en 1780.

(24) Déclaration du roi du 8 mars 1712.

(25) *Traité de la police générale*, 1769.

(26) Voy. le même *Traité*, ou *Dictionnaire de police*, par Edme de Lapoix de Fréminville.

(27) Voy. le même *traité*.

(28) Aucune révolution, chez aucun peuple, à aucune époque, n'avait présenté un aussi épouvantable développement. Aucune n'avait commencé si haut et n'était descendue si bas. A son berceau, presque caressée par des mains royales, elle fut encouragée par des ministres du trône à former ses premiers pas. Mais elle grandit tout à coup; elle perdit toute forme humaine; elle devint un monstre qui dévora ceux qui l'avaient nourrie. Dans le principe, on jouait sans défiance avec les éléments des révolutions; on regardait comme une chose impossible qu'au XVIIIe siècle, au siècle des lumières, le sang pût jamais souiller les débats politiques: une douloureuse expérience prouva le contraire. La dispute commença avec les idées; elle se continua avec les passions, elle finit avec le sang. On proclama les droits des nations; la multitude traduisit ses maux par la toute puissance de la force physique. Pendant son règne affreux, la populace attirait dans son sein ceux qui lui demandaient des acclamations et des triomphes: quand elle ne pouvait pas les faire descendre jusqu'à elle, elle les brisait: elle choisissait alors dans un rang moins élevé d'autres idoles, qui devenaient alors d'autres victimes; jusqu'au jour où, épouvantée de l'audace sanguinaire de son dictateur, et lasse sans doute de commander à la mort, elle laissa échapper son sceptre.

(DESMARAIS, *Tableau historique des progrès de la civilisation en France*.)

CHAPITRE HUITIÈME.

(1) Chateaubriand, *les Quatre Stuarts.*

(2) Voy. Hume, Walter Scott, Chateaubriand, Guizot, Lingard, etc.

(3) Grégoire Léti, *Vie de Cromwell*, 1696; Chamberlin, *État nouveau d'Angleterre.*

(4) Voltaire, *Essai sur les mœurs.*

(5) Don Carlos d'Aragon gouverneur de Milan en 1583, don Juan Fernandes de Velasco, gouverneur en 1593, Pietro Enrique de Acevedo, en 1600, don Giovani de Mendoze en 1612, don Gomez Suarez de Pigurva, en 1618, Gonzalo Fernandez de Cordoue, en 1627, le duc de Feria, en 1632, etc., etc., ont tous publié contre les *bravi* des ordonnances ou arrêts de bannissement ou les peines des plus dures; ils n'ont pas été plus heureux que les papes du XVIIe siècle. Manzoni dépeint le costume de ces *bravi* de la manière suivante : « Avevano intorno al capo una reticella verde, che cadeva sull' omero sinistro terminata in un gran fiocco, e della quale usciva sulla fronte un enorme ciuffo : due lunghi mustacchi inanellati alle estremità : il lembo del fazetto chiuso in una cintura licida di cuojo, et a quella appese con uncini due pistole : un picciolo como ripieno di polvere, cascante sul petto, come un vezzo : alla parte destra delle larghe e gonfie brache, una taschetta donde usciva un manico di coltellaccio : uno spadone pendente dal lato manco, con una grande elsa traforata a lamine d'ottone congegnote in cifra forbite e lucenti : a prima vista si davano a conoscere per individui della specie dei *bravi.* »

» Questa specie, ora del tutto perduta, era allora floridissima in Lombardia, e già molto antica. »

(6) Voy, Manzoni, Botta, Trognon, Sismondi, Sforzozi, etc. On trouvera dans le premier de ces écrivains un admirable récit de la peste de Milan, et des malheurs que ce fléau entraîna après lui.

(7) Meletius, Voy. *sa Géographie.*

(8) Voy. Villemain, *Essai historique sur l'état des Grecs.*

(9) Voy. Philarète Chasles, *Histoire de Suisse.*

(10) Voltaire, *Essai sur les mœurs.*

(11) Levesque.

mille Desmoulins, que les douze cents mille soldats de nos armées qui fort heureusement ne fassent pas des lois ; car les commissaires de la convention font des lois, et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles en font aussi. »

Le gouvernement révolutionnaire, organisé le 14 frimaire an II, supprima les conseils généraux et les procureurs généraux. Les directoires des départements furent dépouillés de la plus grande partie de leurs fonctions en faveur des directoires de districts que l'on rendit indépendants. Les procureurs syndics de districts et les procureurs de communes furent remplacés par des *agents nationaux* tenant leurs pouvoirs du gouvernement et en correspondance directe avec lui. Des *comités révolutionnaires* et des *sociétés populaires*, établis de toutes parts, furent des autorités redoutables, et le pouvoir suprême et illimité résida dans les membres de la convention envoyés en mission sous le titre de *représentants du peuple*.

Dans le système de l'Assemblée constituante, des *assemblées primaires*, composées de citoyens actifs âgés de vingt-cinq ans, et payant un impôt équivalant à trois journées de travail, nommaient les membres des *corps municipaux*, ainsi que des *électeurs d'un second degré*. Ces derniers électeurs choisissaient les représentants de la nation et tous les membres des administrations départementales et de districts.

Sous la constitution de l'an III, les administrations de districts furent supprimées ; les directoires de départements prirent le titre d'*administrations centrales*, et furent composées de cinq membres. Il y eut auprès de chaque administration centrale, au lieu d'un procureur général ou d'un agent national, un *commissaire central du directoire de la république*, nommé par le gouvernement.

Chaque commune eut un *agent municipal et un adjoint* chargés de la police locale et de la tenue des registres de l'état civil ; les agents municipaux des différentes communes de chaque canton se réunirent en *municipalités cantonales* surveillées par un commissaire du directoire.

Ces divers essais d'*administrations collectives* ont été généralement peu satisfaisants. « Il est triste de penser, disait le ministre François de Neufchateau dans une de ses circulaires, que toutes les mesures et les vues du gouvernement sont entravées à chaque instant par le défaut des renseignements et des ressources qu'il a le droit d'attendre. » « D'ailleurs, ajoute M. Dupin dans son *Histoire administrative des communes*, chaque service formait comme une administration isolée par le partage que les administrateurs faisaient entre eux. Chacun d'eux, directeur dans sa partie, préparait les décisions et ne les apportait presque jamais au bureau que pour y prendre des signatures de forme qu'on se prêtait avec une mutuelle complaisance. Ainsi, les administrés ne trouvaient pas dans ce mode les garanties d'une discussion commune, et la pluralité des agents ne servait qu'à couvrir la responsabilité de chacun. »

Enfin, la loi du 28 pluviôse an VIII, et le sénatus-consulte de l'an X réorganisèrent l'administration sur les bases qu'elle a conservées jusqu'à ce jour.

Un *préfet* fut établi dans chaque département, et il fut chargé seul de l'administration active; auprès de lui furent placés un *secrétaire général* pour être son principal auxiliaire et son substitut, et un *conseil de préfecture*, tout à la fois *tribunal administratif*, pour juger les affaires contentieuses, et *conseil* pour assister et conseiller le préfet dans les actes les plus importants.

Les départements furent divisés en arrondissements, et un *sous-préfet* fut établi à la tête de chaque arrondissement, sous l'autorité du préfet.

A côté de l'administration active des préfets et sous-préfets furent institués des *conseils généraux* et des *conseils d'arrondissements*, qui se réunirent chaque année.

Ici s'arrête l'époque dont nous retraçons l'histoire et commence celle où nous vivons, pendant laquelle tous les rouages de l'administration se sont accrus et fonctionnent mieux. Il fallait une commotion violente pour changer d'anciennes erreurs, de vieilles habitudes enracinées et en ce sens la révolution a produit un grand bien; l'absolutisme de Napoléon a centralisé, a donné des idées d'ordre et de pouvoirs qui manquaient; la paix qui a suivi a permis de changer et d'améliorer encore, et tous les jours de nouveaux progrès se font sentir.

(5) La postérité a jugé sur les actes... S'il lui était permis à elle ou à l'historien qui en est l'organe de juger sur les intentions, peut-être tiendraient-ils compte de ces remarquables paroles échappées non à l'empereur Napoléon, mais au prisonnier de Sainte-Hélène! ils lui pardonnerait alors d'avoir ajouté à ces paroles prophétiques celles-ci : « et cette ère mémorable se rattachera à ma personne, parce qu'après tout, j'ai fait briller le flambeau, consacré les principes, et qu'aujourd'hui la persécution achève de m'en rendre le messie... »

(*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

(6) Les cortès espagnoles réunies fortuitement en 1789, se posèrent en interprètes de la volonté nationale, formulant des vœux analogues à ceux des cahiers de notre Assemblée constituante; elles furent violemment expulsées, cependant les rois absolus n'opérèrent jamais un grand changement dans l'État sans le simulacre de cette sanction populaire.

Napoléon voulant jeter son frère Joseph du trône de Naples sur celui de Madrid, convoqua, à Bayonne une assemblée nationale qui tint douze séances, et qui ne fit que sanctionner, malgré quelques récriminations, les volontés de l'empereur des Français.

(7) Voy. J. Muller, A. Schœffer, etc.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1) On avait chansonné une reine et un cardinal ; un coadjuteur de Paris avait compromis son caractère ecclésiatique de mille manières ; les princes avaient bafoué le parlement ; un petit fils de Henri IV avait été livré à la risée publique. Ce n'est pas impunément qu'on offre un pareil spectacle au peuple : quoiqu'il ne fut alors ni très-éclairé, ni très-réfléchissant, on l'avait tellement mêlé à toutes ces choses, qu'elles avaient dû le frapper. Ce n'était cependant pas la première fois que le peuple avait été appelé comme auxiliaire dans les troubles de la France ; mais jusqu'alors on lui avait demandé sa force et non pas son opinion ; plus d'une fois il avait attaqué les grands de l'État ou les ministres ; souvent même il avait montré plus de haine et de fureur contre eux, mais il n'avait pas cessé de les craindre et de les respecter. Lorsque les factions de la Fronde prirent naissance, les princes, les grands, la noblesse, les magistrats, avaient tous perdu leur force et leur dignité sous le joug de fer du cardinal de Richelieu ; quand tour à tour ils sollicitèrent le secours du peuple, ce fut comme égaux qu'ils l'implorèrent. Il apprit par là à ne révérer que la seule autorité royale. De ce moment, il n'y eut plus de respect pour aucune chose, aucune institution, pour aucune personne ; tout était déchu de pouvoir et de considération ; il ne restait plus que le trône, qui semblait plus élevé parce qu'il n'était plus enveloppé de ses remparts, pendant un siècle et demi, on s'est ensuite accoutumé peu à peu à ne plus respecter le trône.

Ces influences de la Fronde ne s'exercèrent pas tout de suite sur les derniers rangs de la société. Elle n'était point encore formée de manière à donner un cours rapide à ses opinions : elles ne se manifestaient d'abord que dans la classe oisive et aisée de la capitale.

Mais bientôt commença à régner un roi, comme il le fallait, pour faire disparaître les apparences du désordre.

(BARANTE.)

(2) Voy. Monteil d'après Piganiol, *Description de la France*, *état de la France en 1689*, etc.

(3) On appelait alors le poison, *poudre de succession*.

(4) Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement, qui était de plein-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle, encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que madame de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains, ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'état, paraissant souvent les ignorer, rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et de cabale; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que le gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême, et avec tout cela, cette femme n'était pas heureuse : qu'on lise ce qu'elle écrivait à madame de La Maisonfort.

« Que ne puis-je vous donner mon expérience! Que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux. »

(5) Avec la duchesse de Bourgogne s'éclipsèrent, joie, plaisirs, amusements même, et toute espèce de grâces. Les ténèbres couvrirent toute la surface de la cour. Elle l'animait toute entière; elle en remplissait tous les lieux à la fois; elle occupait tout; elle en pénétrait tout l'intérieur. Si la cour subsista après elle, ce ne fut plus que pour languir. Jamais princesse si regrettée, jamais princesse si digne de l'être. Aussi, les regrets n'en ont-ils pu passer, et l'amertume involontaire et secrète en est constamment demeurée, avec un vide affreux, qui n'a pu être diminué... Le duc aimait son épouse avec la plus grande passion. La douleur de sa perte pénétra ses plus intimes moelles. La piété y surnagea par les plus prodigieux efforts. Le sacrifice fut entier; mais il fut sanglant dans cette terrible affliction; rien de bas, rien de petit, rien d'indécent. On voyait un homme hors de lui, qui s'extorquait une surface unie, et qui y succombait. Ses jours en furent bientôt abrégés. Il fut le même dans sa maladie. Il ne crut point en relever; mais, grand Dieu! quel spectacle vous donnâtes en lui! et que n'est-il permis encore d'en révéler des parties si secrètes et si sublimes, qu'il n'y a que vous qui puissiez les donner, et en connaître tout le prix! quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix! On ne dit pas seulement à l'égard de la mort et des souffrances; son âme s'éleva bien au-dessus : quel surcroît de détachement! quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en faut rendre! quelle soumission! et combien parfaite! quel ardent amour de Dieu! quel perçant regard sur son néant et ses péchés! quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde! quelle religieuse et humble crainte! quelle tempérée confiance! quelle sage paix! quelles lec-

tution de l'Église. On vit enfin l'impitoyable vainqueur, pour mieux se faire obéir du pontife, le dépouiller de sa souveraineté temporelle, et incorporer à l'empire les États de l'Église.

(MATTER.)

Proclamé empereur des Français, Napoléon appuya de sa volonté de fer le catholicisme. Des honneurs militaires, stipulés en faveur de Jésus-Christ, furent insérés au Bulletin des lois. Si le saint-viatique passait devant un poste, le poste prenait les armes, et deux fusiliers, même protestants ou juifs, devaient escorter le dais jusqu'à l'église. Malgré ces formes extérieures de vénération, la philosophie impie du XVIIIe siècle était incarnée dans le gouvernement et dans les mœurs. Les hommes géométriques qui dominaient la jeunesse ne croyaient qu'aux chiffres, qu'au sabre. Tout se réduisait, pour eux, à une supériorité de forces ou de manœuvre. L'âme n'était qu'un vain mot; de là leur mépris de l'humanité, leur abus de destruction, leur prodigalité de ce qu'ils appelaient matière première, ou *chair à canon* (les conscrits). C'était, du reste, un temps de merveilleux exploits : les entrées triomphales dans les métropoles, les promenades victorieuses sur les champs de l'Europe éblouissaient les nations; les soldats, marchant des sables libyques aux steppes de la Moscovie, voyaient des généraux *passer* rois comme des caporaux *passent* sergents, le chef accorder à ses officiers, pour fiefs héréditaires, des batailles, et, en bon camarade, partager la ration de gloire avec ses moindres compagnons. Mais quand le nouveau Cyrus, accapareur de royaumes, au lieu d'honorer le grand-prêtre, à l'exemple de son devancier, eût outragé le père commun des fidèles, le vicaire du Christ, singulière coïncidence! soudain son astre pâlit. Des revers inconnus se montrèrent, et, de victoire en déroute, amenèrent un désastre final : l'invasion par toutes les portes de la France.

(ROSELLY DE LORGUES).

(47) Depuis quarante ans la réaction contre la mauvaise philosophie, contre le matérialisme et même contre le déisme a été rapide et glorieuse. Sa marche tient du prodige : c'a été la réaction du christianisme, mais du christianisme éclairé par tous les maux qu'avaient enfantés ses divisions.

En effet, que s'était-il passé, dans l'empire des doctrines religieuses et morales, depuis la renaissance de la philosophie ?

Pendant trois siècles le catholicisme, le protestantisme et la philosophie, s'étaient combattus réciproquement de tous leurs moyens, avec un immense déploiement d'activité; ils tenaient absolument à se convaincre réciproquement d'erreurs de mauvaise foi et d'impuissance.

De leurs arguments de polémique, le scepticisme avait pris tout ce qui offrait quelque valeur, et seul il avait profité de tous les échecs du dogmatisme philosophique ou religieux.

Ce fait, enfin, est aperçu par les combattants; il les éclaire, et tout à coup leurs efforts, au lieu de se combattre, tendent à s'unir.

(MATTER, *Réaction morale et religieuse*).

CHAPITRE SIXIÈME.

(1) Voy. Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe.*

(2) *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1773.

(3) Sur 956,226 votants 914,853 acceptèrent la constitution de 1795, plus connue sous le nom de constitution de l'an III.

(4) L. Maurin. « Avec la constitution de l'an III, ajoute cet écrivain, l'exercice des droits électoraux n'est plus le partage de tous les Français, quels qu'ils soient; le suffrage universel est aboli. Il faut payer une contribution directe, foncière ou personnelle, pour avoir le droit de voter dans les assemblées primaires; de plus, il faut être inscrit sur le registre civique, et, pour être inscrit sur le registre, il faut justifier qu'on sait lire et écrire.

Il y a bien là évidemment réaction contre le système électoral de la convention nationale, d'après lequel tout individu né et domicilié en France et âgé de vingt-un ans, avait le droit de suffrage dans les assemblées primaires.

Une pensée rationnelle se révèle dans la disposition qui veut que pour être inscrit sur le registre civique, on sache lire et écrire; c'est le germe, l'embryon du système de l'élection fondé sur l'élément de la raison par l'éducation intellectuelle, c'est le système qui nous régit aujourd'hui, c'est celui sur lequel est fondé notre législation constitutionnelle, et sur lequel, du reste, doit être fondée toute législation constitutionnelle conforme aux vrais principes. »

Notre cadre, malheureusement trop restreint, nous interdit d'entrer dans des détails qui pourraient avoir, pour nos lecteurs, quelque attrait et quelque utilité; ceux qui concernent le droit administratif sont de ce nombre; mais si nous ne pouvons nous livrer à cette investigation pour tous les États de l'Europe, nous pourrons y suppléer pour la France par quelques notes pleines d'intérêt, empruntées, en grande partie, à un ouvrage de M. de Sainte-Hermine.

Le pouvoir administratif n'a commencé à avoir, dans les *provinces* françaises, des agents particuliers qu'au XV[e] siècle, et l'organisation de l'administration des finances a précédé l'organisation de l'administration proprement dite. En 1442, des recettes générales pour *tous les deniers des finances du roi, décimes des gens d'église, octrois et contributions des villes, subsides et autres deniers extraordinaires* furent erigées dans diverses villes, et on leur créa des arrondissements qu'on appela *généralités*.

Au milieu du XVI[e] siècle le souverain profita de cette division territoriale

pour fonder l'*administration*. Il établit dans chaque généralité un corps appelé *bureau des finances*, qui fut composé de cinq fonctionnaires, et peu après il institua auprès de ce corps un magistrat qui fut désigné sous le titre de *commissaire départi pour l'exécution des ordres du roi*. Le bureau des finances fut chargé de *l'entière administration du domaine du roi; comme aussi de la direction, intendance et juridiction de la voirie, circonstances et dépendances d'icelle; réparation des chemins, ponts, pavés, chaussées et cours d'eau du royaume; et encore de la direction et intendance des finances, des aides, des tailles, des gabelles, des subventions, et de tous autres deniers extraordinaires qui s'imposaient et se levaient en chaque police de généralité.*

Les commissaires départis n'eurent pas d'abord des attributions bien déterminées, mais ils en acquirent rapidement de fort importantes, et s'emparèrent successivement de celles des bureaux des finances, qu'ils finirent presque par réduire aux affaires domaniales et au contentieux de la voirie.

L'autorité des commissaires départis grandit avec l'autorité royale dont ces magistrats devinrent les représentants dans les provinces. En 1635, Louis XIII donna aux commissaires départis le titre *d'intendants du militaire, justice, et finances.*

Les grands pouvoirs, dont se trouvèrent investis les intendants des provinces, excitèrent bientôt de puissantes rivalités; plusieurs d'entre eux furent les instruments les plus actifs du despotisme du cardinal de Richelieu; la levée de quelques impôts, dont ils furent chargés, donna lieu à des plaintes; les cours souveraines, qui avaient vu avec un vif mécontentement l'établissement de cette nouvelle magistrature, profitèrent de cette occasion pour en demander la suppression.

Par une déclaration du 13 juillet 1648, les commissions d'intendants furent en effet révoquées pour quelques provinces, et pour d'autres elles furent limitées à certains objets.

Mais lorsque Louis XIV eut pris les rênes de l'État, il rétablit partout les intendants; Colbert rédigea pour eux des instructions qui leur tracèrent la plus vaste carrière: ils furent destinés à être, dans les provinces, les organes de la puissante volonté du monarque qui disait: *l'État, c'est moi!*

Il y avait alors trente-trois intendants, en y comprenant celui de la Corse; le territoire qu'ils administraient avait, terme moyen, une étendue deux fois et demie aussi grande que celle des départements actuels.

Les intendants avaient, en *général*, inspection et autorité sur tout ce qui pouvait intéresser le service du roi et le bien des peuples; toutefois, leurs fonctions variaient avec les usages locaux et avec les divers priviléges des provinces, suivant qu'elles étaient constituées en *pays d'État* ou en *pays d'élection*.

On appelait *pays d'État* les provinces qui avaient le droit de consentir et

de répartir les impôts dans des assemblées composées de trois ordres. Les États, convoqués par le roi, réglaient les dépenses de la province, surveillaient l'exécution des travaux à sa charge, et les faisaient acquitter par des trésoriers qu'ils choisissaient. Les *pays d'élection* étaient les provinces où les impôts étaient répartis sur les paroisses par l'intendant, et où les différends qui pouvaient s'élever entre les collecteurs et les contribuables étaient jugés par des magistrats appelés *élus*.

Les intendants dirigeaient l'emploi des revenus patrimoniaux des villes et communautés, présidaient à la levée des milices, et décidaient les questions qui pouvaient s'élever à cette occasion; ils réglaient la distribution des troupes dans les différents endroits de la province, et exerçaient une autorité sur tous les établissements d'instruction publique, les haras, les écoles vétérinaires, les casernes, les étapes, les hôpitaux, les transports militaires, et même les fortifications des places.

Ils étaient commis quelquefois, par arrêt du conseil du roi, pour entendre des parties, dresser procès-verbal des diverses prétentions, et donner un avis sur des affaires qu'il eut été trop long de suivre à Paris; quelquefois aussi ils étaient commis pour faire des procédures et rendre des jugements en dernier ressort, tant au civil qu'au criminel, en se faisant assister d'un certain nombre de gradués ou juges.

C'était à eux qu'on s'adressait pour obtenir des lettres de cachet.

Les attributions nombreuses et variées des intendants étaient fixées par une foule d'ordonnances, d'édits, d'arrêts et de déclarations.

Les généralités étaient divisées pour l'administration, en arrondissements appelés *subdélégations*. Chaque subdélégation avait un *subdélégué* chargé de l'exécution des ordres de l'intendant; le subdélégué présidait au tirage des milices dans son arrondissement; il devait veiller à tout ce qui intéressait le service du roi et adresser des rapports à ce sujet à l'intendant.

Un *subdélégué général* était établi près de l'intendant pour aider dans son administration, et même pour le remplacer lorsqu'il ne pouvait pas vaquer à ses fonctions.

L'administration des intendants a laissé dans quelques provinces d'honorables souvenirs; elle a produit des résultats qui ont puissamment contribué à l'avancement moral et matériel du pays. Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, peint ces magistrats absolus, durs, orgueilleux, sans politesse; mais s'il en est quelques-uns qui aient mérité ce sévère jugement sous le règne despotique de Louis XIV et à l'époque des persécutions contre les protestants, il en est plusieurs autres dont les noms sont encore restés populaires par suite des nombreuses améliorations dont ils ont enrichi les provinces. On les a vus, cherchant à se concilier les suffrages de l'opinion publique, à signaler leur administration par des travaux utiles, ouvrir des routes, élever des écoles, dessécher des marais, construire des quais et des ports, bâtir des hôpi-

taux et embellir nos vieilles cités par des promenades, des fontaines, des musées et des salles de spectacle ; on les a vus protéger et encourager de tous leurs efforts les arts, l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Appelés à avoir des relations avec toutes les classes de la société, ils ont contribué à opérer entre elles d'utiles rapprochements ; c'est souvent dans leurs salons que se sont rencontrés pour la première fois le gentilhomme et le bourgeois, l'homme de loi et l'homme d'église.

Dans les derniers temps surtout, l'administration des intendants était douce et bienveillante ; elle portait l'empreinte des idées philosophiques et économiques qui s'étaient infiltrées de toute part dans la société au XVIIIe siècle.

En 1787, une grande modification fut apportée dans l'administration des provinces qui n'étaient pas *pays d'État*. Dans toutes les généralités qui n'avaient pas d'états provinciaux, il fut établi une ou plusieurs *assemblées provinciales*, des *assemblées d'élection* et de *communautés*. Ce système avait d'abord été essayé dans le Berry et la Haute-Guyenne.

L'assemblée provinciale et les assemblées d'élection avaient chacune deux procureurs syndics et une commission intermédiaire pour faire exécuter, pendant l'intervalle des sessions, les dispositions qu'elles avaient arrêtées. Ces assemblées n'étaient point des corps politiques, comme les états provinciaux ; elles étaient purement économiques.

L'assemblée provinciale et sa commission intermédiaire étaient spécialement chargées, sous l'autorité du roi et de son conseil, de répartir toutes les impositions foncières ou personnelles, et de régler les dépenses ayant pour objet les chemins, les ouvrages publics, et les réparations, indemnités, encouragements et autres charges locales.

Les assemblées d'élection et leurs bureaux intermédiaires étaient le lieu de correspondance entre les assemblées de communautés et l'assemblée provinciale ; elles procédaient à l'adjudication des ouvrages autorisés, en surveillaient l'exécution et présentaient à l'assemblée provinciale les projets qui intéressaient particulièrement leur territoire.

Les assemblées de communautés ou municipales étaient chargées, sous l'autorité des assemblées provinciales et des assemblées d'élection, de délibérer sur tous les objets qui intéressaient la communauté, de diriger les ateliers de charité, de veiller au soulagement des pauvres, etc.

Des députés d'un certain nombre de paroisses, réunies en assemblées d'arrondissement, nommaient les assemblées d'élection, et celles-ci nommaient les assemblées provinciales. Enfin les assemblées de communautés ou municipalités étaient élues par les habitants de chaque communauté payant une certaine contribution.

Les intendants remplissaient près des assemblées provinciales les fonctions de commissaires du roi.

Cette institution, qui enleva aux intendants beaucoup d'attributions, n'a eu

qu'une très-courte existence, mais elle a imprimé à l'opinion publique un grand mouvement vers les idées d'amélioration; elle a produit des travaux qui révèlent un esprit progressif et éclairé.

Cependant, en 1789, l'autorité administrative n'était pas encore entièrement séparée de l'autorité judiciaire : les parlements intervenaient souvent dans les matières administratives et faisaient des réglements de police.

Les événements de 1789 sont venus ouvrir une ère nouvelle à l'administration : « L'assemblée constituante, dit M. de Cormenin, commença par jeter à bas le viel édifice de la monarchie, et, ensuite, elle rebâtit un terrain neuf avec des mains libres.... Et la fin de la monarchie, les parlements avec leurs réglements généraux de police et leurs ajournements de fonctionnaires, gênaient les intendants, et les intendants, à leur tour, luttaient contre les parlements et contre les juridictions exceptionnelles de la table de marbre, de l'amirauté, des maréchaux, des trésoriers de France, des aides des comptes, des échevinages, des consulats, et autres qui, avec leurs compétences mal définies, tiraient chacune à soi une part de la justice et encombraient le *forum*. Le conseil des parties et le grand conseil suspendaient l'exécution des jugements par leurs évocations arbitraires... L'assemblée constituante balaya le sol et chassa devant elle parlements, intendants, bailliages, prévôtés, conseil d'état et juridictions consulaires, forestières, fiscales, militaires et autres. Elle dressa, au milieu des ruines, l'édifice parallèle des deux pouvoirs administratif et judiciaire. »

La loi du 22 décembre 1789 divisa le royaume en *départements*, *districts*, *cantons* et *municipalités*.

L'administration de chaque département fut composée de trente-six membres; sur ce nombre, huit formaient le *directoire*, dont les fonctions étaient permanentes, et qui étaient chargés de l'action administrative et du pouvoir exécutif; les autres composaient le conseil général, qui ne devait s'assembler annuellement que pendant un mois pour délibérer sur les affaires générales du département, ordonner les travaux et recevoir les comptes de gestion du directoire. Un procureur général était établi auprès de chaque administration départementale pour requérir l'exécution des lois.

Les administrations de districts, organisées sur le même plan, se composaient de douze membres, dont quatre au directoire, et d'un procureur syndic.

Dans toutes les communes il y eut un maire, un procureur de la commune et des officiers municipaux.

La division par *cantons* ne servit pas d'abord à l'administration.

Les divers corps dont il vient d'être question se ressentirent dès l'origine de l'effet des circonstances anarchiques au milieu desquelles ils étaient destinés à vivre; ils sortirent de leurs attributions légales; les directoires et les conseils confondirent leurs pouvoirs, leurs séances devinrent publiques et permanentes, et ressemblèrent à celles des clubs. « Il n'y a plus aujourd'hui, disait alors Ca-

mille Desmoulins, que les douze cents mille soldats de nos armées qui fort heureusement ne fassent pas des lois ; car les commissaires de la convention font des lois, et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles en font aussi.»

Le gouvernement révolutionnaire, organisé le 14 frimaire an II, supprima les conseils généraux et les procureurs généraux. Les directoires des départements furent dépouillés de la plus grande partie de leurs fonctions en faveur des directoires de districts que l'on rendit indépendants. Les procureurs syndics de districts et les procureurs de communes furent remplacés par des *agents nationaux* tenant leurs pouvoirs du gouvernement et en correspondance directe avec lui. Des *comités révolutionnaires* et des *sociétés populaires*, établis de toutes parts, furent des autorités redoutables, et le pouvoir suprême et illimité résida dans les membres de la convention envoyés en mission sous le titre de *représentants du peuple*.

Dans le système de l'Assemblée constituante, des *assemblées primaires*, composées de citoyens actifs âgés de vingt-cinq ans, et payant un impôt équivalant à trois journées de travail, nommaient les membres des *corps municipaux*, ainsi que des *électeurs d'un second degré*. Ces derniers électeurs choisissaient les représentants de la nation et tous les membres des administrations départementales et de districts.

Sous la constitution de l'an III, les administrations de districts furent supprimées ; les directoires de départements prirent le titre d'*administrations centrales*, et furent composées de cinq membres. Il y eut auprès de chaque administration centrale, au lieu d'un procureur général ou d'un agent national, un *commissaire central du directoire de la république*, nommé par le gouvernement.

Chaque commune eut un *agent municipal et un adjoint* chargés de la police locale et de la tenue des registres de l'état civil ; les agents municipaux des différentes communes de chaque canton se réunirent en *municipalités cantonales* surveillées par un commissaire du directoire.

Ces divers essais *d'administrations collectives* ont été généralement peu satisfaisants. « Il est triste de penser, disait le ministre François de Neufchateau dans une de ses circulaires, que toutes les mesures et les vues du gouvernement sont entravées à chaque instant par le défaut des renseignements et des ressources qu'il a le droit d'attendre. » « D'ailleurs, ajoute M. Dupin dans son *Histoire administrative des communes*, chaque service formait comme une administration isolée par le partage que les administrateurs faisaient entre eux. Chacun d'eux, directeur dans sa partie, préparait les décisions et ne les apportait presque jamais au bureau que pour y prendre des signatures de forme qu'on se prêtait avec une mutuelle complaisance. Ainsi, les administrés ne trouvaient pas dans ce mode les garanties d'une discussion commune, et la pluralité des agents ne servait qu'à couvrir la responsabilité de chacun. »

Enfin, la loi du 28 pluviôse an VIII, et le sénatus-consulte de l'an X réorganisèrent l'administration sur les bases qu'elle a conservées jusqu'à ce jour.

Un *préfet* fut établi dans chaque département, et il fut chargé seul de l'administration active; auprès de lui furent placés un *secrétaire général* pour être son principal auxiliaire et son substitut, et un *conseil de préfecture*, tout à la fois *tribunal administratif*, pour juger les affaires contentieuses, et *conseil* pour assister et conseiller le préfet dans les actes les plus importants.

Les départements furent divisés en arrondissements, et un *sous-préfet* fut établi à la tête de chaque arrondissement, sous l'autorité du préfet.

A côté de l'administration active des préfets et sous-préfets furent institués des *conseils généraux* et des *conseils d'arrondissements*, qui se réunirent chaque année.

Ici s'arrête l'époque dont nous retraçons l'histoire et commence celle où nous vivons, pendant laquelle tous les rouages de l'administration se sont accrus et fonctionnent mieux. Il fallait une commotion violente pour changer d'anciennes erreurs, de vieilles habitudes enracinées et en ce sens la révolution a produit un grand bien; l'absolutisme de Napoléon a centralisé, a donné des idées d'ordre et de pouvoirs qui manquaient; la paix qui a suivi a permis de changer et d'améliorer encore, et tous les jours de nouveaux progrès se font sentir.

(5) La postérité a jugé sur les actes... S'il lui était permis à elle ou à l'historien qui en est l'organe de juger sur les intentions, peut-être tiendraient-ils compte de ces remarquables paroles échappées non à l'empereur Napoléon, mais au prisonnier de Sainte-Hélène! ils lui pardonnerait alors d'avoir ajouté à ces paroles prophétiques celles-ci : « et cette ère mémorable se rattachera à ma personne, parce qu'après tout, j'ai fait briller le flambeau, consacré les principes, et qu'aujourd'hui la persécution achève de m'en rendre le messie... »

(*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

(6) Les cortès espagnoles réunies fortuitement en 1789, se posèrent en interprètes de la volonté nationale, formulant des vœux analogues à ceux des cahiers de notre Assemblée constituante; elles furent violemment expulsées, cependant les rois absolus n'opérèrent jamais un grand changement dans l'État sans le simulacre de cette sanction populaire.

Napoléon voulant jeter son frère Joseph du trône de Naples sur celui de Madrid, convoqua, à Bayonne, une assemblée nationale qui tint douze séances, et qui ne fit que sanctionner, malgré quelques récriminations, les volontés de l'empereur des Français.

(7) Voy. J. Muller, A. Schœffer, etc.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1) On avait chansonné une reine et un cardinal ; un coadjuteur de Paris avait compromis son caractère ecclésiatique de mille manières ; les princes avaient bafoué le parlement ; un petit fils de Henri IV avait été livré à la risée publique. Ce n'est pas impunément qu'on offre un pareil spectacle au peuple : quoiqu'il ne fut alors ni très-éclairé, ni très-réfléchissant, on l'avait tellement mêlé à toutes ces choses, qu'elles avaient dû le frapper. Ce n'était cependant pas la première fois que le peuple avait été appelé comme auxiliaire dans les troubles de la France ; mais jusqu'alors on lui avait demandé sa force et non pas son opinion ; plus d'une fois il avait attaqué les grands de l'État ou les ministres ; souvent même il avait montré plus de haine et de fureur contre eux, mais il n'avait pas cessé de les craindre et de les respecter. Lorsque les factions de la Fronde prirent naissance, les princes, les grands, la noblesse, les magistrats, avaient tous perdu leur force et leur dignité sous le joug de fer du cardinal de Richelieu ; quand tour à tour ils sollicitèrent le secours du peuple, ce fut comme égaux qu'ils l'implorèrent. Il apprit par là à ne révérer que la seule autorité royale. De ce moment, il n'y eut plus de respect pour aucune chose, aucune institution, pour aucune personne ; tout était déchu de pouvoir et de considération ; il ne restait plus que le trône, qui semblait plus élevé parce qu'il n'était plus enveloppé de ses remparts, pendant un siècle et demi, on s'est ensuite accoutumé peu à peu à ne plus respecter le trône.

Ces influences de la Fronde ne s'exercèrent pas tout de suite sur les derniers rangs de la société. Elle n'était point encore formée de manière à donner un cours rapide à ses opinions : elles ne se manifestaient d'abord que dans la classe oisive et aisée de la capitale.

Mais bientôt commença à régner un roi, comme il le fallait, pour faire disparaître les apparences du désordre.

(BARANTE.)

(2) Voy. Monteil d'après Piganiol, *Description de la France*, *état de la France en* 1699, etc.

(3) On appelait alors le poison, *poudre de succession*.

(4) Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement, qui était de plein-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle, encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que madame de Maintenon s'occupait à la lecture, où à quelque ouvrage des mains, ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'état, paraissant souvent les ignorer, rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et de cabale; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême, et avec tout cela, cette femme n'était pas heureuse : qu'on lise ce qu'elle écrivait à madame de La Maisonfort.

« Que ne puis-je vous donner mon expérience! Que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux. »

(5) Avec la duchesse de Bourgogne s'éclipsèrent, joie, plaisirs, amusements même, et toute espèce de grâces. Les ténèbres couvrirent toute la surface de la cour. Elle l'animait toute entière; elle en remplissait tous les lieux à la fois; elle occupait tout; elle en pénétrait tout l'intérieur. Si la cour subsista après elle, ce ne fut plus que pour languir. Jamais princesse si regrettée, jamais princesse si digne de l'être. Aussi, les regrets n'en ont-ils pu passer, et l'amertume involontaire et secrète en est constamment demeurée, avec un vide affreux, qui n'a pu être diminué... Le duc aimait son épouse avec la plus grande passion. La douleur de sa perte pénétra ses plus intimes moelles. La piété y surnagea par les plus prodigieux efforts. Le sacrifice fut entier; mais il fut sanglant dans cette terrible affliction; rien de bas, rien de petit, rien d'indécent. On voyait un homme hors de lui, qui s'extorquait une surface unie, et qui y succombait. Ses jours en furent bientôt abrégés. Il fut le même dans sa maladie. Il ne crut point en relever; mais, grand Dieu! quel spectacle vous donnâtes en lui! et que n'est-il permis encore d'en révéler des parties si secrètes et si sublimes, qu'il n'y a que vous qui puissiez les donner, et en connaître tout le prix! quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix! On ne dit pas seulement à l'égard de la mort et des souffrances; son âme s'éleva bien au-dessus : quel surcroît de détachement! quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en faut rendre! quelle soumission! et combien parfaite! quel ardent amour de Dieu! quel perçant regard sur son néant et ses péchés! quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde! quelle religieuse et humble crainte! quelle tempérée confiance! quelle sage paix! quelles lec-

Son chancelier un chancelant,
Tous ses ministres, des tyrans,
Qui font la guerre aux pauvres francs.
Nos princes sont des garnements
Qui n'ont ni mœurs, ni sentiments,
Petits hommes, remplis de vent.
Nos ducs sont des impertinents,
Bouffis de l'orgueil de leurs rangs.
Tous sots, ou fats, peu de vaillants.
Les gens de cour sont des brigands;
La justice est au plus offrant,
Elle se vend publiquement.
Nos prélats sont des cénophans,
Fils de la nuit et de satan,
Sans foi, sans loi, des impudents.
Tous les emplois, petits et grands
Sont donnés à gens de néant,
Sans choix et sans discernement.
On ne fait plus cas, à présent,
Ni de vertu, ni de talent... etc.

(12) Voy. *Les fastes de Louis XV*, *les Mém. de mad. Duhausset*. etc.

Le dévergondage semi-officiel des petits soupers avait précédé celui de l'athéisme. Dans les salles éblouissantes, que le goût dominant tapissait de glaces, de moulures dorées, de médaillons, d'amours et de guirlandes, sortis des pinceaux de Boucher, durant les saturnales aristocratiques, où la lascivité affadie par l'abus la volupté blasée sur elle-même s'allaient prendre en dégoût : telle qu'un assaisonnement merveilleux, l'incrédulité ranimait l'humeur du festin; le législateur Moïse était interpellé comme un simple convive, et les prophètes Isaïe, Ézéchiel, Daniel, se trouvaient étrangement mêlés par la discussion au reflet des cristaux, du vermeil, au feu des candélabres, à la senteur des fruits, au parfum des liqueurs traitresses, à la vapeur des mets entourant le banquet d'un réseau séducteur.

Au sortir, le blasphème poli, en manchettes et rabats de dentelles, se présentait dans le plus grand monde, sûr d'un gracieux accueil, s'il était élégant, sachant vivre, à tout prendre bon gentilhomme; surtout s'il portait pour sauf-conduit cet esprit léger et badin dont les saillies délicates formaient la haute célébrité de l'académicien Fontenelle; car il fallait alors payer en esprit : c'était la seule monnaie de cours dans la société. On vantait, on vendait, on échangeait, on empruntait, on quêtait d'une façon ou d'autre, on avait enfin de l'esprit, dût-on dévaliser quelqu'un; mais reçu, acquis ou volé, il en fallait absolument. Certains brocanteurs en prêtaient sur gage, au poids, selon leur

tarif leurs boutiques se nommaient *bureaux d'esprit*, c'étaient les officines des renommées du jour.

Les années se succédant, les femmes atteignirent l'apogée de leur influence. Sous ce règne de l'esprit, des graves riens, des importantes frivolités, de cette subtilité perfide et gracieuse qui est l'essence de leur animation, elles surent rivaliser avec les talents supérieurs et éclipser les talents secondaires. Les *Lettres persanes* qui éveillèrent tant de curiosité, *Gil Blas* dont la fin se fit attendre pendant dix ans, le poëme de la ligue, les romans de l'abbé Prévot, de madame de Grafigny, les rimes obscènes, les libelles aboyants et diffamatoires, ne composaient pas toute la bibliothèque d'une femme ; depuis que par les délicatesses de son esprit, Fontenelle avait apprivoisé l'astronomie jusqu'à l'introduire dans les boudoirs, souvent de blanches mains laissaient l'éventail pailleté pour le sérieux compas, traçaient des rectangles, des polygones, prenaient les éléments d'Euclide, des traités d'équation. De nobles matrones entouraient Maupertuis au jardin des Tuileries, pâlissaient sur Newton, Leibnitz, concouraient avec Euler, obtenaient des mentions honorables, s'arrachaient les lettres des savants partis pour déterminer la figure de la terre, et prolongeaient leur sollicitude sur ces travaux lointains.

D'autres, sans écrire ou chiffrer, acquirent une égale prépondérance. Reines des grâces et de l'esprit, elles tinrent le sceptre de la conversation. Leur cour se formait de litterateurs, de géomètres et des premiers personnages de l'État. Leurs salons étaient les oracles de la réputation ; aussi briguait-on l'honneur difficilement accordé, d'y être admis. Souveraines du goût et de l'opinion elles animaient d'une verve railleuse les idées matérielles des mathématiciens. L'habitude d'un badinage frondeur, le scepticisme dans les affections du cœur comme dans les croyances de l'âme, le vernis superficiel des sciences positives augmentaient chaque jour l'éloignement des vérités métaphysiques. On eût rougi de partager la foi simple du peuple. Notre religion fut trouvée étroite, mesquine, absurde, en plus d'un cas ; on la voulut éclairée, en rapport avec la dignité de la raison humaine. S'affranchir des lois du christianisme, condamner ainsi les devanciers et les contemporains, exigeait une assez haute hardiesse. Aussi dès-lors les *beaux esprits* s'appelèrent-ils *esprits forts*. Les esprits forts s'adjugèrent le titre de philosophes, attendu « que ceux qui ont la force de se défaire des préjugés d'éducation, en matière de religion, sont les seuls vrais philosophes. » Au-dessus de leur foule s'élevait le géomètre d'Alembert, le marquis d'Argens, Dumarsais, le médecin Lamétrie, Condillac, auteur d'un essai sur l'origine des connaissances, surtout Diderot, dont l'élocution non moins hardie que brillante fascinait ses auditeurs. Son jeune ami, le baron d'Holbac, imagina de fortifier la nouvelle philosophie en l'engraissant à sa table. Outre les deux dîners hebdomadaires de madame Geoffrin, on savait les jours de madame de Tencin pour les repas de ses *bêtes* et de sa *ménagerie*, ainsi qu'elle désignait ses faméliques complaisants...

(Roselly de Lorgues.)

(13) Voy. Les fastes de Louis XV, les anecdotes secrètes, les chansons du temps, etc. Et c'était à une aussi méprisable créature que le vieux philosophe de Ferney écrivait la lettre suivante :

A madame la comtesse Dubarry.

20 juin.

« Madame, M. de Laborde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'em-
» brasser des deux côtés de votre part.

» Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie,
» Quel passe-port vous daignez m'envoyer ;
» Deux ! c'est trop d'un, adorable Égérie,
» Je serais mort de plaisir au premier.

» Il m'a montré votre portrait ; ne vous fâchez pas, madame, si j'ai pris la
» liberté de lui rendre les deux baisers.

» Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
» Faible tribut de quiconque a des yeux.
» C'est aux mortels d'adorer votre image ;
» L'original était fait pour les dieux.

» J'ai entendu plusieurs morceaux de la *Pandore* de M. de Laborde ; ils m'ont
» paru bien dignes de votre protection. La faveur donnée aux véritables beaux-
» arts est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez.

» Daignez agréer, madame, le *profond respect* d'un vieux solitaire dont le
» cœur n'a presque plus d'autre sentiment que celui de la reconnaissance. »

Voltaire en avait dit autant à madame de Pompadour, mais ici le crime était plus grand.

(14) En voyant s'abaisser presque en même temps et au même échafaud le couteau sanglant sur le roi martyr et sur la Dubarry, on ne peut que gémir et se confier dans la justice éternelle de Dieu, qui seul peut distinguer et séparer le bon du méchant.

(15) Dans les grandes maisons, les meilleurs plats de la table étaient portés aux capucins et les restes livrés aux mendiants.

(16) Voy. le Dictionnaire de Furetière, Sauval, *Antiquités de Paris* ; Monteil, *Histoire des Français des divers états*, etc.

(17) Voy. *l'histoire manuscrite de Bayeux* citée par Monteil ; Rubysi, *Histoire de Lyon*, *la France pittoresque*, etc.

(18) La procession et la fête de la Tarasque abandonnée, en effet, dans les premières années du XIXe siècle a été reprise en 1846 en l'honneur de la duchesse d'Angoulême, et en 1839 à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer qui y amena de nombreux spectateurs.

CHAPITRE HUITIÈME.

(1) Chateaubriand, *les Quatre Stuarts*.

(2) Voy. Hume, Walter Scott, Chateaubriand, Guizot, Lingard, etc.

(3) Grégoire Léti, *Vie de Cromwell*, 1696; Chamberlin, *État nouveau d'Angleterre*.

(4) Voltaire, *Essai sur les mœurs*.

(5) Don Carlos d'Aragon gouverneur de Milan en 1583, don Juan Fernandes de Velasco, gouverneur en 1593, Pietro Enrique de Acevedo, en 1600, don Giovani de Mendoze en 1612, don Gomez Suarez de Pigurva, en 1618, Gonzale Fernandez de Cordoue, en 1627, le duc de Feria, en 1632, etc., etc., ont tous publié contre les *bravi* des ordonnances ou arrêts de bannissement ou les peines des plus dures; ils n'ont pas été plus heureux que les papes du XVIIe siècle. Manzoni dépeint le costume de ces *bravi* de la manière suivante : « Avevano intorno al capo una reticella verde, che cadeva sull'omero sinistro terminata in un gran fiocco, e della quale usciva sulla fronte un enorme ciuffo : due lunghi mustacchi inanellati alle estremità : il lembo del farsetto chiuso in una cintura lucida di cuojo, et a quella appese con uncini due pistole : un picciolo corno ripieno di polvere, cascante sul petto, come un vezzo : alla parte destra delle larghe e gonfie brache, una taschetta donde usciva un manico di coltellaccio : uno spadone pendente dal lato manco, con una grande elsa traforata a lamine d'ottone congegnate in cifra forbite e lucenti : a prima vista si davano a conoscere per individui della specie dei *bravi*. »

» Questa specie, ora del tutto perduta, era allora floridissima in Lombardia, e già molto antica. »

(6) Voy, Manzoni, Botta, Trognon, Sismondi, Sforzozi, etc. On trouvera dans le premier de ces écrivains un admirable récit de la peste de Milan, et des malheurs que ce fléau entraîna après lui.

(7) Meletius. Voy. *sa Géographie*.

(8) Voy. Villemain, *Essai historique sur l'état des Grecs*.

(9) Voy. Philarète Chasles, *Histoire de Suisse*.

(10) Voltaire, *Essai sur les mœurs*.

(11) Levesque.

mille Desmoulins, que les douze cents mille soldats de nos armées qui fort heureusement ne font pas des lois ; car les commissaires de la convention font des lois, et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles en font aussi. »

Le gouvernement révolutionnaire, organisé le 14 frimaire an II, supprima les conseils généraux et les procureurs généraux. Les directoires des départements furent dépouillés de la plus grande partie de leurs fonctions en faveur des directoires de districts que l'on rendit indépendants. Les procureurs syndics de districts et les procureurs de communes furent remplacés par des *agents nationaux* tenant leurs pouvoirs du gouvernement et en correspondance directe avec lui. Des *comités révolutionnaires* et des *sociétés populaires*, établis de toutes parts, furent des autorités redoutables, et le pouvoir suprême et illimité résida dans les membres de la convention envoyés en mission sous le titre de *représentants du peuple*.

Dans le système de l'Assemblée constituante, des *assemblées primaires*, composées de citoyens actifs âgés de vingt-cinq ans, et payant un impôt équivalant à trois journées de travail, nommaient les membres des *corps municipaux*, ainsi que des *électeurs d'un second degré*. Ces derniers électeurs choisissaient les représentants de la nation et tous les membres des administrations départementales et de districts.

Sous la constitution de l'an III, les administrations de districts furent supprimées ; les directoires de départements prirent le titre d'*administrations centrales*, et furent composées de cinq membres. Il y eut auprès de chaque administration centrale, au lieu d'un procureur général ou d'un agent national, un *commissaire central du directoire de la république*, nommé par le gouvernement.

Chaque commune eut un *agent municipal et un adjoint* chargés de la police locale et de la tenue des registres de l'état civil ; les agents municipaux des différentes communes de chaque canton se réunirent en *municipalités cantonales* surveillées par un commissaire du directoire.

Ces divers essais d'*administrations collectives* ont été généralement peu satisfaisants. « Il est triste de penser, disait le ministre François de Neufchâteau dans une de ses circulaires, que toutes les mesures et les vues du gouvernement sont entravées à chaque instant par le défaut des renseignements et des ressources qu'il a le droit d'attendre. » « D'ailleurs, ajoute M. Dupin dans son *Histoire administrative des communes*, chaque service formait comme une administration isolée par le partage que les administrateurs faisaient entre eux. Chacun d'eux, directeur dans sa partie, préparait les décisions et ne les apportait presque jamais au bureau que pour y prendre des signatures de forme qu'on se prêtait avec une mutuelle complaisance. Ainsi, les administrés ne trouvaient pas dans ce mode les garanties d'une discussion commune, et la pluralité des agents ne servait qu'à couvrir la responsabilité de chacun. »

Enfin, la loi du 28 pluviôse an VIII, et le sénatus-consulte de l'an X réorganisèrent l'administration sur les bases qu'elle a conservées jusqu'à ce jour.

Un *préfet* fut établi dans chaque département, et il fut chargé seul de l'administration active ; auprès de lui furent placés un *secrétaire général* pour être son principal auxiliaire et son substitut, et un *conseil de préfecture*, tout à la fois *tribunal administratif*, pour juger les affaires contentieuses, et *conseil* pour assister et conseiller le préfet dans les actes les plus importants.

Les départements furent divisés en arrondissements, et un *sous-préfet* fut établi à la tête de chaque arrondissement, sous l'autorité du préfet.

A côté de l'administration active des préfets et sous-préfets furent institués des *conseils généraux* et des *conseils d'arrondissements*, qui se réunirent chaque année.

Ici s'arrête l'époque dont nous retraçons l'histoire et commence celle où nous vivons, pendant laquelle tous les rouages de l'administration se sont accrus et fonctionnent mieux. Il fallait une commotion violente pour changer d'anciennes erreurs, de vieilles habitudes enracinées et en ce sens la révolution a produit un grand bien ; l'absolutisme de Napoléon a centralisé, a donné des idées d'ordre et de pouvoirs qui manquaient ; la paix qui a suivi a permis de changer et d'améliorer encore, et tous les jours de nouveaux progrès se font sentir.

(5) La postérité a jugé sur les actes... S'il lui était permis à elle ou à l'historien qui en est l'organe de juger sur les intentions, peut-être tiendraient-ils compte de ces remarquables paroles échappées non à l'empereur Napoléon, mais au prisonnier de Sainte-Hélène! ils lui pardonnerait alors d'avoir ajouté à ces paroles prophétiques celles-ci : « et cette ère mémorable se rattachera à ma personne, parce qu'après tout, j'ai fait briller le flambeau, consacré les principes, et qu'aujourd'hui la persécution achève de m'en rendre le messie... »

(*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

(6) Les cortès espagnoles réunies fortuitement en 1789, se posèrent en interprètes de la volonté nationale, formulant des vœux analogues à ceux des cahiers de notre Assemblée constituante ; elles furent violemment expulsées, cependant les rois absolus n'opérèrent jamais un grand changement dans l'État sans le simulacre de cette sanction populaire.

Napoléon voulant jeter son frère Joseph du trône de Naples sur celui de Madrid, convoqua, à Bayonne, une assemblée nationale qui tint douze séances, et qui ne fit que sanctionner, malgré quelques récriminations, les volontés de l'empereur des Français.

(7) Voy. J. Muller, A. Schœffer, etc.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1) On avait chansonné une reine et un cardinal ; un coadjuteur de Paris avait compromis son caractère ecclésiastique de mille manières ; les princes avaient bafoué le parlement ; un petit fils de Henri IV avait été livré à la risée publique. Ce n'est pas impunément qu'on offre un pareil spectacle au peuple : quoiqu'il ne fut alors ni très-éclairé, ni très-réfléchissant, on l'avait tellement mêlé à toutes ces choses, qu'elles avaient dû le frapper. Ce n'était cependant pas la première fois que le peuple avait été appelé comme auxiliaire dans les troubles de la France ; mais jusqu'alors on lui avait demandé sa force et non pas son opinion ; plus d'une fois il avait attaqué les grands de l'État ou les ministres ; souvent même il avait montré plus de haine et de fureur contre eux, mais il n'avait pas cessé de les craindre et de les respecter. Lorsque les factions de la Fronde prirent naissance, les princes, les grands, la noblesse, les magistrats, avaient tous perdu leur force et leur dignité sous le joug de fer du cardinal de Richelieu ; quand tour à tour ils sollicitèrent le secours du peuple, ce fut comme égaux qu'ils l'implorèrent. Il apprit par là à ne révérer que la seule autorité royale. De ce moment, il n'y eut plus de respect pour aucune chose, aucune institution, pour aucune personne ; tout était déchu de pouvoir et de considération ; il ne restait plus que le trône, qui semblait plus élevé parce qu'il n'était plus enveloppé de ses remparts, pendant un siècle et demi, on s'est ensuite accoutumé peu à peu à ne plus respecter le trône.

Ces influences de la Fronde ne s'exercèrent pas tout de suite sur les derniers rangs de la société. Elle n'était point encore formée de manière à donner un cours rapide à ses opinions : elles ne se manifestaient d'abord que dans la classe oisive et aisée de la capitale.

Mais bientôt commença à régner un roi, comme il le fallait, pour faire disparaître les apparences du désordre.

(BARANTE.)

(2) [illegible] d'après Piganiol, *Description de la France*, état de la [illegible] etc.

[illegible] lors le poison, *poudre de succession*.

[illegible] de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'au[illegible] de la nouvelle maîtresse, parait durer de[illegible] que de leur mariage.

vation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son apparte-
l était de plein-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de
rois dames retirées comme elle, encore les voyait-elle rarement. Le
t tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et
ait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que
de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains,
ressant jamais de parler d'affaires d'état, paraissant souvent les
ejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue
ue; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que
ner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circon-
xtrême, et avec tout cela, cette femme n'était pas heureuse : qu'on
'elle écrivait à madame de La Maisonfort.
ne puis-je vous donner mon expérience! Que ne puis-je vous faire voir
ui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées!
vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait
naginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée
Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de
je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous
laissent un vide affreux. »
ec la duchesse de Bourgogne s'éclipsèrent, joie, plaisirs, amusements
toute espèce de grâces. Les ténèbres couvrirent toute la surface de la
e l'animait toute entière; elle en remplissait tous les lieux à la fois;
ait tout; elle en pénétrait tout l'intérieur. Si la cour subsista après
e fut plus que pour languir. Jamais princesse si regrettée, jamais prin-
igne de l'être. Aussi, les regrets n'en ont-ils pu passer, et l'amertume
ire et secrète en est constamment demeurée, avec un vide affreux,
t être diminué... Le duc aimait son épouse avec la plus grande pas-
louleur de sa perte pénétra ses plus intimes moelles. La piété y sur-
t les plus prodigieux efforts. Le sacrifice fut entier; mais il fut san-
s cette terrible affliction; rien de bas, rien de petit, rien d'indécent.
: un homme hors de lui, qui s'extorquait une surface unie, et qui y
ut. Ses jours en furent bientôt abrégés. Il fut le même dans sa ma-
ne crut point en relever; mais, grand Dieu! quel spectacle vous don-
lui! et que n'est-il permis encore d'en révéler des parties si secrètes
mes, qu'il n'y a que vous qui puissiez les donner, et en connaître tout
quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix! On ne dit pas seulement
de la mort et des souffrances; son âme s'éleva bien au-dessus : quel
le détachement! quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé
ré et du compte qu'il en faut rendre! quelle soumission! et combien
quel ardent amour de Dieu! quel perçant regard sur son néant et ses
quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde! quelle religieuse et
crainte! quelle tempérée confiance! quelle sage paix! quelles lec-

tures ! quelles prières continuelles ! quel ardent désir des derniers sacrements quel profond recueillement ! quelle invincible patience ! quelle douceur ! quelle constante bonté pour tout ce qui l'approchait ! quelle charité pure, qui le pressait d'aller à Dieu ! La France, enfin, tomba sous ce dernier châtiment. Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritait pas ; la terre n'en était pas digne ; il était mûr déjà pour l'éternité.

(*Mémoires du duc de Saint-Simon.*)

(6) Voy. Lacretelle, *Histoire du XVIIIe siècle*, et les *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

(7) Henri-François-Xavier de Belzunce, né en 1671, fut d'abord jésuite, puis évêque de Marseille en 1709. Il ne voulut point abandonner ce diocèse en 1723, pour l'évêché duché-pairie de Laon, auquel le roi l'avait nommé. Le pape l'honora du *pallium*. Il mourut en 1755, à quatre-vingt-quatre ans. — Belzunce s'approchait des mourants qui, couchés dans les rues, étaient des objets d'horreur pour leurs plus proches parents. Il ordonnait des processions expiatoires ; il marchait lui-même à la tête du peuple, les pieds nuds et la corde au cou. Chaque fois que les deux courageux échevins et le chevalier Rose étaient prêts à partir pour conduire le convoi de plusieurs milliers de cadavres, il implorait pour eux la bénédiction du ciel. Eux seuls, toujours exposés, paraissaient invulnérables.

L'évêque de Marseille inspirait son courage au petit nombre de prêtres que ce fléau avait épargnés. A toutes les heures du jour et de la nuit, il entrait dans les hôpitaux, et trouvait, fidèles à leur poste, les filles pieuses dont la mission est de garder les malades, les mourants et les morts.

(8) *Hist. de France pendant le XVIIIe siècle.*

(9) Rien de plus curieux à lire sur ce sujet que le recueil de lettres de la marquise de Pompadour. Elles peignent admirablement l'époque, la nation et la femme célèbre qui la dirigeait. Ces lettres sont, dit-on, apocryphes, et, d'après Voltaire, l'œuvre d'un *homme d'esprit* ; nous n'en citerons donc point, mais nous indiquerons comme les plus curieuses :

La lettre 4 à M. Berrier.
7 à Madame la comtesse de Brancas.
62 à Madame la comtesse de Baschi.
72 à l'archevêque de Paris, etc...

(10) Voy. l'*Histoire de France au XVIIIe siècle*, les *Fastes de Louis XV*, etc.

(11) On lit dans les *Fastes de Louis XV* des vers satiriques qui datent de cette époque et qui la peignent assez, quoique mauvais et peu dignes :

Notre roi n'est qu'un fainéant,
Son garde sceaux, un charlatan,

Son chancelier un chancelant,
Tous ses ministres, des tyrans,
Qui font la guerre aux pauvres francs.
Nos princes sont des garnements
Qui n'ont ni mœurs, ni sentiments,
Petits hommes, remplis de vent.
Nos ducs sont des impertinents,
Bouffis de l'orgueil de leurs rangs.
Tous sots, ou fats, peu de vaillants.
Les gens de cour sont des brigands;
La justice est au plus offrant,
Elle se vend publiquement.
Nos prélats sont des cénophans,
Fils de la nuit et de satan,
Sans foi, sans loi, des impudents.
Tous les emplois, petits et grands
Sont donnés à gens de néant,
Sans choix et sans discernement.
On ne fait plus cas, à présent,
Ni de vertu, ni de talent... etc.

(12) Voy. *Les fastes de Louis XV*, *les Mém. de mad. Duhausset*. etc.

Le dévergondage semi-officiel des petits soupers avait précédé celui de l'athéisme. Dans les salles éblouissantes, que le goût dominant tapissait de glaces, de moulures dorées, de médaillons, d'amours et de guirlandes, sortis des pinceaux de Boucher, durant les saturnales aristocratiques, où la lascivité affadie par l'abus la volupté blasée sur elle-même s'allaient prendre en dégoût : telle qu'un assaisonnement merveilleux, l'incrédulité ranimait l'humeur du festin; le législateur Moïse était interpellé comme un simple convive, et les prophètes Isaïe, Ézéchiel, Daniel, se trouvaient étrangement mêlés par la discussion au reflet des cristaux, du vermeil, au feu des candélabres, à la senteur des fruits, au parfum des liqueurs traîtresses, à la vapeur des mets entourant le banquet d'un réseau séducteur.

Au sortir, le blasphème poli, en manchettes et rabats de dentelles, se présentait dans le plus grand monde, sûr d'un gracieux accueil, s'il était élégant, sachant vivre, à tout prendre bon gentilhomme; surtout s'il portait pour sauf-conduit cet esprit léger et badin dont les saillies délicates formaient la haute célébrité de l'académicien Fontenelle; car il fallait alors payer en esprit : c'était la seule monnaie de cours dans la société. On vantait, on vendait, on échangeait, on empruntait, on quêtait d'une façon ou d'autre, on avait enfin de l'esprit, dût-on dévaliser quelqu'un; mais reçu, acquis ou volé, il en fallait absolument. Certains brocanteurs en prêtaient sur gage, au poids, selon leur

tarif leurs boutiques se nommaient *bureaux d'esprit*, c'étaient les officines des renommées du jour.

Les années se succédant, les femmes atteignirent l'apogée de leur influence. Sous ce règne de l'esprit, des graves riens, des importantes frivolités, de cette subtilité perfide et gracieuse qui est l'essence de leur animation, elles surent rivaliser avec les talents supérieurs et éclipser les talents secondaires. Les *Lettres persanes* qui éveillèrent tant de curiosité, *Gil Blas* dont la fin se fit attendre pendant dix ans, le poëme de la ligue, les romans de l'abbé Prévot, de madame de Grafigny, les rimes obscènes, les libelles aboyants et diffamatoires, ne composaient pas toute la bibliothèque d'une femme; depuis que par les délicatesses de son esprit, Fontenelle avait apprivoisé l'astronomie jusqu'à l'introduire dans les boudoirs, souvent de blanches mains laissaient l'éventail pailleté pour le sérieux compas, traçaient des rectangles, des polygones, prenaient les éléments d'Euclide, des traités d'équation. De nobles matrones entouraient Maupertuis au jardin des Tuileries, pâlissaient sur Newton, Leibnitz, concouraient avec Euler, obtenaient des mentions honorables, s'arrachaient les lettres des savants partis pour déterminer la figure de la terre, et prolongeaient leur sollicitude sur ces travaux lointains.

D'autres, sans écrire ou chiffrer, acquirent une égale prépondérance. Reines des grâces et de l'esprit, elles tinrent le sceptre de la conversation. Leur cour se formait de littérateurs, de géomètres et des premiers personnages de l'État. Leurs salons étaient les oracles de la réputation; aussi briguait-on l'honneur difficilement accordé, d'y être admis. Souveraines du goût et de l'opinion elles animaient d'une verve railleuse les idées matérielles des mathématiciens. L'habitude d'un badinage frondeur, le scepticisme dans les affections du cœur comme dans les croyances de l'âme, le vernis superficiel des sciences positives augmentaient chaque jour l'éloignement des vérités métaphysiques. On eût rougi de partager la foi simple du peuple. Notre religion fut trouvée étroite, mesquine, absurde, en plus d'un cas; on la voulut éclairée, en rapport avec la dignité de la raison humaine. S'affranchir des lois du christianisme, condamner ainsi les devanciers et les contemporains, exigeait une assez haute hardiesse. Aussi dès-lors les *beaux esprits* s'appelèrent-ils *esprits forts*. Les esprits forts s'adjugèrent le titre de philosophes, attendu « que ceux qui ont la force de se défaire des préjugés d'éducation, en matière de religion, sont les seuls vrais philosophes. » Au-dessus de leur foule s'élevait le géomètre d'Alembert, le marquis d'Argens, Dumarsais, le médecin Lamétrie, Condillac, auteur d'un essai sur l'origine des connaissances, surtout Diderot, dont l'élocution non moins hardie que brillante fascinait ses auditeurs. Son jeune ami, le baron d'Holbac, imagina de fortifier la nouvelle philosophie en l'engraissant à sa table. Outre les deux dîners hebdomadaires de madame Geoffrin, on savait les jours de madame de Tencin pour les repas de ses *bêtes* et de sa *ménagerie*, ainsi qu'elle désignait ses faméliques complaisants...

(Roselly de Lorgues.)

(13) Voy. Les fastes de Louis XV, les anecdotes secrètes, les chansons du temps, etc. Et c'était à une aussi méprisable créature que le vieux philosophe de Ferney écrivait la lettre suivante :

A madame la comtesse Dubarry.

20 juin.

« Madame, M. de Laborde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'em-
» brasser des deux côtés de votre part.

» Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie ;
» Quel passe-port vous daignez m'envoyer !
» Deux ! c'est trop d'un, adorable Égérie ;
» Je serais mort de plaisir au premier.

» Il m'a montré votre portrait ; ne vous fâchez pas, madame, si j'ai pris la
» liberté de lui rendre les deux baisers.

» Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
» Faible tribut de quiconque a des yeux.
» C'est aux mortels d'adorer votre image ;
» L'original était fait pour les dieux.

» J'ai entendu plusieurs morceaux de la *Pandore* de M. de Laborde ; ils m'ont
» paru bien dignes de votre protection. La faveur donnée aux véritables beaux-
» arts est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez.

» Daignez agréer, madame, le *profond respect* d'un vieux solitaire dont le
» cœur n'a presque plus d'autre sentiment que celui de la reconnaissance. »

Voltaire en avait dit autant à madame de Pompadour, mais ici le crime était plus grand.

(14) En voyant s'abaisser presque en même temps et au même échafaud le couteau sanglant sur le roi martyr et sur la Dubarry, on ne peut que gémir et se confier dans la justice éternelle de Dieu, qui seul peut distinguer et séparer le bon du méchant.

(15) Dans les grandes maisons, les meilleurs plats de la table étaient portés aux capucins et les restes livrés aux mendiants.

(16) Voy. le Dictionnaire de Furetière, Sauval, *Antiquités de Paris* ; Monteil, *Histoire des Français des divers états*, etc.

(17) Voy. *l'histoire manuscrite de Bayeux* citée par Monteil ; Rubys, *Histoire de Lyon*, *la France pittoresque*, etc.

(18) La procession et la fête de la Tarasque abandonnée, en effet, dans les premières années du XIXe siècle a été reprise en 1816 en l'honneur de la duchesse d'Angoulême, et en 1839 à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer qui y amena de nombreux spectateurs.

taux et embellir nos vieilles cités par des promenades, des fontaines, des musées et des salles de spectacle; on les a vus protéger et encourager de tous leurs efforts les arts, l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Appelés à avoir des relations avec toutes les classes de la société, ils ont contribué à opérer entre elles d'utiles rapprochements; c'est souvent dans leurs salons que se sont rencontrés pour la première fois le gentilhomme et le bourgeois, l'homme de loi et l'homme d'église.

Dans les derniers temps surtout, l'administration des intendants était douce et bienveillante; elle portait l'empreinte des idées philosophiques et économiques qui s'étaient infiltrées de toute part dans la société au XVIIIe siècle.

En 1787, une grande modification fut apportée dans l'administration des provinces qui n'étaient pas *pays d'État*. Dans toutes les généralités qui n'avaient pas d'états provinciaux, il fut établi une ou plusieurs *assemblées provinciales*, des *assemblées d'élection* et de *communautés*. Ce système avait d'abord été essayé dans le Berry et la Haute-Guyenne.

L'assemblée provinciale et les assemblées d'élection avaient chacune deux procureurs syndics et une commission intermédiaire pour faire exécuter, pendant l'intervalle des sessions, les dispositions qu'elles avaient arrêtées. Ces assemblées n'étaient point des corps politiques, comme les états provinciaux; elles étaient purement économiques.

L'assemblée provinciale et sa commission intermédiaire étaient spécialement chargées, sous l'autorité du roi et de son conseil, de répartir toutes les impositions foncières ou personnelles, et de régler les dépenses ayant pour objet les chemins, les ouvrages publics, et les réparations, indemnités, encouragements et autres charges locales.

Les assemblées d'élection et leurs bureaux intermédiaires étaient le lieu de correspondance entre les assemblées de communautés et l'assemblée provinciale; elles procédaient à l'adjudication des ouvrages autorisés, en surveillaient l'exécution et présentaient à l'assemblée provinciale les projets qui intéressaient particulièrement leur territoire.

Les assemblées de communautés ou municipales étaient chargées, sous l'autorité des assemblées provinciales et des assemblées d'élection, de délibérer sur tous les objets qui intéressaient la communauté, de diriger les ateliers de charité, de veiller au soulagement des pauvres, etc.

Des députés d'un certain nombre de paroisses, réunies en assemblées d'arrondissement, nommaient les assemblées d'élection, et celles-ci nommaient les assemblées provinciales. Enfin les assemblées de communautés ou municipalités étaient élues par les habitants de chaque communauté payant une certaine contribution.

Les intendants remplissaient près des assemblées provinciales les fonctions de commissaires du roi.

Cette institution, qui enleva aux intendants beaucoup d'attributions, n'a eu

qu'une très-courte existence, mais elle a imprimé à l'opinion publique un grand mouvement vers les idées d'amélioration ; elle a produit des travaux qui révèlent un esprit progressif et éclairé.

Cependant, en 1789, l'autorité administrative n'était pas encore entièrement séparée de l'autorité judiciaire : les parlements intervenaient souvent dans les matières administratives et faisaient des réglements de police.

Les événements de 1789 sont venus ouvrir une ère nouvelle à l'administration : « L'assemblée constituante, dit M. de Cormenin, commença par jeter à bas le viel édifice de la monarchie, et, ensuite, elle rebâtit un terrain neuf avec des mains libres.... Et la fin de la monarchie, les parlements avec leurs réglements généraux de police et leurs ajournements de fonctionnaires, gênaient les intendants, et les intendants, à leur tour, luttaient contre les parlements et contre les juridictions exceptionnelles de la table de marbre, de l'amirauté, des maréchaux, des trésoriers de France, des aides des comptes, des échevinages, des consulats, et autres qui, avec leurs compétences mal définies, tiraient chacune à soi une part de la justice et encombraient le *forum*. Le conseil des parties et le grand conseil suspendaient l'exécution des jugements par leurs évocations arbitraires... L'assemblée constituante balaya le sol et chassa devant elle parlements, intendants, bailliages, prévôtés, conseil d'état et juridictions consulaires, forestières, fiscales, militaires et autres. Elle dressa, au milieu des ruines, l'édifice parallèle des deux pouvoirs administratif et judiciaire. »

La loi du 22 décembre 1789 divisa le royaume en *départements*, *districts*, *cantons* et *municipalités*.

L'administration de chaque département fut composée de trente-six membres ; sur ce nombre, huit formaient le *directoire*, dont les fonctions étaient permanentes, et qui étaient chargés de l'action administrative et du pouvoir exécutif ; les autres composaient le conseil général, qui ne devait s'assembler annuellement que pendant un mois pour délibérer sur les affaires générales du département, ordonner les travaux et recevoir les comptes de gestion du directoire. Un procureur général était établi auprès de chaque administration départementale pour requérir l'exécution des lois.

Les administrations de districts, organisées sur le même plan, se composaient de douze membres, dont quatre au directoire, et d'un procureur syndic.

Dans toutes les communes il y eut un maire, un procureur de la commune et des officiers municipaux.

La division par *cantons* ne servit pas d'abord à l'administration.

Les divers corps dont il vient d'être question se ressentirent dès l'origine de l'effet des circonstances anarchiques au milieu desquelles ils étaient destinés à vivre ; ils sortirent de leurs attributions légales ; les directoires et les conseils confondirent leurs pouvoirs, leurs séances devinrent publiques et permanentes, et ressemblèrent à celles des clubs. « Il n'y a plus aujourd'hui, disait alors Ca-

mille Desmoulins, que les douze cents mille soldats de nos armées qui fort heureusement ne fassent pas des lois ; car les commissaires de la convention font des lois, et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles en font aussi. »

Le gouvernement révolutionnaire, organisé le 14 frimaire an II, supprima les conseils généraux et les procureurs généraux. Les directoires des départements furent dépouillés de la plus grande partie de leurs fonctions en faveur des directoires de districts que l'on rendit indépendants. Les procureurs syndics de districts et les procureurs de communes furent remplacés par des *agents nationaux* tenant leurs pouvoirs du gouvernement et en correspondance directe avec lui. Des *comités révolutionnaires* et des *sociétés populaires*, établis de toutes parts, furent des autorités redoutables, et le pouvoir suprême et illimité résida dans les membres de la convention envoyés en mission sous le titre de *représentants du peuple*.

Dans le système de l'Assemblée constituante, des *assemblées primaires*, composées de citoyens actifs âgés de vingt-cinq ans, et payant un impôt équivalant à trois journées de travail, nommaient les membres des *corps municipaux*, ainsi que des *électeurs d'un second degré*. Ces derniers électeurs choisissaient les représentants de la nation et tous les membres des administrations départementales et de districts.

Sous la constitution de l'an III, les administrations de districts furent supprimées ; les directoires de départements prirent le titre d'*administrations centrales*, et furent composées de cinq membres. Il y eut auprès de chaque administration centrale, au lieu d'un procureur général ou d'un agent national, un *commissaire central du directoire de la république*, nommé par le gouvernement.

Chaque commune eut un *agent municipal et un adjoint* chargés de la police locale et de la tenue des registres de l'état civil ; les agents municipaux des différentes communes de chaque canton se réunirent en *municipalités cantonales* surveillées par un commissaire du directoire.

Ces divers essais *d'administrations collectives* ont été généralement peu satisfaisants. « Il est triste de penser, disait le ministre François de Neufchateau dans une de ses circulaires, que toutes les mesures et les vues du gouvernement sont entravées à chaque instant par le défaut des renseignements et des ressources qu'il a le droit d'attendre. » « D'ailleurs, ajoute M. Dupin dans son *Histoire administrative des communes*, chaque service formait comme une administration isolée par le partage que les administrateurs faisaient entre eux. Chacun d'eux, directeur dans sa partie, préparait les décisions et ne les apportait presque jamais au bureau que pour y prendre des signatures de forme qu'on se prêtait avec une mutuelle complaisance. Ainsi, les administrés ne trouvaient pas dans ce mode les garanties d'une discussion commune, et la pluralité des agents ne servait qu'à couvrir la responsabilité de chacun. »

a loi du 28 pluviôse an VIII, et le sénatus-consulte de l'an X réorgani-
ministration sur les bases qu'elle a conservées jusqu'à ce jour.
et fut établi dans chaque département, et il fut chargé seul de l'admi-
active; auprès de lui furent placés un *secrétaire général* pour être
pal auxiliaire et son substitut, et un *conseil de préfecture*, tout à la
al administratif, pour juger les affaires contentieuses, et *conseil*
ter et conseiller le préfet dans les actes les plus importants.
artements furent divisés en arrondissements, et un *sous-préfet* fut
i tête de chaque arrondissement, sous l'autorité du préfet.
de l'administration active des préfets et sous-préfets furent institués
ils généraux et des *conseils d'arrondissements*, qui se réunirent
inée.
ête l'époque dont nous retraçons l'histoire et commence celle où nous
endant laquelle tous les rouages de l'administration se sont accrus et
ent mieux. Il fallait une commotion violente pour changer d'anciennes
le vieilles habitudes enracinées et en ce sens la révolution a produit un
in; l'absolutisme de Napoléon a centralisé, a donné des idées d'ordre
ivoirs qui manquaient; la paix qui a suivi a permis de changer et d'a-
encore, et tous les jours de nouveaux progrès se font sentir.
postérité a jugé sur les actes... S'il lui était permis à elle ou à l'his-
d en est l'organe de juger sur les intentions, peut-être tiendraient-ils
le ces remarquables paroles échappées non à l'empereur Napoléon,
prisonnier de Sainte-Hélène! ils lui pardonnerait alors d'avoir ajouté
oles prophétiques celles-ci : « et cette ère mémorable se rattachera à
nne, parce qu'après tout, j'ai fait briller le flambeau, consacré les
s, et qu'aujourd'hui la persécution achève de m'en rendre le messie... »
(*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

s cortès espagnoles réunies fortuitement en 1789, se posèrent en inter-
la volonté nationale, formulant des vœux analogues à ceux des ca-
notre Assemblée constituante; elles furent violemment expulsées, ce-
les rois absolus n'opérèrent jamais un grand changement dans l'État
imulacre de cette sanction populaire.
éon voulant jeter son frère Joseph du trône de Naples sur celui de
convoqua, à Bayonne une assemblée nationale qui tint douze séances,
e fit que sanctionner, malgré quelques récriminations, les volontés de
eur des Français.
y. J. Muller, A. Schœffer, etc.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1) On avait chansonné une reine et un cardinal ; un coadjuteur de Paris avait compromis son caractère ecclésiastique de mille manières ; les princes avaient bafoué le parlement ; un petit fils de Henri IV avait été livré à la risée publique. Ce n'est pas impunément qu'on offre un pareil spectacle au peuple : quoiqu'il ne fut alors ni très-éclairé, ni très-réfléchissant, on l'avait tellement mêlé à toutes ces choses, qu'elles avaient dû le frapper. Ce n'était cependant pas la première fois que le peuple avait été appelé comme auxiliaire dans les troubles de la France ; mais jusqu'alors on lui avait demandé sa force et non pas son opinion ; plus d'une fois il avait attaqué les grands de l'État ou les ministres ; souvent même il avait montré plus de haine et de fureur contre eux, mais il n'avait pas cessé de les craindre et de les respecter. Lorsque les factions de la Fronde prirent naissance, les princes, les grands, la noblesse, les magistrats, avaient tous perdu leur force et leur dignité sous le joug de fer du cardinal de Richelieu ; quand tour à tour ils sollicitèrent le secours du peuple, ce fut comme égaux qu'ils l'implorèrent. Il apprit par là à ne révérer que la seule autorité royale. De ce moment, il n'y eut plus de respect pour aucune chose, aucune institution, pour aucune personne ; tout était déchu de pouvoir et de considération ; il ne restait plus que le trône, qui semblait plus élevé parce qu'il n'était plus enveloppé de ses remparts, pendant un siècle et demi, on s'est ensuite accoutumé peu à peu à ne plus respecter le trône.

Ces influences de la Fronde ne s'exercèrent pas tout de suite sur les derniers rangs de la société. Elle n'était point encore formée de manière à donner un cours rapide à ses opinions ; elles ne se manifestaient d'abord que dans la classe oisive et aisée de la capitale.

Mais bientôt commença à régner un roi, comme il le fallait, pour faire disparaître les apparences du désordre.

(Barante.)

(2) Voy. Monteil d'après Piganiol, *Description de la France*, *État de la France en 1600*, etc.

(3) On appelait alors le poison, *poudre de succession*.

(4) Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, parait durer depuis 1681 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement, qui était de plein-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle, encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que madame de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains, ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'état, paraissant souvent les ignorer, rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et de cabale; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême, et avec tout cela, cette femme n'était pas heureuse : qu'on lise ce qu'elle écrivait à madame de La Maisonfort.

« Que ne puis-je vous donner mon expérience! Que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux. »

(5) Avec la duchesse de Bourgogne s'éclipsèrent, joie, plaisirs, amusements même, et toute espèce de grâces. Les ténèbres couvrirent toute la surface de la cour. Elle l'animait toute entière; elle en remplissait tous les lieux à la fois; elle occupait tout; elle en pénétrait tout l'intérieur. Si la cour subsista après elle, ce ne fut plus que pour languir. Jamais princesse si regrettée, jamais princesse si digne de l'être. Aussi, les regrets n'en ont-ils pu passer, et l'amertume involontaire et secrète en est constamment demeurée, avec un vide affreux, qui n'a pu être diminué... Le duc aimait son épouse avec la plus grande passion. La douleur de sa perte pénétra ses plus intimes moelles. La piété y surnagea par les plus prodigieux efforts. Le sacrifice fut entier; mais il fut sanglant dans cette terrible affliction; rien de bas, rien de petit, rien d'indécent. On voyait un homme hors de lui, qui s'extorquait une surface unie, et qui y succombait. Ses jours en furent bientôt abrégés. Il fut le même dans sa maladie. Il ne crut point en relever; mais, grand Dieu! quel spectacle vous donnâtes en lui! et que n'est-il permis encore d'en révéler des parties si secrètes et si sublimes, qu'il n'y a que vous qui puissiez les donner, et en connaître tout le prix! quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix! On ne dit pas seulement à l'égard de la mort et des souffrances; son âme s'éleva bien au-dessus : quel surcroît de détachement! quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en faut rendre! quelle soumission! et combien parfaite! quel ardent amour de Dieu! quel perçant regard sur son néant et ses péchés! quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde! quelle religieuse et humble crainte! quelle tempérée confiance! quelle sage paix! quelles lec-

tures ! quelles prières continuelles ! quel ardent désir des derniers sacrements quel profond recueillement ! quelle invincible patience ! quelle douceur ! quelle constante bonté pour tout ce qui l'approchait ! quelle charité pure, qui le pressait d'aller à Dieu ! La France, enfin, tomba sous ce dernier châtiment. Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritait pas ; la terre n'en était pas digne ; il était mûr déjà pour l'éternité.

(*Mémoires du duc de Saint-Simon.*)

(6) Voy. Lacretelle, *Histoire du XVIIIe siècle*, et les *Mémoires du duc de Saint-Simon*.

(7) Henri-François-Xavier de Belzunce, né en 1671, fut d'abord jésuite, puis évêque de Marseille en 1709. Il ne voulut point abandonner ce diocèse en 1723, pour l'évêché duché-pairie de Laon, auquel le roi l'avait nommé. Le pape l'honora du *pallium*. Il mourut en 1755, à quatre-vingt-quatre ans. — Belzunce s'approchait des mourants qui, couchés dans les rues, étaient des objets d'horreur pour leurs plus proches parents. Il ordonnait des processions expiatoires ; il marchait lui-même à la tête du peuple, les pieds nuds et la corde au cou. Chaque fois que les deux courageux échevins et le chevalier Rose étaient prêts à partir pour conduire le convoi de plusieurs milliers de cadavres, il implorait pour eux la bénédiction du ciel. Eux seuls, toujours exposés, paraissaient invulnérables.

L'évêque de Marseille inspirait son courage au petit nombre de prêtres que ce fléau avait épargnés. A toutes les heures du jour et de la nuit, il entrait dans les hôpitaux, et trouvait, fidèles à leur poste, les filles pieuses dont la mission est de garder les malades, les mourants et les morts.

(8) *Hist. de France pendant le XVIIIe siècle.*

(9) Rien de plus curieux à lire sur ce sujet que le recueil de lettres de la marquise de Pompadour. Elles peignent admirablement l'époque, la nation et la femme célèbre qui la dirigeait. Ces lettres sont, dit-on, apocryphes, et, d'après Voltaire, l'œuvre d'un *homme d'esprit* ; nous n'en citerons donc point, mais nous indiquerons comme les plus curieuses :

La lettre 4 à M. Berrier.
7 à Madame la comtesse de Brancas.
62 à Madame la comtesse de Baschi.
72 à l'archevêque de Paris, etc...

(10) Voy. l'*Histoire de France au XVIIIe siècle*, les *Fastes de Louis XV*, etc.

(11) On lit dans les *Fastes de Louis XV* des vers satiriques qui datent de cette époque et qui la peignent assez, quoique mauvais et peu dignes :

Notre roi n'est qu'un fainéant,
Son garde sceaux, un charlatan,

Son chancelier un chancelant,
Tous ses ministres, des tyrans,
Qui font la guerre aux pauvres francs.
Nos princes sont des garnements
Qui n'ont ni mœurs, ni sentiments,
Petits hommes, remplis de vent.
Nos ducs sont des impertinents,
Bouffis de l'orgueil de leurs rangs.
Tous sots, ou fats, peu de vaillants.
Les gens de cour sont des brigands;
La justice est au plus offrant,
Elle se vend publiquement.
Nos prélats sont des cénophans,
Fils de la nuit et de satan,
Sans foi, sans loi, des impudents.
Tous les emplois, petits et grands
Sont donnés à gens de néant,
Sans choix et sans discernement.
On ne fait plus cas, à présent,
Ni de vertu, ni de talent... etc.

(12) Voy. *Les fastes de Louis XV*, *les Mém. de mad. Duhausset*, etc.

Le dévergondage semi-officiel des petits soupers avait précédé celui de l'athéisme. Dans les salles éblouissantes, que le goût dominant tapissait de glaces, de moulures dorées, de médaillons, d'amours et de guirlandes, sortis des pinceaux de Boucher, durant les saturnales aristocratiques, où la lascivité affadie par l'abus la volupté blasée sur elle-même s'allaient prendre en dégoût : telle qu'un assaisonnement merveilleux, l'incrédulité ranimait l'humeur du festin; le législateur Moïse était interpellé comme un simple convive, et les prophètes Isaïe, Ézéchiel, Daniel, se trouvaient étrangement mêlés par la discussion au reflet des cristaux, du vermeil, au feu des candélabres, à la senteur des fruits, au parfum des liqueurs traîtresses, à la vapeur des mets entourant le banquet d'un réseau séducteur.

Au sortir, le blasphème poli, en manchettes et rabats de dentelles, se présentait dans le plus grand monde, sûr d'un gracieux accueil, s'il était élégant, sachant vivre, à tout prendre bon gentilhomme; surtout s'il portait pour sauf-conduit cet esprit léger et badin dont les saillies délicates formaient la haute célébrité de l'académicien Fontenelle; car il fallait alors payer en esprit : c'était la seule monnaie de cours dans la société. On vantait, on vendait, on échangeait, on empruntait, on quêtait d'une façon ou d'autre, on avait enfin de l'esprit, dût-on dévaliser quelqu'un; mais reçu, acquis ou volé, il en fallait absolument. Certains brocanteurs en prêtaient sur gage, au poids, selon leur

tarif leurs boutiques se nommaient *bureaux d'esprit*, c'étaient les officines des renommées du jour.

Les années se succédant, les femmes atteignirent l'apogée de leur influence. Sous ce règne de l'esprit, des graves riens, des importantes frivolités, de cette subtilité perfide et gracieuse qui est l'essence de leur animation, elles surent rivaliser avec les talents supérieurs et éclipser les talents secondaires. Les *Lettres persanes* qui éveillèrent tant de curiosité, *Gil Blas* dont la fin se fit attendre pendant dix ans, le poëme de la ligue, les romans de l'abbé Prévot, de madame de Grafigny, les rimes obscènes, les libelles aboyants et diffamatoires, ne composaient pas toute la bibliothèque d'une femme ; depuis que par les délicatesses de son esprit, Fontenelle avait apprivoisé l'astronomie jusqu'à l'introduire dans les boudoirs, souvent de blanches mains laissaient l'éventail pailleté pour le sérieux compas, traçaient des rectangles, des polygones, prenaient les éléments d'Euclide, des traités d'équation. De nobles matrones entouraient Maupertuis au jardin des Tuileries, pâlissaient sur Newton, Leibnitz, concouraient avec Euler, obtenaient des mentions honorables, s'arrachaient les lettres des savants partis pour déterminer la figure de la terre, et prolongeaient leur sollicitude sur ces travaux lointains.

D'autres, sans écrire ou chiffrer, acquirent une égale prépondérance. Reines des grâces et de l'esprit, elles tinrent le sceptre de la conversation. Leur cour se formait de littérateurs, de géomètres et des premiers personnages de l'État. Leurs salons étaient les oracles de la réputation ; aussi briguait-on l'honneur difficilement accordé, d'y être admis. Souveraines du goût et de l'opinion elles animaient d'une verve railleuse les idées matérielles des mathématiciens. L'habitude d'un badinage frondeur, le scepticisme dans les affections du cœur comme dans les croyances de l'âme, le vernis superficiel des sciences positives augmentaient chaque jour l'éloignement des vérités métaphysiques. On eût rougi de partager la foi simple du peuple. Notre religion fut trouvée étroite, mesquine, absurde, en plus d'un cas ; on la voulut éclairée, en rapport avec la dignité de la raison humaine. S'affranchir des lois du christianisme, condamner ainsi les devanciers et les contemporains, exigeait une assez haute hardiesse. Aussi dès-lors les *beaux esprits* s'appelèrent-ils *esprits forts*. Les esprits forts s'adjugèrent le titre de philosophes, attendu « que ceux qui ont la force de se défaire des préjugés d'éducation, en matière de religion, sont les seuls vrais philosophes. » Au-dessus de leur foule s'élevait le géomètre d'Alembert, le marquis d'Argens, Dumarsais, le médecin Lamétrie, Condillac, auteur d'un essai sur l'origine des connaissances, surtout Diderot, dont l'élocution non moins hardie que brillante fascinait ses auditeurs. Son jeune ami, le baron d'Holbac, imagina de fortifier la nouvelle philosophie en l'engraissant à sa table. Outre les deux dîners hebdomadaires de madame Geoffrin, on savait les jours de madame de Tencin pour les repas de ses *bêtes* et de sa *ménagerie*, ainsi qu'elle désignait ses faméliques complaisants...

(Roselly de Lorgues.)

(13) Voy. Les fastes de Louis XV, les anecdotes secrètes, les chansons du temps, etc. Et c'était à une aussi méprisable créature que le vieux philosophe de Ferney écrivait la lettre suivante :

A madame la comtesse Dubarry.

20 juin.

« Madame, M. de Laborde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser des deux côtés de votre part.

» Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie ;
» Quel passe-port vous daignez m'envoyer ;
» Deux ! c'est trop d'un, adorable Égérie,
» Je serais mort de plaisir au premier.

» Il m'a montré votre portrait ; ne vous fâchez pas, madame, si j'ai pris la liberté de lui rendre les deux baisers.

» Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
» Faible tribut de quiconque a des yeux.
» C'est aux mortels d'adorer votre image ;
» L'original était fait pour les dieux.

» J'ai entendu plusieurs morceaux de la *Pandore* de M. de Laborde ; ils m'ont paru bien dignes de votre protection. La faveur donnée aux véritables beaux-arts est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez.

» Daignez agréer, madame, le *profond respect* d'un vieux solitaire dont le cœur n'a presque plus d'autre sentiment que celui de la reconnaissance. »

Voltaire en avait dit autant à madame de Pompadour, mais ici le crime était plus grand.

(14) En voyant s'abaisser presque en même temps et au même échafaud le couteau sanglant sur le roi martyr et sur la Dubarry, on ne peut que gémir et se confier dans la justice éternelle de Dieu, qui seul peut distinguer et séparer le bon du méchant.

(15) Dans les grandes maisons, les meilleurs plats de la table étaient portés aux capucins et les restes livrés aux mendiants.

(16) Voy. le Dictionnaire de Furetière, Sauval, *Antiquités de Paris* ; Monteil, *Histoire des Français des divers états*, etc.

(17) Voy. *l'histoire manuscrite de Bayeux* citée par Monteil ; Rubys, *Histoire de Lyon*, *la France pittoresque*, etc.

(18) La procession et la fête de la Tarasque abandonnée, en effet, dans les premières années du XIX[e] siècle a été reprise en 1846 en l'honneur de la duchesse d'Angoulême, et en 1839 à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer qui y amena de nombreux spectateurs.

CHAPITRE HUITIÈME.

(1) Chateaubriand, *les Quatre Stuarts*.

(2) Voy. Hume, Walter Scott, Chateaubriand, Guizot, Lingard, etc.

(3) Grégoire Léti, *Vie de Cromwell*, 1696; Chamberlin, *État nouveau d'Angleterre*.

(4) Voltaire, *Essai sur les mœurs*.

(5) Don Carlos d'Aragon gouverneur de Milan en 1583, don Juan Fernandes de Velasco, gouverneur en 1593, Pietro Enrique de Acevedo, en 1600, don Giovani de Mendoze en 1612, don Gomez Suarez de Pigurva, en 1618, Gonzale Fernandez de Cordoue, en 1627, le duc de Feria, en 1632, etc., etc., ont tous publié contre les *bravi* des ordonnances ou arrêts de bannissement ou les peines des plus dures; ils n'ont pas été plus heureux que les papes du XVII[e] siècle. Manzoni dépeint le costume de ces *bravi* de la manière suivante : « Avevano intorno al capo una reticella verde, che cadeva sull' omero sinistro terminata in un gran fiocco, e della quale usciva sulla fronte un enorme ciuffo : due lunghi mustacchi inanellati alle estremità : il lembo del farsetto chiuso in una cintura lucida di cuojo, et a quella appese con uncini due pistole : un picciolo corno ripieno di polvere, cascante sul petto, come un vezzo : alla parte destra delle larghe e gonfie brache, una taschetta donde usciva un manico di coltellaccio : uno spadone pendente dal lato manco, con una grande elsa traforata a lamine d'ottone congegnote in cifra forbite e lucenti : a prima vista si davano a conoscere per individui della specie dei *bravi*. »

» Questa specie, ora del tutto perduta, era allora floridissima in Lombardia, e già molto antica. »

(6) Voy, Manzoni, Botta, Trognon, Sismondi, Sforzozi, etc. On trouvera dans le premier de ces écrivains un admirable récit de la peste de Milan, et des malheurs que ce fléau entraîna après lui.

(7) Meletius, Voy. *sa Géographie*.

(8) Voy. Villemain, *Essai historique sur l'état des Grecs*.

(9) Voy. Philarète Chasles, *Histoire de Suisse*.

(10) Voltaire, *Essai sur les mœurs*.

(11) Levesque.

tution de l'Église. On vit enfin l'impitoyable vainqueur, pour mieux se faire obéir du pontife, le dépouiller de sa souveraineté temporelle, et incorporer à l'empire les États de l'Église.

(Matter.)

Proclamé empereur des Français, Napoléon appuya de sa volonté de fer le catholicisme. Des honneurs militaires, stipulés en faveur de Jésus-Christ, furent insérés au Bulletin des lois. Si le saint-viatique passait devant un poste, le poste prenait les armes, et deux fusiliers, même protestants ou juifs, devaient escorter le dais jusqu'à l'église. Malgré ces formes extérieures de vénération, la philosophie impie du XVIIIe siècle était incarnée dans le gouvernement et dans les mœurs. Les hommes géométriques qui dominaient la jeunesse ne croyaient qu'aux chiffres, qu'au sabre. Tout se réduisait, pour eux, à une supériorité de forces ou de manœuvre. L'âme n'était qu'un vain mot; de là leur mépris de l'humanité, leur abus de destruction, leur prodigalité de ce qu'ils appelaient matière première, ou *chair à canon* (les conscrits). C'était, du reste, un temps de merveilleux exploits : les entrées triomphales dans les métropoles, les promenades victorieuses sur les champs de l'Europe éblouissaient les nations; les soldats, marchant des sables libyques aux steppes de la Moscovie, voyaient des généraux *passer* rois comme des caporaux *passent* sergents, le chef accorder à ses officiers, pour fiefs héréditaires, des batailles, et, en bon camarade, partager la ration de gloire avec ses moindres compagnons. Mais quand le nouveau Cyrus, accapareur de royaumes, au lieu d'honorer le grand prêtre, à l'exemple de son devancier, eût outragé le père commun des fidèles, le vicaire du Christ, singulière coïncidence! soudain son astre pâlit. Des revers inconnus se montrèrent, et, de victoire en déroute, amenèrent un désastre final : l'invasion par toutes les portes de la France.

(Roselly de Lorgues).

(47) Depuis quarante ans la réaction contre la mauvaise philosophie, contre le matérialisme et même contre le déisme a été rapide et glorieuse. Sa marche tient du prodige : c'a été la réaction du christianisme, mais du christianisme éclairé par tous les maux qu'avaient enfantés ses divisions.

En effet, que s'était-il passé, dans l'empire des doctrines religieuses et morales, depuis la renaissance de la philosophie ?

Pendant trois siècles le catholicisme, le protestantisme et la philosophie, s'étaient combattus réciproquement de tous leurs moyens, avec un immense déploiement d'activité; ils tenaient absolument à se convaincre réciproquement d'erreurs de mauvaise foi et d'impuissance.

De leurs arguments de polémique, le scepticisme avait pris tout ce qui offrait quelque valeur, et seul il avait profité de tous les échecs du dogmatisme philosophique ou religieux.

Ce fait, enfin, est aperçu par les combattants; il les éclaire, et tout à coup leurs efforts, au lieu de se combattre, tendent à s'unir.

(Matter, *Réaction morale et religieuse*).

CHAPITRE SIXIÈME.

(1) Voy. Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe.*

(2) *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1775.

(3) Sur 956,226 votants 914,853 acceptèrent la constitution de 1795, plus connue sous le nom de constitution de l'an III.

(4) L. Maurin. « Avec la constitution de l'an III, ajoute cet écrivain, l'exercice des droits électoraux n'est plus le partage de tous les Français, quels qu'ils soient; le suffrage universel est aboli. Il faut payer une contribution directe, foncière ou personnelle, pour avoir le droit de voter dans les assemblées primaires; de plus, il faut être inscrit sur le registre civique, et, pour être inscrit sur le registre, il faut justifier qu'on sait lire et écrire.

Il y a bien là évidemment réaction contre le système électoral de la convention nationale, d'après lequel tout individu né et domicilié en France et âgé de vingt-un ans, avait le droit de suffrage dans les assemblées primaires.

Une pensée rationnelle se révèle dans la disposition qui veut que pour être inscrit sur le registre civique, on sache lire et écrire; c'est le germe, l'embryon du système de l'élection fondé sur l'élément de la raison par l'éducation intellectuelle, c'est le système qui nous régit aujourd'hui, c'est celui sur lequel est fondé notre législation constitutionnelle, et sur lequel, du reste, doit être fondée toute législation constitutionnelle conforme aux vrais principes. »

Notre cadre, malheureusement trop restreint, nous interdit d'entrer dans des détails qui pourraient avoir, pour nos lecteurs, quelque attrait et quelque utilité; ceux qui concernent le droit administratif sont de ce nombre; mais si nous ne pouvons nous livrer à cette investigation pour tous les États de l'Europe, nous pourrons y suppléer pour la France par quelques notes pleines d'intérêt, empruntées, en grande partie, à un ouvrage de M. de Sainte-Hermine.

Le pouvoir administratif n'a commencé à avoir, dans les *provinces* françaises, des agents particuliers qu'au XVe siècle, et l'organisation de l'administration des finances a précédé l'organisation de l'administration proprement dite. En 1442, des recettes générales pour *tous les deniers des finances du roi, décimes des gens d'église, octrois et contributions des villes, subsides et autres deniers extraordinaires* furent erigées dans diverses villes, et on leur créa des arrondissements qu'on appela *généralités.*

Au milieu du XVIe siècle le souverain profita de cette division territoriale

tution de l'Église. On vit enfin l'impitoyable vainqueur, pour mieux se faire obéir du pontife, le dépouiller de sa souveraineté temporelle, et incorporer à l'empire les États de l'Église.

(MATTER.)

Proclamé empereur des Français, Napoléon appuya de sa volonté de fer le catholicisme. Des honneurs militaires, stipulés en faveur de Jésus-Christ, furent insérés au Bulletin des lois. Si le saint-viatique passait devant un poste, le poste prenait les armes, et deux fusiliers, même protestants ou juifs, devaient escorter le dais jusqu'à l'église. Malgré ces formes extérieures de vénération, la philosophie impie du XVIIIe siècle était incarnée dans le gouvernement et dans les mœurs. Les hommes géométriques qui dominaient la jeunesse ne croyaient qu'aux chiffres, qu'au sabre. Tout se réduisait, pour eux, à une supériorité de forces ou de manœuvre. L'âme n'était qu'un vain mot; de là leur mépris de l'humanité, leur abus de destruction, leur prodigalité de ce qu'ils appelaient matière première, ou *chair à canon* (les conscrits). C'était, du reste, un temps de merveilleux exploits : les entrées triomphales dans les métropoles, les promenades victorieuses sur les champs de l'Europe éblouissaient les nations; les soldats, marchant des sables libyques aux steppes de la Moscovie, voyaient des généraux *passer* rois comme des caporaux *passent* sergents, le chef accorder à ses officiers, pour fiefs héréditaires, des batailles, et, en bon camarade, partager la ration de gloire avec ses moindres compagnons. Mais quand le nouveau Cyrus, accapareur de royaumes, au lieu d'honorer le grand prêtre, à l'exemple de son devancier, eût outragé le père commun des fidèles, le vicaire du Christ, singulière coïncidence! soudain son astre pâlit. Des revers inconnus se montrèrent, et, de victoire en déroute, amenèrent un désastre final : l'invasion par toutes les portes de la France.

(ROSELLY DE LORGUES).

(47) Depuis quarante ans la réaction contre la mauvaise philosophie, contre le matérialisme et même contre le déicisme a été rapide et glorieuse. Sa marche tient du prodige : c'a été la réaction du christianisme, mais du christianisme éclairé par tous les maux qu'avaient enfantés ses divisions.

En effet, que s'était-il passé, dans l'empire des doctrines religieuses et morales, depuis la renaissance de la philosophie ?

Pendant trois siècles le catholicisme, le protestantisme et la philosophie, s'étaient combattus réciproquement de tous leurs moyens, avec un immense déploiement d'activité; ils tenaient absolument à se convaincre réciproquement d'erreurs de mauvaise foi et d'impuissance.

De leurs arguments de polémique, le scepticisme avait pris tout ce qui offrait quelque valeur, et seul il avait profité de tous les échecs du dogmatisme philosophique ou religieux.

Ce fait, enfin, est aperçu par les combattants; il les éclaire, et tout à coup leurs efforts, au lieu de se combattre, tendent à s'unir.

(MATTER, *Réaction morale et religieuse*).

CHAPITRE SIXIÈME.

(1) Voy. Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe.*

(2) *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1775.

(3) Sur 956,226 votants 914,853 acceptèrent la constitution de 1795, plus connue sous le nom de constitution de l'an III.

(4) L. Maurin. « Avec la constitution de l'an III, ajoute cet écrivain, l'exercice des droits électoraux n'est plus le partage de tous les Français, quels qu'ils soient; le suffrage universel est aboli. Il faut payer une contribution directe, foncière ou personnelle, pour avoir le droit de voter dans les assemblées primaires; de plus, il faut être inscrit sur le registre civique, et, pour être inscrit sur le registre, il faut justifier qu'on sait lire et écrire.

Il y a bien là évidemment réaction contre le système électoral de la convention nationale, d'après lequel tout individu né et domicilié en France et âgé de vingt-un ans, avait le droit de suffrage dans les assemblées primaires.

Une pensée rationnelle se révèle dans la disposition qui veut que pour être inscrit sur le registre civique, on sache lire et écrire; c'est le germe, l'embryon du système de l'élection fondé sur l'élément de la raison par l'éducation intellectuelle, c'est le système qui nous régit aujourd'hui, c'est celui sur lequel est fondé notre législation constitutionnelle, et sur lequel, du reste, doit être fondée toute législation constitutionnelle conforme aux vrais principes. »

Notre cadre, malheureusement trop restreint, nous interdit d'entrer dans des détails qui pourraient avoir, pour nos lecteurs, quelque attrait et quelque utilité; ceux qui concernent le droit administratif sont de ce nombre; mais si nous ne pouvons nous livrer à cette investigation pour tous les États de l'Europe, nous pourrons y suppléer pour la France par quelques notes pleines d'intérêt, empruntées, en grande partie, à un ouvrage de M. de Sainte-Hermine.

Le pouvoir administratif n'a commencé à avoir, dans les *provinces* françaises, des agents particuliers qu'au XVe siècle, et l'organisation de l'administration des finances a précédé l'organisation de l'administration proprement dite. En 1442, des recettes générales pour *tous les deniers des finances du roi, décimes des gens d'église, octrois et contributions des villes, subsides et autres deniers extraordinaires* furent erigées dans diverses villes, et on leur créa des arrondissements qu'on appela *généralités.*

Au milieu du XVIe siècle le souverain profita de cette division territoriale

tution de l'Église. On vit enfin l'impitoyable vainqueur, pour mieux se faire obéir du pontife, le dépouiller de sa souveraineté temporelle, et incorporer à l'empire les États de l'Église.

(Matter.)

Proclamé empereur des Français, Napoléon appuya de sa volonté de fer le catholicisme. Des honneurs militaires, stipulés en faveur de Jésus-Christ, furent insérés au Bulletin des lois. Si le saint-viatique passait devant un poste, le poste prenait les armes, et deux fusiliers, même protestants ou juifs, devaient escorter le dais jusqu'à l'église. Malgré ces formes extérieures de vénération, la philosophie impie du XVIIIe siècle était incarnée dans le gouvernement et dans les mœurs. Les hommes géométriques qui dominaient la jeunesse ne croyaient qu'aux chiffres, qu'au sabre. Tout se réduisait, pour eux, à une supériorité de forces ou de manœuvre. L'âme n'était qu'un vain mot; de là leur mépris de l'humanité, leur abus de destruction, leur prodigalité de ce qu'ils appelaient matière première, ou *chair à canon* (les conscrits). C'était, du reste, un temps de merveilleux exploits : les entrées triomphales dans les métropoles, les promenades victorieuses sur les champs de l'Europe éblouissaient les nations; les soldats, marchant des sables libyques aux steppes de la Moscovie, voyaient des généraux *passer* rois comme des caporaux *passent* sergents, le chef accorder à ses officiers, pour fiefs héréditaires, des batailles, et, en bon camarade, partager la ration de gloire avec ses moindres compagnons. Mais quand le nouveau Cyrus, accapareur de royaumes, au lieu d'honorer le grand prêtre, à l'exemple de son devancier, eût outragé le père commun des fidèles, le vicaire du Christ, singulière coïncidence! soudain son astre pâlit. Des revers inconnus se montrèrent, et, de victoire en déroute, amenèrent un désastre final : l'invasion par toutes les portes de la France.

(Roselly de Lorgues).

(47) Depuis quarante ans la réaction contre la mauvaise philosophie, contre le matérialisme et même contre le déicisme a été rapide et glorieuse. Sa marche tient du prodige : c'a été la réaction du christianisme, mais du christianisme éclairé par tous les maux qu'avaient enfantés ses divisions.

En effet, que s'était-il passé, dans l'empire des doctrines religieuses et morales, depuis la renaissance de la philosophie ?

Pendant trois siècles le catholicisme, le protestantisme et la philosophie, s'étaient combattus réciproquement de tous leurs moyens, avec un immense déploiement d'activité; ils tenaient absolument à se convaincre réciproquement d'erreurs de mauvaise foi et d'impuissance.

De leurs arguments de polémique, le scepticisme avait pris tout ce qui offrait quelque valeur, et seul il avait profité de tous les échecs du dogmatisme philosophique ou religieux.

Ce fait, enfin, est aperçu par les combattants; il les éclaire, et tout à coup leurs efforts, au lieu de se combattre, tendent à s'unir.

(Matter, *Réaction morale et religieuse*).

CHAPITRE SIXIÈME.

(1) Voy. Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe.*

(2) *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1773.

(3) Sur 936,226 votants 914,853 acceptèrent la constitution de 1795, plus connue sous le nom de constitution de l'an III.

(4) L. Maurin. « Avec la constitution de l'an III, ajoute cet écrivain, l'exercice des droits électoraux n'est plus le partage de tous les Français, quels qu'ils soient ; le suffrage universel est aboli. Il faut payer une contribution directe, foncière ou personnelle, pour avoir le droit de voter dans les assemblées primaires ; de plus, il faut être inscrit sur le registre civique, et, pour être inscrit sur le registre, il faut justifier qu'on sait lire et écrire.

Il y a bien là évidemment réaction contre le système électoral de la convention nationale, d'après lequel tout individu né et domicilié en France et âgé de vingt-un ans, avait le droit de suffrage dans les assemblées primaires.

Une pensée rationnelle se révèle dans la disposition qui veut que pour être inscrit sur le registre civique, on sache lire et écrire ; c'est le germe, l'embryon du système de l'élection fondé sur l'élément de la raison par l'éducation intellectuelle, c'est le système qui nous régit aujourd'hui, c'est celui sur lequel est fondé notre législation constitutionnelle, et sur lequel, du reste, doit être fondée toute législation constitutionnelle conforme aux vrais principes. »

Notre cadre, malheureusement trop restreint, nous interdit d'entrer dans des détails qui pourraient avoir, pour nos lecteurs, quelque attrait et quelque utilité ; ceux qui concernent le droit administratif sont de ce nombre ; mais si nous ne pouvons nous livrer à cette investigation pour tous les États de l'Europe, nous pourrons y suppléer pour la France par quelques notes pleines d'intérêt, empruntées, en grande partie, à un ouvrage de M. de Sainte-Hermine.

Le pouvoir administratif n'a commencé à avoir, dans les *provinces* françaises, des agents particuliers qu'au XVe siècle, et l'organisation de l'administration des finances a précédé l'organisation de l'administration proprement dite. En 1442, des recettes générales pour *tous les deniers des finances du roi, décimes des gens d'église, octrois et contributions des villes, subsides et autres deniers extraordinaires* furent erigées dans diverses villes, et on leur créa des arrondissements qu'on appela *généralités.*

Au milieu du XVIe siècle le souverain profita de cette division territoriale

pour fonder l'*administration*. Il établit dans chaque généralité un corps appelé *bureau des finances*, qui fut composé de cinq fonctionnaires, et peu après il institua auprès de ce corps un magistrat qui fut désigné sous le titre de *commissaire départi pour l'exécution des ordres du roi*. Le bureau des finances fut chargé de *l'entière administration du domaine du roi; comme aussi de la direction, intendance et juridiction de la voirie, circonstances et dépendances d'icelle; réparation des chemins, ponts, pavés, chaussées et cours d'eau du royaume; et encore de la direction et intendance des finances, des aides, des tailles, des gabelles, des subventions, et de tous autres deniers extraordinaires qui s'imposaient et se levaient en chaque police de généralité.*

Les commissaires départis n'eurent pas d'abord des attributions bien déterminées, mais ils en acquirent rapidement de fort importantes, et s'emparèrent successivement de celles des bureaux des finances, qu'ils finirent presque par réduire aux affaires domaniales et au contentieux de la voirie.

L'autorité des commissaires départis grandit avec l'autorité royale dont ces magistrats devinrent les représentants dans les provinces. En 1635, Louis XIII donna aux commissaires départis le titre *d'intendants du militaire, justice, et finances.*

Les grands pouvoirs, dont se trouvèrent investis les intendants des provinces, excitèrent bientôt de puissantes rivalités; plusieurs d'entre eux furent les instruments les plus actifs du despotisme du cardinal de Richelieu; la levée de quelques impôts, dont ils furent chargés, donna lieu à des plaintes; les cours souveraines, qui avaient vu avec un vif mécontentement l'établissement de cette nouvelle magistrature, profitèrent de cette occasion pour en demander la suppression.

Par une déclaration du 13 juillet 1648, les commissions d'intendants furent en effet révoquées pour quelques provinces, et pour d'autres elles furent limitées à certains objets.

Mais lorsque Louis XIV eut pris les rênes de l'État, il rétablit partout les intendants; Colbert rédigea pour eux des instructions qui leur tracèrent la plus vaste carrière: ils furent destinés à être, dans les provinces, les organes de la puissante volonté du monarque qui disait: *l'État, c'est moi!*

Il y avait alors trente-trois intendants, en y comprenant celui de la Corse; le territoire qu'ils administraient avait, terme moyen, une étendue deux fois et demie aussi grande que celle des départements actuels.

Les intendants avaient, en général, inspection et autorité sur tout ce qui pouvait intéresser le service du roi et le bien des peuples; toutefois, leurs fonctions variaient avec les usages locaux et avec les divers priviléges des provinces, suivant qu'elles étaient constituées en *pays d'État* ou en *pays d'élection*.

On appelait *pays d'État* les provinces qui avaient le droit de consentir et

de répartir les impôts dans des assemblées composées de trois ordres. Les États, convoqués par le roi, réglaient les dépenses de la province, surveillaient l'exécution des travaux à sa charge, et les faisaient acquitter par des trésoriers qu'ils choisissaient. Les *pays d'élection* étaient les provinces où les impôts étaient répartis sur les paroisses par l'intendant, et où les différends qui pouvaient s'élever entre les collecteurs et les contribuables étaient jugés par des magistrats appelés *élus*.

Les intendants dirigeaient l'emploi des revenus patrimoniaux des villes et communautés, présidaient à la levée des milices, et décidaient les questions qui pouvaient s'élever à cette occasion ; ils réglaient la distribution des troupes dans les différents endroits de la province, et exerçaient une autorité sur tous les établissements d'instruction publique, les haras, les écoles vétérinaires, les casernes, les étapes, les hôpitaux, les transports militaires, et même les fortifications des places.

Ils étaient commis quelquefois, par arrêt du conseil du roi, pour entendre des parties, dresser procès-verbal des diverses prétentions, et donner un avis sur des affaires qu'il eut été trop long de suivre à Paris ; quelquefois aussi ils étaient commis pour faire des procédures et rendre des jugements en dernier ressort, tant au civil qu'au criminel, en se faisant assister d'un certain nombre de gradués ou juges.

C'était à eux qu'on s'adressait pour obtenir des lettres de cachet.

Les attributions nombreuses et variées des intendants étaient fixées par une foule d'ordonnances, d'édits, d'arrêts et de déclarations.

Les généralités étaient divisées pour l'administration, en arrondissements appelés *subdélégations*. Chaque subdélégation avait un *subdélégué* chargé de l'exécution des ordres de l'intendant ; le subdélégué présidait au tirage des milices dans son arrondissement ; il devait veiller à tout ce qui intéressait le service du roi et adresser des rapports à ce sujet à l'intendant.

Un *subdélégué général* était établi près de l'intendant pour aider dans son administration, et même pour le remplacer lorsqu'il ne pouvait pas vaquer à ses fonctions.

L'administration des intendants a laissé dans quelques provinces d'honorables souvenirs ; elle a produit des résultats qui ont puissamment contribué à l'avancement moral et matériel du pays. Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, peint ces magistrats absolus, durs, orgueilleux, sans politesse ; mais s'il en est quelques-uns qui aient mérité ce sévère jugement sous le règne despotique de Louis XIV et à l'époque des persécutions contre les protestants, il en est plusieurs autres dont les noms sont encore restés populaires par suite des nombreuses améliorations dont ils ont enrichi les provinces. On les a vus, cherchant à se concilier les suffrages de l'opinion publique, à signaler leur administration par des travaux utiles, ouvrir des routes, élever des écoles, dessécher des marais, construire des quais et des ports, bâtir des hôpi-

taux et embellir nos vieilles cités par des promenades, des fontaines, des musées et des salles de spectacle ; on les a vus protéger et encourager de tous leurs efforts les arts, l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Appelés à avoir des relations avec toutes les classes de la société, ils ont contribué a opérer entre elles d'utiles rapprochements ; c'est souvent dans leurs salons que se sont rencontrés pour la première fois le gentilhomme et le bourgeois, l'homme de loi et l'homme d'église.

Dans les derniers temps surtout, l'administration des intendants était douce et bienveillante ; elle portait l'empreinte des idées philosophiques et économiques qui s'étaient infiltrées de toute part dans la société au XVIIIe siècle.

En 1787, une grande modification fut apportée dans l'administration des provinces qui n'étaient pas *pays d'État*. Dans toutes les généralités qui n'avaient pas d'états provinciaux, il fut établi une ou plusieurs *assemblées provinciales*, des *assemblées d'élection* et de *communautés*. Ce système avait d'abord été essayé dans le Berry et la Haute-Guyenne.

L'assemblée provinciale et les assemblées d'élection avaient chacune deux procureurs syndics et une commission intermédiaire pour faire exécuter, pendant l'intervalle des sessions, les dispositions qu'elles avaient arrêtées. Ces assemblées n'étaient point des corps politiques, comme les états provinciaux ; elles étaient purement économiques.

L'assemblée provinciale et sa commission intermédiaire étaient spécialement chargées, sous l'autorité du roi et de son conseil, de répartir toutes les impositions foncières ou personnelles, et de régler les dépenses ayant pour objet les chemins, les ouvrages publics, et les réparations, indemnités, encouragements et autres charges locales.

Les assemblées d'élection et leurs bureaux intermédiaires étaient le lieu de correspondance entre les assemblées de communautés et l'assemblée provinciale ; elles procédaient à l'adjudication des ouvrages autorisés, en surveillaient l'exécution et présentaient à l'assemblée provinciale les projets qui intéressaient particulièrement leur territoire.

Les assemblées de communautés ou municipales étaient chargées, sous l'autorité des assemblées provinciales et des assemblées d'élection, de délibérer sur tous les objets qui intéressaient la communauté, de diriger les ateliers de charité, de veiller au soulagement des pauvres, etc.

Des députés d'un certain nombre de paroisses, réunies en assemblées d'arrondissement, nommaient les assemblées d'élection, et celles-ci nommaient les assemblées provinciales. Enfin les assemblées de communautés ou municipalités étaient élues par les habitants de chaque communauté payant une certaine contribution.

Les intendants remplissaient près des assemblées provinciales les fonctions de commissaires du roi.

Cette institution, qui enleva aux intendants beaucoup d'attributions, n'a eu

qu'une très-courte existence, mais elle a imprimé à l'opinion publique un grand mouvement vers les idées d'amélioration ; elle a produit des travaux qui révèlent un esprit progressif et éclairé.

Cependant, en 1789, l'autorité administrative n'était pas encore entièrement séparée de l'autorité judiciaire : les parlements intervenaient souvent dans les matières administratives et faisaient des réglements de police.

Les événements de 1789 sont venus ouvrir une ère nouvelle à l'administration : « L'assemblée constituante, dit M. de Cormenin, commença par jeter à bas le viel édifice de la monarchie, et, ensuite, elle rebâtit un terrain neuf avec des mains libres.... Et la fin de la monarchie, les parlements avec leurs réglements généraux de police et leurs ajournements de fonctionnaires, gênaient les intendants, et les intendants, à leur tour, luttaient contre les parlements et contre les juridictions exceptionnelles de la table de marbre, de l'amirauté, des maréchaux, des trésoriers de France, des aides des comptes, des échevinages, des consulats, et autres qui, avec leurs compétences mal définies, tiraient chacune à soi une part de la justice et encombraient le *forum*. Le conseil des parties et le grand conseil suspendaient l'exécution des jugements par leurs évocations arbitraires... L'assemblée constituante balaya le sol et chassa devant elle parlements, intendants, bailliages, prévôtés, conseil d'état et juridictions consulaires, forestières, fiscales, militaires et autres. Elle dressa, au milieu des ruines, l'édifice parallèle des deux pouvoirs administratif et judiciaire. »

La loi du 22 décembre 1789 divisa le royaume en *départements, districts, cantons* et *municipalités*.

L'administration de chaque département fut composée de trente-six membres ; sur ce nombre, huit formaient le *directoire*, dont les fonctions étaient permanentes, et qui étaient chargés de l'action administrative et du pouvoir exécutif ; les autres composaient le conseil général, qui ne devait s'assembler annuellement que pendant un mois pour délibérer sur les affaires générales du département, ordonner les travaux et recevoir les comptes de gestion du directoire. Un procureur général était établi auprès de chaque administration départementale pour requérir l'exécution des lois.

Les administrations de districts, organisées sur le même plan, se composaient de douze membres, dont quatre au directoire, et d'un procureur syndic.

Dans toutes les communes il y eut un maire, un procureur de la commune et des officiers municipaux.

La division par *cantons* ne servit pas d'abord à l'administration.

Les divers corps dont il vient d'être question se ressentirent dès l'origine de l'effet des circonstances anarchiques au milieu desquelles ils étaient destinés à vivre ; ils sortirent de leurs attributions légales ; les directoires et les conseils confondirent leurs pouvoirs, leurs séances devinrent publiques et permanentes, et ressemblèrent à celles des clubs. « Il n'y a plus aujourd'hui, disait alors Ca-

mille Desmoulins, que les douze cents mille soldats de nos armées qui fort heureusement ne fassent pas des lois ; car les commissaires de la convention font des lois, et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles en font aussi.»

Le gouvernement révolutionnaire, organisé le 14 frimaire an II, supprima les conseils généraux et les procureurs généraux. Les directoires des départements furent dépouillés de la plus grande partie de leurs fonctions en faveur des directoires de districts que l'on rendit indépendants. Les procureurs syndics de districts et les procureurs de communes furent remplacés par des *agents nationaux* tenant leurs pouvoirs du gouvernement et en correspondance directe avec lui. Des *comités révolutionnaires* et des *sociétés populaires*, établis de toutes parts, furent des autorités redoutables, et le pouvoir suprême et illimité résida dans les membres de la convention envoyés en mission sous le titre de *représentants du peuple*.

Dans le système de l'Assemblée constituante, des *assemblées primaires*, composées de citoyens actifs âgés de vingt-cinq ans, et payant un impôt équivalant à trois journées de travail, nommaient les membres des *corps municipaux*, ainsi que des *électeurs d'un second degré*. Ces derniers électeurs choisissaient les représentants de la nation et tous les membres des administrations départementales et de districts.

Sous la constitution de l'an III, les administrations de districts furent supprimées ; les directoires de départements prirent le titre d'*administrations centrales*, et furent composées de cinq membres. Il y eut auprès de chaque administration centrale, au lieu d'un procureur général ou d'un agent national, un *commissaire central du directoire de la république*, nommé par le gouvernement.

Chaque commune eut un *agent municipal et un adjoint* chargés de la police locale et de la tenue des registres de l'état civil ; les agents municipaux des différentes communes de chaque canton se réunirent en *municipalités cantonales* surveillées par un commissaire du directoire.

Ces divers essais *d'administrations collectives* ont été généralement peu satisfaisants. « Il est triste de penser, disait le ministre François de Neufchateau dans une de ses circulaires, que toutes les mesures et les vues du gouvernement sont entravées à chaque instant par le défaut des renseignements et des ressources qu'il a le droit d'attendre. » « D'ailleurs, ajoute M. Dupin dans son *Histoire administrative des communes*, chaque service formait comme une administration isolée par le partage que les administrateurs faisaient entre eux. Chacun d'eux, directeur dans sa partie, préparait les décisions et ne les apportait presque jamais au bureau que pour y prendre des signatures de forme qu'on se prêtait avec une mutuelle complaisance. Ainsi, les administrés ne trouvaient pas dans ce mode les garanties d'une discussion commune, et la pluralité des agents ne servait qu'à couvrir la responsabilité de chacun. »

Enfin, la loi du 28 pluviôse an VIII, et le sénatus-consulte de l'an X réorganisèrent l'administration sur les bases qu'elle a conservées jusqu'à ce jour.

Un *préfet* fut établi dans chaque département, et il fut chargé seul de l'administration active; auprès de lui furent placés un *secrétaire général* pour être son principal auxiliaire et son substitut, et un *conseil de préfecture*, tout à la fois *tribunal administratif*, pour juger les affaires contentieuses, et *conseil* pour assister et conseiller le préfet dans les actes les plus importants.

Les départements furent divisés en arrondissements, et un *sous-préfet* fut établi à la tête de chaque arrondissement, sous l'autorité du préfet.

A côté de l'administration active des préfets et sous-préfets furent institués des *conseils généraux* et des *conseils d'arrondissements*, qui se réunirent chaque année.

Ici s'arrête l'époque dont nous retraçons l'histoire et commence celle où nous vivons, pendant laquelle tous les rouages de l'administration se sont accrus et fonctionnent mieux. Il fallait une commotion violente pour changer d'anciennes erreurs, de vieilles habitudes enracinées et en ce sens la révolution a produit un grand bien ; l'absolutisme de Napoléon a centralisé, a donné des idées d'ordre et de pouvoirs qui manquaient ; la paix qui a suivi a permis de changer et d'améliorer encore, et tous les jours de nouveaux progrès se font sentir.

(5) La postérité a jugé sur les actes... S'il lui était permis à elle ou à l'historien qui en est l'organe de juger sur les intentions, peut-être tiendraient-ils compte de ces remarquables paroles échappées non à l'empereur Napoléon, mais au prisonnier de Sainte-Hélène! ils lui pardonnerait alors d'avoir ajouté à ces paroles prophétiques celles-ci : « et cette ère mémorable se rattachera à ma personne, parce qu'après tout, j'ai fait briller le flambeau, consacré les principes, et qu'aujourd'hui la persécution achève de m'en rendre le messie... »

(*Mémorial de Sainte-Hélène.*)

(6) Les cortès espagnoles réunies fortuitement en 1789, se posèrent en interprètes de la volonté nationale, formulant des vœux analogues à ceux des cahiers de notre Assemblée constituante ; elles furent violemment expulsées, cependant les rois absolus n'opérèrent jamais un grand changement dans l'État sans le simulacre de cette sanction populaire.

Napoléon voulant jeter son frère Joseph du trône de Naples sur celui de Madrid, convoqua, à Bayonne, une assemblée nationale qui tint douze séances, et qui ne fit que sanctionner, malgré quelques récriminations, les volontés de l'empereur des Français.

(7) Voy. J. Muller, A. Schœffer, etc.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(1) On avait chansonné une reine et un cardinal ; un coadjuteur de Paris avait compromis son caractère ecclésiastique de mille manières ; les princes avaient bafoué le parlement ; un petit fils de Henri IV avait été livré à la risée publique. Ce n'est pas impunément qu'on offre un pareil spectacle au peuple : quoiqu'il ne fût alors ni très-éclairé, ni très-réfléchissant, on l'avait tellement mêlé à toutes ces choses, qu'elles avaient dû le frapper. Ce n'était cependant pas la première fois que le peuple avait été appelé comme auxiliaire dans les troubles de la France ; mais jusqu'alors on lui avait demandé sa force et non pas son opinion ; plus d'une fois il avait attaqué les grands de l'État ou les ministres ; souvent même il avait montré plus de haine et de fureur contre eux, mais il n'avait pas cessé de les craindre et de les respecter. Lorsque les factions de la Fronde prirent naissance, les princes, les grands, la noblesse, les magistrats, avaient tous perdu leur force et leur dignité sous le joug de fer du cardinal de Richelieu ; quand tour à tour ils sollicitèrent le secours du peuple, ce fut comme égaux qu'ils l'implorèrent. Il apprit par là à ne révérer que la seule autorité royale. De ce moment, il n'y eut plus de respect pour aucune chose, aucune institution, pour aucune personne ; tout était déchu de pouvoir et de considération ; il ne restait plus que le trône, qui semblait plus élevé parce qu'il n'était plus enveloppé de ses remparts, pendant un siècle et demi, on s'est ensuite accoutumé peu à peu à ne plus respecter le trône.

Ces influences de la Fronde ne s'exercèrent pas tout de suite sur les derniers rangs de la société. Elle n'était point encore formée de manière à donner un cours rapide à ses opinions : elles ne se manifestaient d'abord que dans la classe oisive et aisée de la capitale.

Mais bientôt commença à régner un roi, comme il le fallait, pour faire disparaître les apparences du désordre.

(BARANTE.)

(2) Voy. Monteil d'après Piganiol, *Description de la France*, *état de la France en 1690*, etc.

(3) On appelait alors le poison, *poudre de succession*.

(4) Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement, qui était de plein-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle, encore les voyait-elle rarement. Le Roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que madame de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains, ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'état, paraissant souvent les ignorer, rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que le gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême, et avec tout cela, cette femme n'était pas heureuse : qu'on lise ce qu'elle écrivait à madame de La Maisonfort.

« Que ne puis-je vous donner mon expérience ! Que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées ! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer ? J'ai été jeune et jolie ; j'ai goûté des plaisirs ; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit ; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux. »

(5) Avec la duchesse de Bourgogne s'éclipsèrent, joie, plaisirs, amusements même, et toute espèce de grâces. Les ténèbres couvrirent toute la surface de la cour. Elle l'animait toute entière ; elle en remplissait tous les lieux à la fois ; elle occupait tout ; elle en pénétrait tout l'intérieur. Si la cour subsista après elle, ce ne fut plus que pour languir. Jamais princesse si regrettée, jamais princesse si digne de l'être. Aussi, les regrets n'en ont-ils pu passer, et l'amertume involontaire et secrète en est constamment demeurée, avec un vide affreux, qui n'a pu être diminué... Le duc aimait son épouse avec la plus grande passion. La douleur de sa perte pénétra ses plus intimes moelles. La piété y surnagea par les plus prodigieux efforts. Le sacrifice fut entier ; mais il fut sanglant dans cette terrible affliction ; rien de bas, rien de petit, rien d'indécent. On voyait un homme hors de lui, qui s'extorquait une surface unie, et qui y succombait. Ses jours en furent bientôt abrégés. Il fut le même dans sa maladie. Il ne crut point en relever ; mais, grand Dieu ! quel spectacle vous donnâtes en lui ! et que n'est-il permis encore d'en révéler des parties si secrètes et si sublimes, qu'il n'y a que vous qui puissiez les donner, et en connaître tout le prix ! quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix ! On ne dit pas seulement à l'égard de la mort et des souffrances ; son âme s'éleva bien au-dessus : quel surcroît de détachement ! quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé du sceptre et du compte qu'il en faut rendre ! quelle soumission ! et combien parfaite ! quel ardent amour de Dieu ! quel perçant regard sur son néant et ses péchés ! quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde ! quelle religieuse et humble crainte ! quelle tempérée confiance ! quelle sage paix ! quelles lec-

tures! quelles prières continuelles! quel ardent désir des derniers sacrements! quel profond recueillement! quelle invincible patience! quelle douceur! quelle constante bonté pour tout ce qui l'approchait! quelle charité pure, qui le pressait d'aller à Dieu! La France, enfin, tomba sous ce dernier châtiment. Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritait pas; la terre n'en était pas digne; il était mûr déjà pour l'éternité.

(*Mémoires du duc de Saint-Simon.*)

(6) Voy. Lacretelle, *Histoire du XVIII*e *siècle*, et les *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

(7) Henri-François-Xavier de Belzunce, né en 1671, fut d'abord jésuite, puis évêque de Marseille en 1709. Il ne voulut point abandonner ce diocèse en 1723, pour l'évêché duché-pairie de Laon, auquel le roi l'avait nommé. Le pape l'honora du *pallium*. Il mourut en 1755, à quatre-vingt-quatre ans. — Belzunce s'approchait des mourants qui, couchés dans les rues, étaient des objets d'horreur pour leurs plus proches parents. Il ordonnait des processions expiatoires; il marchait lui-même à la tête du peuple, les pieds nuds et la corde au cou. Chaque fois que les deux courageux échevins et le chevalier Rose étaient prêts à partir pour conduire le convoi de plusieurs milliers de cadavres, il implorait pour eux la bénédiction du ciel. Eux seuls, toujours exposés, paraissaient invulnérables.

L'évêque de Marseille inspirait son courage au petit nombre de prêtres que ce fléau avait épargnés. A toutes les heures du jour et de la nuit, il entrait dans les hôpitaux, et trouvait, fidèles à leur poste, les filles pieuses dont la mission est de garder les malades, les mourants et les morts.

(8) *Hist. de France pendant le XVIII*e *siècle.*

(9) Rien de plus curieux à lire sur ce sujet que le recueil de lettres de la marquise de Pompadour. Elles peignent admirablement l'époque, la nation et la femme célèbre qui la dirigeait. Ces lettres sont, dit-on, apocryphes, et, d'après Voltaire, l'œuvre d'un *homme d'esprit*; nous n'en citerons donc point, mais nous indiquerons comme les plus curieuses :

La lettre 4 à M. Berrier.
7 à Madame la comtesse de Brancas.
62 à Madame la comtesse de Baschi.
72 à l'archevêque de Paris, etc...

(10) Voy. l'*Histoire de France au XVIII*e *siècle*, les *Fastes de Louis XV*, etc.

(11) On lit dans les *Fastes de Louis XV* des vers satiriques qui datent de cette époque et qui la peignent assez, quoique mauvais et peu dignes :

Notre roi n'est qu'un fainéant,
Son garde sceaux, un charlatan,

Son chancelier un chancelant,
Tous ses ministres, des tyrans,
Qui font la guerre aux pauvres francs.
Nos princes sont des garnements
Qui n'ont ni mœurs, ni sentiments,
Petits hommes, remplis de vent.
Nos ducs sont des impertinents,
Bouffis de l'orgueil de leurs rangs.
Tous sots, ou fats, peu de vaillants.
Les gens de cour sont des brigands;
La justice est au plus offrant,
Elle se vend publiquement.
Nos prélats sont des cénophans,
Fils de la nuit et de satan,
Sans foi, sans loi, des impudents.
Tous les emplois, petits et grands
Sont donnés à gens de néant,
Sans choix et sans discernement.
On ne fait plus cas, à présent,
Ni de vertu, ni de talent... etc.

(12) Voy. *Les fastes de Louis XV*, *les Mém. de mad. Duhausset*. etc.

Le dévergondage semi-officiel des petits soupers avait précédé celui de l'athéisme. Dans les salles éblouissantes, que le goût dominant tapissait de glaces, de moulures dorées, de médaillons, d'amours et de guirlandes, sortis des pinceaux de Boucher, durant les saturnales aristocratiques, où la lascivité affadie par l'abus la volupté blasée sur elle-même s'allaient prendre en dégoût : telle qu'un assaisonnement merveilleux, l'incrédulité ranimait l'humeur du festin; le législateur Moïse était interpellé comme un simple convive, et les prophètes Isaïe, Ézéchiel, Daniel, se trouvaient étrangement mêlés par la discussion au reflet des cristaux, du vermeil, au feu des candélabres, à la senteur des fruits, au parfum des liqueurs traitresses, à la vapeur des mets entourant le banquet d'un réseau séducteur.

Au sortir, le blasphème poli, en manchettes et rabats de dentelles, se présentait dans le plus grand monde, sûr d'un gracieux accueil, s'il était élégant, sachant vivre, à tout prendre bon gentilhomme; surtout s'il portait pour sauf-conduit cet esprit léger et badin dont les saillies délicates formaient la haute célébrité de l'académicien Fontenelle; car il fallait alors payer en esprit : c'était la seule monnaie de cours dans la société. On vantait, on vendait, on échangeait, on empruntait, on quêtait d'une façon ou d'autre, on avait enfin de l'esprit, dût-on dévaliser quelqu'un; mais reçu, acquis ou volé, il en fallait absolument. Certains brocanteurs en prêtaient sur gage, au poids, selon leur

tarif leurs boutiques se nommaient *bureaux d'esprit*, c'étaient les officines des renommées du jour.

Les années se succédant, les femmes atteignirent l'apogée de leur influence. Sous ce règne de l'esprit, des graves riens, des importantes frivolités, de cette subtilité perfide et gracieuse qui est l'essence de leur animation, elles surent rivaliser avec les talents supérieurs et éclipser les talents secondaires. Les *Lettres persanes* qui éveillèrent tant de curiosité, *Gil Blas* dont la fin se fit attendre pendant dix ans, le poëme de la ligue, les romans de l'abbé Prévot, de madame de Grafigny, les rimes obscènes, les libelles aboyants et diffamatoires, ne composaient pas toute la bibliothèque d'une femme ; depuis que par les délicatesses de son esprit, Fontenelle avait apprivoisé l'astronomie jusqu'à l'introduire dans les boudoirs, souvent de blanches mains laissaient l'éventail pailleté pour le sérieux compas, traçaient des rectangles, des polygones, prenaient les éléments d'Euclide, des traités d'équation. De nobles matrones entouraient Maupertuis au jardin des Tuileries, pâlissaient sur Newton, Leibnitz, concouraient avec Euler, obtenaient des mentions honorables, s'arrachaient les lettres des savants partis pour déterminer la figure de la terre, et prolongeaient leur sollicitude sur ces travaux lointains.

D'autres, sans écrire ou chiffrer, acquirent une égale prépondérance. Reines des grâces et de l'esprit, elles tinrent le sceptre de la conversation. Leur cour se formait de littérateurs, de géomètres et des premiers personnages de l'État. Leurs salons étaient les oracles de la réputation ; aussi briguait-on l'honneur difficilement accordé, d'y être admis. Souveraines du goût et de l'opinion elles animaient d'une verve railleuse les idées matérielles des mathématiciens. L'habitude d'un badinage frondeur, le scepticisme dans les affections du cœur comme dans les croyances de l'âme, le vernis superficiel des sciences positives augmentaient chaque jour l'éloignement des vérités métaphysiques. On eût rougi de partager la foi simple du peuple. Notre religion fut trouvée étroite, mesquine, absurde, en plus d'un cas ; on la voulut éclairée, en rapport avec la dignité de la raison humaine. S'affranchir des lois du christianisme, condamner ainsi les devanciers et les contemporains, exigeait une assez haute hardiesse. Aussi dès-lors les *beaux esprits* s'appelèrent-ils *esprits forts*. Les esprits forts s'adjugèrent le titre de philosophes, attendu « que ceux qui ont la force de se défaire des préjugés d'éducation, en matière de religion, sont les seuls vrais philosophes. » Au-dessus de leur foule s'élevait le géomètre d'Alembert, le marquis d'Argens, Dumarsais, le médecin Lamétrie, Condillac, auteur d'un essai sur l'origine des connaissances, surtout Diderot, dont l'élocution non moins hardie que brillante fascinait ses auditeurs. Son jeune ami, le baron d'Holbac, imagina de fortifier la nouvelle philosophie en l'engraissant à sa table. Outre les deux dîners hebdomadaires de madame Geoffrin, on savait les jours de madame de Tencin pour les repas de ses *bêtes* et de sa *ménagerie*, ainsi qu'elle désignait ses faméliques complaisants...

(Roselly de Lorgues.)

(13) Voy. Les fastes de Louis XV, les anecdotes secrètes, les chansons du temps, etc. Et c'était à une aussi méprisable créature que le vieux philosophe de Ferney écrivait la lettre suivante :

A madame la comtesse Dubarry.

20 juin.

« Madame, M. de Laborde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'em-
» brasser des deux côtés de votre part.

» Quoi! deux baisers sur la fin de ma vie ;
» Quel passe-port vous daignez m'envoyer ;
» Deux! c'est trop d'un, adorable Égérie ;
» Je serais mort de plaisir au premier.

» Il m'a montré votre portrait ; ne vous fâchez pas, madame, si j'ai pris la
» liberté de lui rendre les deux baisers.

» Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
» Faible tribut de quiconque a des yeux.
» C'est aux mortels d'adorer votre image ;
» L'original était fait pour les dieux.

» J'ai entendu plusieurs morceaux de la *Pandore* de M. de Laborde ; ils m'ont
» paru bien dignes de votre protection. La faveur donnée aux véritables beaux-
» arts est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez.

» Daignez agréer, madame, le *profond respect* d'un vieux solitaire dont le
» cœur n'a presque plus d'autre sentiment que celui de la reconnaissance. »

Voltaire en avait dit autant à madame de Pompadour, mais ici le crime était plus grand.

(14) En voyant s'abaisser presque en même temps et au même échafaud le couteau sanglant sur le roi martyr et sur la Dubarry, on ne peut que gémir et se confier dans la justice éternelle de Dieu, qui seul peut distinguer et séparer le bon du méchant.

(15) Dans les grandes maisons, les meilleurs plats de la table étaient portés aux capucins et les restes livrés aux mendiants.

(16) Voy. le Dictionnaire de Furetière, Sauval, *Antiquités de Paris*; Monteil, *Histoire des Français des divers états*, etc.

(17) Voy. *l'histoire manuscrite de Bayeux* citée par Monteil ; Rubys, *Histoire de Lyon*, *la France pittoresque*, etc.

(18) La procession et la fête de la Tarasque abandonnée, en effet, dans les premières années du XIX[e] siècle a été reprise en 1816 en l'honneur de la duchesse d'Angoulême, et en 1839 à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer qui y amena de nombreux spectateurs.

(19) Voy. Amiot, *Histoire de Rouen*; Coulon, *l'Ulysse français*, mémoire sur la statistique des Deux-Sèvres, traditions orales, etc.

(20) Voy. dans le chapitre premier de ce volume, et surtout dans les notes dudit chapitre, tout ce qui est relatif aux camisards. Nous avons parlé, dans ce même chapitre, des miracles du diacre Pâris; nous n'y reviendrons pas pour ne pas nous répéter.

(21) Voy. Sauval, *Antiquités de Paris*; Delamarre, *Traité de la police*; de Fréminville, *Dictionnaire de la police*.

(22) Liger, *le Voyageur fidèle à Paris*, 1715.

(23) Ce mode de perception n'a cessé qu'en 1789.

(24) Déclaration du roi du 8 mars 1712.

(25) *Traité de la police générale*, 1769.

(26) Voy. le même *Traité*, ou *Dictionnaire de police*, par Edme de Lapoix de Fréminville.

(27) Voy. le même *traité*.

(28) Aucune révolution, chez aucun peuple, à aucune époque, n'avait présenté un aussi épouvantable développement. Aucune n'avait commencé si haut et n'était descendue si bas. A son berceau, presque caressée par des mains royales, elle fut encouragée par des ministres du trône à former ses premiers pas. Mais elle grandit tout à coup; elle perdit toute forme humaine; elle devint un monstre qui dévora ceux qui l'avaient nourrie. Dans le principe, on jouait sans défiance avec les éléments des révolutions; on regardait comme une chose impossible qu'au XVIIIe siècle, au siècle des lumières, le sang pût jamais souiller les débats politiques: une douloureuse expérience prouva le contraire. La dispute commença avec les idées; elle se continua avec les passions, elle finit avec le sang. On proclama les droits des nations; la multitude traduisit ses maux par la toute puissance de la force physique. Pendant son règne affreux, la populace attirait dans son sein ceux qui lui demandaient des acclamations et des triomphes: quand elle ne pouvait pas les faire descendre jusqu'à elle, elle les brisait: elle choisissait alors dans un rang moins élevé d'autres idoles, qui devenaient alors d'autres victimes; jusqu'au jour où, épouvantée de l'audace sanguinaire de son dictateur, et lasse sans doute de commander à la mort, elle laissa échapper son sceptre.

(DESMARAIS, *Tableau historique des progrès de la civilisation en France*.)

CHAPITRE HUITIÈME.

(1) Chateaubriand, *les Quatre Stuarts.*

(2) Voy. Hume, Walter Scott, Chateaubriand, Guizot, Lingard, etc.

(3) Grégoire Léti, *Vie de Cromwell*, 1696; Chamberlin, *État nouveau d'Angleterre.*

(4) Voltaire, *Essai sur les mœurs.*

(5) Don Carlos d'Aragon gouverneur de Milan en 1583, don Juan Fernandes de Velasco, gouverneur en 1593, Pietro Enrique de Acevedo, en 1600, don Giovani de Mendoze en 1612, don Gomez Suarez de Pigurva, en 1618, Gonzale Fernandez de Cordoue, en 1627, le duc de Feria, en 1632, etc., etc., ont tous publié contre les *bravi* des ordonnances ou arrêts de bannissement ou les peines des plus dures; ils n'ont pas été plus heureux que les papes du XVII[e] siècle. Manzoni dépeint le costume de ces *bravi* de la manière suivante : « Avevano intorno al capo una reticella verde, che cadeva sull' omero sinistro terminata in un gran fiocco, e della quale usciva sulla fronte un enorme ciuffo : due lunghi mustacchi inanellati alle estremità : il lembo del fazetto chiuso in una cintura licida di cuojo, et a quella appese con uncini due pistole : un picciolo corno ripieno di polvere, cascante sul petto, come un vezzo : alla parte destra delle larghe e gonfie brache, una taschetta donde usciva un manico di coltellaccio : uno spadone pendente dal lato manco, con una grande elsa traforata a lamine d'ottone congegnote in cifra forbite e lucenti : a prima vista si davano a conoscere per individui della specie dei *bravi.* »

» Questa specie, ora del tutto perduta, era allora floridissima in Lombardia, e già molto antica. »

(6) Voy, Manzoni, Botta, Trognon, Sismondi, Sforzozi, etc. On trouvera dans le premier de ces écrivains un admirable récit de la peste de Milan, et des malheurs que ce fléau entraina après lui.

(7) Meletius, Voy. *sa Géographie.*

(8) Voy. Villemain, *Essai historique sur l'état des Grecs.*

(9) Voy. Philarète Chasles, *Histoire de Suisse.*

(10) Voltaire, *Essai sur les mœurs.*

(11) Levesque.

(12) L'auteur des *Lettres persanes* dit que les femmes russes aiment à être battues; et ce qui n'a l'air que d'une plaisanterie est une observation dont l'exactitude est justifiée par un de ces proverbes qui attestent l'existence d'une coutume générale chez un peuple : « *Biou kaę choublou i loublou kak dou-chou ;* je te bats comme ma pelisse, et je t'aime comme mon cœur. »

(RABBE.)

(13) Alph. Rabbe.

CHAPITRE NEUVIÈME.

(1) Le 2 avril 1594, l'université se rendit en corps auprès de Henri IV, pour le complimenter : « le roi, dit l'Estoile, lui fit fort bon visage, appela ses membres *messieurs nos maîtres*, leur dit qu'il voulait tout oublier, et qu'il aimerait et honorerait toujours singulièrement leurs corps et facultés; de quoi messieurs nos maîtres s'en allèrent fort contents; disant autant de bien de sa majesté, que peu auparavant ils en avaient dit de mal. »

(CH. RICHOMME, *Histoire de l'université de Paris.*)

(2) Mazarin en fut sans doute reconnaissant puisqu'il créa en mourant le collége qui porte son nom.

(3) Les lettres patentes sont du mois d'avril 1679; elles furent enregistrées au parlement, le 8 mai suivant. « Nous avons cru, y est-il dit, ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour le bonheur de nos peuples, que de donner aux gens qui se destinent au ministère de la justice les moyens d'acquérir la doctrine et la capacité necessaires, en leur imposant la nécessité de s'instruire des principes de la jurisprudence, tant des canons de l'église et des lois romaines que du droit français; ayant d'ailleurs reconnu que l'incertitude des jugements, qui est si préjudiciable à la fortune de nos sujets, provient *principalement* de ce que l'étude du droit civil a été presque entièrement négligée depuis plus d'un siècle par toute la France, et que la profession publique en a été discontinuée dans l'université de Paris. A ces causes, nous ordonnons que dorénavant les leçons publiques du droit romain seront rétablies dans l'université de Paris et dans toutes les universités de notre royaume où il y a faculté de droit (art. 1 et 2); nous ordonnons également que le droit français, contenu dans nos ordonnances et dans nos coutumes, soit publiquement enseigné (art. 14). » Par la même disposition, le roi accorda des distinctions honorifiques aux professeurs en droit, et l'année d'après, dans un nouvel édit, il établit pour ceux d'entre eux qui auraient professé pendant sept années, une préférence pour la nomination aux bénéfices.

(*Histoire de l'université.*)

En reconnaissance, dit Félibien, le sieur de Pommereu, prévost des marchands et les eschevins, par traité passé avec l'université de Paris, le 24 juillet, fondèrent un panégyrique à l'honneur du roy Louis-le-Grand, qui serait récité tous les ans, le 15 mai, par le recteur de l'université, en présence du prévost

tures ! quelles prières continuelles ! quel ardent désir des derniers sacrements quel profond recueillement ! quelle invincible patience ! quelle douceur ! quelle constante bonté pour tout ce qui l'approchait ! quelle charité pure, qui le pressait d'aller à Dieu ! La France, enfin, tomba sous ce dernier châtiment. Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritait pas ; la terre n'en était pas digne ; il était mûr déjà pour l'éternité.

(*Mémoires du duc de Saint-Simon.*)

(6) Voy. Lacretelle, *Histoire du XVIIIe siècle*, et les *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

(7) Henri-François-Xavier de Belzunce, né en 1671, fut d'abord jésuite, puis évêque de Marseille en 1709. Il ne voulut point abandonner ce diocèse en 1723, pour l'évêché duché-pairie de Laon, auquel le roi l'avait nommé. Le pape l'honora du *pallium*. Il mourut en 1755, à quatre-vingt-quatre ans. — Belzunce s'approchait des mourants qui, couchés dans les rues, étaient des objets d'horreur pour leurs plus proches parents. Il ordonnait des processions expiatoires ; il marchait lui-même à la tête du peuple, les pieds nuds et la corde au cou. Chaque fois que les deux courageux échevins et le chevalier Rose étaient prêts à partir pour conduire le convoi de plusieurs milliers de cadavres, il implorait pour eux la bénédiction du ciel. Eux seuls, toujours exposés, paraissaient invulnérables.

L'évêque de Marseille inspirait son courage au petit nombre de prêtres que ce fléau avait épargnés. A toutes les heures du jour et de la nuit, il entrait dans les hôpitaux, et trouvait, fidèles à leur poste, les filles pieuses dont la mission est de garder les malades, les mourants et les morts.

(8) *Hist. de France pendant le XVIIIe siècle.*

(9) Rien de plus curieux à lire sur ce sujet que le recueil de lettres de la marquise de Pompadour. Elles peignent admirablement l'époque, la nation et la femme célèbre qui la dirigeait. Ces lettres sont, dit-on, apocryphes, et d'après Voltaire, l'œuvre d'un *homme d'esprit* ; nous n'en citerons donc point, mais nous indiquerons comme les plus curieuses :

La lettre 4 à M. Berrier.
7 à Madame la comtesse de Brancas.
62 à Madame la comtesse de Baschi.
72 à l'archevêque de Paris, etc...

(10) Voy. l'*Histoire de France au XVIIIe siècle*, les *Fastes de Louis XV*, etc.

(11) On lit dans les *Fastes de Louis XV* des vers satiriques qui datent de cette époque et qui la peignent assez, quoique mauvais et peu dignes :

Notre roi n'est qu'un fainéant,
Son garde sceaux, un charlatan,

Son chancelier un chancelant,
Tous ses ministres, des tyrans,
Qui font la guerre aux pauvres francs.
Nos princes sont des garnements
Qui n'ont ni mœurs, ni sentiments,
Petits hommes, remplis de vent.
Nos ducs sont des impertinents,
Bouffis de l'orgueil de leurs rangs.
Tous sots, ou fats, peu de vaillants.
Les gens de cour sont des brigands;
La justice est au plus offrant,
Elle se vend publiquement.
Nos prélats sont des cénophans,
Fils de la nuit et de satan,
Sans foi, sans loi, des impudents.
Tous les emplois, petits et grands
Sont donnés à gens de néant,
Sans choix et sans discernement.
On ne fait plus cas, à présent,
Ni de vertu, ni de talent... etc.

(12) Voy. *Les fastes de Louis XV*, *les Mém. de mad. Duhausset.* etc.

Le dévergondage semi-officiel des petits soupers avait précédé celui de l'athéisme. Dans les salles éblouissantes, que le goût dominant tapissait de glaces, de moulures dorées, de médaillons, d'amours et de guirlandes, sortis des pinceaux de Boucher, durant les saturnales aristocratiques, où la lascivité affadie par l'abus la volupté blasée sur elle-même s'allaient prendre en dégoût : telle qu'un assaisonnement merveilleux, l'incrédulité ranimait l'humeur du festin; le législateur Moïse était interpellé comme un simple convive, et les prophètes Isaïe, Ézéchiel, Daniel, se trouvaient étrangement mêlés par la discussion au reflet des cristaux, du vermeil, au feu des candélabres, à la senteur des fruits, au parfum des liqueurs traitresses, à la vapeur des mets entourant le banquet d'un réseau séducteur.

Au sortir, le blasphème poli, en manchettes et rabats de dentelles, se présentait dans le plus grand monde, sûr d'un gracieux accueil, s'il était élégant, sachant vivre, à tout prendre bon gentilhomme; surtout s'il portait pour sauf-conduit cet esprit léger et badin dont les saillies délicates formaient la haute célébrité de l'académicien Fontenelle; car il fallait alors payer en esprit : c'était la seule monnaie de cours dans la société. On vantait, on vendait, on échangeait, on empruntait, on quêtait d'une façon ou d'autre, on avait enfin de l'esprit, dût-on dévaliser quelqu'un; mais reçu, acquis ou volé, il en fallait absolument. Certains brocanteurs en prêtaient sur gage, au poids, selon leur

tarif leurs boutiques se nommaient *bureaux d'esprit*, c'étaient les officines des renommées du jour.

Les années se succédant, les femmes atteignirent l'apogée de leur influence. Sous ce règne de l'esprit, des graves riens, des importantes frivolités, de cette subtilité perfide et gracieuse qui est l'essence de leur animation, elles surent rivaliser avec les talents supérieurs et éclipser les talents secondaires. Les *Lettres persanes* qui éveillèrent tant de curiosité, *Gil Blas* dont la fin se fit attendre pendant dix ans, le poëme de la ligue, les romans de l'abbé Prévot, de madame de Grafigny, les rimes obscènes, les libelles aboyants et diffamatoires, ne composaient pas toute la bibliothèque d'une femme; depuis que par les délicatesses de son esprit, Fontenelle avait apprivoisé l'astronomie jusqu'à l'introduire dans les boudoirs, souvent de blanches mains laissaient l'éventail pailleté pour le sérieux compas, traçaient des rectangles, des polygones, prenaient les éléments d'Euclide, des traités d'équation. De nobles matrones entouraient Maupertuis au jardin des Tuileries, pâlissaient sur Newton, Leibnitz, concouraient avec Euler, obtenaient des mentions honorables, s'arrachaient les lettres des savants partis pour déterminer la figure de la terre, et prolongeaient leur sollicitude sur ces travaux lointains.

D'autres, sans écrire ou chiffrer, acquirent une égale prépondérance. Reines des grâces et de l'esprit, elles tinrent le sceptre de la conversation. Leur cour se formait de littérateurs, de géomètres et des premiers personnages de l'État. Leurs salons étaient les oracles de la réputation; aussi briguait-on l'honneur difficilement accordé, d'y être admis. Souveraines du goût et de l'opinion elles animaient d'une verve railleuse les idées matérielles des mathématiciens. L'habitude d'un badinage frondeur, le scepticisme dans les affections du cœur comme dans les croyances de l'âme, le vernis superficiel des sciences positives augmentaient chaque jour l'éloignement des vérités métaphysiques. On eût rougi de partager la foi simple du peuple. Notre religion fut trouvée étroite, mesquine, absurde, en plus d'un cas; on la voulut éclairée, en rapport avec la dignité de la raison humaine. S'affranchir des lois du christianisme, condamner ainsi les devanciers et les contemporains, exigeait une assez haute hardiesse. Aussi dès-lors les *beaux esprits* s'appelèrent-ils *esprits forts*. Les esprits forts s'adjugèrent le titre de philosophes, attendu « que ceux qui ont la force de se défaire des préjugés d'éducation, en matière de religion, sont les seuls vrais philosophes. » Au-dessus de leur foule s'élevait le géomètre d'Alembert, le marquis d'Argens, Dumarsais, le médecin Lamétrie, Condillac, auteur d'un essai sur l'origine des connaissances, surtout Diderot, dont l'élocution non moins hardie que brillante fascinait ses auditeurs. Son jeune ami, le baron d'Holbac, imagina de fortifier la nouvelle philosophie en l'engraissant à sa table. Outre les deux dîners hebdomadaires de madame Geoffrin, on savait les jours de madame de Tencin pour les repas de ses *bêtes* et de sa *ménagerie*, ainsi qu'elle désignait ses faméliques complaisants...

(Roselly de Lorgues.)

(13) Voy. Les fastes de Louis XV, les anecdotes secrètes, les chansons du temps, etc. Et c'était à une aussi méprisable créature que le vieux philosophe de Ferney écrivait la lettre suivante :

A madame la comtesse Dubarry.

20 juin.

« Madame, M. de Laborde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'em-
» brasser des deux côtés de votre part.

» Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie,
» Quel passe-port vous daignez m'envoyer ;
» Deux ! c'est trop d'un, adorable Égérie ;
» Je serais mort de plaisir au premier.

» Il m'a montré votre portrait ; ne vous fâchez pas, madame, si j'ai pris la
» liberté de lui rendre les deux baisers.

» Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
» Faible tribut de quiconque a des yeux.
» C'est aux mortels d'adorer votre image ;
» L'original était fait pour les dieux.

» J'ai entendu plusieurs morceaux de la *Pandore* de M. de Laborde ; ils m'ont
» paru bien dignes de votre protection. La faveur donnée aux véritables beaux-
» arts est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez.

» Daignez agréer, madame, le *profond respect* d'un vieux solitaire dont le
» cœur n'a presque plus d'autre sentiment que celui de la reconnaissance. »

Voltaire en avait dit autant à madame de Pompadour, mais ici le crime était plus grand.

(14) En voyant s'abaisser presque en même temps et au même échafaud le couteau sanglant sur le roi martyr et sur la Dubarry, on ne peut que gémir et se confier dans la justice éternelle de Dieu, qui seul peut distinguer et séparer le bon du méchant.

(15) Dans les grandes maisons, les meilleurs plats de la table étaient portés aux capucins et les restes livrés aux mendiants.

(16) Voy. le Dictionnaire de Furetière, Sauval, *Antiquités de Paris*; Monteil, *Histoire des Français des divers états*, etc.

(17) Voy. *l'histoire manuscrite de Bayeux* citée par Monteil ; Rubys, *Histoire de Lyon*, *la France pittoresque*, etc.

(18) La procession et la fête de la Tarasque abandonnée, en effet, dans les premières années du XIXe siècle a été reprise en 1816 en l'honneur de la duchesse d'Angoulême, et en 1839 à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer qui y amena de nombreux spectateurs.

(19) Voy. Amiot, *Histoire de Rouen*; Coulon, *l'Ulysse français*, *mémoire sur la statistique des Deux-Sèvres*, traditions orales, etc.

(20) Voy. dans le chapitre premier de ce volume, et surtout dans les notes dudit chapitre, tout ce qui est relatif aux camisards. Nous avons parlé, dans ce même chapitre, des miracles du diacre Pâris; nous n'y reviendrons pas pour ne pas nous répéter.

(21) Voy. Sauval, *Antiquités de Paris*; Delamarre, *Traité de la police*; de Fréminville, *Dictionnaire de la police*.

(22) Liger, *le Voyageur fidèle à Paris*, 1715.

(23) Ce mode de perception n'a cessé qu'en 1750.

(24) Déclaration du roi du 8 mars 1712.

(25) *Traité de la police générale*, 1760.

(26) Voy. le même *Traité*, *ou Dictionnaire de police*, par Edme de Lapoix de Fréminville.

(27) Voy. le même *traité*.

(28) Aucune révolution, chez aucun peuple, à aucune époque, n'avait présenté un aussi épouvantable développement. Aucune n'avait commencé si haut et n'était descendue si bas. A son berceau, presque caressée par des mains royales, elle fut encouragée par des ministres du trône à former ses premiers pas. Mais elle grandit tout à coup; elle perdit toute forme humaine; elle devint un monstre qui dévora ceux qui l'avaient nourrie. Dans le principe, on jouait sans défiance avec les éléments des révolutions; on regardait comme une chose impossible qu'au XVIIIe siècle, au siècle des lumières, le sang pût jamais souiller les débats politiques: une douloureuse expérience prouva le contraire. La dispute commença avec les idées; elle se continua avec les passions, elle finit avec le sang. On proclama les droits des nations; la multitude traduisit ses maux par la toute puissance de la force physique. Pendant son règne affreux, la populace attirait dans son sein ceux qui lui demandaient des acclamations et des triomphes: quand elle ne pouvait pas les faire descendre jusqu'à elle, elle les brisait: elle choisissait alors dans un rang moins élevé d'autres idoles, qui devenaient alors d'autres victimes; jusqu'au jour où, épouvantée de l'audace sanguinaire de son dictateur, et lasse sans doute de commander à la mort, elle laissa échapper son sceptre.

(DESMARAIS, *Tableau historique des progrès de la civilisation en France*.)

CHAPITRE HUITIÈME.

(1) Chateaubriand, *les Quatre Stuarts*.

(2) Voy. Hume, Walter Scott, Chateaubriand, Guizot, Lingard, etc.

(3) Grégoire Léti, *Vie de Cromwell*, 1696; Chamberlin, *État nouveau d'Angleterre*.

(4) Voltaire, *Essai sur les mœurs*.

(5) Don Carlos d'Aragon gouverneur de Milan en 1583, don Juan Fernandes de Velasco, gouverneur en 1593, Pietro Enrique de Acevedo, en 1600, don Giovani de Mendoze en 1612, don Gomez Suarez de Pigurva, en 1618, Gonzale Fernandez de Cordoue, en 1627, le duc de Feria, en 1632, etc., etc., ont tous publié contre les *bravi* des ordonnances ou arrêts de bannissement ou les peines des plus dures; ils n'ont pas été plus heureux que les papes du XVIIe siècle. Manzoni dépeint le costume de ces *bravi* de la manière suivante : « Avevano intorno al capo una reticella verde, che cadeva sull' omero sinistro terminata in un gran fiocco, e della quale usciva sulla fronte un enorme ciuffo : due lunghi mustacchi inanellati alle estremità : il lembo del fazetto chiuso in una cintura licida di cuojo, et a quella appese con uncini due pistole : un picciolo como ripieno di polvere, cascante sul petto, come un vezzo : alla parte destra delle larghe e gonfie brache, una taschetta donde usciva un manico di coltellaccio : uno spadone pendente dal lato manco, con una grande elsa traforata a lamine d'ottone congegnole in cifra forbite e lucenti : a prima vista si davano a conoscere per individui della specie dei *bravi*.»

» Questa specie, ora del tutto perduta, era allora floridissima in Lombardia, e già molto antica.»

(6) Voy, Manzoni, Botta, Trognon, Sismondi, Sforzozi, etc. On trouvera dans le premier de ces écrivains un admirable récit de la peste de Milan, et des malheurs que ce fléau entraîna après lui.

(7) Meletius, Voy. *sa Géographie*.

(8) Voy. Villemain, *Essai historique sur l'état des Grecs*.

(9) Voy. Philarète Chasles, *Histoire de Suisse*.

(10) Voltaire, *Essai sur les mœurs*.

(11) Levesque.

(12) L'auteur des *Lettres persanes* dit que les femmes russes aiment à être battues; et ce qui n'a l'air que d'une plaisanterie est une observation dont l'exactitude est justifiée par un de ces proverbes qui attestent l'existence d'une coutume générale chez un peuple : « *Biou kae choublou i loublou kak douchou* ; je te bats comme ma pelisse, et je t'aime comme mon cœur. »

(RABBE.)

(13) Alph. Rabbe.

CHAPITRE NEUVIÈME.

(1) Le 2 avril 1594, l'université se rendit en corps auprès de Henri IV, pour le complimenter : « le roi, dit l'Estoile, lui fit fort bon visage, appela ses membres *messieurs nos maîtres*, leur dit qu'il voulait tout oublier, et qu'il aimerait et honorerait toujours singulièrement leurs corps et facultés; de quoi messieurs nos maîtres s'en allèrent fort contents; disant autant de bien de sa majesté, que peu auparavant ils en avaient dit de mal. »

(Ch. Richomme, *Histoire de l'université de Paris.*)

(2) Mazarin en fut sans doute reconnaissant puisqu'il créa en mourant le collége qui porte son nom.

(3) Les lettres patentes sont du mois d'avril 1679 ; elles furent enregistrées au parlement, le 8 mai suivant. « Nous avons cru, y est-il dit, ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour le bonheur de nos peuples, que de donner aux gens qui se destinent au ministère de la justice les moyens d'acquérir la doctrine et la capacité necessaires, en leur imposant la nécessité de s'instruire des principes de la jurisprudence, tant des canons de l'église et des lois romaines que du droit français; ayant d'ailleurs reconnu que l'incertitude des jugements, qui est si préjudiciable à la fortune de nos sujets, provient *principalement* de ce que l'étude du droit civil a été presque entièrement négligée depuis plus d'un siècle par toute la France, et que la profession publique en a été discontinuée dans l'université de Paris. A ces causes, nous ordonnons que dorénavant les leçons publiques du droit romain seront rétablies dans l'université de Paris et dans toutes les universités de notre royaume où il y a faculté de droit (art. 1 et 2); nous ordonnons également que le droit français, contenu dans nos ordonnances et dans nos coutumes, soit publiquement enseigné (art. 14). » Par la même disposition, le roi accorda des distinctions honorifiques aux professeurs en droit, et l'année d'après, dans un nouvel édit, il établit pour ceux d'entre eux qui auraient professé pendant sept années, une préférence pour la nomination aux bénéfices.

(*Histoire de l'université.*)

En reconnaissance, dit Félibien, le sieur de Pommereu, prévost des marchands et les eschevins, par traité passé avec l'université de Paris, le 24 juillet fondèrent un panégyrique à l'honneur du roy Louis-le-Grand, qui serait récité tous les ans, le 15 mai, par le recteur de l'université, en présence du prévost

des marchands et des autres officiers du corps de ville, laquelle, à cette fin, promit de faire payer au receveur de l'université tous les ans, 40 louis d'or, valant 440 livres. La fondation fut acceptée par l'université et homologuée au parlement le 17 aoust 1684.

(4) Les XVII[e] et XVIII[e] siècles ont un caractère trop distinctif pour ne pas les séparer. Nous les considérerons dans leur ensemble en Europe.

(5) Cabanis.

(6) Ce travail de Bacon est contenu dans deux ouvrages qui ont été le fondement de sa gloire : *de dignitate et augmentis scientiarum — novum organum scientiarum*. Le premier, dit Buhle, peut passer pour une méthode générale du savoir humain et des sciences. Bacon y a dressé un arbre encyclopédique des connaissances, qui causa une vive surprise à l'époque de son apparition ; malgré le vice radical et les défauts essentiels qui s'y remarquent. Dès-lors même, divers savants le jugèrent d'une manière peu avantageuse ; il servit, jusqu'à un certain point, dans la suite, de base à l'*Encyclopédie méthodique* dont les collaborateurs développèrent cependant bien davantage le plan qu'ils enrichirent d'un grand nombre de branches nouvelles.

(7) Voici ce que dit M. Jouffroy, le plus lucide des philosophes modernes : « Il faudrait avoir bien de la présomption pour affirmer, même après l'étude la plus attentive, qu'on entend bien Spinosa. Ici, la méthode géométrique complique et obscurcit l'exposition au lieu de la clarifier, et c'est ce qui arrive toujours quand on applique les formes mathématiques à des matières qui ne les comportent pas. Dans l'exposition sommaire que je vais vous présenter, je ne toucherai que les points principaux du système : il faudrait un cours de plusieurs mois pour vous en donner une connaissance approfondie et détaillée. En me bornant ainsi, je ne puis même vous promettre quelque chose de parfaitement clair et exact. Une telle promesse supposerait d'arbord que ce système n'enferme aucune contradiction, ce qui, selon moi, n'est pas ; elle supposerait, en outre, que j'en eusse moi-même une idée parfaitement nette, ce qui n'est pas davantage ; car je suis obligé de confesser que malgré l'étude attentive que j'en ai faite, il y a plusieurs de ses parties qui me laissent des doutes. »

(8) « Mon talent, disait Bayle, est de former des doutes ; mais ce ne sont que des doutes. » Basnage de Beauval, son ami et son continuateur dans la rédaction des *Nouvelles de la république des lettres*, paraît avoir expliqué très-bien ce scepticisme, dont les uns lui savent tant de gré, et que les autres lui reprochent si fort : « La plupart des théologiens, dit ce critique, lui semblaient trop décisifs, et il aurait souhaité qu'on ne parlât que douteusement des choses douteuses. Dans cet esprit, il se faisait un plaisir malicieux d'ébranler leur assurance, et de leur montrer que certaines vérités, qu'ils regardent comme évidentes, sont environnées et obscurcies de tant de difficultés, qu'ils feraient quelquefois plus prudemment de suspendre leurs décisions. Il avait aussi dis-

cuté tant de faits qui ne sont point révoqués en doute par le commun des savants, et qu'il avait reconnus évidemment faux, qu'il se défiait de tout, et n'ajoutait foi aux historiens que par provision, et en attendant une plus ample instruction. » — « Dialecticien, admirable plus que profond philosophe, dit encore Voltaire, il ne savait presque rien en physique. Il ignorait les découvertes du grand Newton, et presque tous ces articles philosophiques supposent ou combattent un cartésianisme qui ne subsiste plus. »

(9) Locke, se sentant dépérir par degré, sans que ses facultés en fussent altérées, se prépara par des actes d'une piété réfléchie à sa fin prochaine, dont il s'entretenait avec calme. En se livrant à ses sentiments religieux, il cherchait à les répandre dans le cœur de ses amis ; et en leur faisant ses aveux sincères ; il leur donnait encore une leçon de philosophie. Il écrivit, dans ses derniers moments, à son ami Collins, « qu'il ne trouvait de consolation que dans le bien qu'il avait fait ; que deux choses en ce monde pouvaient seules donner une véritable satisfaction, le témoignage d'une bonne conscience, et l'espoir d'une autre vie. » N'ayant pu, dans ses souffrances, trouver de repos sur son lit, il se fit porter dans son cabinet, et ce fut sur son fauteuil, après avoir goûté un peu de sommeil et prêté une oreille attentive à la lecture des psaumes, par madame Masham, qu'il expira, le 28 octobre 1704, dans sa soixante-treizième année. (*Biographie universelle.*)

(10) Parmi les ouvrages de Leibnitz étrangers aux sciences, nous citerons les *Essais de théodicée* sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal ; une réfutation de Locke et la *Nova methodus* récemment traduite par M. L. Maurin.

(11) Voy. Buhle, Tennemann, Dugald-Stewart et Jouffroy, pour tout ce qui se rattache à l'histoire de la philosophie et à l'appréciation des divers systèmes.

(12) Laurent, *Histoire de la philosophie.*

(13) Eh bien ! cet homme admirable, cette tête si forte, avait encore ici bas son côté faible : vers la fin de sa vie il croyait sans cesse voir un précipice à ses *côtés* ; son imagination, troublée par ce danger imaginaire, égarait alors sa raison. Il outrait les pratiques religieuses à tel point, qu'il refusait absolument le secours d'aucun domestique, ne croyant pas qu'un enfant de Jésus-Christ dût en servir un autre ; il portait une ceinture garnie de pointes de fer pour rappeler, disait-il, son attention sur lui-même, et réprimer les mouvements intérieurs d'amour-propre auxquels il se sentait exposé dans les conversations...

Au reste, l'exemple de Pascal est loin d'être le seul, et ce sont les plus grands génies qui en sont le plus souvent frappés : mais les maladies morales ont au moins cela de bon, que celui qui en est atteint ne se doute pas le moins du monde d'être dans un état anormal. Elles naissent en général de l'excès du travail ou, pour ceux qui croient en Gall, de quelques protubérances trop pro-

noncées dans la partie supérieure de la tête... Nous pourrions citer à l'infini des manies de grands hommes, mais nous nous bornerons aux suivantes :

Le célèbre Cujas étudiait et prétendait ne pouvoir le faire d'une manière fructueuse, que couché sur un tapis, le ventre contre terre, ses livres épars autour de lui.

L'historien Mézerai s'était fait une loi de ne travailler qu'à la chandelle, même en plein jour au milieu de l'été, et comme s'il fut persuadé qu'il n'y avait plus de soleil au monde, il ne manquait pas de reconduire, le flambeau à la main, ceux qui lui rendaient visite.

Varillas resta trente-quatre ans en prison dans sa chambre, pour étudier plus à l'aise la philosophie et l'histoire. Il déshérita son neveu en recevant de lui une lettre sans orthographe.

Le philosophe Bayle avait un tel goût pour les baladins et les marionettes, que lorsqu'il entendait le tambour ou la trompette qui les annonçait, il quittait tout livres, amis, repas, affaires ou méditations ; il faisait le coup de poing pour obtenir une bonne place dans la foule, et ne revenait que le dernier de ce plaisir, à ses yeux le plus grand de tous.

Magliabecchi, bibliothécaire du duc de Toscane, mangeait sur ses livres, dormait sur ses livres, et ne s'en séparait que le plus rarement possible. Pendant toute sa vie il n'est sorti que deux fois de Florence *par ordre du grand duc*. Les seuls êtres vivants auxquels il put s'intéresser étaient des araignées. Son habillement répondait parfaitement à son genre de vie : il se composait d'une grande veste brune qui lui tombait sur les genoux, d'un manteau noir plein de pièces et de coutures, d'un chapeau déformé à grands bords, percé de toutes parts, d'une large cravate farcie de tabac, d'une chemise qu'il ne quittait jamais tant qu'elle durait et que l'on voyait à travers les coudes percés de sa veste ; enfin, une paire de manchettes achevait ce brillant costume. Ajoutons qu'il avait toujours en hiver une chaufferette suspendue à ses mains, engourdies par son genre de vie.

Un philosophe italien, du moyen âge, avait passé une bonne partie de sa vie à faire des recherches entologiques ; absorbé par cette étude, qui était devenue idée fixe, ses journées et ses nuits s'écoulaient dans la méditation ; sa santé, sa vue, étaient déjà perdues, et il se serait suicidé si son système philosophique le lui eût permis. Ce grand jour arriva cependant. Comme Louis XI, mais mû par un sentiment opposé, il avait ordonné à son médecin de le lui faire connaître lorsqu'il en serait bien sûr. « Surtout ne me trompez pas, disait-il, car j'en serais au désespoir. » Lorsqu'arriva enfin cette parole consolante de l'Esculape : « Dieu soit loué ! dit-il avec enthousiasme à ses disciples réunis auprès de son lit ; je vais donc enfin connaître le grand secret ! *finalmente si conoscerà l'arcano !* Mais, ajoutait-il tristement, il est donc vrai qu'il n'est pas sur cette terre de bonheur sans mélange ; je vais le savoir ce secret, seul but des investigations de ma vie entière et je ne pourrai venir vous le dire... »

Un autre, philosophe aussi, atteint du même mal, et qui appartenait, je crois, à l'université d'Oxford, ne sortait de ses méditations que pour aller étudier au chevet du lit des mourants, la nature du dernier souffle qui s'exhalait de leur poitrine, le rayon divin qui illuminait leur dernier regard... Mais celui-là impatienté du peu de succès de tant d'expériences répétées, résolut de le savoir par lui-même et le plus tôt possible : il s'ouvre les veines, fait appeler ses amis, ses collègues, leur recommande de le regarder sans cesse avec la plus minutieuse attention, leur promettant de leur faire connaître par un dernier regard l'existence de cette lumière d'en haut, qui, d'après son système, devait descendre sur le moribond, comme pour l'arracher à sa première existence toute matérielle, et marquer la transition entre la vie d'épreuve et la vie d'avenir, la séparation du néant et de l'immortalité. — L'histoire ne dit pas ce qu'ils y virent.

Voici quelques faiblesses d'une nature différente et plus extraordinaire encore :

Scaliger ne pouvait regarder du cresson fixement sans éprouver un frémissement involontaire.

Le maréchal d'Albret fuyait devant les cochons.

Wadislas, roi de Pologne, se troublait à la vue d'une pomme.

Le physicien Boyle tombait en convulsions, quand il entendait le bruit que faisait l'eau en tombant d'un robinet.

Le vainqueur de Jarnac et de Montcontour, Henri III, avait une telle antipathie pour les chats, qu'il n'eût pu rester dans une chambre où il y en aurait eu un.

Le duc d'Épernon et Tycho-Brahé, le grand astronome danois, changeaient de couleur et tombaient en défaillance à la rencontre d'un lièvre.

Bacon tombait en syncope toutes les fois qu'il arrivait une éclipse de lune, et cette faiblesse n'était pas la seule du grand homme ; Bacon classait l'astrologie parmi les sciences *incontestables*, et lui assignait une belle place dans son arbre encyclopédique. Il rapporte gravement plusieurs interprétations de rêves qu'il daigne commenter.

Hortensius, professeur de mathématiques à Amsterdam, prédit qu'il mourrait en 1639 et que deux jeunes Hollandais de sa compagnie mourraient aussi la même année. Cette idée le frappa tellement, qu'il mourut effectivement dans l'année prédite, ainsi que l'un des deux Hollandais ! Daniel Heinsius, l'autre jeune homme dont l'imagination travailla dès ce moment, devint languissant et eut beaucoup de peine à éviter le fatal horoscope. C'est Descartes qui raconte ce fait.

Hobbes, le célèbre esprit fort, ne pouvait rester un instant sans lumière pendant la nuit qu'il ne délirât ; il ne croyait pas en Dieu et avait une horrible frayeur du diable...

Je n'en finirais pas si je voulais énumérer les errements de nos plus grands génies. Voilà des faits posés : c'est aux physiologistes et aux médecins à en tirer les conséquences, puisque la psychologie s'avoue impuissante à les expliquer... et la physiologie le pourra-t-elle davantage ?

(14) Où sont les contemporains de Milton ? les Cowley, les Waller, les Denham, les Marvel, les Suckling, les *Crashaw*, les Lovelace, les Davenant, les Wither, les Habington, les Herbert, les Stanley ? Excepté deux ou trois noms, quel lecteur français connaît les autres !

(15) Depuis longtemps ami de la liberté, Milton devint par suite des guerres civiles un des plus ardents ennemis de *Charles Ier*, et bientôt ce zélé républicain fut secrétaire de *Cromwell* et du parlement et employa sa plume à justifier l'Angleterre de la mort de son roi. *Charles II* monta sur le trône de ses pères et *Milton* fut amnistié, mais sans charge et il était pauvre ; il commença son poëme alors et bientôt après fut privé de la vue. Il ne perdit pas courage et resta neuf ans à composer son *Paradis perdu* qui ne fut goûté de personne ; Thompson seul l'apprécia et lui en donna trente pistoles, cet ouvrage a valu par la suite à ses héritiers plus de cent mille écus.

(16) Milton résista à toutes les offres que put lui faire une politique qui n'était pas la sienne et répondait à sa moitié qui ne partageait pas son avis : « Je vois que vous ressemblez à toutes les femmes ; vous voulez un carrosse, moi je veux mourir honnête homme comme j'ai vécu. »

(17) Milton avait trois filles, l'une d'elles, au dire de Johnson, lui lisait Isaïe en hébreu, Homère en grec, Ovide en latin, sans connaître aucune de ces trois langues. Aussi le florentin Francini disait-il de lui :

Nell' altera Babelle
Per te il parlar confuse Giove in vano,
. . . .
Ch' ode oltr' all anglia il suo più degno idioma,
Spagna, Francia, Toscana, e Grecia, e Roma.

(18) Hume, ajoute Chateaubriand, a remarqué le premier la phrase de Whitelocke, relative à Milton dans son emploi de secrétaire du conseil d'État : « un *certain* Milton, aveugle, occupé à traduire en latin un traité entre la Suède et l'Angleterre. » L'historien ajoute : *these forms of expression, are amusing to posterity, to consider how obscure Whitelocke, himself though lord Keeper and ambassador, and indeed a man of great abilities and merit, has become in comparison of Milton.* « Ces formules d'expression sont amusantes pour la postérité qui remarque combien Whitelocke, quoique garde-des-sceaux et ambassadeur, et d'ailleurs homme d'une grande habileté et d'un grand mérite, est devenu obscur en comparaison de Milton. »

(*Essai sur la littérature anglaise.*)

(19) *Dryden taught to join*
The varying verse, the full resounding line,
The long majestic march, and energy divine.

(20) *La fête d'Alexandre* a été mise en musique par d'excellents maîtres, et cette cantate est encore jouée dans nos meilleurs concerts.

(21) Opitz, dans son *Aristarchus*, parle ainsi de l'Allemagne et du langage allemand : *quotiescumque majores nostros Germanos, viros fortes et invictos, cogito, religione quadam tacita ac horrore ingenti percellor...* Avec de pareils arguments on conçoit qu'il fut adoré des Allemands qu'il prenait par leur côté faible.

(22) Quelques-unes des satires de Laurenberg contiennent des sarcasmes fort piquants contre la manie de ses compatriotes de singer la littérature française alors, et avec juste raison, considérée comme la première de l'Europe. Le poëte ne cesse de s'élever contre ce manque de patriotisme qu'il appelle *gallomanie* et qui deverse le mépris sur les habitudes et les mœurs nationales pour rechercher des modes, des coutumes, et jusqu'à des phrases étrangères. Cette manie a fourni à Laurenberg un épisode assez bien conté dans une de ses satires : un seigneur westphalien invite plusieurs de ses amis à un repas, et, dans le langage précieux du temps, mélange des mots allemands et de mots français, il recommande à son cuisinier de préparer à ses hôtes un potage dans le plus nouveau goût. Celui-ci sert à son maître un ragoût effroyable, composé des matières les plus hétérogènes ; et lorsque le seigneur et les convives l'accablent de leur courroux, il se justifie en alléguant qu'il a cru devoir imiter les belles façons de son maître, et traiter ses plats comme celui-ci traite son langage. Des détails pleins de gaîté donnent quelque charme à ce récit moqueur, qui n'arrêta probablement pas les progrès du mauvais goût en Allemagne.

En voici un fragment :

Écoute cuisinier ! *von meinen* cameraden
Hab' ich zwei oder drei zum déjeûner *geladen.*
Mach mir ein gut potage, *mit all* appartenance,
Wie man es à la cour *zu dressiren pflegt* en France.

(Voy. *l'Hist. de la littérature allemande* de Loève Weimar.)

(23) Voy. le recueil des *Poésies pastorales* de La Peygnitz, voyez aussi Butterweck's, Bodmer, Mathison's, Lindner, Meissner, et autres auteurs allemands.

(24) Calderon a composé cent comédies, et Lope de Vega plus de dix-huit cents. L'histoire littéraire n'offre rien qui approche de cette fécondité vraiment fabuleuse ; et quand même aucun autre mérite ne s'attacherait au nom de Lope de Vega, il devrait vivre toutefois dans la mémoire des hommes comme un de ces prodiges que la nature ne produit pas une seconde fois.

Maître absolu, arbitre souverain du théâtre et de la littérature de son pays, Lope, comme tant d'autres dictateurs, manqua à sa haute vocation. Cet homme prodigieux, que Cervantes appelait *monstruo de naturaleza*, pouvait réformer et diriger le goût du public ; il trouva plus commode d'y sacrifier ; et les applaudissements de la multitude le précipitèrent dans des défauts qu'il connaissait, mais qu'il ne voulut pas éviter. « Quand je dois écrire une comédie, disait-il, j'enferme les règles sous six clés, et je mets dehors Plaute et Térence pour que leur voix ne s'élève pas contre moi, car la vérité crie dans les livres muets... Je fais des pièces pour le public, et puisqu'il les paie, il est juste, pour lui plaire, de lui parler la langue des sots. » Lope termine ce traité poétique en convenant qu'il est plus barbare que ceux auxquels il donne des leçons, et que toutes ses comédies, hors six qu'il ne nomme point, pèchent gravement, contre les véritables règles de l'art.

(VIARDOT.)

(25) On trouve dans les *Études sur l'Espagne*, de M. Viardot, une appréciation étendue et très-judicieuse de Don Quichotte. Nous lui empruntons le morceau suivant en regrettant de ne pouvoir l'étendre davantage : « quand la part de la folie est faite, alors commence pour le lecteur un spectacle admirable. On voit ces deux hommes devenus inséparables comme l'âme et le corps s'expliquant, se complétant l'un par l'autre, réunis pour un but à la fois noble et insensé, faisant des actions folles et parlant avec sagesse, exposés à la risée des gens, quand ce n'est pas à leur brutalité, et mettant en lumières les vices et les sottises de ceux qui les raillent ou les maltraitent, excitant d'abord la moquerie du lecteur, puis sa pitié, puis sa sympathie la plus vive, sachant l'attendrir presque autant que l'égayer, lui donnant à la fois l'amusement et la leçon, et formant enfin, par le constraste perpétuel de l'un avec l'autre, et de tous deux avec le reste du monde, l'immuable canevas d'un drame immense et toujours nouveau.

C'est surtout dans la seconde partie du *Don Quichotte* que se montre bien à découvert la nouvelle pensée de son auteur. Il n'y est question de chevalerie errante que justement assez pour continuer la première, pour que le même plan général les réunisse et les embrasse. Mais ce n'est plus une simple parodie des romans chevaleresques ; c'est un livre de philosophie pratique, un recueil de maximes, ou plutôt de paraboles, une douce et judicieuse critique de l'humanité tout entière. — *Don Quichotte* n'est donc pas seulement, comme l'a cru Montesquieu, un livre destiné à montrer le ridicule des romans de chevalerie.

CHAPITRE DIXIÈME.

(1) L'université, à cette époque, arriva à son plus haut point de splendeur et de prospérité. Le gouvernement encouragea les efforts du corps enseignant et les bienfaits de l'instruction commencèrent à se répandre dans le peuple. Enfin, l'abolition de la société des Jésuites rendit à l'université le privilége spécial de l'enseignement. Tous ses droits furent confirmés et on défendit à toutes personnes, excepté les pères, mères et tuteurs, d'instruire chez eux les enfants qui auraient plus de neuf ans. Vingt-neuf colléges, dont les revenus étaient presque nuls, furent supprimés et réunis au collége Louis-le-Grand, ancien établissement des Jésuites, qui devint le chef-lieu de l'université. On y transféra les archives de tous les colléges, la bibliothèque de l'université, la halle au parchemin, et c'est là que siégea le tribunal académique.

(C. Richomme, *Histoire de l'université de Paris.*)

Voy. pour les universités allemandes, la fin du chapitre dixième.

(2) « Le mensonge, dit Voltaire, n'est un vice, que quand il fait du mal : c'est une très-grande vertu quand il fait du bien. Soyons donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours..... Les grands politiques doivent toujours tromper le public... »

(Voltaire, *Correspondance générale.*)

Par les traditions des prophètes, et avant eux des patriarches, notre religion remonte à la naissance de la société. Cette antiquité est bien imposante ; il faut absolument la discréditer, bafouer son berceau, ébranler ses colonnes, les livres de la Bible. Ayant rendu risibles les graves patriarches, convaincu Moïse d'ignorance et de cruauté, conspué la Genèse, ce sera pur divertissement de turlupiner les prophètes, d'affirmer que leur mission était un métier ; que l'on s'y exerçait comme à tout autre art ; qu'un prophète, à propement parler, était un visionnaire qui assemblait le peuple et lui débitait ses rêveries ; que c'était la plus vile espèce d'hommes qu'il y eût chez les Juifs ; qu'ils ressemblaient exactement à ces charlatans qui amusent le peuple sur les places des grandes villes. Arrivés à ce point, il nous sera facile de montrer qu'un homme adroit, entreprenant, ayant acquis dans ses voyages des notions de physiques, de jonglerie, même de magnétisme, choisit, pour exploiter la crédulité publique, une contrée lointaine, une population ignare, séparée de la civilisation romaine par

son langage et ses mœurs, antichée d'une attente superstitieuse ; que, s'appliquant quelques passages des visionnaires juifs nommés prophètes, il réussit à tromper la foule, à passer pour le messie, ce qui signifie un envoyé, un homme chargé d'une mission. Les rieurs mis de notre bord, il y aura beau jeu à houspiller les bons apôtres, les *douze faquins*, surtout les écrivailleurs Marc, Jean, Luc, Mathieu ; à éplucher leur évangile et à lui donner des *nazardes*. En toute assurance, nous pourrons insinuer que le culte chrétien, comme tous les autres est l'œuvre plus ou moins imparfaite des hommes passionnés, menteurs, aveugles; que s'il était de Dieu naturellement il élèverait la dignité morale au-dessus des craintes superstitieuses de la conscience : mais qu'en réalité, au lieu d'être fait à l'image de Dieu, l'homme a plutôt fait Dieu à sa propre ressemblance, le gratifiant des défauts et des vices dont il fourmille lui-même. Quand on aura répété toutes ces choses, notre temps sera venu. Mais comme seul parmi toutes les religions, le christianisme offre une suite imposante de récits et de faits, c'est cette succession continue qu'il faut rompre ; c'est cette antiquité vénérable qu'il importe de démolir.

(VOLTAIRE, *Bible expliquée, esprit du judaïsme.*)

(3) Lorsque de toute part, il n'était question en France que de plaisirs et d'intérêt, une voix s'éleva de Kœnisberg pour rappeler l'âme humaine au sentiment de sa dignité, et enseigner aux individus et aux nations qu'au-dessus des attraits du plaisir et des calculs de l'intérêt, il y a quelque chose encore, une règle, une loi, une loi immuable, obligatoire en tout temps, en tous lieux et dans toutes les conditions sociales ou privées : la loi du devoir. L'idée du devoir est le centre de la morale de Kant, et sa morale est le centre de sa philosophie. Les doutes que peut laisser une métaphysique sévère, la morale les résout, et sa lumière éclaire à la fois et la religion et la politique. S'il y a dans l'homme l'idée d'une loi supérieure à la passion et à l'intérêt, ou l'existence de l'homme est une contradiction et un problème insoluble, ou bien il faut que l'homme puisse remplir la loi qui lui est imposée ; si l'homme *doit*, il faut qu'il *puisse*, et le devoir implique la liberté. D'un autre côté, si le devoir est supérieur au bonheur, il faut donc sacrifier, dans certains cas extrêmes, le bonheur au devoir ; et pourtant il y a entre eux une harmonie éternelle qui peut être momentanément troublée, mais que la raison établit, et qu'elle impose, pour ainsi dire, à l'existence et à son auteur. Il faut donc qu'il y ait un droit supérieur à toutes les causes secondaires, pour faire régner quelque part l'harmonie de la vertu et du bonheur ; de là, Dieu et une autre vie. Enfin, l'idée du devoir implique encore l'idée du droit : mon devoir envers vous est votre droit sur moi, comme vos devoirs envers moi sont mes droits sur vous ; de là, encore, une morale sociale, un droit naturel, une philosophie politique bien différente, et de la politique effrénée de la passion, et de la politique tortueuse de l'intérêt. Tels sont en quelques mots, les traités généraux du nouveau système que Kant a donné à l'Allemagne et à l'Europe. Sans doute la philosophie

écossaise avait tenté quelque chose de semblable. Et, le sage Reid, à Édimbourg, avait eu à peu près les mêmes pensées que le grand philosophe de Kœnisberg; mais ce qui n'avait été qu'une ébauche indécise en Écosse, est devenu un dessin ferme et parfaitement déterminé sous la main de Kant. Ici donc est le dernier degré et le plus haut développement du spiritualisme du XVIIIe siècle, dont l'école écossaise est le premier degré et le point de départ. Kant couronne et ferme le XVIIIe siècle.

Pendant cette période les philosophes allemands les plus remarquables furent : Mendelssohn, Jacobi, Sulzer, Eberhard, Plattner, Tetens, Feder, Neimarus, Lambert, Basedou et Lossius. Ils avaient succédé à Wolf et Budde qui s'étaient longtemps partagé l'empire philosophique en Allemagne.

(4) « Le parti philosophique fit un peu comme une armée d'invasion qui entre dans un pays, sous prétexte de l'affranchir, et qui brûle, pille, saccage, détruit. Ainsi, dans le champ de la morale, ces écrivains qui ne voulaient que ruiner quelques préjugés, quelques oppressions monacales, finirent par attaquer la spiritualité de l'âme, la réalité de la conscience, la liberté de la pensée humaine, et Dieu même. » Cette pensée de M. Villemain n'est-elle pas comme celle que nous avons émise, justifiée par ces quelques lignes *du système de la nature :*

« *Si l'homme, d'après sa nature, est forcé d'aimer son bien être, il est forcé d'en aimer les moyens ; il serait inutile, et peut-être injuste de demander à l'homme d'être vertueux, s'il ne l'était pas, sans se rendre malheureux. Dès que le vice rend heureux, il doit aimer le vice !* »

(5) Il serait injuste de mettre tous les philosophes français du XVIIIe siècle sur la même ligne que Diderot et Dholback : Rousseau, Marmontel, Condillac, Bonnet, Cabanis, Volney, Garat, Tracy et d'autres encore, professaient des doctrines plus ou moins erronées, mais du moins raisonnées et consciencieuses.

(6) C'est ici le cas de remarquer dans quelle erreur on tomberait en jugeant sur une seule époque de la marche de la civilisation. Combien l'homme né à la mort de Louis XIV, et mort à la naissance de l'empire, n'aurait-il pas raison de gémir sur la marche décroissante de l'humanité ! Quelques auteurs, isolant ce XVIIIe siècle de tous les autres, le regardent comme une époque maudite, où un génie malfaisant a inspiré aux écrivains des opinions qu'ils ont répandues parmi le peuple. On dirait, à les entendre, que, sans les livres de ces écrivains, tout serait encore au même état que dans le XVIIe siècle ; comme si un siècle pouvait transmettre à son successeur l'héritage de l'esprit humain, tel qu'il l'a reçu de son devancier. Mais il n'en est pas ainsi. Les opinions, comme l'observe judicieusement un illustre critique, ont une marche nécessaire. De la réunion des hommes en nation, de leur communication habituelle, naît une certaine progression de sentiments, d'idées, de raisonnements, que rien ne peut suspendre. C'est ce qu'on nomme la marche de la civilisation ; elle amène des époques tantôt paisibles et vertueuses, tantôt criminelles et agitées ; quelquefois la gloire, d'autres fois l'oprobre ; et suivant que la Providence nous a jetés dans un temps ou

dans un autre, nous recueillons le bonheur ou le malheur attaché à l'époque où nous vivons.

Toutes les grandes intelligences sont d'accord sur ce point fondamental quelle que soit la divergence de leurs opinions sur les détails. Écoutons encore le plus grand de nos poëtes qu'on avait accusé de panthéisme et qui se justifie dans ces nobles paroles : « Je crois en un Dieu possédant la suprême individualité, comme y croit la nature qui n'a été créée que pour réfléchir cette individualité divine et qui ne subsiste que dans sa providence. Je crois à la liberté morale de l'homme, mystérieux phénomène dont Dieu seul a le secret, mais dont la conscience est le témoin et dont la vertu est l'évidence. Je crois que la seule œuvre de l'humanité comme être collectif, et de l'homme comme être individuel, c'est de graviter vers Dieu en s'en rapprochant toujours davantage. Je crois que le travail du jour, comme le travail des siècles, c'est de dévoiler de plus en plus cette idée de Dieu dont chaque rayonnement illumine l'esprit d'une vérité de plus, enrichit le cœur d'une vertu de plus, prépare à l'homme une destinée plus parfaite, et fait remonter à Dieu une plus sainte adoration...»

(7) Voy. M. de Barante, de la *Littérature française*.

(8) Cette confiance du roi de Naples est d'autant plus remarquable que Filangieri écrivait à cette époque les lignes suivantes : Les princes n'ont pas le temps d'acquérir des lumières. Forcés à un travail continu, un grand mouvement les agite, et leur âme, pour ainsi dire, n'a pas le temps de se fixer sur elle-même. Ils doivent donc confier à d'autres hommes le choix des moyens propres à faire naître et à faciliter les travaux de l'autorité publique. Cet emploi sacré appartient aux philosophes, aux ministres de la vérité.

(9) Madame Verdier Allut, qui avait tout reçu de la nature et de l'éducation, fut à la fois bonne mère et femme éclairée ; elle fut surtout poëte, et sortit de la foule avec tant d'éclat, que madame Viot disait à madame Dufresnoy : « Nous sommes toutes des musettes ; madame Verdier seule est une muse. » La Harpe confirmait ce mot en disant :

........Et Verdier dans l'idylle a vaincu Deshoulières.

(10) Une dispute violente s'était élevée entre Macpherson et Jonhson, qui niait la découverte et refusait au poëte la gloire d'avoir réellement trouvé les chants gaëlics. Le plus grand critique de l'Angleterre du XVIIIe siècle avait tellement pris à cœur cette fraude que supportait très patiemment l'Angleterre, qu'il en résulta une correspondance dont on se fera une idée par la lettre suivante:

» *Monsieur James Macpherson,*

» *J'ai reçu votre folle et impudente lettre. Je ferai de mon mieux pour*
» *repousser toute violence tentée contre moi ; et, ce que je ne pourrai faire*
» *moi-même, la loi le fera pour moi. J'espère n'être jamais détourné de*
» *dévoiler une fourberie par les menaces d'un gueux.*

» *Quelle rétractation voudriez-vous de moi ? J'ai cru votre livre une*

» *imposture; je la crois une imposture encore. A l'appui de cette opinion,*
» *j'ai donné au public des raisons que je vous mets à défi de réfuter. Je*
» *méprise votre rage. Vos talents, depuis la publication de votre Homère,*
» *ne paraissent pas fort redoutables; et ce que j'entends dire de votre*
» *caractère me porte à tenir compte, non de ce que vous direz, mais de ce*
» *que vous prouverez. Vous pouvez imprimer cette lettre, si vous voulez.* »

(11) Voy. Ch. Coquerel.

(12) Voy. L. Weimar.

(13) Madame de Staël, *de l'Allemagne*.

(14) L. Weimar.

(15) Voici le sonnet de Minzoni que madame de Staël a traduit plus tard en vers français :

SULLA MORTE DI CRISTO.

Quando Gesù coll' ultimo lamento
Schiuse le tombe e la montagna scosse,
Adamo rabbuffato e sonnolento
Levò la testa, e sovra i piè rizzosse :

Le torbide pupille intorno mosse
Pieno di maravaglia e di spavento,
E palpitando addimandò chi fosse,
Lui, che pendeva insanguinato e spento.

Come lo seppe, alla rugosa fronte,
Al crin canuto ed alle guance smorte
Colla pentita man fe danni ed onte.

Si volse lagrimando alla consorte,
E sclamò sì che rimbombonne il monte :
Jo per te diedi al mio signor la morte.

(16) Voy. L. Viardot, *Études sur l'Espagne*.

(17) Nous aurions peut-être pu mentionner ici Colin d'Harleville, Fabre d'Églantine, Picard, Andrieux, et quelques autres auteurs comiques, mais outre que le besoin de nous restreindre se fait sentir impérieusement, ces auteurs appartiennent autant au XIXe siècle qu'au XVIIIe.

(18) Barante, *Vie de Schiller*.

(19) *Martin Luther* et *le 24 février*, sont les pièces les plus célèbres de Werner, la *Petite ville* et *Misanthropie et repentir* passent pour les chefs-d'œuvre de Kotzebue qui fut d'une rare fécondité. Kindert est l'auteur de ce Freyschütz que Weber a rendu si célèbre par la belle musique qu'il y a adapté.

(20) Le marquis Maffei, dit un critique, a eu seul la gloire de faire verser des larmes aux Italiens. C'était un plaisir inconnu avant lui dans la Péninsule.

Une gloire non moins grande est d'avoir inspiré à Voltaire l'une de ses plus belles tragédies. — Peut-être pourriez-vous ajouter que la *Mérope italienne* n'est pas au-dessus de la *Mérope française*...

(21) Nous ne pouvons nous étendre comme nous le voudrions sur la plupart des œuvres capitales de nos grands auteurs tragiques, sur Alfieri surtout, mais nous renverrons nos lecteurs à l'admirable critique qu'à faite M. Villemain dans son cours de 1828.

(22) Jean Paul a terminé sa carrière à Bareith, vers la fin de l'année 1825. Un honneur qui n'a jamais été rendu à aucun écrivain dans les temps modernes, lui fut décerné lors de ses funérailles : on a vu à son convoi funèbre les hommes les plus distingués portant sur des coussins les ouvrages de ce philosophe si profond et si original. Les plus connus de ses nombreux écrits sont : *Les procès groenlandais*, *Choix dans les papiers du diable*, *Quintus Fixlein*, *Récréations biographiques*, *l'Avocat des pauvres*, *les Palingénésies*, *Levana*, des leçons sur l'esthétique et des analyses critiques publiées récemment.

(L. Weimar.)

CHAPITRE ONZIÈME.

(1) Ces noms sont sans doute les plus célèbres dans les sciences exactes, mais la nomenclature est loin d'être complète, et c'est justice que d'y ajouter les noms moins illustres, mais éminents encore, de Lucas Valérius, Gueldin de Saint-Gall, Cavalieri de Milan, Fennat, Roberval, Grégoire de Saint-Vincent, Desargues, Midorge, Gregori, Viviani, Harriot, Schooten, Van-Heuraet, Hudde, Craig, Tchirnausen, Raphson, Metius, Sans, Schimer, Rheita, Drebbel, Fontena, Snellius, Antonio de Dominis, Nervood, Jean Bayes d'Augsbourg, Lansberge de Gand, le danois Longomontanus, Sethward d'Oxford, Bouillaud, Loudun, les jésuites Riccioli et Grimaldi, le moine Castelli, Wallis, Neil, Wren, le saxon Doerfell, Hévétius, Kirch, Varselbaur, Eimard Petit Parent, Hermann de Busle, Saurin, Roger Cotes Pemberton, Moivre, De Montmort, Nicole, Riccati, Clairant, Fontaine, le père Reynau, Maclaurin, Bougnor, les anglais Bradley et Simpson, Clairant, Godin, Camus, Lemonnier, Maupertuis, Bailly, Dollon, etc.

(2) Roujoux, *Révolution des sciences*.

(3) Ch. Farcy, *Aperçu philosophique des connaissances humaines*, Priestley, Macquer, Vogel, Carteuser, Black d'Édimbourg, Mayer d'Osnabruck, Cavendish, Pringle, Bergman, Bayen, Schule, Fontana, sont les plus illustres chimistes du XVIIIe siècle, ils ne tardèrent pas à être surpassés...

(4) Nous citerons encore, Casserius, Riolan, Aselius, Bartholin, Olaus Rudbeckins, Pecket, Reysch, Nuck, Havers, Glisson, Malpighy, Vieussens, Willis, Graaf, Duvernay, Borelly, Deevenkrek, Vanhelmont, Harris, Baglivi, Volfgangwedel, Bennet, Ettmuller, Lémery, Vogler, Morgagny, Glaser, Glanser, Bonichiens. Digby, Kunkel, Cassius, derniers partisans de l'alchymie, et l'eussent peut-être ressuscitée pour un certain temps, si le père Kisker ne l'avait victorieusement combattue; J. Barner, Boyle, Haller, Douglas, Winslow, Morno, Cheselden, Leclerc, Hunter, Van Swieten, Pringle, Mend, Alberty, Bordeu, Lapeyronie, Bertin, Sauvages, Cullen, Vogel, Sagar, etc.

CHAPITRE DOUZIÈME.

(1) La nomenclature des principaux ouvrages qui ont été publiés sur l'économie politique, dans les XVIIe et XVIIIe siècles, se trouvent avec celles des siècles antérieurs dans l'appendice de l'excellente histoire de l'économie politique de M. Blanqui, sous le titre de *Biographie raisonnée de l'économie politique*.

(2) On leur doit cependant une bien grande reconnaissance, quand on songe à quel point on en était alors en Angleterre ; on en jugera par l'anecdote suivante : Jacques Ier voulait avoir 200,000 livres sterlings, et la chambre n'en voulait accorder que 180,000. « Vous prétendez vous fixer, dit le lord trésorier, à *neuf vingtaines* (*nine score*) ; mais sa majesté m'a ordonné de vous faire observer que ce nombre *neuf* ne saurait lui plaire, parce que l'on compte *neuf* poëtes qui ont toujours été des mendiants, quoiqu'ils servissent *neuf Muses*. Sa majesté, bien qu'elle y trouvât son bénéfice, n'aurait pas plus de goût pour *onze*, parce que le traître Judas est cause qu'il n'y a que *onze* apôtres. Mais il est un nombre moyen qui nous accorderait facilement, c'est *dix*, nombre sacré, puisque c'est celui des commandements de Dieu. » On ne sait si ces étranges arguments désarmèrent le parlement d'Angleterre ; mais il est certain qu'il accorda au roi les *dix-vingtaines* de mille livres sterlings.

(3) Voy. J.-B. Say.

(4) *Histoire de l'économie politique en Europe*, 2° Cours sur l'histoire de l'économie politique, publié dans *l'université catholique*.

(5) Ad. Blanqui, *Histoire du commerce et de l'industrie*.

(6) Les fiacres n'étaient pas connus au commencement du règne de Louis XIV ; l'invention en est due à un nommé Sauvage, qui demeurait rue Saint-Martin, dans une maison qui avait pour enseigne l'image de *Saint-Fiacre*. « Je me souviens d'avoir vu, dit le père Labat, jésuite, mort en 1738, le premier carrosse de louage qu'il y ait eu à Paris. On le nommait carrosse à cinq sous, parce qu'on ne payait que cinq sous par heure ; six personnes y pouvaient être, parce qu'il y avait des portières qui se baissaient, comme on le voit aux coches et carrosses de voitures. Le carrosse avait une lanterne placée sur une verge de fer au coin de l'impériale, sur la gauche du cocher. Il logeait à l'image du saint Fiacre, d'où il prit son nom en peu de temps, nom qu'il a communiqué à tous ceux qui l'ont suivi. »

(SAUVAL, *Antiquités de Paris*, liv. 2.)

(7) Delamarre, *Traité de police.*

(8) On sait quels furent les derniers moments de Louis XI, la crainte excessive qu'il avait de la mort et les précautions extravagantes qu'il prenait pour la retarder. Au nombre de ces dernières, était celle de faire venir du blé d'un moulin qu'il possédait entre Uzès et Nîmes, lui croyant la propriété de faire du pain plus salubre et propre à épurer un sang dont la circulation devenait tous les jours plus difficile dans ce corps épuisé.

Le 7 janvier 1483, on lui en expédie quatorze salmées, portées par quatorze mulets superbement harnachés, et le 30 août de la même année, Louis mourut... Ce qui n'a pas enlevé au pain d'Uzès son antique réputation parce qu'elle est méritée.

(9) Voy. Le *Dictionnaire* de Savary, la *Description de la France*, par Desrues, l'*Histoire du Languedoc*, de don Vaissette, le *Dictionnaire du commerce*, et Monteil, Piganiol, etc.

(10) D'après la géographie de Dangeau (1697), il y avait en France, vers la fin du XVII[e] siècle, 112 évêchés, 18 archevêchés, 80 principautés, 100 duchés, 12 gouvernements de province, 12 juridictions ou grands ressorts de parlements qui comprennent au moins 100 présidiaux, 180 sénéchaussées ou principaux bailliages, 900 prévôtés, vicomtés, vigueries ou autres justices royales, 19 universités, dans lesquelles on peut marquer 100 collèges royaux;

Le clergé avait 140 députés, la noblesse 132, le tiers-état 192;

Il y avait 40,000 curés, 30,000 vicaires, 16,000 chanoines, 13,000 chantres, 6,000 enfants de chœur, 15,000 chapelains, 20,000 bénédictins, 10,000 bernardins, 10,000 carmes, 40,000 autres religieux rentés, 20,000 capucins, 12,000 autres religieux mendiants, 1,500 ermites, 80,000 religieuses; nous croyons savoir aussi qu'il y a, ni plus ni moins, 4,000 anciennes familles nobles, 46,000 familles moins anciennes, lesquelles, à cinq personnes par famille, donnent 250,000 nobles, ce qui fait plus de la centième partie de la population. Nous croyons savoir aussi d'une manière précise, qu'il y a 30,000 officiers de justice, 100,000 financiers ou gens employés à la levée des impôts, 200,000 marchands, 60,000 aubergistes ou cabaretiers, 3,000,000 d'artisans, maîtres, garçons, aides ou manœuvres, 1,000,000 de laboureurs propriétaires, 2,000,000 de laboureurs non propriétaires, 1,500,000 domestiques, 2,000,000 de mendiants ou d'indigents, et nous ne sommes nullement en peine pour faire vivre tant de gens.

La France récolte 59,000,000 de setiers de grains, 56,000,000 de muids de vin; et nous ne sommes pas non plus en peine pour les faire vivre, chacun suivant son état.

Nous donnons au clergé un revenu de 300,000,000; aux officiers de justice, magistrats ou gens employés par l'État, un revenu ou honoraire de 40,000,000; aux avocats, procureurs, notaires, praticiens, un revenu ou honoraire de 10,000,000; aux domestiques, un revenu ou salaire de 30,000,000; aux commerçants, un revenu ou bénéfice de 40,000,000; aux artisans, un revenu, ou

prix de leur travail, de 300,000,000 ; enfin aux propriétaires, aux laboureurs et aux fermiers un revenu ou rapport de terres de 1,200,000,000.

Remarquons cependant que les arithméticiens politiques d'Angleterre, n'estiment le revenu général de la France qu'à 1,100,000,000.

Ces diverses assertions, ne fussent-elles pas hasardées, il nous resterait à connaître les dénombrements généraux de l'agriculture, des métiers, des manufactures ; il nous resterait surtout à connaître les dénombrements du commerce dont nous ne connaissons, ou du moins dont je ne connais, quant au commerce particulier de chaque province, que le dénombrement des consommations ou commerce intérieur du Languedoc, qui s'élève à 27,000,000 ; et celui des exportations ou commerce extérieur qui s'élève à 14,000,000.

Quant au commerce général de la France, je l'avouerai, je ne connais non plus que le dénombrement de ses exportations en Hollande, qui s'élevèrent, pendant l'année 1658, à 36,000,000, et celui de ses importations de l'Angleterre qui s'élevèrent, pendant l'année 1680, à 10,000,000, balancés par ses exportations qui s'élevèrent, cette même année, à 13,000,000.

Il y avait encore peu d'académies de province : celle de Toulouse, la plus ancienne des académies, fondée au XIIIe siècle, restaurée, longues années après, par Clémence Isaure, reconstituée en 1694, celle de Soissons, fondée en 1650, celle de Caen, fondée en 1652, celle de Nîmes, fondée en 1682, celle d'Angers fondée en 1685, celle de Villefranche, de Beaujolais, fondées en 1695.

(41) Biographie universelle.

(42) La France ne ressentait pas un moindre besoin de perfectionnement dans l'éducation, et surtout dans l'instruction primaire des classes industrielles. Napoléon le sentait, et en 1814, deux conseillers de l'université reçurent la mission d'observer l'état de cette instruction dans la Hollande. Leur rapport fit comprendre tout ce qui nous manquait ; mais il était réservé aux Larochefoucauld, aux Laborde, à tous ces nobles amis de l'humanité, de donner à leur pays les méthodes de Bell et de Lancastre, que quelques-uns d'entre eux étaient allés étudier en Angleterre.

(*Dict. des découvertes en France*, de 1789 à 1820.)

(43) Il ne sera pas sans intérêt de lire quelques fragments du discours prononcé par le ministre dans cette première solennité.

« Ils ne sont plus ces temps malheureux où l'industrie enchaînée osait à peine produire le fruit de ses méditations et de ses recherches, où des règlements désastreux, des corporations privilégiées, des entraves fiscales étouffaient les germes précieux du génie ; où les arts, devenus en même temps les instruments et les victimes du despotisme, lui aidaient à appesantir son joug sur tous les citoyens, et ne parvenaient au succès que par les flatteries, la corruption et les humiliations d'une honteuse servitude...

» Le flambeau de la liberté a lui... Aussitôt l'industrie s'est élevée d'un vol rapide, et la France a été couverte du résultat de ses efforts. Des agitations po-

litiques, des guerres intérieures et extérieures, telles que les annales du monde n'en offrent point d'exemples, des fléaux et des obstacles de tous les genres se sont en vain opposés à ses progrès ; elle a triomphé des factions, des circonstances de la guerre ; elle a vaincu tous les obstacles ; et le feu sacré de l'émulation a constamment agrandi la sphère de son activité. »

Le ministre fait encore sentir l'utilité de cette exposition, etc, etc. Les échantillons d'industrie, pour y être admis, furent soumis à l'examen d'un jury, et le 1er vendémiaire le directoire, d'après la décision des jurés, décerna des prix aux manufacturiers et artistes qui furent jugés dignes de cet honneur.

Cette exposition dura une décade. Les parisiens s'y rendaient en foule pendant le jour, et y restaient une partie de la nuit... Néanmoins, l'époque trop prochaine qu'on assigna, dans le but de profiter d'une grande solennité, ne permit pas aux manufacturiers des provinces du Midi d'y envoyer leurs produits. Deux autres expositions eurent lieu en 1800 et 1801 : celles-ci furent complètes. Les fabricants et les artistes y affluèrent des départements les plus éloignés, et le gouvernement recueillit le fruit de sa sollicitude en reconnaissant que, dans le court espace de trois ans, qui s'étaient écoulés du concours de 1797 à celui de 1800, les arts industriels avaient fait d'immenses progrès. La quatrième exposition, retardée par les événements politiques, n'eut lieu qu'en 1806. Elle réalisa toutes les espérances que les premiers concours avaient fait concevoir : non-seulement une foule d'articles présentèrent un degré de perfection inattendu ; mais des industries nouvelles avaient été créées, de nouveaux produits inventés. Déjà les manufacturiers français ne redoutaient plus la rivalité de nos voisins que pour un petit nombre d'objets ; dans certaines fabrications ils avaient atteint et même surpassé les fabriques étrangères. Ce ne fut qu'en 1819 que ces produits de nos ateliers furent de nouveau réunis dans les salles du Louvre. L'étonnement que provoqua cette exposition, plus brillante que les précédentes, peut à peine être exprimée. L'orgueil de nos plus redoutables rivaux, les Anglais, en fut froissé ; ils tremblèrent pour leur gloire manufacturière, et craignirent, avec raison, de voir s'évanouir une prépondérance dont ils sont si fiers.

(14) Les ponts et les routes en fer, les bateaux et les voitures à vapeur, les puits artésiens et la litographie ne sont pas en effet les seules découvertes, les seules améliorations, de nos quarantes dernières années ; on pourrait y en ajouter bon nombre d'autres, dont nous ne pouvons nous occuper ici d'une manière spéciale. Nous nous contenterons *d'indiquer* les principales.

Vers la fin du siècle dernier, M. Réveillon avait fabriqué des papiers peints, et cette industrie, dont il fut le créateur, a fait d'immenses progrès. M. Lenoir fabriquait de nouveaux instruments de mathématiques, et perfectionnait les anciens, M. Argan avait inventé les lampes à double courant, qui remplacèrent l'ancien système d'éclairage dans nos appartements.

L'Angleterre avait pris aussi un grand essor dans les perfectionnements.

Watt appliquait la machine à vapeur, Brindley ouvrait de grandes lignes de communication, et un simple charpentier, Hargrave, en inventant des machines à filer le coton, créait une nouvelle source de richesses à sa patrie. C'est vers la fin de ce siècle que s'illustraient, par des découvertes et des expériences de toute nature, Monge, Berthollet, Fourcroy, Guyton-de Morveau, Molard, Vauquelin, Chaptal, Lagrange, Georges Cuvier, etc. Le comte de Rumfort appliquait ses procédés de chauffage à la teinture, aux savonneries, aux distilleries, leur procurait des économies presque incroyables. Les thermolampes de M. Lebon, qui servent tout à la fois à chauffer et à éclairer, furent introduits avec avantage dans plusieurs grandes manufactures. M. Parmentier améliorait la boulangerie ; les moutures économiques et les bons procédés de panification se généralisaient. L'ouvrage de M. Chaptal, sur la fabrication du vin, produisait une heureuse révolution dans cette partie. Des travaux sur l'analyse du lait donnèrent les moyens de faire en France toutes les sortes de fromages. Les découvertes de Lowitz, de *Morozza*, de Reupe, sur les filtres de charbon, fournirent les moyens de rendre salubres les eaux les plus corrompues. La théorie du tannage, indiquée par M. Séguin, fit prendre à cette industrie, ainsi qu'au corroyage, un développement tout nouveau. Les produits chimiques, tels que la céruse, le vert-de-gris, la couperose, l'alun, la soude, etc., purent être fabriqués en France. MM. Berthollet et Vauquelin amélioraient le blanchiment et la teinture ; M. Chaptal généralisa aussi le blanchiment par la vapeur. De nouvelles couleurs furent fournies à la peinture à l'huile et à la peinture en émail par MM. Thénard et Brongniart. D'importantes améliorations s'introduisaient dans la poterie par l'analyse exacte des terres. Le rouissage du chanvre par des procédés chimiques, ôta à ce travail toute l'insalubrité qu'on lui reprochait. La précision admirable à laquelle est arrivé le monnayage, témoigne hautement des progrès de la métallurgie. Les arts chimiques obtinrent des vases inaltérables lorsqu'on eût appris à purifier et à travailler le platine. La purification du charbon de terre nous donna aussi le cock, nouveau produit dépouillé du soufre et du bitume. C'est encore à la chimie qu'on fut redevable de la perfection des cristaux et de tous les autres genres de verres, qui gagnèrent sous le rapport de la netteté, de la blancheur et de l'économie.

A cette époque Jacquart inventait un mécanisme qui fit une révolution dans l'industrie lyonnaise : les machines employées jusqu'alors dans la ville de Lyon pour la confection des étoffes brochées étaient compliquées, difficiles à faire mouvoir, et surchargées de cordes et de pédales ; on employait ordinairement des enfants, et surtout des jeunes filles, à faire mouvoir ces cordes et ces pédales ; mais pour conduire le métier, ces pauvres enfants étaient obligés de conserver, pendant des journées entières, des positions forcées qui abrégeaient leurs jours, ou du moins déformaient leurs membres. Jacquart trouva le moyen de faire tirer les cordes et d'imprimer le mouvement aux pédales par l'ouvrier tisseur, qui n'eut plus besoin de jeunes filles nommées *tireuses de lacs*

C'était un grand service rendu à l'humanité, et cependant il fut d'abord si mal apprécié que la vie de Jacquart fut souvent exposée. Les métiers à la Jacquart en procurant une grande économie dans la fabrication des étoffes façonnées, donnèrent à l'industrie lyonnaise une supériorité incontestable dans les étoffes enrichies par l'art du dessinateur.

L'exposition de 1802 avait signalé à l'attention publique de très-beaux produits chimiques, des ouvrages d'horlogerie, des sucres raffinés de M Delessert, des perfectionnements remarquables dans la fabrication des limes et des faux, de la poterie, des cristaux et des porcelaines. Dans l'exposition suivante on remarqua une amélioration dans les laines et les draperies. L'agriculture française avait élevé des mérinos, on en avait soigné l'espèce, et déjà des draps de belle qualité étaient fabriqués avec des laines de France.

La soie a fait également des progrès marqués. Lyon brillait au premier rang; mais après Lyon venaient encore avec honneur Paris, Nîmes et Avignon.

On admirait aussi la fabrication des dentelles, des blondes, des toiles, des batistes et des linons.

C'était surtout sur la fabrication du coton que se portait l'attention du jury et des économistes; on voyait avec un plaisir mêlé d'orgueil national, les premières mousselines françaises fournies par Saint-Quentin et Tarare.

L'exposition de 1806 montra encore un perfectionnement sensible dans la construction des machines, dont jusqu'à lors on ne s'était pas assez occupé. Un Anglais, M. Duglas, en exposa plusieurs qu'il avait inventées pour la fabrication des draps.

Paris se distinguait par son ébénisterie, sa tabletterie, ses instruments de musique et tous les objets de dessin et de goût. Mais ce fut surtout à l'exposition de 1819 que se révéla le progrès immense de notre industrie dans les branches les plus essentielles : la laine des mérinos français mérita une préférence marquée sur celle d'Espagne dans la fabrication des draps du premier degré de finesse; la laine espagnole fut reléguée dans les draps de deuxième qualité. La faveur dont les laines françaises se montrèrent dignes sur tous les marchés fut due aux soins qu'on apporta dans leur lavage et leur triage. M Ternaux eut le mérite de donner le premier modèle d'un lavoir pour les laines fines. Le même industriel, voulant fabriquer des châles avec la matière des beaux tissus de cachemire, fit venir des chèvres du Thibet. Grâce au zèle courageux de M. Jaubert, qui a ramené lui-même des chèvres de ce pays lointain, la France fit des châles de cachemire à l'imitation de ceux de l'Inde.

On a été longtemps sans pouvoir égaler les tulles fabriqués à l'étranger, parce qu'on n'avait pas la soie de Chine si blanche, si fine, si égale : M. Bonnard eut la gloire de perfectionner le mécanisme du métier à faire le tricot à mailles fines, et donna des tulles à double nœud.

Les crêpes, qui étaient la propriété exclusive de l'Italie, furent fabriqués à Lyon avec une perfection qui leur donna immédiatement la prééminence.

L'horlogerie de fabrique prit un grand développement : MM. Jappy (département du Haut-Rhin) présentèrent des ébauches de mouvement de montres faits par le secours des machines, et avec une telle économie de main-d'œuvre qu'ils les livrèrent au commerce au prix de 1 fr. 40 c. Cette intéressante manufacture avait été détruite par les troupes étrangères en 1815, mais elle fut reconstruite aussitôt, et employait à cette époque mille ouvriers, fabricant quatorze à quinze cents douzaines d'ébauches de montres.

Il y aurait ingratitude à ne pas citer les instruments de M. Fortin, cet habile mécanicien qui présenta le cercle répétiteur avec lequel MM. Biot et Arago déterminèrent la latitude de Formentera ; et ceux de M. Gambey, qui exposa un cercle répétiteur astronomique et une boussole très-remarquable.

A l'exposition de 1827, on vit une amélioration nouvelle dans les produits de la soie par les soins que prirent les cultivateurs d'élever le ver *sina*, venu de Chine. Nîmes, Lyon, Paris, Saint-Chaumond, Saint-Étienne, exposaient leurs rubans, leurs étoffes de soie, pour ameublement et pour robes.

La fabrication de l'acier des faux, des limes, des outils, fit de très-grands progrès ; mais celle des cardes et de la tréfilerie en général fut encore plus remarquable.

M. Fresnel fit construire des phares qui obtinrent l'approbation du gouvernement, et qui éclairaient mieux que tous ceux qu'on avait construits même en Angleterre.

Nous nous arrêtons à l'exposition de 1834 ; ces détails déjà bien longs ne seraient rien en comparaison de ceux que nous aurions encore à donner. Nos lecteurs peuvent consulter, sur ce sujet intéressant, les divers ouvrages qui traitent de cette exposition.

(48) Que veut notre siècle? dit un écrivain religieux, la vérité, la liberté, le progrès. La vérité ? il la connaît depuis la révélation chrétienne. La liberté? qui ne sait que la liberté n'est que le droit qu'ont les peuples comme les individus de perfectionner d'âge en âge les conditions de leur existence, mais non la faculté d'innover en matière de foi. Née du sang du Christ, la liberté, sur la terre, a le type de tous ses perfectionnements dans le christianisme, comme le type du christianisme est dans le ciel.

On veut du progrès : nous le voulons autant qu'homme au monde ; mais le progrès véritable ne brise point l'unité divine qui caractérise l'enseignement catholique ; il sort de son sein comme le fruit de son germe, tout droit émanant de Dieu.

Que tout progresse donc parmi nous ; mais que tout progrès soit dans l'ordre et tout développement dans l'unité. Telle est la loi générale de toute société ; tel est le vœu dicté par le sentiment intime de la vérité qui se fait jour à travers les désordres même des intelligences.

(P. L. RAYMOND.)

Nous allons au progrès et le progrès est dans l'évangile. Voilà une vérité absolue. — La perfectibilité est la nature de l'homme, et le perfectionnement

la nature du christianisme. —Voilà une autre vérité. — C'est donc au plus grand ordre, à la plus grande bienveillance, c'est-à-dire à la plus immense charité que tendra le genre humain ! Ainsi sera expliqué ce cri prophétique qu'à l'avénement du Sauveur on ouït dans les hauteurs des cieux : « *Gloria in excelsis Deo, et in terrâ, pax hominibus bonæ voluntatis !* » « Gloire à Dieu dans les sphères, et sur la terre, paix aux hommes de bienveillance ! » Les plus terribles épreuves de l'humanité sont sans doute subies ; l'instant de la dernière initiation doit être proche... Arrêtons-nous. Porter plus loin notre intention ne nous appartient pas. Terminons ; mais en finissant, adressons toutefois aux sceptiques, aux esprits obstinés, cette simple question :

Quand Tibère eût pris lecture de l'inique jugement exécuté sur le juif Jésus de Nazareth, si quelque affranchi, familier du sombre empereur, soudain doué d'une vue vaticienne, eût pu lui dire : « Le ciel et la terre passeront, ô auguste ! mais la parole de ce pauvre juif, que tu reconnais innocent, subsistera dans les siècles. L'infâme gibet sur lequel il expira, devenu un signe d'honneur et de noblesse, le trophée de l'immortalité conquise, de l'affranchissement universel, sera arboré aux extrémités de l'orbe habitable. Désormais plus de victimes au Capitole, d'encens à ton divin aïeul ; plus de cirque où, pour distraire tes ennuis, s'égorgent des armées. Les pauvres qu'on expulse de la cité, les esclaves infirmes qu'on expose aux loups sur les tombeaux des chemins, seront recueillis et consolés par les filles de ces matrones qui, se ruant aujourd'hui à l'amphithéâtre, tournent le pouce et puis battent des mains à la chute du gladiateur immolé. »

S'il eût encore ajouté :

Dans ces Gaules auxquelles ta clémence permet de vivre, le jour viendra où César lui-même ne pourra, de son sceptre, meurtrir un front, — abattre une tête que n'a pas frappée la loi, — prendre un as au peuple, sans que le peuple l'ait librement consenti ; — où il sera forcé d'être humain, juste et affable ; où ses vices, ses passions, ne pourront du moins nuire à aucun ; — où prolétaires et patriciens seront de niveau dans le temple de la justice, car le juif Jésus, de condition vile, appelle à la dignité de la personne les clients, les ombres, les étrangers, les barbares, tout homme vivant sur la terre. — Et tout homme comptera pour citoyen romain. Et les sénateurs, les princes, les rois des nations seront convaincus, ô éternité ! que le dernier Gétulien, enchaîné au pied, défiguré par le fer chaud, cassé par l'âge, et qu'on échange contre un porc, est ton frère et ton égal, sublime empereur ! »

Comment aurait répondu le tyran ? — Sans doute en appelant un licteur ! — Pourtant ces choses se sont réalisées, — et pourtant ces choses semblaient alors bien autrement impossibles que celles qu'il nous reste à accomplir.

(ROSELLY DE LORGUES.)

(16) Il y eut dans la haute antiquité de grands empires, de puissantes monarchies dont une obscure mémoire est venue jusqu'à nous à travers les âges. Elles

s'étaient affermies sur l'unique base de tout ce qui dure, la religion et la justice. Puis, les passions survinrent, la religion se corrompit, la foi et l'amour s'évanouirent, le pouvoir enivré de lui-même et ne connaissant plus de lois que ses caprices, foula aux pieds l'équité sainte, le droit, l'humanité, opprima les peuples et les dégrada par ses exemples contagieux, par l'abrutissement de la misère. Alors, Dieu dit au temps : Cette dérision de la société pour laquelle j'ai fait l'homme m'est en abomination; hâte-toi d'en purger la terre : et le temps emporta, comme une feuille sèche, ces grandes monarchies, ces puissants empires.

D'autres empires, d'autres monarchies, des multitudes d'États constitués sous des formes diverses de gouvernement, apparurent ensuite dans le monde, et toujours on vit la religion et la justice, assises près de leur berceau, souffler sur eux l'esprit de vie, les fortifier par l'exercice des vertus sévères. L'amour de la patrie, dominant dans l'âme des citoyens l'amour de soi, enfante les actions héroïques, les dévouements, les sacrifices, d'où naissent, aux époques tranquilles, la prospérité commune, et le salut aux jours du danger.

Mais ce bel ordre s'altère peu à peu. Les chefs de la société commencent à se faire des intérêts distincts des siens, à ne regarder le pouvoir que comme un moyen d'assouvir leurs convoitises sans cesse croissantes, à substituer la force au droit : les mœurs publiques et privées se dépravent, on se rit des devoirs, l'égoïsme envahit les cœurs, en chasse l'un après l'autre tous les sentiments d'équité, d'humanité ; chacun ne songe qu'à jouir, peu lui importe aux dépens de qui ; les peuples sont une proie qu'on dévore. L'Asie occidentale et l'Europe presque entière en étaient là, aux temps où se formait la puissance de Rome, sous l'influence des lois morales, des saintes maximes tombées dans le mépris des autres nations. Le fleuve incessamment se grossissait des eaux qu'épanchait cette source immortelle.

Enfin, surmontant ses rives, au moment fixé dans les desseins suprêmes, il déborde sur les contrées qu'infectaient de leur corruption des races dégénérées ; républiques, royaumes, rien n'est épargné, il renverse tout, il entraîne tout. *Laissez passer la justice de Dieu.*

Les victoires mêmes de Rome gorgée des richesses de l'univers, y développent les germes de tous les vices. La cupidité, l'ambition, la fureur du luxe et des voluptés s'emparent des âmes. Les lois ont perdu leur empire. Les mots de patrie, de liberté, d'humanité, n'offrent plus de sens. La raison troublée ne sait à quoi se prendre dans la ruine des vieilles croyances et la confusion des idées nouvelles. Des désirs inouïs, monstrueux, montent des abîmes du cœur. On se dispute le pouvoir à main armée pour un but, non de félicité publique, mais de jouissances personnelles.

Au dedans, les proscriptions, des fêtes dissolues, des orgies sanglantes ; au dehors, dans les provinces abandonnées à la rapacité des proconsuls, l'extrême de la tyrannie et l'extrême de la servitude. Enfin, cet immense désordre se

concentre en un seul être vivant qu'on nomme empereur, effrayant météore devant qui les hommes se prosternent, astre sinistre d'où le mal rayonne en tout sens. Que va devenir le monde? Une voix partie de la Judée lui annonce sa délivrance ; le juste meurt pour le sauver. Sa parole, recueillie dans des cœurs purs, y germe et s'y développe, et devient peu à peu cet arbre promis qui devait couvrir de son ombre les nations régénérées.

Alors, des profondeurs du Nord et de l'Orient accourent des peuples inconnus que la Providence y tenait en réserve pour accomplir son œuvre. Poussés par une invisible main, ils ouvrent de larges brèches dans les remparts de l'empire, et puis, s'y précipitant à la suite l'un de l'autre, ils ne cessent, pendant trois siècles, de le traverser en toutes directions, de le labourer comme un champ stérile que la charrue sillonne profondément pour le féconder, et où, de distance en distance, on aperçoit la fumée rougeâtre qui sort des amas de plantes malfaisantes livrées au feu pour en détruire jusqu'à la semence. Telle fut ce qu'on appelle l'invasion des barbares. Le glaive ne s'arrêta qu'après être parvenu, toujours sanglant, des bords de la Baltique à la Méditerranée, des rives du Volga aux côtes de la Manche et de l'Océan. *Laissez passer la justice de Dieu.*

Cependant le christianisme s'était étendu, et avec lui l'esprit qui devait, en purifiant l'homme moral et en l'élevant, l'éclairer sur sa dignité, et produire peu à peu la liberté civile et politique, conséquence rigoureuse de l'égalité des droits, fondée elle-même sur l'égalité d'origine et de nature. Les nations modernes apparaissent formées du mélange des races conquises et des races conquérantes. La France, par sa position, en est comme le centre, et dès sa naissance elle sembla marquée d'un signe à part, mystérieuse annonce de ses hautes destinées futures. Des rois guerriers la régissent d'abord ; mais avec le concours du peuple, nécessaire pour donner force aux lois, ainsi qu'à l'autorité du chef chargé de leur exécution. Le trône alors est électif, mais en vertu de la coutume, dans une même famille. Cette famille s'endort au sein de l'oisiveté, elle ne gouverne plus pour le peuple, elle règne pour elle-même ; son temps est fini, elle est jugée et une autre famille lui succède.

Après d'immenses et glorieux travaux, celle-ci à son tour décline dans ses voies ; elle a perdu le sentiment de ses devoirs et de sa mission ; gissante, pour ainsi dire, en travers du chemin où la nation veut et doit marcher, elle est devenue pour elle un obstacle : son temps est fini, elle est jugée, et une autre famille lui succède. Ainsi, malgré le titre puissant de la conquête, uni dans les fils de Clovis au titre plus ancien d'une royale origine ; malgré l'immense gloire et la force immense laissées par Charlemagne en héritage à ses enfants, deux dynasties sont emportées. Infidèles au peuple dont elles devaient seconder les destinées, leur sentence fut prononcée d'en haut. *Laissez passer la justice de Dieu.*

A partir de ce moment, la France s'organise sous l'influence du principe féo-

dal conçu, dans son essence, comme un système de protection et de secours mutuel ; le faible s'appuyant sur un plus fort obligé de lui prêter assistance en échange du service qu'il recevait de lui ; et cela en remontant, par une série non interrompue, jusqu'au plus fort de tous, jusqu'au prince. Mais une partie de la population, sans libertés, sans droits reconnus, attachée à la glèbe comme un vil bétail, restait en dehors de cette chaîne dont les anneaux, se choquant entre eux, ne tardèrent pas à se briser les uns les autres. L'ordre qu'on avait espéré se changea bientôt en une anarchie profonde, universelle.

Pendant ce temps là, deux choses se passèrent. La puissance royale s'agrandit en intervenant dans les querelles de ses vassaux qu'elle parvint peu à peu à soumettre à son tribunal, et que peu à peu elle dépouilla de leurs prérogatives. Le progrès du commerce et de l'industrie ayant augmenté la population des villes, il se forma comme un nouvel élément dans l'État, la bourgeoisie. Celle-ci sentant sa force, sentit aussi ses droits, et voulut en jouir. De là l'affranchissement successif des communes, fruit de tant de combats et de labeur. Cependant, le pouvoir royal croissait toujours, en absorbant toujours les privilèges, d'abord des grands barons, puis de toute la noblesse féodale. Longtemps elle résista, mais vainement. Richelieu lui porta les derniers coups, son ancienne puissance politique, tranformée en distinctions de cour, vint expirer sous Louis XIV, dans les antichambres de Versailles. Il n'en resta que ce qui pesait sur le peuple sans gêner le monarque. L'autorité de celui-ci s'étant à la fois étendue de tous les côtés, il n'était plus question des vieilles chartes des communes ni de leurs libertés si péniblement conquises. Tous les droits s'engloutirent dans le pouvoir absolu d'un seul. Aussitôt commença, dans les profondeurs de ce despotisme contre nature, un ténébreux travail de dissolution religieuse, morale, politique. Les vieilles institutions n'étaient plus que le fantôme d'elles-mêmes. Ce qui restait de vie s'était retiré au sein du peuple.

Éclairé de la lumière dont les premiers rayons, perçant les épaisses vapeurs amassées sur la société, apparaissaient à l'horizon comme l'aurore, encore incertaine du grand avenir que la Providence préparait au monde, il se demande ce qu'il est, ce qu'il doit être, et soudain se levant il dit à son tour : l'État c'est moi ; et devant lui s'ouvre une ère nouvelle, l'ère des peuples. Lois oppressives, distinctions iniques, prérogatives de races et de corporations, coutumes surannées et barbares, et le trône et les autels, même profanés, tout chancelle, tout tombe, tout est balayé ; comme, en un jour de tempête, la mer balaie les débris rongés par les vers d'un vaisseau abandonné sur ses rivages. *Laissez passer la justice de Dieu.*

Une ferme foi en ses destinées, de magnifiques et douces espérances remplissaient le cœur du peuple. On se met à l'œuvre pour reconstruire, sur les éternelles bases du droit et de l'équité, l'édifice social. Il s'élevait rapidement et comme de lui-même, présentant aux regards des formes merveilleuses de simplicité et de grandeur. Peu de temps encore, et il s'achevait. Mais voilà que la

vieille société, se soulevant de sa tombe, se résout à tenter un dernier effort. Il faut combattre, et dans le combat où l'héroïsme de la liberté donna au monde des exemples inouïs de dévouement et de constance, il se passa des choses sans nom sur lesquelles l'humanité doit jeter un voile, comme Dieu a voilé les mystères terribles de la mort.

Le cours de la révolution en fut troublé. Au dedans et au dehors les guerres succédèrent aux guerres. L'enthousiasme s'affaiblit, les questions se compliquèrent, l'intérêt personnel, si prompt à renaître et les dissidences d opinions atténuèrent dans les âmes le saint amour de la patrie. On dévia des voies primitives. Un soldat de génie fit tout ce que font ceux qui veulent régner ; il s'entoura d'hommes inféodés à sa fortune. Il créa de nouvelles classes privilégiées. L'égalité, la liberté, traitées de rêveries dangereuses, succombèrent sous les coups du soldat couronné. Il se flatait dans son orgueil de vaincre l'avenir de l'humanité. Mais il y a des lois immortelles qu'on ne viole jamais impunément. Qu'est-ce que ce vaisseau qui traverse silencieux les flots de l'Atlantique ? où va-t-il ? qui porte-t-il ? *Laissez passer la justice de Dieu*...»

L. M.

Ces paroles éloquentes viennent à l'appui de notre assertion ! L'homme s'agite dans sa liberté ; Dieu juge. Les dynasties, les peuples, comme l'homme, écoutent leurs passions, commettent des crimes, le monde en semble bouleversé : la justice divine les fait servir à leur expérience ; la génération qui se lève profite de la leçon donnée à la génération qui s'éteint et l'humanité va s'améliorant, non dans une vie d'homme, dans une vie de nation, mais dans le cours des siècles...

(17) *Deus qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti et mirabilius reformasti*...

TABLE DES MATIÈRES.

CONTENUES DANS LE SIXIÈME VOLUME.

